

2014

RAPPORT ANNUEL

# ÉTATS FINANCIERS

A350

A3

**AIRBUS**  
GROUP



2014

RAPPORT ANNUEL

# ÉTATS FINANCIERS 2014



2014

# ÉTATS FINANCIERS

1. Airbus Group N.V. – États financiers consolidés (IFRS)
2. Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS)
3. États financiers statutaires
4. Notes annexes aux États financiers statutaires
5. Autres informations supplémentaires et rapport du commissaire aux comptes sur les États financiers consolidés



## Airbus Group N.V. — États financiers consolidés (IFRS)

Airbus Group N.V. — Comptes de résultat consolidés (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2014 et 2013	06
Airbus Group N.V. — États consolidés du Résultat global (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2014 et 2013	07
Airbus Group N.V. — Bilans consolidés (IFRS) aux 31 décembre 2014, 2013 et à l'ouverture ajustée au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	08
Airbus Group N.V. — Tableau des flux de trésorerie consolidés (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2014 et 2013	10
Airbus Group N.V. — Tableau de variation des capitaux propres consolidés (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2014 et 2013	11

## Airbus Group N.V. — Comptes de résultat consolidés (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2014 et 2013

(en millions d'€)	Note	2014	2013 <sup>(1)</sup>
<b>Chiffre d'affaires</b>	5, 6	<b>60 713</b>	<b>57 567</b>
Coût des produits vendus	7	(51 776)	(49 613)
<b>Marge brute</b>		<b>8 937</b>	<b>7 954</b>
Frais commerciaux		(1 063)	(1 140)
Frais administratifs		(1 538)	(1 622)
Frais de recherche et développement	8	(3 391)	(3 118)
Autres produits	9	330	272
Autres charges	10	(179)	(259)
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	16	840	434
Autres produits liés aux participations	17	55	49
<b>Résultat avant résultat financier et impôts sur les bénéfices</b>	5	<b>3 991</b>	<b>2 570</b>
Produits d'intérêts		142	161
Charges d'intérêts		(462)	(493)
Autres éléments du résultat financier		(458)	(278)
Résultat financier	11	(778)	(610)
Impôts sur les bénéfices	12	(863)	(477)
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>		<b>2 350</b>	<b>1 483</b>
Imputable aux :			
Actionnaires de la société mère ( <b>Bénéfice net / (perte nette)</b> )		2 343	1 473
Participations ne donnant pas le contrôle		7	10
<b>Résultat par action</b>		<b>€</b>	<b>€</b>
De base	37	2,99	1,86
Dilué	37	2,99	1,85

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

Les notes annexes font partie intégrante des États financiers consolidés (IFRS).

## Airbus Group N.V. — États consolidés du Résultat global (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2014 et 2013

<i>(en millions d'€)</i>	<b>2014</b>	2013 <sup>(1)</sup>
<b>Bénéfice net / (perte nette) de l'exercice</b>	<b>2 350</b>	<b>1 483</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
<i>Éléments non reclassés en résultat :</i>		
Réévaluation du passif (actif) au titre des prestations définies	(2 034)	(67)
Réévaluation du passif (actif) au titre des prestations définies liées aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(131)	(1)
Impôts associés aux éléments non reclassés en résultat	577	20
<i>Éléments reclassés en résultat :</i>		
Écarts de change pour les opérations étrangères	244	(138)
Portion effective des variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(6 748)	1 841
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie enregistrée au compte de résultat	358	425
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	90	12
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente enregistrée au compte de résultat	(19)	(30)
Variation des autres éléments du résultat global liés aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(22)	(12)
Impôts associés sur les produits et les charges constatés directement en capitaux propres	1 961	(702)
<b>Autres éléments du résultat global après impôt</b>	<b>(5 724)</b>	<b>1 348</b>
<b>Total des autres éléments du résultat global de l'exercice</b>	<b>(3 374)</b>	<b>2 831</b>
<i>Attribuable aux :</i>		
Actionnaires de la Société mère	(3 362)	2 829
Participations ne donnant pas le contrôle	(12)	2

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

Les notes annexes font partie intégrante des États financiers consolidés (IFRS).

## Airbus Group N.V. — Bilans consolidés (IFRS) aux 31 décembre 2014, 2013 et à l'ouverture ajustée au 1<sup>er</sup> janvier 2013

<i>(en millions d'€)</i>	Note	2014	2013 <sup>(1)</sup>	Ouverture ajustée 2013 <sup>(1)</sup>
<b>Actif</b>				
<b>Actifs non courants</b>				
Immobilisations incorporelles	13	12 758	12 500	12 271
Immobilisations corporelles	14	16 321	15 585	14 902
Immeubles de placement	15	67	69	72
Participations mises en équivalence	16	3 391	3 858	3 584
Autres participations financières et actifs financiers non courants	17	1 769	1 756	1 965
Autres actifs financiers non courants	20	586	2 076	1 386
Autres actifs non courants	21	1 822	1 651	1 413
Impôts différés actifs	12	5 717	3 733	4 425
Valeurs mobilières de placement non courantes	22	5 989	4 298	5 987
		<b>48 420</b>	<b>45 526</b>	<b>46 005</b>
<b>Actifs courants</b>				
Stocks	18	25 355	24 023	22 201
Créances clients	19	6 798	6 628	6 183
Portion courante des autres actifs financiers non courants	17	167	132	271
Autres actifs financiers courants	20	1 164	1 591	1 444
Autres actifs courants	21	2 389	1 960	1 934
Actifs d'impôts courants		605	628	450
Valeurs mobilières de placement	22	3 183	2 585	2 331
Disponibilités	31	7 271	7 201	8 171
		<b>46 932</b>	<b>44 748</b>	<b>42 985</b>
Actifs destinés à être cédés	4	750	0	0
<b>Total actifs</b>		<b>96 102</b>	<b>90 274</b>	<b>88 990</b>

(1) Les données des exercices précédents ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

(en millions d'€)	Note	2014	2013 <sup>(1)</sup>	Ouverture ajustée 2013 <sup>(1)</sup>
<b>Capitaux propres et dettes</b>				
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société mère</b>				
Capital social		785	783	827
Primes d'apport ou d'émission		4 500	5 049	7 253
Report à nouveau		2 989	2 167	753
Autres éléments du résultat global cumulés (AOCI)		(1 205)	2 915	1 511
Actions propres		(8)	(50)	(84)
		<b>7 061</b>	<b>10 864</b>	<b>10 260</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		18	42	16
<b>Total capitaux propres</b>	23	<b>7 079</b>	<b>10 906</b>	<b>10 276</b>
<b>Dettes non courantes</b>				
Provisions non courantes	25	10 400	9 604	9 411
Dettes financières non courantes	26	6 278	3 804	3 312
Autres dettes financières non courantes	27	9 922	7 154	7 454
Autres dettes non courantes	28	12 849	10 764	10 496
Impôts différés passifs	12	1 130	1 454	1 459
Produits constatés d'avance non courants	30	267	237	211
		<b>40 846</b>	<b>33 017</b>	<b>32 343</b>
<b>Dettes courantes</b>				
Provisions courantes	25	5 712	5 222	5 940
Dettes financières courantes	26	1 073	1 826	1 463
Dettes fournisseurs	29	10 183	9 668	9 271
Autres dettes financières courantes	27	3 480	1 465	1 712
Autres dettes courantes	28	25 222	26 570	26 485
Dettes d'impôts courantes		738	616	441
Produits constatés d'avance courants	30	1 089	984	1 059
		<b>47 497</b>	<b>46 351</b>	<b>46 371</b>
Passifs destinés à être cédés	4	680	0	0
<b>Total dettes</b>		<b>89 023</b>	<b>79 368</b>	<b>78 714</b>
<b>Total capitaux propres et dettes</b>		<b>96 102</b>	<b>90 274</b>	<b>88 990</b>

(1) Les données des exercices précédents ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

Les notes annexes font partie intégrante des États financiers consolidés (IFRS).

## Airbus Group N.V. – Tableau des flux de trésorerie consolidés (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2014 et 2013

(en millions d'€)	Note	2014	2013 <sup>(1)</sup>
<b>Bénéfice net / (perte nette) de l'exercice imputable aux actionnaires de la Société mère</b>		<b>2 343</b>	<b>1 473</b>
Part relative aux participations ne donnant pas le contrôle		7	10
<i>Retraitements pour rétablir la concordance entre le bénéfice net de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation :</i>			
Produits d'intérêts		(142)	(161)
Charges d'intérêts		462	493
Intérêts financiers perçus		99	99
Intérêts financiers payés		(303)	(304)
Charge d'impôt sur les bénéfices		863	477
Impôts sur les bénéfices payés		(115)	(243)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur actif immobilisé		2 150	1 927
Dotations / (reprises) aux provisions pour dépréciation		562	48
(Plus) / Moins-values sur cessions d'actifs non courants		(93)	(58)
Part des résultats des participations mises en équivalence		(840)	(434)
Dotations aux provisions pour risques et charges courantes et non courantes		415	816
Remboursement sur les / apports aux actifs du régime		(462)	(223)
<b>Variation des autres actifs et passifs courants</b>		<b>(2 386)</b>	<b>(2 091)</b>
▪ Stocks		(3 252)	(3 102)
▪ Créances clients		(700)	(83)
▪ Dettes fournisseurs		130	522
▪ Avances et acomptes reçus		1 715	580
▪ Autres actifs et passifs		(387)	311
▪ Financement des ventes / Clients		124	(327)
▪ Dettes financement des ventes / Clients		(16)	8
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>		<b>2 560</b>	<b>1 829</b>
<b>Investissements :</b>			
▪ Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles, immeubles de placement		(2 548)	(2 918)
▪ Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles, immeubles de placement		232	48
▪ Acquisitions de filiales, de coentreprises, d'activités et de participations ne donnant pas le contrôle (nettes de trésorerie)	31	(47)	(16)
▪ Produits de cession de filiales (nets de trésorerie)	31	(34)	0
▪ Décaissements au titre des participations dans les sociétés, coentreprises, autres participations et actifs financiers non courants		(36)	(293)
▪ Produits de cessions des participations dans les sociétés, coentreprises, autres participations et actifs financiers non courants		1 083	154
▪ Dividendes reçus des participations mises en équivalence		143	146
Acquisitions de valeurs mobilières de placement		(5 526)	(1 398)
Produits de cessions des valeurs mobilières de placement		3 510	2 665
<b>Flux de trésorerie provenant des / (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(3 223)</b>	<b>(1 612)</b>
Augmentation des dettes financières		2 038	1 667
Remboursement des dettes financières		(1 108)	(534)
Distribution aux actionnaires d'Airbus Group N.V.		(587)	(467)
Dividendes versés au titre des participations ne donnant pas le contrôle		(2)	(2)
Variations du capital et des participations ne donnant pas le contrôle		52	171
Variations des actions propres		102	(1 915)
<b>Flux de trésorerie provenant des / (affectés aux) activités de financement</b>		<b>495</b>	<b>(1 080)</b>
Incidence sur la trésorerie des variations des taux de change		256	(107)
<b>Augmentation (diminution) nette des comptes de trésorerie</b>		<b>88</b>	<b>(970)</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>		<b>7 201</b>	<b>8 171</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>7 289</b>	<b>7 201</b>
dont présentée en argent comptant		7 271	7 201
dont présentée en quote-part des actifs destinés à être cédés		18	0

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

Les notes annexes font partie intégrante des États financiers consolidés (IFRS).

## Airbus Group N.V. – Tableau de variation des capitaux propres consolidés (IFRS) pour les exercices clos aux 31 décembre 2014 et 2013

(en millions d'€)	Note	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société mère							Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés	
		Capital social	Primes d'apport ou d'émission	Report à nouveau	Autres éléments du résultat global cumulés (AOCI)			Actions propres			Total
					Actifs financiers disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Écarts de change				
<b>Solde au 31 décembre 2012, publié</b>		<b>827</b>	<b>7 253</b>	<b>894</b>	<b>563</b>	<b>(417)</b>	<b>1 367</b>	<b>(84)</b>	<b>10 403</b>	<b>17</b>	<b>10 420</b>
Ajustements <sup>(1)</sup>		0	0	(141)	31	(7)	(26)	0	(143)	(1)	(144)
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2013, ajusté<sup>(1)</sup></b>		<b>827</b>	<b>7 253</b>	<b>753</b>	<b>594</b>	<b>(424)</b>	<b>1 341</b>	<b>(84)</b>	<b>10 260</b>	<b>16</b>	<b>10 276</b>
Bénéfice net / (perte nette) de l'exercice <sup>(1)</sup>		0	0	1 473	0	0	0	0	1 473	10	1 483
Autres éléments du résultat global <sup>(1)</sup>		0	0	(48)	31	1 525	(152)	0	1 356	(8)	1 348
Total des autres éléments du résultat global de l'exercice <sup>(1)</sup>		0	0	1 425	31	1 525	(152)	0	2 829	2	2 831
Augmentations de capital	23	9	233	0	0	0	0	0	242	2	244
Diminutions de capital	23	0	(74)	0	0	0	0	0	(74)	0	(74)
Paiement en actions (IFRS 2)	35	0	0	107	0	0	0	0	107	0	107
Distribution aux actionnaires d'Airbus Group N.V. / dividendes versés au titre des participations ne donnant pas le contrôle		0	(467)	0	0	0	0	0	(467)	(2)	(469)
Transactions portant sur les capitaux propres (IAS 27)		0	0	(118)	0	0	0	0	(118)	24	(94)
Variations des participations ne donnant pas le contrôle		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations des actions propres	23	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Annulation d'actions propres	23	(53)	(1 896)	0	0	0	0	34	(1 915)	0	(1 915)
<b>Solde au 31 décembre 2013, ajusté<sup>(1)</sup></b>		<b>783</b>	<b>5 049</b>	<b>2 167</b>	<b>625</b>	<b>1 101</b>	<b>1 189</b>	<b>(50)</b>	<b>10 864</b>	<b>42</b>	<b>10 906</b>
Bénéfice net / (perte nette) de l'exercice		0	0	2 343	0	0	0	0	2 343	7	2 350
Autres éléments du résultat global		0	0	(1 585)	45	(4 411)	246	0	(5 705)	(19)	(5 724)
Total des autres éléments du résultat global de l'exercice		0	0	758	45	(4 411)	246	0	(3 362)	(12)	(3 374)
Augmentations de capital	23	2	50	0	0	0	0	0	52	0	52
Diminutions de capital	23	0	(12)	0	0	0	0	0	(12)	0	(12)
Paiement en actions (IFRS 2)	35	0	0	(5)	0	0	0	0	(5)	0	(5)
Distribution aux actionnaires d'Airbus Group N.V. / dividendes versés au titre des participations ne donnant pas le contrôle		0	(587)	0	0	0	0	0	(587)	(2)	(589)
Transactions portant sur les capitaux propres (IAS 27)		0	0	(3)	0	0	0	0	(3)	7	4
Variations des participations ne donnant pas le contrôle		0	0	0	0	0	0	0	0	(17)	(17)
Variations des actions propres	23	0	0	72	0	0	0	0	72	0	72
Annulation d'actions propres	23	0	0	0	0	0	0	42	42	0	42
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>		<b>785</b>	<b>4 500</b>	<b>2 989</b>	<b>670</b>	<b>(3 310)</b>	<b>1 435</b>	<b>(8)</b>	<b>7 061</b>	<b>18</b>	<b>7 079</b>

(1) Les données des exercices précédents ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

Les notes annexes font partie intégrante des États financiers consolidés (IFRS).



## Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS)

2.1	Base de présentation	15
2.2	Notes annexes aux comptes de résultat consolidés	39
2.3	Notes annexes aux États de situation financière consolidés	48
2.4	Notes annexes à l'État des flux de trésorerie consolidés	75
2.5	Autres notes annexes aux États financiers consolidés établis selon les normes IFRS	77
2.6	Annexe « Informations sur le périmètre de consolidation »	106

## Table des matières

<b>2.1 Base de présentation</b>	<b>15</b>	23. Total capitaux propres	62
1. La Société	15	24. Gestion du capital	63
2. Principales règles et méthodes comptables	15	25. Provisions	64
3. Périmètre de consolidation	36	26. Dettes financières	72
4. Acquisitions et cessions	37	27. Autres dettes financières	74
		28. Autres passifs	74
<b>2.2 Notes annexes aux comptes de résultat consolidés</b>	<b>39</b>	29. Dettes fournisseurs	75
5. Informations sectorielles	39	30. Produits constatés d'avance	75
6. Chiffre d'affaires et marge brute	42	<b>2.4 Notes annexes à l'État des flux de trésorerie consolidés</b>	<b>75</b>
7. Coûts par nature	43	31. État des flux de trésorerie consolidés	75
8. Frais de recherche et développement	43	<b>2.5 Autres notes annexes aux États financiers consolidés établis selon les normes IFRS</b>	<b>77</b>
9. Autres produits	43	32. Litiges et réclamations	77
10. Autres charges	44	33. Engagements hors bilan	79
11. Résultat financier	44	34. Informations relatives aux instruments financiers	81
12. Impôt sur les bénéfices	44	35. Paiements fondés sur des actions	96
<b>2.3 Notes annexes aux États de situation financière consolidés</b>	<b>48</b>	36. Transactions avec les parties liées	100
13. Immobilisations incorporelles	48	37. Résultat par action	103
14. Immobilisations corporelles	52	38. Effectif	103
15. Immeubles de placement	54	39. Honoraires des Auditeurs	104
16. Participations MEQ	55	40. Événements postérieurs à la clôture	105
17. Autres participations financières et actifs financiers non courants	58	<b>2.6 Annexe « Informations sur le périmètre de consolidation »</b>	<b>106</b>
18. Stocks	59		
19. Créances clients	60		
20. Autres actifs financiers	61		
21. Autres actifs	61		
22. Valeurs mobilières de placement	62		

## 2.1 Base de présentation

### 1. La Société

Les États financiers consolidés ci-joints présentent la situation financière et le résultat des opérations de la Société **Airbus Group N.V.** (anciennement European Aeronautic Defence and Space Company EADS N.V.) et de ses filiales (le « Groupe »), société néerlandaise faisant appel public à l'épargne (Naamloze Vennootschap), dont le siège social est situé à Amsterdam (siège social actuel situé à Mendelweg 30, 2333 CS Leiden, Pays-Bas). Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, EADS est devenu Airbus Group, un changement de dénomination du Groupe qui s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation globale incluant l'intégration des activités spatiales et de défense du Groupe. Les principales activités du Groupe

consistent en la construction d'avions commerciaux, d'hélicoptères civils et militaires, de lanceurs spatiaux commerciaux, de missiles, d'avions militaires, de satellites, de systèmes de défense et d'électronique de défense ainsi que toutes prestations de services associées à ces activités. Airbus Group est cotée sur les places boursières européennes de Paris, de Francfort, de Madrid, de Barcelone, de Valence et de Bilbao. Le Conseil d'administration d'Airbus Group a procédé à l'arrêté de ces États financiers consolidés établis et présentés en euros (« € ») le 26 février 2015, et toutes les valeurs sont arrondies au million près de manière appropriée.

2

### 2. Principales règles et méthodes comptables

**Référentiel comptable** – Les États financiers consolidés du Groupe ont été établis conformément aux normes internationales de présentation de l'information financière (« IFRS », International Financial Reporting Standards), proposées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), entérinées par l'Union européenne (« UE ») et selon le chapitre 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais. Les États financiers consolidés ont été établis sur la base des coûts historiques, à l'exception de certains postes pour lesquels d'autres méthodes d'évaluation ont été utilisées conformément aux exigences des normes applicables. Les méthodes d'évaluation utilisées lorsque la méthode du coût historique ne s'applique pas (principalement pour évaluer la juste valeur des instruments financiers dérivés et des avantages du personnel) sont présentées plus en détail ci-après.

Conformément à l'article 402 du Livre 2 du Code Civil néerlandais, le compte de résultat des **États financiers statutaires d'Airbus Group N.V.** est présenté sous une forme abrégée.

L'établissement des États financiers suivant les normes IFRS impose l'utilisation de certaines estimations comptables essentielles. Cela impose également à la Direction d'exercer son jugement dans l'application des règles comptables du Groupe. Les domaines impliquant un plus haut degré d'appréciation ou de complexité, ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives pour les États financiers consolidés sont présentés dans la dernière sous-partie de la présente Note 2, « Appréciation de la Direction et Recours aux estimations comptables ».

Le Groupe a modifié la présentation de ses États financiers consolidés, maintenant établis par rapport à une période de comparaison, conformément aux pratiques prévalentes dans les autres sociétés cotées européennes.

#### Normes IFRS nouvelles, révisées ou amendées

Les principes comptables IFRS appliqués par le Groupe pour l'établissement des États financiers consolidés de l'exercice 2014 sont les mêmes que pour l'exercice précédent, sauf dans le cas de l'application des normes nouvelles ou amendées, telles que détaillées ci-dessous.

Le Groupe est dans l'obligation d'appliquer les amendements aux normes IFRS ci-dessous pour l'exercice 2014 à compter du 1<sup>er</sup> janvier. Les normes amendées ci-dessous n'ont eu d'impacts significatifs ni sur les États financiers consolidés du Groupe, ni sur le bénéfice par action, tant de base que dilué.

**Les amendements à l'IAS 32** « Instruments financiers : présentation » qui clarifient les dispositions de l'IASB relatives à la compensation des instruments financiers.

**Les amendements à l'IAS 39** « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » prévoient une exception à l'obligation de maintien de la comptabilité de couverture prévue à l'IAS 39 et IFRS 9 dans les cas où un instrument de couverture doit être transféré par novation à une contrepartie centrale conformément à une loi ou réglementation.

En 2011, l'IASB a publié l'**IFRS 10** « États financiers consolidés », **IFRS 11** « Partenariats », **IFRS 12** « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » et les amendements corrélatifs à **IAS 27** « États financiers individuels » et à **IAS 28** « Participations dans des entreprises associées ». En 2012, l'IASB a publié les Dispositions transitoires (Amendements des IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12). L'objectif principal de ces nouvelles normes est d'introduire (i) un même principe de contrôle uniforme, applicable pour l'évaluation de la consolidation de tout type d'entités, (ii) la distinction entre deux types de partenariats, d'entreprises associées et d'entreprises communes en fonction des droits et

obligations découlant du dispositif sous-jacent, (iii) l'arrêt de la méthode de l'intégration proportionnelle pour la comptabilisation des entreprises associées et iv) les obligations d'informations à fournir relatives à toutes formes de participations dans d'autres entités, y compris les filiales, partenariats, sociétés associées, entités structurées (anciennement dénommées « entités ad hoc ») et entités hors bilan dans une seule norme (voir « Méthode de consolidation »).

La première application de l'IFRS 10 et de l'IFRS 11 a produit un effet sur les États financiers consolidés d'Airbus Group : L'application du nouveau concept de contrôle tel que défini dans IFRS 10 a donné lieu à l'exclusion de cinq entités structurées qui étaient

jusqu'alors consolidées selon la méthode de l'intégration globale dans le périmètre de consolidation (voir Note 3 « Périmètre de consolidation »). Par ailleurs, douze entités qui étaient jusqu'alors classés en coentreprises au titre de l'IAS 31 et consolidées selon la méthode d'intégration proportionnelle conformément à la politique comptable retenue par Airbus Group dans le cadre d'IAS 31 sont désormais comptabilisées en utilisant la méthode de la mise en équivalence (voir politique significative relative aux partenariats). Par conséquent, l'application de l'IFRS 11 a produit un effet significatif sur les États financiers du Groupe. La première application de l'IFRS 11 n'a pas donné lieu à une réévaluation de la classification des entités d'Airbus Group en tant que coentreprises.

Les tableaux suivants résument les effets produits sur l'information comparative concernant la situation financière, le compte de résultat et l'État des flux de trésorerie du Groupe résultant des variations du périmètre de consolidation :

#### ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉ 31 DÉCEMBRE 2013

(en millions d'€)	Précédemment présenté	IFRS 10 et 11	Retraité
<b>Actifs</b>			
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles	13 653	(1 153)	12 500
Immobilisations corporelles	15 856	(271)	15 585
Immeubles de placement	69	0	69
Participations mises en équivalence	2 902	956	3 858
Autres participations financières et actifs financiers non courants	1 864	(108)	1 756
Autres actifs financiers non courants	2 076	0	2 076
Autres actifs non courants	1 653	(2)	1 651
Impôts différés actifs	3 840	(107)	3 733
Valeurs mobilières de placement non courantes	4 300	(2)	4 298
	<b>46 213</b>	<b>(687)</b>	<b>45 526</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	25 060	(1 037)	24 023
Créances clients	7 239	(611)	6 628
Portion courante des autres actifs financiers non courants	181	(49)	132
Autres actifs financiers courants	1 557	34	1 591
Autres actifs courants	2 074	(114)	1 960
Actifs d'impôts courants	632	(4)	628
Valeurs mobilières de placement courantes	2 590	(5)	2 585
Disponibilités	7 765	(564)	7 201
	<b>47 098</b>	<b>(2 350)</b>	<b>44 748</b>
<b>Total actifs consolidés</b>	<b>93 311</b>	<b>(3 037)</b>	<b>90 274</b>
<b>Capitaux propres et dettes consolidés</b>			
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société mère</b>			
Capital social	783	0	783
Primes d'apport ou d'émission	5 049	0	5 049
Report à nouveau	2 300	(133)	2 167
Autres éléments du résultat global cumulés (AOCI)	2 929	(14)	2 915
Actions propres	(50)	0	(50)
	<b>11 011</b>	<b>(147)</b>	<b>10 864</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	43	(1)	42
<b>Total capitaux propres</b>	<b>11 054</b>	<b>(148)</b>	<b>10 906</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions non courantes	10 046	(442)	9 604
Dettes financières non courantes	3 956	(152)	3 804
Autres dettes financières non courantes	7 158	(4)	7 154
Autres dettes non courantes	10 790	(26)	10 764
Passifs d'impôts différés	1 487	(33)	1 454
Produits constatés d'avance non courants	239	(2)	237
	<b>33 676</b>	<b>(659)</b>	<b>33 017</b>
<b>Passifs courants</b>			
Provisions courantes	5 323	(101)	5 222
Dettes financières courantes	1 645	181	1 826
Dettes fournisseurs	10 372	(704)	9 668
Autres dettes financières courantes	1 467	(2)	1 465
Autres dettes courantes	28 159	(1 589)	26 570
Dettes d'impôts courantes	616	0	616
Produits constatés d'avance courants	999	(15)	984
	<b>48 581</b>	<b>(2 230)</b>	<b>46 351</b>
<b>Total dettes consolidées</b>	<b>82 257</b>	<b>(2 889)</b>	<b>79 368</b>
<b>Total capitaux propres et dettes consolidés</b>	<b>93 311</b>	<b>(3 037)</b>	<b>90 274</b>

ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉ 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013

(en millions d'€)	Précédemment présenté	IFRS 10 et 11	Retraité
<b>Actifs</b>			
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles	13 429	(1 158)	12 271
Immobilisations corporelles	15 196	(294)	14 902
Immeubles de placement	72	0	72
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	2 662	922	3 584
Autres participations financières et actifs financiers non courants	2 115	(150)	1 965
Autres actifs financiers non courants	1 386	0	1 386
Autres actifs non courants	1 415	(2)	1 413
Impôts différés actifs	4 532	(107)	4 425
Valeurs mobilières de placement non courantes	5 987	0	5 987
	<b>46 794</b>	<b>(789)</b>	<b>46 005</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	23 216	(1 015)	22 201
Créances clients	6 788	(605)	6 183
Portion courante des autres actifs financiers non courants	287	(16)	271
Autres actifs financiers courants	1 448	(4)	1 444
Autres actifs courants	2 046	(112)	1 934
Actifs d'impôts courants	458	(8)	450
Valeurs mobilières de placement courantes	2 328	3	2 331
Disponibilités	8 756	(585)	8 171
	<b>45 327</b>	<b>(2 342)</b>	<b>42 985</b>
<b>Total actifs consolidés</b>	<b>92 121</b>	<b>(3 131)</b>	<b>88 990</b>
<b>Capitaux propres et dettes consolidés</b>			
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société mère</b>			
Capital social	827	0	827
Primes d'apport ou d'émission	7 253	0	7 253
Report à nouveau	894	(141)	753
Autres éléments du résultat global cumulés (AOCI)	1 513	(2)	1 511
Actions propres	(84)	0	(84)
	<b>10 403</b>	<b>(143)</b>	<b>10 260</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	17	(1)	16
<b>Total capitaux propres</b>	<b>10 420</b>	<b>(144)</b>	<b>10 276</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions non courantes	9 850	(439)	9 411
Dettes financières non courantes	3 506	(194)	3 312
Autres dettes financières non courantes	7 458	(4)	7 454
Autres dettes non courantes	10 524	(28)	10 496
Passifs d'impôts différés	1 502	(43)	1 459
Produits constatés d'avance non courants	212	(1)	211
	<b>33 052</b>	<b>(709)</b>	<b>32 343</b>
<b>Passifs courants</b>			
Provisions courantes	6 039	(99)	5 940
Dettes financières courantes	1 273	190	1 463
Dettes fournisseurs	9 921	(650)	9 271
Autres dettes financières courantes	1 715	(3)	1 712
Autres dettes courantes	28 183	(1 698)	26 485
Dettes d'impôts courantes	458	(17)	441
Produits constatés d'avance courants	1 060	(1)	1 059
	<b>48 649</b>	<b>(2 278)</b>	<b>46 371</b>
<b>Total dettes consolidées</b>	<b>81 701</b>	<b>(2 987)</b>	<b>78 714</b>
<b>Total capitaux propres et dettes consolidés</b>	<b>92 121</b>	<b>(3 131)</b>	<b>88 990</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

(en millions d'€)	Précédemment présenté	IFRS 10 et 11	Retraité
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>59 256</b>	<b>(1 689)</b>	<b>57 567</b>
Coût des produits vendus	(50 895)	1 282	(49 613)
<b>Marge brute</b>	<b>8 361</b>	<b>(407)</b>	<b>7 954</b>
Frais commerciaux	(1 217)	77	(1 140)
Frais administratifs	(1 696)	74	(1 622)
Frais de recherche et développement	(3 160)	42	(3 118)
Autres produits	236	36	272
Autres charges	(263)	4	(259)
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	295	139	434
Autres produits liés aux participations	51	(2)	49
Résultat avant résultat financier			
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>2 607</b>	<b>(37)</b>	<b>2 570</b>
Produits d'intérêts	168	(7)	161
Charges d'intérêts	(497)	4	(493)
Autres éléments du résultat financier	(301)	23	(278)
Résultat financier	(630)	20	(610)
Impôts sur les bénéfices	(502)	25	(477)
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>	<b>1 475</b>	<b>8</b>	<b>1 483</b>
Imputable aux :			
Actionnaires de la Société mère ( <b>Bénéfice net</b> )	1 465	8	1 473
Participations ne donnant pas le contrôle	10	0	10

BPA 2013 présenté : de base 1,85, dilué 1,84 / BPA 2013 retraité du fait de l'application des IFRS 10 et 11 : de base 1,86, dilué 1,85.

**TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013**

<i>(en millions d'€)</i>	Précédemment présenté	IFRS 10 et 11	Retraité
<b>Bénéfice net (perte nette) de l'exercice imputable aux actionnaires de la Société mère</b>	<b>1 465</b>	<b>8</b>	<b>1 473</b>
Part relative aux participations ne donnant pas le contrôle	10	0	10
<i>Retraitements pour rétablir la concordance entre le bénéfice net de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation :</i>			
Produits d'intérêts	(168)	7	(161)
Charges d'intérêts	497	(4)	493
Intérêts financiers perçus	119	(20)	99
Intérêts financiers payés	(323)	19	(304)
Charge d'impôts sur les bénéfices	502	(25)	477
Impôts sur les bénéfices payés	(243)	0	(243)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur actif immobilisé	1 968	(41)	1 927
Dotations / (reprises) aux provisions pour dépréciation	16	32	48
(Plus) / Moins-values sur cessions d'actifs non courants	(58)	0	(58)
Part des résultats des participations mises en équivalence	(295)	(139)	(434)
Dotations aux provisions pour risques et charges courantes et non courantes	605	211	816
Remboursement sur les / apports aux actifs gérés	0	0	(223)
<b>Variation des autres actifs et passifs courants</b>	<b>(2 164)</b>	<b>73</b>	<b>(2 091)</b>
▪ Stocks	(3 151)	49	(3 102)
▪ Créances clients	(58)	(25)	(83)
▪ Dettes fournisseurs	584	(62)	522
▪ Avances et acomptes reçus	513	67	580
▪ Autres actifs et passifs	267	44	311
▪ Financement des ventes / Clients	(214)	(113)	(327)
▪ Dettes financement des ventes / Clients	(105)	113	8
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>	<b>1 931</b>	<b>121</b>	<b>1 829</b>
<b>Investissements :</b>			
▪ Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles, immeubles de placement	(2 949)	31	(2 918)
▪ Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles, immeubles de placement	60	(12)	48
▪ Acquisitions de filiales, de coentreprises, d'activités et des participations ne donnant pas le contrôle (nettes de trésorerie)	(16)	0	(16)
▪ Produits de cession de filiales (nets de trésorerie)	0	0	0
▪ Décaissements au titre des participations dans les sociétés, coentreprises, autres participations et actifs financiers non courants	(292)	(1)	(293)
▪ Produits de cessions des participations dans les sociétés, coentreprises, autres participations et actifs financiers non courants	157	(3)	154
▪ Dividendes reçus des participations mises en équivalence	52	94	146
Acquisitions de valeurs mobilières de placement	(1 401)	3	(1 398)
Produits de cessions des valeurs mobilières de placement	2 673	(8)	2 665
Variation des flux de trésorerie liée aux variations du périmètre de consolidation	(26)	26	0
<b>Flux de trésorerie provenant des / (affectés aux) activités d'investissement</b>	<b>(1 742)</b>	<b>130</b>	<b>(1 612)</b>
Augmentation des dettes financières	1 679	(12)	1 667
Remboursement des dettes financières	(534)	0	(534)
Distribution aux actionnaires d'Airbus Group N.V.	(467)	0	(467)
Dividendes versés au titre des participations ne donnant pas le contrôle	(2)	0	(2)
Variations du capital et des participations ne donnant pas le contrôle	171	0	171
Variations des actions propres	(1 915)	0	(1 915)
<b>Flux de trésorerie provenant des / (affectés aux) activités de financement</b>	<b>(1 068)</b>	<b>(12)</b>	<b>(1 080)</b>
Incidence sur la trésorerie des variations des taux de change et des autres écarts de réévaluation	(112)	5	(107)
<b>(Diminution) nette des comptes de trésorerie</b>	<b>(991)</b>	<b>244</b>	<b>(970)</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>8 756</b>	<b>(585)</b>	<b>8 171</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>7 765</b>	<b>(341)</b>	<b>7 201</b>

## Normes IFRS et interprétations nouvelles, révisées ou amendées émises, mais non encore appliquées

Un certain nombre de normes nouvelles ou révisées, d'amendements et d'améliorations apportées aux normes, ainsi que d'interprétations, n'ont pas encore pris effet pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, n'ont pas été appliqués pour l'établissement des présents États financiers consolidés et une application anticipée n'est pas prévue :

Normes et amendements	Date d'effet d'IASB pour les exercices à compter du	Statut de l'approbation
IFRS 9 Instruments financiers	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Pas encore approuvée
IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients	1 <sup>er</sup> janvier 2017	Pas encore approuvée
Amendement à l'IAS 1 Informations à fournir	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Pas encore approuvée
Amendements à IFRS 10 et IAS 28 Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Pas encore approuvée
Amendements à IFRS 11 Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Pas encore approuvée
Amendements à IAS 16 et IAS 38 Clarification sur les modes d'amortissement acceptables	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Pas encore approuvée
Amendements à IAS 19 Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel	1 <sup>er</sup> juillet 2014	17 décembre 2014
Améliorations annuelles des IFRS :		
▪ Cycle 2010-2012, Cycle 2011-2013	1 <sup>er</sup> juillet 2014	17 décembre 2014
▪ Cycle 2012-2014	1 <sup>er</sup> janvier 2016	18 décembre 2014
IFRIC 21 Droits et taxes	1 <sup>er</sup> janvier 2014	13 juin 2014

L'impact éventuel de l'application de ces normes et amendements nouvellement émis sont encore à l'étude. Sauf mention contraire, ces normes IFRS nouvelles, révisées ou amendées ne devraient pas affecter de manière significative les États financiers consolidés du Groupe, ou son bénéfice par action, tant de base que dilué.

### IFRS 9 — « Instruments financiers »

IFRS 9, publiée en juillet 2014, remplace les dispositions existantes d'IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». IFRS 9 comprend les dispositions révisées sur la classification et l'évaluation des instruments financiers, y compris l'instauration d'un nouveau modèle des pertes de crédit prévues pour calculer la dépréciation des actifs financiers, et les nouvelles exigences générales de comptabilité de couverture. La norme reprend également les dispositions contenues dans ISA 39 pour la comptabilisation et la sortie de bilan des instruments financiers.

L'évaluation de la matérialité des effets de l'IFRS 9 sur les États financiers du Groupe est en cours.

### IFRS 15 — « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15 qui établit une nouvelle norme commune pour déterminer le moment et le volume de revenu à comptabiliser. IFRS 15 est destinée à remplacer les normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de constructions » ainsi que leurs interprétations associées.

La mise en œuvre de cette norme aura certainement un impact considérable sur les États financiers du Groupe, ce qui est actuellement à l'étude.

### Amendements à l'IAS 1 — « Informations à fournir »

Les amendements à l'IAS 1 « Présentation des États financiers » répondent aux préoccupations exprimées concernant la présentation et les informations à fournir et permettent de s'assurer que les entités font preuve de jugement lors de l'application d'IAS 1.

### Amendements à IFRS 10 et IAS 28 — « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise »

Ces amendements traitent des discordances reconnues entre les dispositions d'IFRS 10 et de IAS 28 relatives à la détermination des effets de la vente ou l'apport d'actifs entre un investisseur et ses sociétés associées ou coentreprises en contrepartie d'actions dans la société associée ou coentreprise en question.

### Amendements à IFRS 11 — « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune »

Ces amendements instaurent des dispositions relatives à la comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune qui constitue une entreprise au sens de l'IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » et à la création d'une entreprise commune à partir d'une entreprise existante qui est apportée à l'entreprise commune par l'une des parties participant à l'entreprise commune. Ces amendements établissent que les principes comptables relatifs aux regroupements d'entreprises d'IFRS 3 ainsi que d'autres normes doivent être appliqués.

### Amendements à IAS 16 et IAS 38 — « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables »

Les amendements à IAS 16 interdisent aux entités le recours à une méthode d'amortissement basée sur le chiffre d'affaires pour les éléments d'immobilisations corporelles. Les amendements à IAS 38

introduisent une présomption selon laquelle le chiffre d'affaires ne constitue pas une base appropriée pour l'amortissement, sauf dans certains cas.

### Amendements à IAS 19 — « Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel »

Ces amendements clarifient la comptabilisation des cotisations des membres du personnel (ou de tiers) qui peuvent être comptabilisées comme une réduction du coût des services rendus de la période pendant laquelle le service est rendu.

### IFRIC 21 — « Droits et taxes »

Cette interprétation définit la comptabilisation d'une obligation de payer des taxes autres que l'impôt sur le résultat. Cette interprétation traite des faits générateurs de l'obligation de payer une taxe et du moment où un passif doit être comptabilisé.

### Principales règles et méthodes comptables

Les principales règles et méthodes comptables appliquées dans la préparation de ces États financiers consolidés sont présentées ci-dessous. Elles ont été appliquées invariablement à tous les exercices présentés, sauf indication contraire.

**Méthode de consolidation** — Les États financiers consolidés du Groupe incluent les États financiers de toutes les entités significatives contrôlées par le Groupe. Une entité est dite contrôlée par le Groupe, quel que soit le niveau de participation détenu par le Groupe dans l'entité en question, dès lors que le Groupe présente une exposition, ou détient des droits, à des rendements variables en raison de ses liens avec ladite entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Pour déterminer si une situation de contrôle existe, le Groupe prend en considération tous les faits et circonstances pertinents pour évaluer son contrôle sur l'entité en question, comme les engagements contractuels ou les droits de vote potentiels détenus par le Groupe si ces derniers sont substantiels.

Le terme « Filiales » renvoie à toute forme d'entité contrôlée par le Groupe, y compris les entités dites structurées qui sont créées en vue de réaliser un objectif limité et étroitement défini et concernant lesquelles le contrôle est généralement évalué sans prendre uniquement en considération la majorité des droits de vote, mais en évaluant également les arrangements contractuels.

Les filiales sont pleinement consolidées à compter de la date où le contrôle a été transféré au Groupe et déconsolidées à compter de la date où ce contrôle prend fin. Les filiales du Groupe établissent leurs États financiers à la même date d'arrêté des comptes que les États financiers consolidés du Groupe et appliquent les mêmes règles comptables en cas d'opérations similaires.

**Regroupements d'entreprises** — Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date d'acquisition, qui correspond à la date du transfert de contrôle au profit du Groupe.

L'écart d'acquisition est évalué à la date d'acquisition de la manière suivante :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant constaté de toutes les participations ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise ; plus
- dans le cas d'un regroupement d'entreprises par étapes, la juste valeur des participations existantes dans l'entité acquise ; moins
- le montant net constaté (généralement, la juste valeur) des éléments d'actifs identifiables acquis et des éléments de passifs repris.

Avant de constater le produit d'une acquisition à des conditions avantageuses au Compte de résultat consolidé, une réévaluation est effectuée afin de déterminer si tous les actifs acquis et tous les passifs assumés ont été correctement identifiés et les procédures d'évaluation utilisées sont examinées.

Toute participation ne donnant pas le contrôle est évaluée soit à sa juste valeur (méthode du goodwill complet), soit en proportion de sa participation dans l'actif et le passif identifiables de l'entité acquise (méthode du goodwill partiel), et ce au cas par cas.

La contrepartie transférée ne comprend pas les montants correspondants aux règlements découlant de relations préexistantes. Ces montants sont constatés au compte de résultat. Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux associés à l'émission de titres de créance ou de participation, que le Groupe contracte dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont inscrits en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle exigible est constatée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Si la contrepartie éventuelle est classée en tant que capitaux propres, cette dernière n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. En revanche, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont constatées au compte de résultat.

Les effets du remplacement des droits de paiement fondé sur des actions sont inclus dans l'évaluation de la contrepartie transférée dans le regroupement d'entreprises, conformément à la méthode d'évaluation prescrite par IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition fait l'objet de tests de dépréciation au dernier trimestre de chaque exercice et à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur. Suite à la constatation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son prix de revient, diminué des éventuelles pertes de dépréciation cumulées. Aux fins du test de dépréciation, l'écart d'acquisition est imputé aux unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou au(x) groupe(s) d'UGT dont on prévoit qu'elles bénéficieront des synergies naissant du regroupement d'entreprises.

### Participations dans des entités mises en équivalence —

Les participations d'Airbus Group dans des entités mises en équivalence comprennent les participations dans des sociétés associées et coentreprises.

Une société associée désigne une entité sur laquelle Airbus Group exerce une influence significative dès lors qu'il a le pouvoir de participer aux décisions relatives à la politique financière et opérationnelle de ladite entité, sans pour autant avoir le contrôle, seul ou conjointement, sur ladite entité. Une influence significative dans une entité est présumée exister lorsque le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote de cette dernière.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur la coentreprise (appelées coentrepreneurs) ont des droits sur les actifs nets de la coentreprise, plutôt que des droits sur ses actifs et des obligations au titre de ses passifs.

Les participations dans une société associée ou coentreprise sont comptabilisées à l'aide de la méthode de mise en équivalence et sont initialement constatées à leur prix de revient. Les participations dans des sociétés associées incluent l'écart d'acquisition tel que comptabilisé à la date d'acquisition, net de toutes pertes de valeur cumulées. La valeur comptable des participations fait l'objet d'un test pour dépréciation en tant que de besoin (voir « Dépréciation des actifs financiers »).

La valeur comptable des participations mises en équivalence est ajustée par les mouvements cumulés des produits, des charges et des autres produits et charges constatés de l'exercice. Lorsque la part des pertes incombant au Groupe est égale ou supérieure à sa participation dans une société associée ou une coentreprise, les autres créances non garanties comprises, aucune nouvelle perte n'est constatée, à moins que le Groupe n'ait pris des engagements de recapitalisation ou effectué des paiements au nom de la société associée ou de la coentreprise.

Les États financiers des participations du Groupe dans des sociétés associées et des coentreprises sont en général établis à la même date d'arrêté des comptes que celle de la Société mère. Le cas échéant, des ajustements sont réalisés pour aligner les règles et périodes comptables sur celles du Groupe.

**Entreprise commune** — Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint (appelées opérateurs conjoints) ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs relativement à l'accord. L'opérateur conjoint a un accès et assume une exposition, de manière directe, sur les produits et charges générés par l'utilisation des actifs et passifs qu'il rend disponibles pendant toute la durée du partenariat. Selon IFRS 11, un opérateur conjoint doit comptabiliser et évaluer ses actifs et passifs (et enregistrer les produits et charges y afférents) associés à sa participation dans le partenariat en rapport avec les actifs, passifs, produits et charges concernés.

**Conversion en devises étrangères** — Les États financiers consolidés sont présentés en euros. La devise fonctionnelle d'une entité légale correspond à la devise utilisée dans l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité en question. Les éléments d'actif et de passif des entités étrangères dont la devise fonctionnelle est autre que l'euro sont convertis en utilisant les taux de change de fin d'exercice, tandis que les comptes de résultat sont convertis en utilisant la moyenne des taux de change de

l'exercice, considérée comme la meilleure approximation des taux de change aux dates des opérations spécifiques. Les écarts issus des opérations de conversion sont constatés dans une rubrique spécifique des capitaux propres consolidés (« Autres éléments du résultat global cumulés » ou « AOCI »). Si une filiale n'est pas entièrement détenue, la part proportionnelle des écarts de change correspondante est affectée aux participations ne donnant pas le contrôle.

Les opérations en devises autres que la devise fonctionnelle sont converties dans la devise fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères à la date d'arrêté des comptes sont convertis dans la devise fonctionnelle au taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes de change sont alors constatés au compte de résultat consolidé, sauf lorsqu'ils sont reportés en capitaux propres dès lors qu'ils se rapportent à des éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie.

Les éléments d'actif et de passif non monétaires libellés en devises étrangères, qui sont inscrits au coût historique, sont convertis dans la devise fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date des opérations ayant généré ces actifs et passifs. Les écarts de change sur les actifs financiers et les dettes financières non monétaires qui sont évalués à leur juste valeur sont enregistrés au compte de résultat au même titre que la variation de leur juste valeur. Toutefois, les écarts de change sur les actifs financiers non monétaires évalués à leur juste valeur et classés disponibles à la vente sont inclus dans les autres éléments du résultat global.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée donnant lieu à une perte du contrôle, de l'influence significative ou du contrôle commun, le montant cumulé dans les écarts de conversion au titre des activités étrangères est reclassé en résultat dans les plus ou moins-value sur cession. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de sa participation dans une filiale, incluant une activité étrangère dont elle garde le contrôle, la part des écarts de conversion cumulés correspondante est allouée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de ses participations dans une société associée ou dans un partenariat incluant une activité étrangère sur lesquelles elle conserve une influence significative ou un contrôle commun, la part des écarts de conversion cumulés correspondante est reclassée en résultat.

**Éléments d'actif et de passif courants ou non courants** — Le classement d'un élément d'actif ou de passif en élément courant ou non courant dépend, d'une façon générale, du fait que cet élément est lié à la production en série ou au contraire à la production sur plusieurs exercices. Dans le cadre de la production en série, un élément d'actif ou de passif est classé comme courant lorsqu'il est réalisé ou réglé dans les 12 mois suivant la date de clôture de l'exercice et comme non-courant dans le cas contraire. Dans le cadre des contrats à long terme, un élément d'actif ou de passif est classé comme courant lorsqu'il est réalisé ou réglé sur un cycle d'exploitation normal du Groupe pour ce type de contrats, et comme non-courant dans le cas contraire. En conséquence, les éléments d'actif et de passif liés aux contrats à long terme, tels que les stocks, les créances clients, les dettes fournisseurs

et les factures à émettre comptabilisés selon l'avancement des contrats (« méthode PoC »), qui sont vendus, encaissés ou réglés dans le cadre d'un cycle d'exploitation normal sont classés comme courants même s'il n'est pas prévu qu'ils soient réalisés dans les 12 mois suivant la date de clôture de l'exercice.

**Comptabilisation des produits** – Les produits sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les bénéfices économiques découlant des activités ordinaires du Groupe iront à Airbus Group, que les produits peuvent être évalués de manière fiable et que les critères de comptabilisation, tels qu'indiqués ci-dessous pour chaque type d'activité génératrice de revenus, ont été remplis. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir après déduction de toutes remises, rabais, pénalités contractuelles et taxe sur la valeur ajoutée. Pour l'établissement du compte de résultat consolidé, les ventes intra-Groupe sont éliminées.

Les produits des ventes de marchandises sont constatés lors du transfert des risques et des avantages de la propriété à l'acheteur, qui a lieu en général lors de la livraison et de l'acceptation des marchandises.

Les produits des prestations de service sont comptabilisés en fonction de l'état de réalisation des prestations à la date d'arrêt des comptes.

Les produits d'intérêts issus des activités de financement entreprises par les prestataires de services financiers du Groupe sont comptabilisés à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrés en produits d'exploitation.

Lorsque les entités du Groupe fournissent plus d'une source de revenus dans le cadre d'un contrat (biens et/ou services), la contrepartie reçue à ce titre est affectée sur la base des justes valeurs relatives de chaque source de revenus lorsque les montants sont identifiables séparément.

En ce qui concerne les contrats à long terme, lorsque leur réalisation peut être estimée de manière fiable, les produits et les coûts liés au contrat sont comptabilisés en produits et charges, respectivement, selon l'état d'avancement de l'activité contractuelle en fin d'exercice.

Les produits des contrats comprennent le prix d'achat convenu avec le client, en tenant compte des formules d'augmentation, des avenants contractuels et des réclamations et pénalités, lorsque ces dernières sont jugées probables.

Selon la nature du contrat, l'avancement des contrats est déterminé et les revenus sont comptabilisés au fur et à mesure de l'atteinte des jalons techniques convenus par contrat, de la livraison des unités d'œuvre ou de la progression des travaux. Lorsque le résultat d'un contrat à long terme ne peut être estimé de façon fiable (par exemple aux premiers stades d'un contrat ou lorsque le résultat ne peut plus être estimé de façon fiable au cours de la réalisation d'un contrat) tous les coûts contractuels y afférents qui seraient encourus sont immédiatement enregistrés en charge de l'exercice et les produits ne sont constatés que dans la mesure où ces coûts sont recouvrables (« méthode comptable spécifique aux

premières phases d'un contrat à long terme »). Une fois que l'issue de ces contrats peut (une nouvelle fois) être estimée de manière fiable, les produits sont alors comptabilisés selon la méthode PoC, sans retraiter les produits précédemment comptabilisés selon la méthode spécifique aux premières phases d'un contrat à long terme. Les effets d'une modification de l'estimation des revenus ou des coûts liés aux contrats, ou les effets d'une modification de l'estimation du résultat d'un contrat sont constatés en résultat pour l'exercice au cours duquel ces modifications sont intervenues et sur les exercices ultérieurs. Les résultats sur contrats sont analysés régulièrement et des provisions pour pertes à l'achèvement sont enregistrées lorsque des pertes probables sont identifiées. Pour les contrats à long terme, ces provisions pour perte à l'achèvement ne sont pas actualisées.

La comptabilisation des contrats à long terme est appliquée pour les programmes militaires, les projets spatiaux et les contrats de lancement client pour l'activité aéronautique civile, si les clients ont une influence significative sur la conception structurelle et la technologie du type d'appareil aéronautique objet du contrat. Compte tenu de l'implication croissante de certaines compagnies aériennes clientes dans le processus de développement et de production du programme A350 XWB, Airbus applique la norme IAS 11 à un certain nombre de contrats de lancement client du programme A350 XWB concernant le carnet de commandes existant. Ce changement de règle comptable n'a aucune incidence significative sur les États financiers d'Airbus Group et est par conséquent appliqué de manière prospective.

Les ventes d'avions qui comportent des engagements de garantie de valeur sont comptabilisées comme des contrats de location simple lorsque la valeur de ces engagements est jugée significative au regard de la juste valeur de l'avion correspondant. Les produits comprennent alors les loyers de ces contrats de location simple.

Les produits provenant de services à long terme ou d'amélioration au titre d'accords de concession de service sont enregistrés en fonction de l'état de réalisation des travaux effectués, en conformité avec les règles comptables du Groupe en matière de comptabilisation des produits tirés des contrats à long terme.

**Produits d'intérêts** – Les produits d'intérêts issus des activités de gestion des actifs et de prêts entreprises par le Groupe sont constatés en intérêts courus à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

**Produits / distributions de dividendes** – Les produits de dividendes ainsi que l'obligation de distribution des dividendes aux actionnaires du Groupe sont constatés lorsque le droit des actionnaires à percevoir ces dividendes est établi (voir « Actifs financiers considérés comme disponibles à la vente »).

**Location** – Pour déterminer si un accord consiste ou non en un contrat de location, il est nécessaire de se fonder sur la substance de l'accord ; il convient également d'apprécier si (i) l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un actif ou d'actifs précis et si (ii) l'accord transfère un droit d'utiliser l'actif ou les actifs en question.

Le Groupe loue des actifs aussi bien en tant que bailleur et en tant que locataire, essentiellement à l'occasion d'opérations de financement de ventes d'avions commerciaux. Les contrats pour lesquels la quasi-totalité des risques et des avantages de la propriété sont transférés par le bailleur au locataire sont comptabilisés comme des contrats de location-financement. Tous les autres contrats sont comptabilisés comme des contrats de location simple.

Les actifs loués dans le cadre de contrats de location simple sont inclus parmi les immobilisations corporelles à leur prix de revient diminué de tous amortissements (voir la Note 14 « Immobilisations corporelles »). Les revenus locatifs des contrats de location simple (avions, par exemple) sont enregistrés en produits d'exploitation de façon linéaire sur la durée du contrat. Les actifs loués dans le cadre de contrats de location-financement cessent d'être comptabilisés à l'État de situation financière consolidée dès l'entrée en vigueur du contrat. À la place, une créance au titre des loyers de location-financement, correspondant aux futurs revenus locatifs actualisés à recevoir du locataire, augmentés de l'éventuelle valeur résiduelle actualisée, est constatée comme une partie d'autres actifs financiers non courants (voir la Note 17 « Autres participations financières et autres actifs financiers non courants »). Les produits financiers constatés d'avance sont comptabilisés sur la durée des contrats en « Produits d'intérêts ». Le chiffre d'affaires et le coût des produits vendus correspondants sont comptabilisés à la date d'entrée en vigueur du contrat de location-financement.

Les actifs utilisés dans le cadre de contrats de location-financement sont inclus parmi les immobilisations corporelles à leur prix de revient diminué de tous amortissements cumulés et de pertes de valeur le cas échéant (voir la Note 14 « Immobilisations corporelles »), et donnent lieu à un passif associé issu des contrats de location-financement. Si ces actifs sont loués aux clients, ils sont classés comme des contrats de location simple ou comme des contrats de location-financement, pour lesquels le Groupe est le bailleur (transaction de location principale / sous-location), et sont comptabilisés en conséquence. Lorsque le Groupe est locataire dans le cadre d'un contrat de location simple, les versements de loyer sont constatés de façon linéaire sur la durée de la location (voir la Note 33 « Engagements hors bilan » pour les engagements futurs au titre de locations simples). Un contrat de location simple peut également servir de bail principal dans le cadre d'une transaction de location principale / sous-location. Dans ce cas, la sous-location concernée correspond également à un contrat de location simple. De manière générale, les transactions de location principale / sous-location s'inscrivent dans des transactions de financement d'avions commerciaux au bénéfice de clients.

**Frais indirects de vente** — Les frais de publicité, de promotion des ventes et autres frais liés aux ventes sont inscrits en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Des provisions pour garanties sont constituées au moment de la comptabilisation de la vente correspondante.

**Frais de recherche et développement** — Les activités de recherche et développement peuvent être soit (i) engagées dans le cadre de contrats soit (ii) générées en interne :

- (i) les coûts liés aux activités de recherche et développement engagées dans le cadre de contrats de recherche et développement subventionnés sont inscrits en charges au fur et à mesure que les produits correspondants sont comptabilisés ;
- (ii) les coûts liés aux activités de recherche et développement, générées en interne, sont estimés afin de déterminer s'ils peuvent être comptabilisés comme des immobilisations incorporelles générées en interne. Une immobilisation incorporelle ne peut être comptabilisée que si la faisabilité technique, mais également commerciale, peut être démontrée et que les coûts peuvent être déterminés de manière fiable. Il doit être également probable que l'immobilisation incorporelle permette de dégager des avantages économiques futurs et qu'elle soit clairement identifiable et attribuable à un produit spécifique.

Une fois ces critères remplis, seuls les coûts qui se rattachent uniquement à la phase de développement d'un projet, généré en interne, sont capitalisés. Tous les coûts qui sont classés comme relevant de la phase de recherche d'un projet, généré en interne, sont inscrits en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Si la phase de recherche ne peut être clairement distinguée de la phase de développement, les coûts liés à ce projet sont traités comme s'ils étaient encourus au cours de la phase de recherche uniquement.

Les coûts de développement capitalisés sont en général amortis sur le nombre estimé d'unités produites. Lorsque le nombre d'unités produites ne peut être estimé de façon fiable, les coûts de développement capitalisés sont amortis sur la durée de vie d'utilité estimée de l'actif incorporel généré en interne. Les amortissements des frais de développement capitalisés sont constatés en coûts des ventes. Les immobilisations incorporelles générées en interne font l'objet d'un test de perte de valeur tous les ans lorsqu'elles ne sont pas encore utilisées, et ensuite lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur nette comptable risque de ne pas être recouvrable.

Les crédits d'impôt accordés au titre des coûts encourus pour les activités de recherche et développement sont déduits soit des charges correspondantes, ou des montants relatifs capitalisés dès que les crédits d'impôts sont acquis.

**Coûts d'emprunt** — Les coûts d'emprunt directement imputables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qui ne sera prêt à l'usage auquel il est destiné, ou à la vente, qu'après un laps de temps substantiel (généralement plus de 12 mois) sont capitalisés en les intégrant au prix de revient des actifs respectifs. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'emprunt comprennent les intérêts et autres coûts que le Groupe contracte dans le cadre d'emprunt de fonds. Le Groupe capitalise les coûts d'emprunt des actifs pour lesquels la construction a commencé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

**Immobilisations incorporelles** — Elles comprennent (i) les immobilisations incorporelles générées en interne, à savoir les logiciels développés en interne et autres immobilisations incorporelles générées en interne (voir ci-dessus : « Frais de recherche et développement »), (ii) les immobilisations incorporelles acquises, et (iii) les écarts d'acquisition (voir ci-dessus : « Méthode de consolidation »).

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées initialement à leur prix de revient. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles acquises ayant une durée de vie finie sont en général amorties sur leur durée de vie estimée (3 à 10 ans) par rapport à leur valeur résiduelle estimée. Les dotations d'amortissement sur les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont constatées au compte de résultat consolidé dans la catégorie de charges conforme à la fonction de l'immobilisation incorporelle en question. La méthode d'amortissement et l'estimation des durées de vie des immobilisations incorporelles acquises séparément sont réexaminées au moins une fois par an et sont modifiées le cas échéant.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie d'utilité indéfinie ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de perte de valeur lors de chaque clôture annuelle, ainsi que chaque fois qu'il existe une indication de dépassement de la valeur comptable par rapport au montant recouvrable de l'actif correspondant (voir ci-dessus : « Dépréciation des actifs non financiers »). Pour ces actifs incorporels, la qualification de durée de vie indéfinie est réexaminée tous les ans afin de déterminer si elle demeure indéfinie. Lorsqu'une durée de vie indéfinie est réappréciée en durée de vie finie, le changement est pris en compte comme s'il s'agissait d'un changement d'estimation.

Les gains ou les pertes résultant de la sortie de l'État de situation financière d'une immobilisation incorporelle sont évalués comme étant égaux à l'écart entre les produits nets de la vente et la valeur comptable de l'immobilisation et sont constatés au compte de résultat consolidé lors de la sortie de l'État de situation financière de cette dernière.

**Immobilisations corporelles** — Elles sont évaluées aux coûts d'acquisition ou de production, diminués des amortissements cumulés et des pertes de valeur. Ces coûts comprennent le coût estimé du remplacement, de l'entretien et de la remise en état d'une partie de ces immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont en général amorties de façon linéaire. Les coûts des équipements et installations produits en interne intègrent les coûts directs de matières premières et de main-d'œuvre et les charges indirectes de production applicables, notamment les dotations aux amortissements. Les durées de vie utile des immobilisations suivantes sont utilisées : constructions, de 10 à 50 ans ; agencements, de 6 à 30 ans ; matériel et outillage techniques, de 3 à 20 ans ; et les autres matériels, matériel d'usine et mobilier de bureau, de 2 à 10 ans. Les durées de vie utile, méthodes d'amortissement et valeurs résiduelles appliquées aux

immobilisations corporelles sont revues au moins une fois par an et, si elles changent de manière significative, les dotations aux amortissements pour les périodes courantes et futures sont ajustées en conséquence. Si la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure à son montant recouvrable, une perte de valeur est immédiatement constatée en résultat. À chaque date d'arrêt des comptes, une analyse est effectuée afin de déterminer s'il existe des indications de dépréciation des immobilisations corporelles (voir également ci-dessus : « Dépréciation des actifs non financiers »).

Lorsqu'une inspection / révision majeure est effectuée, son coût est constaté en remplacement dans la valeur comptable de l'usine et/ou du matériel si les critères de capitalisation sont remplis. La valeur comptable de la partie remplacée est sortie des livres comptables. Toutes les autres réparations et actions de maintenance sont constatées en charges au compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle les coûts correspondants sont encourus. Le coût d'une immobilisation corporelle constaté à l'origine comprend l'estimation initiale des coûts de démantèlement et d'enlèvement de celle-ci et de remise en état du site où elle se trouve à la fin de sa durée de vie d'utilité, le tout sur la base des valeurs actualisées. Une provision relative à l'obligation de mise au rebut de l'immobilisation est constatée pour le même montant à la même date, conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Les immobilisations corporelles comprennent également les coûts de développement capitalisés pour le développement d'outillages de production spécialisés, tels que gabarits et outils, ainsi que les coûts de conception, de construction et d'essais des prototypes et des modèles. Si les critères de comptabilisation des immobilisations corporelles sont remplis, ces coûts sont capitalisés et généralement amortis sur une durée de cinq ans en appliquant la méthode de l'amortissement linéaire ou, au besoin, en retenant comme base d'amortissement le nombre attendu d'unités d'œuvre ou unités similaires que les outillages spécialisés permettront de produire (méthode de l'amortissement proportionnel au nombre attendu d'unités à produire). En ce qui concerne notamment les programmes de construction aéronautique tels que l'Airbus A380, prévoyant un nombre estimé d'avions à construire au moyen de ces outillages spécialisés, la méthode précitée permet d'affecter effectivement la quote-part de valeur des outillages spécialisés aux unités produites. Les immobilisations corporelles sont sorties du bilan lorsqu'elles ont été vendues ou lorsque l'immobilisation est définitivement mise hors service. L'écart entre les produits nets de la vente et la valeur comptable de ces immobilisations est constaté au compte de résultat consolidé au cours de la période comptable pendant laquelle a lieu la sortie du bilan.

**Immeubles de placement** — Les immeubles de placement sont des immeubles, autrement dit, des terrains ou des bâtiments, détenus pour percevoir des loyers ou des plus-values, voire les deux. Le Groupe comptabilise les immeubles de placement à leur prix de revient diminué de toutes pertes de valeur et amortissements cumulés, de la même manière que pour les immobilisations corporelles.

**Stocks** — Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition (en général au coût moyen) ou de production, et de leur valeur nette réalisable. Les coûts de production comprennent tous les coûts directement imputables au processus de fabrication, tels que les matières premières, la main-d'œuvre directe et les frais généraux relatifs à la production (basés sur la capacité d'exploitation normale et sur une consommation normale de matières premières et de main-d'œuvre, ainsi que sur d'autres coûts de production), amortissements compris. La valeur nette réalisable est le prix de vente estimé dans le cours ordinaire des affaires, diminué des frais de vente variables applicables.

**Dépréciation des actifs non financiers** — Le Groupe évalue, à chaque date d'arrêté des comptes, s'il existe des indices confirmant qu'un actif non financier ou une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle l'actif se rapporte est susceptible d'être déprécié(e). En outre, les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie d'utilité indéfinie, les immobilisations incorporelles non encore prêtes à l'usage et les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de perte de valeur pendant le quatrième trimestre de chaque exercice, qu'il existe ou non des indices de perte de valeur. Une perte de valeur est alors éventuellement constatée pour le montant au titre duquel la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT dépasse son montant recouvrable. Aux fins du test de dépréciation, l'écart d'acquisition est imputé à l'UGT, ou au groupe d'UGT, qui reflète la manière dont l'écart d'acquisition est contrôlé à des fins de gestion interne.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de commercialisation ou de sa valeur d'utilité. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif individuel, à moins que cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie qui sont majoritairement indépendantes de celles provenant d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT dont l'actif individuel fait partie. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT à laquelle un écart d'acquisition a été affecté est inférieure à sa valeur comptable, l'écart d'acquisition est déprécié en priorité. Tout montant de dépréciation excédentaire est alors constaté au prorata de la valeur comptable de chaque actif à l'intérieur de l'UGT respective.

La valeur d'utilité est évaluée en fonction des flux de trésorerie futurs dont on prévoit qu'ils seront générés par un actif ou une UGT. Les flux de trésorerie sont projetés sur la base de prévisions détaillées approuvées par la Direction sur une période reflétant le cycle d'exploitation de l'activité en question. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur d'utilité d'un actif est le taux avant impôt reflétant tant l'évaluation courante par le marché (i) de la valeur temps de l'argent et (ii) du risque correspondant à l'actif pour lequel les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

La juste valeur d'un actif diminué des frais de commercialisation reflète le prix que le Groupe obtiendrait à la date de clôture de l'exercice en vendant l'actif dans le cadre d'une transaction ordinaire entre des participants sur le marché, déduction faite des frais de commercialisation de cet actif. S'il n'existe ni marché actif ni contrat de vente ferme similaire pour l'actif, sa juste valeur

est estimée en recourant à des modèles d'évaluation appropriés en fonction de la nature de l'actif, par exemple en recourant à des modèles de valeur actualisée nette. Ces calculs sont corroborés par les indicateurs de juste valeur disponibles tels que le cours du marché ou les multiples de valorisation spécifiques à un secteur.

Les pertes de valeurs d'actifs utilisés dans des activités poursuivies sont constatées au compte de résultat consolidé dans les catégories de charges correspondant à la fonction de l'actif déprécié.

Les pertes de valeur constatées au titre des écarts d'acquisition ne sont pas reprises au cours des exercices futurs. Pour tout autre actif non financier, une évaluation est réalisée à chaque date de clôture d'exercice afin de constater toute indication relative à l'absence ou à la diminution éventuelle d'une perte de valeur par rapport à celle enregistrée lors de l'exercice précédent. Si une telle indication existe, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie. Une dépréciation précédemment constatée ne doit être reprise que s'il y a eu modification des estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la constatation de la dernière perte de dépréciation. Cette reprise est limitée de sorte que la valeur nette comptable de l'actif ne dépasse ni la valeur recouvrable ni celle qui aurait été déterminée si aucune perte de dépréciation n'avait été constatée pour l'actif au cours des exercices précédents. Cette reprise est constatée au compte de résultat consolidé.

**Instruments financiers** — Un instrument financier est un contrat, contrat d'instruments dérivés compris, donnant naissance à un actif financier d'une entité et à une dette financière ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité. Les actifs financiers du Groupe comprennent principalement les disponibilités et les dépôts et valeurs mobilières à court et moyen termes. Les passifs financiers du Groupe comprennent des dettes fournisseurs, des obligations à l'égard d'établissements financiers, des obligations émises et des avances remboursables des gouvernements européens. Le Groupe constate un instrument financier à son bilan consolidé dès lors qu'il devient lié à la provision contractuelle de l'instrument financier. Tous les achats et ventes d'actifs financiers sont constatés à la date de liquidation suivant les conventions ayant cours sur le marché. La date de liquidation correspond à la date à laquelle un actif est livré à ou par une entité. Les instruments financiers sont constatés initialement à leur juste valeur augmentée, au cas où ils ne seraient pas évalués à leur juste valeur en résultat, des frais de transaction directement imputables. Les instruments financiers dont la juste valeur varie par compte de résultat sont initialement constatés à leur juste valeur, tandis que les frais de transaction sont constatés au compte de résultat consolidé. Les créances résultant de contrats de location-financement sont constatées à un montant égal à l'investissement net dans ce contrat. Le Groupe évalue, à chaque date d'arrêté des comptes, s'il existe une preuve objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est susceptible d'être déprécié. Le Groupe ne retire un actif financier de son bilan que lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent ou lorsque l'actif financier a été cédé et la cession remplit les conditions nécessaires pour une sortie des

livres comptables dans le cadre de la norme IAS 39. Le Groupe élimine une dette financière de son bilan que lorsque l'obligation précisée au contrat a été acquittée, annulée ou a expiré. Lorsqu'une dette financière existante est remplacée par une autre détenue par le même créancier aux termes de dispositions contractuelles substantiellement différentes, ou que les dispositions d'une dette financière existante sont substantiellement modifiées, un tel remplacement ou une telle modification est traité comme une sortie de bilan de la dette d'origine et la comptabilisation au bilan d'une nouvelle dette, et l'écart entre les valeurs comptables respectives est constaté au compte de résultat.

**Juste valeur des instruments financiers** — La juste valeur des titres cotés est fondée sur les cours de marché actuels. Si le marché des actifs financiers n'est pas actif ou dans le cas des instruments financiers non cotés, le Groupe détermine les justes valeurs en utilisant des techniques d'évaluation généralement acceptées sur la base des informations de marché disponibles à la date de l'arrêté des comptes. Ces techniques consistent en des analyses de flux de trésorerie actualisés ou en des modèles de fixation du prix et autres modèles d'évaluation. Parmi les données utilisées pour ces techniques figurent les prix obtenus dans le cadre de transactions récentes conclues dans des conditions de concurrence normale pour un instrument identique ou similaire, ou des données, autres que les prix cotés ou pratiqués sur le marché, pouvant être observées pour l'instrument financier en question. Ces données incluent les taux d'intérêt, les taux de change, les différentiels de taux ainsi que la volatilité de taux.

Les instruments dérivés sont généralement traités sur la base de l'exposition nette du Groupe au risque de crédit de chaque contrepartie spécifique et les informations relatives à la juste valeur sont fournies au personnel de direction clé du Groupe sur cette base. Pour ces instruments dérivés, la juste valeur est évaluée sur la base du prix qui serait perçu au titre de la vente d'une position longue nette, ou d'un transfert d'une position courte nette, pour une exposition au risque de crédit spécifique tel que décrit à la Note 34 « Informations concernant les instruments financiers » au point b).

Les participations financières qualifiées de disponibles à la vente qui ne disposent pas de cours coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable par d'autres méthodes d'évaluation, tel qu'un modèle de flux de trésorerie actualisés, sont évaluées à leur prix de revient, diminué de toutes pertes de valeur cumulées.

**Participations et autres actifs financiers** — Les participations du Groupe comprennent les participations dans les sociétés consolidées par mise en équivalence, les autres participations financières et actifs financiers non courants, ainsi que les valeurs mobilières de placement courantes et non courantes et les disponibilités. Sauf pour les participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence, le Groupe classe ses actifs financiers en trois catégories : (i) évalués à leur juste valeur en résultat, (ii) prêts et créances et (iii) actifs financiers disponibles à la vente. Leur classement est déterminé par la Direction lors de leur première constatation et dépend du but de leur acquisition.

Au sein du Groupe, toutes les participations dans des entités qui ne remplissent pas les critères permettant d'être consolidés ou mis en équivalence sont classées en actifs financiers non courants disponibles à la vente. Elles sont comprises sous la rubrique « **Autres participations financières et actifs financiers non courants** » à l'État de situation financière consolidée.

Les **valeurs mobilières de placement** du Groupe sont majoritairement des titres de créances et sont qualifiées d'actifs financiers disponibles à la vente.

**Actifs financiers considérés comme disponibles à la vente**

— Les actifs financiers qualifiés de disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur ultérieures à la qualification des actifs financiers comme disponibles à la vente (autres que les pertes de valeur et les gains et pertes de change sur les éléments monétaires considérés comme disponibles à la vente) sont constatées directement en autres éléments du résultat global, une des composantes des capitaux propres, nets de l'impôt différé applicable. Dès que ces actifs financiers sont vendus ou cédés, ou que leur juste valeur est jugée altérée, les gains ou pertes cumulés antérieurement constatés en capitaux propres sont enregistrés au poste « Autres produits / (charges) liés aux participations » du compte de résultat consolidé de l'exercice. Les intérêts reçus au titre des participations sont présentés comme des produits d'intérêts financiers au compte de résultat consolidé au moyen de la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif. Les dividendes reçus des participations sont constatés au poste « Autres produits / (charges) liés aux participations » du compte de résultat consolidé lorsque le droit au paiement de ceux-ci a été établi.

**Actifs financiers dont la juste valeur est évaluée sur la base des gains et des pertes**

— Les actifs financiers désignés à leur juste valeur en résultat comprennent les actifs financiers détenus à des fins d'opérations de marché ainsi que les actifs financiers désignés à l'origine comme évalués à leur juste valeur en résultat. Au sein du Groupe, seuls les instruments financiers dérivés non désignés comme couvertures sont classés comme détenus à des fins d'opérations de marché. Par ailleurs, le Groupe désigne certains actifs financiers (tels que les placements dans des fonds du marché monétaire cumulés) à leur juste valeur en bénéfice ou en perte à la date de leur constatation initiale s'ils font partie d'un groupe d'actifs financiers géré sur la base de la juste valeur et les performances sont évaluées sur cette même base, conformément à une stratégie de gestion du risque ou de placement documentée.

**Prêts et créances** — Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des termes de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils naissent d'un prêt accordé par le Groupe ou de la fourniture directe de biens ou de services à un débiteur sans intention d'échanger la créance. Les prêts et créances sont classés comme « **Créances clients** » et « **Autres participations financières et actifs financiers courants / non courants** ». Les Autres actifs financiers comprennent les prêts à court et à long terme octroyés par Airbus Group Bank à ses clients ou d'autres établissements financiers. Suivant leur constatation initiale, les prêts et créances sont évalués

à leur prix de revient amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation. Les gains et les pertes sont constatés au compte de résultat consolidé lors de la cession des prêts et créances, selon la méthode d'amortissement ainsi que dans le cas d'une éventuelle dépréciation pour perte de valeur.

**Créances clients** — Les créances clients comprennent les créances résultant de la constatation des produits non encore réglés par le débiteur, ainsi que les créances liées aux contrats à long terme. Les créances clients sont initialement constatées à leur juste valeur et, dès lors que l'on ne prévoit pas de les encaisser dans un délai d'un an, elles sont alors évaluées à leur prix de revient amorti au moyen de la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif, moins une éventuelle provision pour dépréciation. Les gains et les pertes sont constatés au compte de résultat consolidé lorsque les créances sont décomptabilisées ou dépréciées ainsi que selon la méthode d'amortissement.

**Autres actifs financiers courants / non courants** — Les autres actifs financiers courants / non courants comprennent principalement les dérivés avec des justes valeurs positives, les créances sur sociétés liées et les prêts, qui sont présentés séparément des autres actifs courants / non courants.

**Disponibilités** — Les disponibilités se composent des fonds en caisse, des soldes positifs de comptes bancaires, des chèques, des comptes à terme et des titres ayant des échéances de trois mois au maximum à compter de la date d'acquisition, qui sont facilement convertibles en montants connus en liquide et pour lesquels le risque de variation de valeur est négligeable.

**Dépréciation des actifs financiers** — Le Groupe évalue, à chaque date d'arrêté des comptes, s'il existe une preuve objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié.

Après avoir appliqué la méthode de la mise en équivalence à une **participation dans une société associée ou une coentreprise**, le Groupe détermine s'il est nécessaire de constater une perte de valeur de la participation du Groupe dans les sociétés associées. Le Groupe évalue, à chaque date d'arrêté des comptes, s'il existe une preuve objective que la participation dans la société associée doit faire l'objet d'une dépréciation pour perte de valeur. Toute inversion de la perte de valeur est constatée comme un ajustement à la participation dans la société associée ou une coentreprise, dans la mesure où la valeur recouvrable de la participation augmente. À ce titre, l'écart d'acquisition portant sur les sociétés associées ou coentreprises du Groupe ne fait pas l'objet d'un test individuel pour dépréciation.

Pour les **actifs financiers comptabilisés à leur prix de revient amorti**, à leur prix de revient et pour ceux classés comme étant **disponibles à la vente**, un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié si, et seulement si, il existe une preuve objective de dépréciation du fait d'un ou de plusieurs événements qui se sont produits postérieurement à la constatation initiale de l'actif (un « événement de perte » encouru) et que cet événement de perte a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers pouvant être estimé de manière fiable.

Les **investissements financiers qualifiés comme étant disponibles à la vente** sont sujets à une perte de valeur, en plus des indicateurs susmentionnés, en cas de baisse significative ou prolongée de leur juste valeur en dessous de leur coût d'acquisition. Si de telles indications existent pour des actifs financiers disponibles à la vente, les pertes cumulées - évaluées comme étant égales à l'écart entre le coût d'acquisition et la juste valeur courante, moins toute perte de dépréciation de cet actif financier qui aurait été constatée antérieurement au compte de résultat consolidé - sont sorties des AOCI et constatées au compte de résultat consolidé. Les pertes de dépréciation sur les instruments de capitaux propres constatées au compte de résultat consolidé ne sont jamais reprises au compte de résultat consolidé ; les augmentations de leur juste valeur sont constatées directement en AOCI.

Dans le cas de la dépréciation d'**instruments de créance classés comme disponibles à la vente**, les intérêts continuent à courir au taux d'intérêt effectif d'origine sur la valeur comptable réduite de l'actif et sont enregistrés en résultat financier. Si au cours d'un exercice ultérieur, la juste valeur d'un instrument de créance augmente et si l'augmentation peut être objectivement mise en relation avec un événement qui s'est produit après la constatation de la perte de dépréciation au compte de résultat consolidé, la perte de dépréciation est reprise au compte de résultat consolidé.

S'il existe une preuve objective, relative aux **prêts et créances** que le Groupe n'est pas en mesure de recouvrer toutes les sommes dues conformément aux conditions initiales de l'instrument financier, une dotation aux provisions pour dépréciation doit être constatée. Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif financier et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial, à savoir le taux qui actualise exactement le flux attendu des paiements futurs jusqu'à l'échéance, à la valeur comptable nette actualisée de l'actif financier. La valeur comptable de la créance client est réduite en utilisant un compte de provision pour dépréciation. La dotation aux provisions pour dépréciation est comptabilisée au compte de résultat consolidé. Si, au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la dépréciation diminue et si la diminution est objectivement liée à un événement qui se produit après la constatation de la dépréciation, la réduction de la provision pour dépréciation correspondante est inscrite en résultat.

**Actifs non courants / groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie « disponibles à la vente »** — Les actifs non courants / groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie « disponibles à la vente » sont enregistrés à leur valeur comptable ou, si elle est inférieure, à leur juste valeur diminuée des frais de vente, sont recouverts principalement grâce à une transaction de vente plutôt qu'à une utilisation continue. Lorsque des actifs non courants sont classés comme « disponibles à la vente » ou font partie d'un groupe d'actifs à céder, le Groupe ne les amortit plus ni ne les déprécie. Par ailleurs, la comptabilisation en capitaux propres des participations dans les sociétés associées cesse dès lors qu'elles sont considérées comme détenues pour la vente ou la distribution. Le passif directement associé aux actifs non courants destinés à la vente dans un groupe d'actifs à céder est présenté séparément à l'État de situation financière consolidée. Les intérêts et autres frais imputables au passif d'un groupe d'actifs à céder classé dans la catégorie « disponibles à la vente » continuent à être constatés.

Afin d'être classés « disponibles à la vente », les actifs non courants (ou le groupe d'actifs à céder) doivent pouvoir être vendus immédiatement dans leur état actuel, sous réserve de conditions standard et habituelles pour de telles ventes d'actifs (ou de groupes d'actifs à céder) du même type, et la vente doit être hautement probable.

Si un élément du Groupe a été cédé ou est classé comme disponible à la vente et (i) représente un domaine d'activité majeur distinct ou une zone géographique d'opérations majeure distincte, (ii) s'inscrit dans un plan unique coordonné visant la cession d'un domaine d'activité majeur distinct ou d'une zone géographique d'opérations majeure distincte, ou (iii) est une filiale acquise dans le but exclusif de la revendre, cet élément constitue une activité abandonnée pour la présentation du compte de résultat consolidé.

**Instruments financiers dérivés** — Au sein du Groupe, les instruments financiers dérivés sont (i) utilisés à des fins de couverture dans des stratégies de micro-couverture pour couvrir le risque du Groupe dans des opérations identifiables engagées et sont (ii) un composant d'instruments financiers hybrides qui comprennent à la fois le dérivé et le contrat hôte (« Dérivés incorporés »).

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les instruments financiers dérivés sont constatés et ensuite évalués à leur juste valeur. La méthode de constatation des gains ou des pertes dépend de la désignation ou non de l'instrument financier dérivé comme instrument de couverture, et, s'il est ainsi désigné, de la nature de l'élément couvert. Alors que les instruments financiers dérivés dont les justes valeurs sont positives sont comptabilisés en « Autres actifs financiers courants / non courants », ceux dont la juste valeur est négative sont enregistrés en « Autres dettes financières courantes / non courantes ».

**a) Couverture** : le Groupe cherche à appliquer la comptabilité de couverture à l'ensemble de ses activités de change ou de taux. La comptabilité de couverture permet l'enregistrement de manière symétrique des effets de compensation sur le résultat net des variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert correspondant. Les conditions requises pour que cette opération de couverture puisse faire l'objet d'une comptabilité de couverture sont les suivantes : on prévoit que la transaction de couverture soit hautement efficace dans la compensation des variations de juste valeur ou des flux de trésorerie imputables au risque couvert, l'efficacité de la couverture peut être évaluée de manière fiable, et, dès le début de l'opération, les opérations de couverture elles-mêmes, ainsi que les objectifs et la stratégie de gestion du risque du Groupe en vertu desquels ces opérations sont entreprises, sont désignées et documentées en bonne et due forme. Le Groupe documente en outre de façon prévisionnelle, dès le début de la couverture ainsi qu'à chaque réalisation, et ce, de manière à la fois rétrospective et prévisionnelle, son évaluation du degré d'efficacité des instruments dérivés utilisés pour la couverture des transactions pour la compensation des variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts par rapport au risque couvert.

En fonction de la nature de l'élément couvert, le Groupe classe les opérations de couverture remplissant les conditions nécessaires pour faire l'objet d'une comptabilité de couverture soit (i) en couvertures de la juste valeur d'éléments d'actif ou de passif constatés ou à des engagements fermes non constatés (« Couvertures de juste valeur »), ou (ii) en couvertures de la variabilité des flux de trésorerie imputables à des éléments d'actif ou de passif constatés, à des transactions prévisionnelles très probables (« Couvertures de flux de trésorerie »).

- (i) **Couverture de juste valeur** : la comptabilité de couverture de juste valeur est essentiellement appliquée à certains swaps de taux d'intérêt qui couvrent le risque de variation de la juste valeur d'éléments d'actif et de passif constatés. Dans le cas des instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de juste valeur, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément d'actif ou de passif couvert imputables au risque couvert sont constatées simultanément au compte de résultat consolidé.
- (ii) **Couverture de flux de trésorerie** : le Groupe applique d'une façon générale la comptabilité de couverture de flux de trésorerie aux contrats dérivés libellés en devises étrangères sur des ventes à terme, à certains swaps de taux d'intérêt couvrant la variabilité des flux de trésorerie imputables à des éléments constatés d'actif et de passif ainsi qu'à des swaps de capitaux propres couvrant le risque lié aux capitaux propres inhérent aux paiements fondés sur des actions réglées en numéraires (LTIP). Les variations de la juste valeur des instruments de couverture se rapportant à la partie efficace de la couverture sont comptabilisées au sein d'une rubrique séparée des capitaux propres (« AOCI »), nettes de l'impôt différé applicable, et sont constatées au compte de résultat consolidé conjointement avec le résultat de la transaction couverte sous-jacente, une fois celle-ci réalisée. La portion inefficace est immédiatement enregistrée en « Résultat de l'exercice ». Les montants cumulés en capitaux propres sont constatés au compte de résultat consolidé au titre des exercices pendant lesquels la transaction couverte affecte le compte de résultat consolidé, par exemple lorsque la vente prévue a lieu ou lorsque les produits financiers ou les charges financières sont constatés au compte de résultat consolidé. Si les transactions couvertes sont annulées, les gains et les pertes réalisés sur l'instrument de couverture qui étaient antérieurement enregistrés en capitaux propres sont constatés d'une façon générale en « Résultat de l'exercice ». Mis à part les instruments financiers dérivés, le Groupe utilise également les dettes financières libellées en devises étrangères pour couvrir le risque de change inhérent aux transactions prévisionnelles. Si l'instrument de couverture expire ou est vendu, résilié ou exercé, ou si sa désignation d'instrument de couverture est révoquée, les montants précédemment constatés en capitaux propres demeurent dans les capitaux propres jusqu'à ce que la transaction ou l'engagement ferme prévu ait lieu.

Par ailleurs, le Groupe utilise certains dérivés de devises étrangères pour atténuer son risque de change résultant des variations de la juste valeur d'éléments d'actif et de passif constatés (couverture naturelle). Afin de refléter la compensation largement naturelle que ces dérivés fournissent à la réévaluation des gains ou des pertes sur les éléments du bilan en devises étrangères spécifiques, le Groupe présente en conséquence les gains et les pertes de ces dérivés de taux de change ainsi que les variations de la juste valeur des éléments d'actif et de passif correspondants à son bénéfice consolidé avant coûts de financement et impôts sur les sociétés (EBIT), dans la mesure où certaines exigences formelles sont satisfaites.

Enfin, dans le cas où certains dérivés ou parties de ces dérivés ne peuvent relever de la comptabilité de couverture aux termes des règles spécifiques de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » (par exemple, la valeur temps non désignée des options ou les dérivés n'étant plus désignés en général) ou ne relèvent pas de la couverture naturelle, les variations de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés ou de ses parties sont constatées immédiatement en résultat financier.

Les justes valeurs de divers instruments financiers dérivés utilisés comme instruments de couverture sont communiquées au sein de la Note 34 « Informations relatives aux instruments financiers ». Les mouvements périodiques des AOCI, autrement dit, de l'élément distinct des capitaux propres où est constatée la portion efficace des couvertures de flux de trésorerie, sont communiqués à la Note 34e).

**b) Dérivés incorporés :** les éléments dérivés incorporés dans un contrat hôte non dérivé sont constatés séparément et évalués à leur juste valeur s'ils répondent à la définition d'un dérivé et si leurs risques et leurs caractéristiques économiques ne sont pas clairement et étroitement adossés à ceux du contrat hôte. Les variations de la juste valeur des éléments dérivés de ces instruments financiers sont enregistrées en « Autres éléments du résultat financier », à moins que des dérivés incorporés de devises étrangères séparés du contrat hôte (bifurcation) ne soient désignés comme instruments de couverture.

Voir en Note 34 « Informations relatives aux instruments financiers » la description des stratégies de gestion du risque financier du Groupe et des justes valeurs des instruments financiers dérivés de ce dernier, ainsi que les méthodologies utilisées pour déterminer ces justes valeurs.

**Impôt sur les bénéfices** — Les charges d'impôts (produits d'impôts) correspondent au montant total inclus dans la détermination du résultat net de la période au titre des (i) impôts courants et des (ii) impôts différés.

(i) Les impôts courants correspondent au montant d'impôt sur les bénéfices payable ou recouvrable au cours d'un exercice. Ils sont calculés en appliquant les taux d'impôt correspondants, aux bénéfices imposables ou déficits fiscaux périodiques qui sont déterminés conformément aux règles établies par les autorités fiscales compétentes. Un passif d'impôt courant est comptabilisé pour les impôts courants à payer au titre des périodes en cours ou antérieures. Un actif d'impôt courant

est comptabilisé dans le cas où le montant d'impôt prépayé est supérieur au montant dû au titre des périodes en cours ou antérieures. L'avantage d'un déficit fiscal qui peut être reporté en arrière pour recouvrer les impôts courants d'un exercice antérieur est comptabilisé comme un actif sous réserve que l'économie correspondante soit probable et puisse être déterminée de manière fiable.

(ii) Les actifs et les passifs d'impôts différés sont généralement constatés sur la base des différences d'évaluation temporaires entre les valeurs comptables des éléments d'actif et de passif et leurs assiettes fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont évalués en fonction des taux d'imposition fixés par les lois fiscales applicables au bénéfice imposable des exercices au cours desquelles ces différences temporelles sont susceptibles de se renverser ou de se solder. L'effet d'un changement des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts différés est constaté dans les résultats de l'exercice au cours duquel la promulgation de la loi fiscale correspondante est officialisée. Étant donné que les actifs d'impôts différés anticipent d'éventuels avantages fiscaux futurs, ils ne sont enregistrés dans les États financiers consolidés du Groupe que dans la mesure où des bénéfices imposables futurs sont probables et par rapport auxquels les actifs d'impôts différés peuvent être utilisés. En principe, le test de recouvrement des actifs d'impôts différés est évalué sur la base de la planification opérationnelle des cinq derniers exercices du Groupe en prenant également en compte les passifs d'impôts différés existants et certains aspects qualitatifs relatifs à la nature des différences temporelles. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est analysée à chaque clôture annuelle.

Une compensation est opérée entre un actif et un passif d'impôts différés, s'il existe un droit légalement applicable de compensation entre l'actif et le passif d'impôts différés et si les impôts différés se rapportent à la même entité imposable et à la même autorité d'imposition.

Le Groupe contrôlant la politique de ses filiales en matière de dividendes, il contrôle également le calendrier de reprise des différences temporelles associées à l'investissement en question (habituellement dénommées les « différences sur une base externe ») résultant de bénéfices non encore distribués et de modifications du taux de change. De manière générale, le Groupe a décidé de ne pas distribuer les bénéfices générés par ses filiales dans un avenir proche, et ne comptabilise donc pas de passifs d'impôts différés. En ce qui concerne les différences temporelles résultant de participations dans des sociétés associées, le Groupe comptabilise des passifs d'impôts différés. Le taux utilisé reflète les hypothèses selon lesquelles ces différences seront recouvrées à partir de la distribution de dividendes, sauf si une résolution de la direction en faveur de la cession de la participation existe à la date de clôture. Pour les coentreprises, le Groupe évalue sa capacité à contrôler la distribution des dividendes sur la base des pactes d'actionnaires existants et comptabilise les passifs d'impôts différés en conséquence.

**Capital social** — Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou à l'exercice de nouvelles options sont imputés directement en capitaux propres, sous forme d'une déduction, nette de tous effets fiscaux. Les instruments de capitaux propres de la Société faisant l'objet d'un rachat sont déduits du total des capitaux propres et continuent d'être constatés en actions propres jusqu'à ce qu'elles soient annulées ou remises en circulation. Les gains ou les pertes net(te)s d'impôts qui seraient associé(e)s à l'achat, à la vente, à l'émission ou à l'annulation des actions propres du Groupe sont constaté(e)s en capitaux propres.

**Provisions** — Des provisions doivent être constituées dès que le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) au titre d'un événement antérieur et lorsqu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est important, les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses dont on prévoit qu'elles seront nécessaires pour acquitter l'obligation actuelle du Groupe. Comme facteur d'actualisation, il est utilisé un taux avant impôt reflétant les estimations courantes du marché quant à la valeur temps de l'argent et aux risques propres à l'obligation. L'augmentation de la provision au cours de chaque exercice pour refléter le passage du temps est constatée en charges financières.

Les provisions sont réexaminées à la clôture de chaque exercice et sont ajustées comme il convient pour refléter la meilleure estimation courante respective. La variation de l'évaluation d'une provision pour une obligation de retrait d'actif (voir ci-dessus, « Immobilisations corporelles ») est ajoutée ou déduite du coût de l'actif respectif qui doit être démantelé et retiré à la fin de sa durée de vie d'utilité, de même que le site où il est localisé doit être restauré.

Des provisions au titre des **garanties** accordées dans le cadre des ventes d'avions sont constituées pour refléter le risque sous-jacent pour le Groupe des garanties données lorsqu'une sortie de ressources représentant des avantages économiques peut être nécessaire pour éteindre l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement. Le montant de ces provisions est calculé de façon à couvrir la différence entre le risque encouru par le Groupe et la valeur estimée de la garantie.

**Les indemnisations ou remboursements d'assurance** sont constatés dès lors qu'il est quasiment certain qu'ils seront perçus. Ils sont constatés en tant qu'actifs séparables. Au compte de résultat, la charge liée à une provision est présentée nette du montant du remboursement constaté.

Les **coûts restant à payer** sont provisionnés à hauteur de la meilleure estimation des sorties de fonds futures. Les provisions pour **autres risques et charges** se rapportent à des risques identifiables représentant des montants dont la réalisation est prévue.

Les provisions pour **pertes sur contrats** sont comptabilisées lorsqu'il devient probable que le prix de revient du contrat estimé par la méthode du coût global dépasse le total des produits probables relatifs au même contrat. Les pénalités contractuelles sont comprises dans le calcul de la marge contractuelle. Les provisions pour pertes à terminaison sont comptabilisées en diminution des en-cours pour la partie des contrats qui est déjà achevée, et en provisions pour la partie des contrats restant à réaliser. Les pertes sont déterminées sur la base des résultats estimés à l'achèvement des contrats et comprennent les effets de change. Les provisions pour pertes à terminaison sont régulièrement actualisées.

Les provisions pour (i) **obligations implicites** et pénalités contractuelles résultant de retards de livraison et pour (ii) **résiliation** de commandes de clients existantes sont fondées sur les meilleures estimations des sorties futures de liquidités pour des paiements anticipés aux clients. Des provisions pour **litiges et réclamations** sont constituées si des actions en justice, enquêtes publiques, procédures contentieuses et autres réclamations qui seraient liées à des événements antérieurs, sont en instance ou susceptibles d'être intentées à l'avenir contre le Groupe, lorsqu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques soit nécessaire pour acquitter l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement.

Des provisions pour **restructurations** ne sont constatées que lorsqu'un plan de restructuration détaillé en bonne et due forme (incluant l'activité ou la portion d'activité concernée, les principaux sites affectés, des détails relatifs aux salariés affectés, le calendrier de la restructuration et les dépenses qui devront être encourues) a été établi et, ou bien lorsque la restructuration a commencé, ou alors lorsque les principales modalités du plan ont déjà été annoncées publiquement aux personnes affectées par celui-ci.

**Avantages du personnel** — L'évaluation des **retraites et avantages complémentaires** classés en régimes à prestations définies est fondée sur la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel ».

Le Groupe constate les réévaluations du passif au titre des prestations définies intégralement et immédiatement en reports à nouveau et les présente dans son État consolidé du résultat global.

Les coûts des services passés et les gains (ou pertes) de règlement sont immédiatement constatés en charge au compte de résultat consolidé du Groupe lorsque l'amendement, la réduction ou le règlement du régime survient.

Le Groupe applique les règles d'enregistrement d'un régime à prestations définies pour ses régimes multi-employeurs à prestations définies. En conséquence, le Groupe comptabilise son taux de participation dans le régime à prestations définies en question.

Les appels de cotisations aux régimes à cotisations définies sont constatés en charge dans le compte de résultat consolidé lorsqu'ils sont exigibles.

Plusieurs sociétés allemandes du Groupe proposent des modèles de comptes épargne-retraite à leurs salariés, à savoir des plans d'avantages du personnel comportant un retour promis sur cotisations ou sur cotisations notionnelles correspondant aux **autres avantages du personnel à long terme** de la norme IAS 19. Les cotisations périodiques des salariés à leurs comptes donnent lieu à des charges de personnel correspondantes pour cet exercice au compte de résultat consolidé, tandis que les actifs des régimes et les provisions correspondantes sont compensés dans le bilan consolidé.

Des **indemnités de fin de contrat** sont exigibles chaque fois que le contrat de travail d'un salarié est résilié avant l'âge normal de départ à la retraite ou chaque fois qu'un salarié accepte de partir volontairement à la retraite en échange de telles indemnités. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il s'est manifestement engagé, soit à résilier le contrat de travail des salariés existants conformément à un plan formel détaillé sans aucune possibilité de retrait, soit à accorder des indemnités de fin de contrat à titre d'incitation à un départ volontaire à la retraite.

**Rémunération fondée sur des actions** — En 2007, le Groupe a également introduit un plan d'unités soumises à conditions de performance et d'unités soumises à conditions de présence, correspondant à un **plan de paiements fondés sur des actions et réglés en numéraire** dans le cadre de la norme IFRS 2. Pour ce type de plan, les services associés reçus sont évalués à leur juste valeur et sont calculés en multipliant le nombre d'options (ou d'unités) dont l'acquisition est prévue par la juste valeur d'une option (ou d'une unité) à la date d'attribution (date de clôture de l'exercice). La juste valeur de chaque unité du LTIP est déterminée en appliquant un modèle de fixation du prix à terme.

La juste valeur des services est constatée en frais de personnel. Dans le cas de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres, les charges de personnel entraînent une augmentation correspondante des réserves consolidées sur la période d'acquisition du plan respectif. Pour les plans de paiements fondés sur des actions et réglés en numéraire, un engagement correspondant est constaté. Jusqu'à ce que l'engagement soit réglé, sa juste valeur est évaluée de nouveau à chaque date de clôture de l'exercice par le biais du compte de résultat consolidé.

Une partie de l'attribution des deux types de plans de paiement fondés sur des actions est subordonnée à des conditions de performance internes et n'est acquise que si les conditions de performance sont remplies. S'il devient évident pendant la période d'acquisition d'un plan de paiements fondés sur des actions et réglés en capitaux propres que certaines conditions de performance ne seront pas remplies et que par conséquent le nombre d'instruments de capitaux propres dont on peut escompter l'acquisition s'écarte des prévisions initiales, la charge est ajustée en conséquence.

Le Groupe propose à ses salariés, au titre du **plan d'actionnariat des salariés (sigle anglais ESOP)** des actions d'Airbus Group à leur juste valeur correspondant à un nombre d'actions gratuites selon un coefficient de détermination. Le nombre d'actions gratuites est constaté à sa juste valeur en charges de personnel dans les

comptes de résultat consolidé du Groupe à la date d'attribution des actions correspondantes.

**Dettes fournisseurs** — Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à la juste valeur. Celles qui ont une échéance à plus de 12 mois sont évaluées ensuite à leur prix de revient amorti à l'aide de la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif.

**Dettes financières** — Les engagements de financement comprennent les obligations à l'égard d'établissements financiers, les obligations émises à l'égard de sociétés privées, les acomptes versés par les clients d'Airbus Group, les emprunts auprès de coentreprises, ainsi que les engagements au titre de contrats de location-financement. Les dettes financières sont enregistrées initialement à la juste valeur des produits reçus, nettes des frais de transaction encourus. Ultérieurement, les engagements de financement sont évalués à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif ; les écarts éventuels entre les produits (nets des frais de transaction) et la valeur de rachat sont constatés en « Total produits financiers (charges financières) » sur la durée de l'engagement financier.

Les dettes financières vis-à-vis des établissements financiers comprennent les dettes issues des transactions de prêt de titres. Dans le cadre d'une transaction de prêt de titre, Airbus Group reçoit des fonds de la part de ses contreparties et transfère les titres objets de la transaction de prêt qui agit en tant que garantie. Le montant de trésorerie reçue est constaté en tant que dette financière. Les titres objets du prêt ne sont pas sortis du bilan et demeurent au bilan du Groupe. Leur valeur comptable est présentée à la Note 22 « Valeurs mobilières de placement ».

#### **Autres dettes financières courantes / non courantes**

— Les autres dettes financières courantes / non courantes comprennent principalement les avances remboursables et les instruments dérivés dont la valeur de marché est négative. Des avances remboursables sont accordées au Groupe par certains gouvernements européens pour financer les activités de recherche et développement liées à certains projets sur la base d'une notion de partage des risques. Elles doivent par conséquent être remboursées aux gouvernements européens sous réserve de la réussite du projet.

Le Groupe désigne certaines dettes financières correspondant à des obligations de paiement à l'égard de compagnies aériennes qui sont libellées en USD comme instruments de couverture du risque de change inhérent à des ventes futures d'avions dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie.

**Autres passifs courants / non courants** — Les autres passifs courants / non courants comprennent principalement les avances reçues de clients.

#### **Passifs sur options de vente accordées aux participations ne donnant pas le contrôle**

— Dans certaines circonstances, le Groupe doit enregistrer une dette financière plutôt qu'un instrument de capitaux propres pour le prix d'exercice d'une option de vente accordée sur certains titres d'une filiale consolidée. La réévaluation de toutes options de vente souscrites sur des participations ne donnant pas le contrôle après leur constatation initiale est comptabilisée en capitaux propres.

**Litiges et réclamations** – Diverses actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations sont en instance ou susceptibles d'être intentées à l'avenir contre le Groupe. Les litiges sont soumis à beaucoup d'aléas et l'issue de chaque affaire ne peut que rarement être prévue de manière certaine. Le Groupe estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de contentieux existants ou éventuels. Il est raisonnablement possible que la résolution définitive de certaines de ces affaires puisse amener le Groupe à constater des charges supérieures aux provisions constituées, et ce à un horizon assez lointain et pour des montants qui ne peuvent être précisément estimés. L'expression « raisonnablement possible » est utilisée dans le cadre des présentes pour signifier que l'éventualité de la survenance d'une transaction ou d'un événement futur n'est pas infime, mais seulement possible. Pour plus de détails, voir la Note 32, « Litiges et réclamations ».

### Appréciation de la Direction et recours aux estimations comptables

Les principales règles comptables du Groupe, telles que décrites ci-dessus sont essentielles pour une bonne compréhension du résultat des activités du Groupe, de sa situation financière et de ses flux de trésorerie. Certaines de ces politiques comptables exigent des estimations comptables, impliquant des jugements complexes et subjectifs, ainsi que l'utilisation d'hypothèses dont certaines sont susceptibles de porter sur des points qui sont par essence incertains et sujets à changement.

L'appréciation de Direction est nécessaire notamment pour déterminer si un contrat conclu avec un client peut être qualifié de contrat à long terme ou pour déterminer le montant des provisions pour pertes à terminaison ainsi que pour l'évaluation des provisions et des éléments de passifs éventuels pour le cas des Litiges et réclamations.

Les estimations comptables sont susceptibles de changer d'un exercice à l'autre et pourraient avoir un impact important sur les résultats d'exploitation, les positions financières et les flux de trésorerie du Groupe. Les hypothèses et les estimations utilisées par la Direction du Groupe sont basées sur des paramètres dérivés de ce qui est connu au moment de l'établissement des États financiers consolidés.

Les circonstances présentes et les hypothèses concernant l'évolution future prévisible de l'environnement mondial et de l'environnement propre au secteur ont notamment été utilisées pour estimer les performances commerciales futures de la Société. Lorsque l'évolution de ces conditions est différente des estimations, et ce, indépendamment de la volonté de la Société, les chiffres réels sont susceptibles de s'écarter de ce qui avait été prévu. En pareil cas, les hypothèses et le cas échéant les montants comptables des éléments d'actif et de passif concernés sont ajustés en conséquence.

Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont constatées au cours de la période à laquelle la révision a lieu, si celle-ci n'affecte que cette période-là, ou au cours de la période à laquelle la révision a lieu et des périodes futures, si la révision affecte à la fois la période en cours et les périodes futures.

Les sujets donnant lieu à des hypothèses et à des estimations et ayant une influence importante sur les montants constatés dans les États financiers consolidés du Groupe sont décrits plus en détail ou font l'objet d'une communication dans les Notes respectives figurant ci-dessous.

### Constatation des produits sur les contrats à long terme

Le Groupe réalise une partie importante de son activité dans le cadre de contrats à long terme avec des clients, des programmes gouvernementaux liés à l'aérospatial par exemple. Le Groupe comptabilise en général les projets à long terme au moyen de la méthode de l'avancement des contrats, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée selon les jalons atteints ou sur la base des coûts engagés. Cette méthode accorde une importance considérable à l'exactitude des estimations à terminaison ainsi qu'au degré d'avancement de la réalisation. Pour ce qui est de déterminer la progression du contrat à long terme, les estimations importantes comprennent les coûts contractuels totaux, les coûts restants jusqu'à l'achèvement, les produits totaux du contrat, les risques contractuels et d'autres appréciations. La Direction des Divisions d'exploitation réexamine constamment toutes les estimations qu'impliquent ces contrats à long terme et les ajuste si nécessaire. Voir Note 19 « Créances clients » pour plus d'informations.

**Regroupements d'entreprises** – Dans un regroupement d'entreprises, tous les éléments d'actif, de passif et de passif éventuel acquis sont enregistrés à la date d'acquisition à leurs justes valeurs respectives. Une des estimations les plus importantes concerne la détermination de la juste valeur de ces éléments d'actif et de passif. Les terrains, les bâtiments et le matériel sont en général évalués indépendamment, tandis que les valeurs mobilières négociables sont évaluées aux cours du marché. Si des actifs incorporels sont identifiés, et en fonction du type d'actifs incorporels et de la complexité de la détermination de leur juste valeur, ou bien le Groupe consulte un expert externe indépendant en évaluation, ou bien il élabore la juste valeur en interne à l'aide de techniques d'évaluation appropriées, qui se fondent en général sur une prévision des flux totaux de trésorerie nets futurs prévisibles. Ces évaluations sont étroitement liées aux hypothèses faites par la Direction au sujet des performances futures des actifs concernés et d'éventuels changements du taux d'actualisation appliqué. Voir Note 4 « Acquisitions et cessions » et Note 13 « Immobilisations incorporelles » pour plus d'informations.

### Test de dépréciation des écarts d'acquisition et possibilité de recouvrer les actifs

Le Groupe réalise au moins tous les ans des tests visant à établir si l'écart d'acquisition a subi une dépréciation, conformément à ses politiques comptables. La détermination du montant recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (UGT), ou d'un groupe d'UGT, auquel un écart d'acquisition a été imputé suppose l'utilisation d'estimations par la Direction. Le résultat prévu par ces estimations est affecté par différentes hypothèses, telles que les hypothèses de croissance des UGT, la disponibilité et la composition de budgets défense et institutionnel futurs, les fluctuations de taux de change ou encore les conséquences de la volatilité des marchés financiers. Le Groupe utilise en général des méthodes fondées sur l'actualisation des flux de trésorerie pour déterminer ces valeurs. Ces calculs d'actualisation des flux de trésorerie utilisent essentiellement des prévisions à cinq ans

fondées sur les plans d'exploitation approuvés par la Direction. Les prévisions de flux de trésorerie prennent en compte l'expérience passée et représentent la meilleure estimation par la Direction des évolutions futures. Les flux de trésorerie postérieurs à la période de planification sont extrapolés au moyen des taux de croissance estimés. Les hypothèses clés sur lesquelles la Direction a basé sa détermination de la juste valeur moins les frais de vente et la valeur d'utilité comprennent les taux de croissance estimés, le coût moyen pondéré des capitaux, les taux d'imposition et les taux de change. Ces estimations, y compris la méthodologie utilisée, sont susceptibles d'avoir un impact important sur les valeurs respectives et, en définitive, sur le montant de toute dépréciation de l'écart d'acquisition. De même, chaque fois que les immobilisations corporelles et d'autres immobilisations incorporelles sont soumises à des tests de dépréciation, la détermination du montant recouvrable de ces immobilisations suppose le recours à des estimations de la part de la Direction et peut avoir un impact important sur les valeurs respectives et, en définitive, sur le montant d'une éventuelle dépréciation. Voir Note 13 « Immobilisations incorporelles » pour plus d'informations.

**Créances clients et autres créances** — La provision pour créances douteuses suppose d'importantes appréciations de la part de la Direction, ainsi qu'un examen individuel des créances sur la base de la solvabilité de chaque client, des tendances économiques du moment, notamment des répercussions possibles de la crise de la dette souveraine européenne, et de l'analyse historique des créances douteuses. Voir Note 19 « Créances clients » pour plus d'informations.

**Avantages du personnel** — Le Groupe comptabilise les pensions et les autres prestations de retraite conformément à des évaluations actuarielles. Ces évaluations s'appuient sur des facteurs statistiques et autres afin de prévoir des événements futurs. Ces facteurs comprennent des hypothèses actuarielles clés, dont le taux d'actualisation, les augmentations de salaires attendues et les taux de mortalité. Pour déterminer le taux d'actualisation approprié, le Groupe tient compte des taux d'intérêt des obligations émises à l'égard de sociétés privées de haute qualité ayant une note AA. Ces hypothèses actuarielles sont susceptibles de s'écarter de façon significative des évolutions réelles en raison de changements des conditions du marché et des conditions économiques et d'entraîner, par conséquent, une modification importante des engagements de retraite à l'égard des salariés et des charges futures qui s'y rapportent. Voir le point b) de la Note 25 « Provisions » pour plus d'informations.

**Provisions** — La détermination des provisions, par exemple pour contrats déficitaires, coûts de garantie, mesures de restructuration et procédures judiciaires, se fonde sur les meilleures estimations disponibles. Les contrats de vente déficitaires sont identifiés en suivant l'avancée du contrat ainsi que le programme sous-jacent et en mettant à jour les coûts du contrat, ce qui exige aussi des appréciations importantes relatives à la réalisation de certains critères de performance, ainsi que des estimations quant aux coûts de garantie. La portée des hypothèses, des appréciations et des estimations dans le cadre de ces processus de suivi diffère selon la taille et la nature des contrats et des programmes associés du Groupe. Plus particulièrement, l'introduction de nouveaux

programmes d'avions commerciaux (tel que l'A350 XWB) ou de programmes d'avions dérivés majeurs implique, notamment, un niveau accru d'estimations et d'appréciations pour le calendrier attendu quant à l'évolution, la production et la certification et pour les composantes des coûts. Un contrat d'avion commercial ou une modification du contrat peut inclure des clauses d'option d'extension et de résiliation de tout ou partie du contrat. L'évaluation de la probabilité d'application de ces options est fondée sur la meilleure estimation faite par la Direction. Les estimations et appréciations sont sujettes à changement en fonction des nouvelles informations disponibles au fur et à mesure de l'avancée des contrats et des programmes associés. Par ailleurs, les processus complexes de conception et de fabrication propres au secteur d'activité du Groupe nécessitent une intégration et une coordination d'excellence sur toute la chaîne d'approvisionnement, avec notamment une évaluation continue des réclamations fournisseurs qui peuvent avoir un impact supplémentaire sur l'issue de ces processus de suivi. Voir le point c) de la Note 25 « Provisions » pour plus d'informations.

**Risques contentieux** — Les sociétés du Groupe sont parties prenantes à des litiges relatifs à un certain nombre d'affaires, tel que décrit à la Note 32 « Litiges et réclamations ». L'issue de ces affaires est susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation financière, sur les résultats d'exploitation ou sur les flux de trésorerie du Groupe. La Direction analyse régulièrement les informations courantes à ce sujet et prévoit des provisions pour toutes sorties probables de liquidités, incluant l'estimation des frais de justice nécessaires au règlement des litiges. Le Groupe a recours à des juristes internes et externes pour ces estimations. Pour décider de la nécessité de provisions, la Direction évalue le degré de probabilité d'une issue défavorable et la capacité d'effectuer une estimation suffisamment fiable du montant des pertes. Le fait que des poursuites soient engagées contre des sociétés du Groupe ou que l'on fasse valoir en bonne et due forme des réclamations à leur encontre, ou la divulgation de poursuites ou de réclamations, n'indique pas automatiquement qu'une provision est opportune. Voir Note 32 « Litiges et réclamations » pour plus d'informations.

**Impôts sur les bénéfices** — Le Groupe opère dans de nombreux pays et y réalise des bénéfices, il est donc soumis à des législations fiscales variables dans de multiples collectivités publiques au sein de ces pays. Des appréciations importantes sont nécessaires pour déterminer les obligations de l'entreprise au titre de l'impôt sur les bénéfices sur le plan mondial. Bien que la Direction estime avoir effectué des estimations raisonnables quant à l'issue finale de ces incertitudes fiscales induites, on ne peut assurer que l'issue fiscale finale sera en cohérence avec ce que reflètent les dispositions historiques en termes d'impôt sur les bénéfices. Ces différences pourraient avoir un effet sur les charges courantes d'impôt sur les bénéfices et sur les charges d'impôt différé sur les bénéfices de la période pendant laquelle ces déterminations sont effectuées. À chaque date d'arrêté des comptes, le Groupe évalue si la réalisation des avantages fiscaux futurs est probable pour permettre la constatation d'actifs d'impôts différés. Cette évaluation impose à la Direction d'apprécier, entre autres, les avantages qui pourraient être réalisés grâce aux stratégies

fiscales disponibles et les bénéfices imposables futurs, ainsi que d'autres facteurs positifs et négatifs. Le montant enregistré des actifs totaux d'impôts différés pourrait être réduit si les estimations des bénéfices imposables futurs prévisionnels et des bénéfices découlant des stratégies fiscales disponibles venaient à diminuer, ou si la réglementation fiscale existante venait à être modifiée de façon à imposer des restrictions quant au moment où le Groupe pourra faire usage d'avantages fiscaux futurs, ou quant à la mesure dans laquelle il pourra le faire. En principe, la base du test de recouvrement des actifs d'impôts différés est identique à la planification opérationnelle des 5 derniers exercices du Groupe, en prenant également en compte certains aspects qualitatifs relatifs à la nature des différences temporelles. Plus il est nécessaire de se projeter dans l'avenir pour rechercher des bénéfices imposables suffisants, plus les prévisions deviendront

subjectives. Toutefois, comme une interruption globale de la période d'observation se révélerait arbitraire, le Groupe détermine la période d'observation appliquée pour une entité en prenant également en compte des facteurs qualitatifs. La prise en compte de ces facteurs qualitatifs pourrait se traduire par la non-application de la période de planification opérationnelle complète de cinq ans pour l'évaluation du recouvrement des actifs d'impôts différés tout comme le contraire, c'est-à-dire, étendre la période à la période de planification stratégique. Les facteurs qualitatifs comprennent notamment l'historique d'une entité selon l'exactitude de la planification, ses registres de performance, son modèle d'affaires, son carnet de commandes, l'existence de contrats à long terme ainsi que la nature des différences temporelles. Voir Note 12 « Impôt sur les bénéfices » pour plus d'informations.

### 3. Périmètre de consolidation

**Périmètre de consolidation (31 décembre 2014)** – Outre Airbus Group N.V., le périmètre de consolidation recouvre :

- 2014 : 286 (montant ajusté 2013 : 257) sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;
- 2014 : 50 (2013 : 47) participations dans des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- 2014 : 17 (2013 ajusté : 19) participations dans des sociétés associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Le nombre de participations dans des sociétés associées ne concerne que les maisons-mères respectives.

Les participations ne donnant pas le contrôle ne présentent pas un intérêt majeur du point de vue des activités du Groupe et des flux de trésorerie (voir le point b de la Note 23 « Total des capitaux propres »). Le Groupe détient des participations dans certaines entités structurées, notamment en ce qui concerne ses activités de financement d'avions. La nature et l'importance de ces participations ainsi que les risques associés aux participations dans les entités structurées que le Groupe n'intègre pas sont présentés plus en détail à la Note 33 « Engagements hors bilan ».

Les filiales, sociétés associées et coentreprises principales sont énumérées dans l'annexe intitulée « Informations sur le périmètre de consolidation ».

## 4. Acquisitions et cessions

### a) Acquisitions et autres opérations de fusions-acquisitions

Le 25 juillet 2014, Airbus Group N.V., basée à Leiden (Pays-Bas) a fait l'acquisition de la totalité du capital de Salzburg München Bank AG auprès de Raiffeisenverband Salzburg. La société Salzburg München Bank AG est une banque agréée basée à Munich (Allemagne) disposant d'une licence bancaire à part entière avec un total de près de 300 millions d'euros d'actifs servant une clientèle de PME ainsi qu'une clientèle privée. L'acquisition de Salzburg München Bank AG vise à élargir les options de financement pour les activités du Groupe. Entre la date d'acquisition et la date de clôture de l'exercice 2014, Salzburg München Bank AG a enregistré un chiffre d'affaires de 4,7 millions d'euros.

Le 28 juillet 2014, Airbus Operations S.L.U., basée à Getafe (Espagne), a pris une participation supplémentaire de 58,49 % dans le capital d'Alestis Aerospace S.L., basée à La Rinconada (Espagne), pour un montant total de 28 millions d'euros, dont 6 millions d'euros correspondent à la constatation séparée des règlements découlant de relations préexistantes. Avec cette opération, Airbus Group détient une participation majoritaire de 60,16 % du capital d'Alestis Aerospace S.L. La participation d'Airbus vise à renforcer sa chaîne d'approvisionnement pour les programmes militaires et civils. Pour l'exercice 2014, Alestis Aerospace S.L. a enregistré un chiffre d'affaires de 148 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous récapitule, pour les opérations de fusion-acquisition peu significatives individuellement ou collectivement susmentionnées, la contrepartie transférée, la juste valeur des éléments d'actifs identifiables acquis, les éléments de passifs repris en charge et toutes participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition.

Juste valeur comptabilisée lors de l'acquisition	2014 acquisitions peu significatives individuellement et collectivement
<i>(en millions d'€)</i>	
Immobilisations incorporelles	
Technologies <sup>(1)</sup>	95
Divers	1
Immobilisations corporelles	
Actifs financiers	315
Stocks	25
Créances clients	21
Impôts différés actifs	13
Autres actifs	16
Trésorerie	14
<b>Total actifs acquis</b>	<b>607</b>
Provisions et les éléments de passifs éventuels <sup>(2)</sup>	22
Dettes fournisseurs	23
Dettes financières (dont dettes bancaires et dépôts clients)	542
Passifs d'impôts et autres passifs	27
<b>Total passif assumé</b>	<b>614</b>
<b>Passif assumé net</b>	<b>(7)</b>
Participations ne donnant pas le contrôle <sup>(3)</sup>	(17)
<b>Contrepartie transférée</b>	<b>63</b>
Écart d'acquisition positif lié à l'acquisition <sup>(4)</sup>	54
Plus-value sur acquisition	1

(1) Les technologies acquises devraient être amorties sur une période de 5 à 7 ans.

(2) Inclut les éléments de passifs éventuels pour un montant de 2,4 millions d'euros.

(3) Part des participations ne donnant pas le contrôle liées à l'acquisition d'Alestis, évaluée sur leur part proportionnelle dans les actifs nets.

(4) Aucun écart d'acquisition lié aux opérations de fusion-acquisition du Groupe en 2014 n'est considéré comme déductible fiscalement dans les comptes d'impôts locaux correspondants.

## b) Cessions

Le 28 février 2014, EADS North America, Inc., basée à Herndon (Virginie, É.-U.) a cédé l'intégralité de ses actifs et passifs dans sa division Test et Services à Astronics Corp., basée à East Aurora (New York, É.-U.), pour un montant total de 51 millions d'euros.

Le 7 mars 2014, Astrium Services GmbH, Ottobrunn (Allemagne) a cédé l'intégralité de ses participations dans ND Satcom GmbH, Immenstaad (Allemagne) à Quantum Industries S.à.r.l., basée à Luxembourg (Luxembourg), avec effet économique au 1<sup>er</sup> mars 2014 ce qui conduit à une contrepartie négative de 9 millions d'euros.

Le 10 juillet 2014, Airbus Defence and Space a cédé ses activités Test & Services à un consortium composé d'ACE Management S.A., basée à Paris (France) et IRDI S.A., basée à Toulouse (France). L'opération s'est réalisée via la société acquérante Test & Mesures Groupe S.A.S., dont Airbus Defence and Space conservera temporairement 33,5 % du capital. Le montant total encaissé de la contrepartie s'est élevé à 35 millions d'euros (dont 28 millions d'euros perçus en numéraires et 7 millions d'euros en actions dans Test & Mesures Groupe S.A.S.). Le montant des actifs nets cédés s'est élevé à 31 millions d'euros.

Le Groupe a enregistré une plus-value de 7 millions d'euros sur la cession des activités Test et Services, constatés au poste Autres produits.

Le 27 novembre 2014, dans le cadre d'une convention de rachat de ses propres actions, Airbus Group a cédé à Dassault Aviation un total de 810 072 actions de Dassault Aviation au prix de 980 € chacune, correspondant à des frais préalables à l'opération de 794 millions d'euros au total. La plus-value constatée en Part des résultats des participations s'est élevée à 343 millions d'euros. À l'issue de cette opération, Airbus Group détenait 38,82 % du capital de Dassault Aviation, droits de vote rattachés compris. Puis, à la suite de l'annulation par Dassault Aviation de 9 % de ses actions, au 31 décembre 2014, Airbus Group détenait 42,11 % du capital, droits de vote rattachés compris.

Le 9 décembre 2014, Airbus Group a signé une convention d'achat d'actions avec l'État finlandais pour céder l'intégralité de ses 26,8 % d'actions dans Patria Oyj à l'entreprise finlandaise de prestation de services aéronautiques de défense, de sécurité et d'aviation finlandaise, pour un montant total de 133 millions d'euros. L'opération s'est conclue le 11 décembre 2014 et le Groupe a constaté une plus-value d'un montant de 47 millions d'euros au poste Part des résultats des participations.

## c) Groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie « disponibles à la vente »

Au 31 décembre 2014, Airbus Group a comptabilisé des Actifs non courants / groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie « disponibles à la vente » pour un montant de 750 millions d'euros (2013 : 0 million d'euros). En 2014, les groupes d'actifs à céder comprenaient les passifs directement liés aux actifs non-courants classés dans la catégorie « disponibles à la vente », totalisant 680 millions d'euros (2013 : 0 million d'euros). Les groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie « disponibles à la vente » comprennent les opérations suivantes :

### La coentreprise Airbus Safran Launchers Joint Venture (« ASL »)

Le 16 juin 2014, Airbus Group et Safran ont annoncé leur intention de créer une coentreprise à 50/50 regroupant leurs activités liées aux lanceurs et systèmes de propulsion, respectivement en France et en Allemagne.

Le 3 décembre 2014, la coentreprise Airbus Safran Launchers est créée suite à l'approbation du développement et de la production d'un nouveau lanceur Ariane 6, accordée lors de la conférence ministérielle de l'Agence spatiale européenne. Les partenaires ont décidé d'organiser l'opération en deux phases : la première consistant en la prise de responsabilité de la coentreprise, la collecte des ressources pour coordonner la gestion du programme des activités civiles du segment lanceurs et la réalisation des participations pertinentes. La seconde consiste, quant à elle, en la mobilisation de tous les actifs, contrats et capacités industrielles pour permettre à la coentreprise de mener toutes les activités en rapport avec la conception, le développement, la construction et la vente des lanceurs, systèmes de propulsion, système de propulsion de véhicules spatiaux et de satellites pour les applications civiles et militaires ainsi que la vente et la commercialisation des services de lancement civil. La mise en œuvre de la seconde phase est sujette à la conclusion, par la coentreprise, d'un contrat de développement d'Ariane 6.

Suite à l'approbation de la conférence ministérielle de l'ESA, la mise en œuvre de la première phase a été confirmée et les actifs et passifs associés ont été classés dans la catégorie « disponibles à la vente » au 31 décembre 2014.

Le 14 janvier 2015, Airbus Group et Safran ont réalisé la première étape du processus d'intégration, ce qui a permis à Airbus Safran Launchers d'être opérationnelle.

### Electronics Oostkamp (« EO »)

Le 23 décembre 2014, Airbus Group a signé un accord avec Parter Capital Group AG pour la cession de l'usine d'Electronics Oostkamp, filiale d'Airbus Defence and Space, en Belgique. Airbus Group a constaté une perte associée de 7 millions d'euros au poste Autres charges pour en 2014. L'opération s'est conclue le 21 janvier 2015.

Les actifs et passifs des groupes d'actifs à céder comprennent :

(en millions d'€)	31 décembre 2014
Écart d'acquisition	23
Stocks	447
Créances clients	262
Disponibilités	18
<b>Groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie « disponibles à la vente »</b>	<b>750</b>
Provisions	3
Avances versées par les clients	674
Autres passifs	3
<b>Groupes de passifs à céder classés dans la catégorie « disponibles à la vente »</b>	<b>680</b>

## 2.2 Notes annexes aux comptes de résultat consolidés

### 5. Informations sectorielles

Sur la base d'une étude stratégique et afin d'améliorer la compétitivité et de mieux s'adapter aux marchés traditionnels en déclin, les activités spatiales et de défense du Groupe sont regroupées dans un même segment depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Améliorer l'accès aux clients internationaux, créer des synergies de coûts et de marchés au niveau des opérations et du portefeuille de produits du Groupe et mieux orienter les efforts de recherche et de développement du Groupe sont autant d'objectifs à réaliser dans le cadre de cette restructuration.

Le Groupe opère sur trois segments (secteurs d'activité) reflétant la structure de gestion et d'organisation interne selon la nature des produits et services fournis.

- **Airbus** (avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014 : Airbus Commercial) — Développement, production, commercialisation et vente d'avions à réaction commerciaux de plus de 100 places ; transformation d'avions et services associés ; développement, production, commercialisation et vente d'avions régionaux turbopropulsés et de composants aéronautiques.
- **Airbus Helicopters** (avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014 : Eurocopter) — Développement, production, commercialisation et vente d'hélicoptères civils et militaires et prestation de services relatifs aux hélicoptères.
- **Airbus Defence and Space** — Avions militaires de combat et d'entraînement ; fourniture de solutions d'électronique de défense et pour le marché mondial de la sécurité, telles que les systèmes embarqués pour la sécurité des frontières, les solutions de communication sécurisées et les services logistiques ; services de formation, d'essais, d'ingénierie et autres services associés ; développement, production, commercialisation et vente de systèmes de missiles ; développement, production,

commercialisation et vente de satellites, d'infrastructures et de lanceurs orbitaux ; prestations de services spatiaux associés ; développement, production, commercialisation et vente d'avions de transport militaire et d'avions de mission spéciale et services associés. Les anciens secteurs Cassidian, Astrium et Airbus Military forment le nouveau secteur Airbus Defence and Space.

Les informations relatives aux différents secteurs d'activité du Groupe sont présentées dans le tableau suivant. D'une façon générale, les opérations entre secteurs ont lieu à des conditions normales de marché. La plupart des ventes entre secteurs ont lieu entre Airbus et Airbus Defence and Space et entre Airbus Helicopters et Airbus. Les activités du Groupe gérées aux États-Unis, la fonction holding du siège du Groupe, comme la banque nouvellement acquise et d'autres activités non attribuables aux secteurs, produisant ensemble des effets sur la consolidation, sont présentées à la colonne « Autres / Siège / Conso. ». Les informations correspondantes de l'exercice précédent ont été retraitées en conséquence.

Airbus Group utilise l'EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels comme indicateur clé de ses performances économiques. Le terme « exceptionnels » concerne des postes tels que les charges d'amortissement des ajustements de la juste valeur relative à l'ancienne fusion EADS et au Regroupement d'entreprises Airbus, ainsi que les charges de dépréciation afférentes. Il comprend également les écarts d'acquisition liés à l'impact des cessions et les ajustements de la juste valeur suite à ces opérations. L'EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels est pris en compte par la Direction comme un indicateur clé pour mesurer les performances économiques de ses Unités opérationnelles.

## a) Informations sectorielles

Informations sectorielles au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

(en millions d'€)	Airbus	Airbus Helicopters	Airbus Defence and Space	Total Secteurs	Autres / Siège / Conso.	Consolidés
Chiffre d'affaires total	42 280	6 524	13 025	61 829	482	62 311
Chiffre d'affaires intersegments	(749)	(528)	(297)	(1 574)	(24)	(1 598)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>41 531</b>	<b>5 996</b>	<b>12 728</b>	<b>60 255</b>	<b>458</b>	<b>60 713</b>
<b>EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels</b>	<b>2 671</b>	<b>413</b>	<b>409</b>	<b>3 493</b>	<b>547</b>	<b>4 040</b>
dont :						
amortissements	(1 419)	(157)	(540)	(2 116)	(34)	(2 150)
frais de recherche et développement	(2 667)	(325)	(360)	(3 352)	(39)	(3 391)
part des résultats des sociétés mises en équivalence	62	4	176	242	598	840
dotations aux autres provisions (voir Note 25c)	1 148	523	1 580	3 251	178	3 429
Cessions des écarts d'acquisition	0	0	(6)	(6)	0	(6)
Amortissements exceptionnels / cessions	(25)	0	(16)	(41)	(2)	(43)
<b>Bénéfice avant frais financiers et impôt sur les bénéfices</b>	<b>2 646</b>	<b>413</b>	<b>387</b>	<b>3 446</b>	<b>545</b>	<b>3 991</b>
Charges d'intérêts						(320)
Autres éléments du résultat financier						(458)
Impôt sur les bénéfices						(863)
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>						<b>2 350</b>

Informations sectorielles au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

(en millions d'€) <sup>(1)</sup>	Airbus <sup>(2)</sup>	Airbus Helicopters	Airbus Defence and Space <sup>(2)</sup>	Total Secteurs	Autres / Siège / Conso. <sup>(2)</sup>	Consolidés
Chiffre d'affaires total	39 494	6 297	13 121	58 912	457	59 369
Chiffre d'affaires intersegments	(933)	(486)	(382)	(1 801)	(1)	(1 802)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>38 561</b>	<b>5 811</b>	<b>12 739</b>	<b>57 111</b>	<b>456</b>	<b>57 567</b>
<b>EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels</b>	<b>1 593</b>	<b>397</b>	<b>659</b>	<b>2 649</b>	<b>(25)</b>	<b>2 624</b>
dont :						
amortissements	(1 208)	(136)	(521)	(1 865)	(62)	(1 927)
frais de recherche et développement	(2 433)	(306)	(344)	(3 083)	(35)	(3 118)
part des résultats des sociétés mises en équivalence	59	3	121	183	251	434
dotations aux autres provisions (voir Note 25c) <sup>(3)</sup>	(1 043)	(533)	(1 150)	(2 726)	(513)	(3 239)
Cessions et dépréciations des écarts d'acquisition	0	0	0	0	(15)	(15)
Amortissements exceptionnels / cessions	(26)	(1)	(11)	(38)	(1)	(39)
<b>Bénéfice avant frais financiers et impôt sur les bénéfices</b>	<b>1 567</b>	<b>396</b>	<b>648</b>	<b>2 611</b>	<b>(41)</b>	<b>2 570</b>
Charges d'intérêts						(332)
Autres éléments du résultat financier						(278)
Impôt sur les bénéfices						(477)
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>						<b>1 483</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de la nouvelle structure sectorielle.

(2) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

(3) Inclut des charges (292 millions d'euros ajustés) au titre de provisions de restructuration dans le cadre de la réorganisation du Groupe et majoritairement au sein de l'activité spatiale et de défense.

Dépenses d'investissement par secteur <sup>(1)</sup>	2014	2013
<i>(en millions d'€)</i>		
Airbus <sup>(2)</sup>	1 713	2 116
Airbus Helicopters	303	279
Airbus Defence and Space <sup>(2)</sup>	497	466
Autres / Siège / Conso.	35	57
<b>Total dépenses d'investissement<sup>(2)</sup></b>	<b>2 548</b>	<b>2 918</b>

(1) Dépenses d'investissement hors actifs loués.

(2) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

Actifs par secteur	2014	2013
<i>(en millions d'€)</i>		
Airbus <sup>(1)</sup>	41 342	39 812
Airbus Helicopters	10 248	9 775
Airbus Defence and Space <sup>(1)</sup>	17 660	18 678
Autres / Siège / Conso. <sup>(1)</sup>	3 337	3 564
<b>Total actifs par secteur<sup>(1)</sup></b>	<b>72 587</b>	<b>71 829</b>
<b>Non-affecté</b>		
Actifs d'impôts courant et différés <sup>(1)</sup>	6 322	4 361
Valeurs mobilières de placement <sup>(1)</sup>	9 172	6 883
Disponibilités <sup>(1)</sup>	7 271	7 201
Actifs classés dans la catégorie « disponibles à la vente »	750	0
<b>Total actifs<sup>(1)</sup></b>	<b>96 102</b>	<b>90 274</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

## b) Chiffre d'affaires par zone géographique

<i>(en millions d'€)</i>	2014	2013 <sup>(1)</sup>
Allemagne	4 448	4 297
France	4 294	4 585
Royaume-Uni	3 540	2 967
Espagne	1 493	1 512
Autres pays européens	6 479	6 948
Asie / Pacifique	19 379	19 252
Amérique du Nord	9 731	8 670
Moyen-Orient	6 520	5 118
Amérique latine	3 844	3 398
Autres pays	985	820
<b>Chiffre d'affaires par zone géographique</b>	<b>60 713</b>	<b>57 567</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

Le chiffre d'affaires est réparti par zone géographique en fonction du lieu d'implantation du client.

### c) Immobilisations corporelles par zone géographique

	31 décembre	
(en millions d'€)	2014	2013
France <sup>(1)</sup>	6 438	6 037
Allemagne <sup>(1)</sup>	4 428	4 411
Royaume-Uni <sup>(1)</sup>	2 891	2 778
Espagne	1 534	1 364
Autres pays <sup>(1)</sup>	817	644
<b>Immobilisations corporelles par zone géographique</b>	<b>16 108</b>	<b>15 234</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

Les immobilisations corporelles réparties par zones géographiques excluent les actifs loués d'un montant de 213 millions d'euros (montant ajusté 2013 : 351 millions d'euros).

## 6. Chiffre d'affaires et marge brute

Le chiffre d'affaires se compose essentiellement des ventes de biens et de services ainsi que des revenus liés aux contrats à long terme comptabilisés selon la méthode de l'avancement des contrats, à la recherche et au développement (engagés dans le cadre de contrats) et aux activités de financement des ventes.

Pour plus de détails sur la composition du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou zone géographique, se reporter à la Note 5 « Informations sectorielles ».

#### Détails du Chiffre d'affaires :

(en millions d'€)	2014	2013 <sup>(1)</sup>
Produits des contrats à long terme	7 916	8 854
Autres produits	52 797	48 713
<b>Total</b>	<b>60 713</b>	<b>57 567</b>
<i>Dont les revenus de prestations de service incluant la vente de pièces de rechange</i>	<i>8 279</i>	<i>7 517</i>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

Le chiffre d'affaires d'un montant de 60 713 millions d'euros (montant ajusté 2013 : 57 567 millions d'euros) a augmenté de + 3 146 millions d'euros (5 %) principalement pour la Division Airbus (+ 2 786 millions d'euros). La hausse du chiffre d'affaires de la Division Airbus découle d'un mix de livraison plus favorable. Airbus a livré un plus grand nombre d'avions (629 avec un revenu constaté contre 626 lors de l'exercice précédent). La Division Airbus Helicopters a également apporté une contribution positive. Le chiffre d'affaires de la Division Airbus Defence and Space a légèrement baissé et comprend les produits issus du programme A400M pour un montant de 1 561 millions d'euros (2013 : 1 006 millions d'euros).

La **Marge brute** a augmenté de 983 millions d'euros pour atteindre 8 937 millions d'euros, contre 7 954 millions d'euros (ajusté) en 2013, avec une contribution émanant principalement de la Division Airbus. Le taux de marge brute est passé de 13,8 % à 14,7 %. Concernant la Division Airbus, cette augmentation a été favorisée par l'amélioration opérationnelle, notamment les progrès réalisés dans le cadre du programme A380 pour arriver

à l'équilibre et l'évolution favorable des couvertures arrivant à échéance, partiellement compensée par l'augmentation des coûts de maintenance du programme A350 XWB. Au dernier trimestre 2013, une charge négative de 434 millions d'euros a été enregistrée pour le programme A350 XWB, contribuant à l'amélioration observée en 2014.

La mise en service de l'A350 XWB est intervenue fin 2014, avec le premier A350 XWB livré à la compagnie aérienne Qatar Airways le 22 décembre. Malgré ce pas important réalisé, d'autres défis restent encore à relever. La préparation de la montée en cadence industrielle est en cours et les risques associés continueront d'être étroitement surveillés par rapport au calendrier, à la performance aéronautique et à l'enveloppe de coûts globale, conformément aux engagements pris envers les clients.

Avec huit avions livrés en 2014, le programme A400M est en phase d'amélioration progressive des fonctionnalités militaires de l'appareil, mais accuse un retard. Les différentes phases d'amélioration progressive et les livraisons associées sont en cours

de négociation avec les clients afin de refléter la nouvelle base de référence du programme et le calendrier de livraisons révisé.

Au dernier trimestre 2014, la Direction a examiné l'état d'avancement du programme, principalement axé sur les défis de fonctionnalités militaires, la montée en cadence industrielle ainsi que les mesures d'atténuation associées. À la suite de cet examen, et sur la base de la meilleure estimation faite par la Direction, Airbus Defence and Space a enregistré une charge nette supplémentaire de 551 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le jalon SOC 1 du programme A400M reste à être réalisé. Le jalon SOC 1 est arrivé à échéance fin octobre 2013 et le droit de résiliation y afférent est devenu opposable par l'OCCAR/les États le 1<sup>er</sup> novembre 2014, au terme d'une période de tolérance de 12 mois. À ce jour, ce droit n'a pas encore été exercé. La Direction juge qu'il est très peu probable que ce droit de résiliation soit exercé.

Le programme A400M reste dans une situation critique et les risques associés continueront d'être étroitement surveillés.

## 7. Coûts par nature

Le montant de stocks imputé en coûts durant l'exercice représentent 41 523 millions d'euros (montant ajusté 2013 : 39 385 millions d'euros).

Les frais commerciaux comprennent en outre les frais d'amortissement des ajustements de la juste valeur d'actifs non courants, d'un montant de 43 millions d'euros (2013 : 39 millions d'euros).

Les frais de personnel se composent de :

(en millions d'€)	2014	2013 <sup>(1)</sup>
Traitements, salaires et cotisations sociales	12 291	12 147
Charge nette de retraite de l'exercice (voir point b) de la Note 25 « Provisions »)	549	536
<b>Total</b>	<b>12 840</b>	<b>12 683</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

## 8. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement s'élèvent, en 2014, à 3 391 millions d'euros contre 3 118 millions d'euros en 2013 (après ajustement), ce qui reflète principalement les activités de R&D d'Airbus. Ces frais sont principalement liés au programme

A350 XWB. Par ailleurs, un montant de 58 millions d'euros correspondant aux frais de développement de l'A350 XWB a été capitalisé.

## 9. Autres produits

(en millions d'€)	2014	2013
<b>Autres produits<sup>(1)</sup></b>	<b>330</b>	<b>272</b>
Dont produits tirés des cessions d'actifs immobilisés <sup>(1)</sup>	108	66
Dont produits tirés des biens donnés en location <sup>(1)</sup>	67	14
Dont reprises de provisions pour dépréciation des actifs	2	5

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

Les autres produits ont augmenté de 58 millions d'euros principalement suite à la vente du Siège de Paris.

## 10. Autres charges

(en millions d'€)	2014	2013
<b>Autres charges<sup>(1)</sup></b>	<b>179</b>	<b>259</b>
dont charges liées aux dépréciations des écarts d'acquisition	0	15
dont pertes sur les cessions d'actifs immobilisés <sup>(1)</sup>	20	5

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

## 11. Résultat financier

Le **résultat financier** en 2014 comprend des produits d'intérêts de 142 millions d'euros (montant ajusté 2013 : 161 millions d'euros) et des charges financières de - 462 millions d'euros (montant ajusté 2013 : - 493 millions d'euros). Les produits d'intérêt incluent le rendement des disponibilités, des valeurs mobilières de placement et des actifs financiers tels que les prêts et les contrats de location-financement. Les charges financières comprennent les intérêts sur les dettes financières ainsi que ceux sur les avances remboursables reçues de gouvernements européens, pour un montant de - 205 millions d'euros (2013 : - 254 millions d'euros).

Les **autres résultats financiers** en 2014 s'élèvent à - 458 millions d'euros (montant ajusté 2013 : - 278 millions d'euros) et comprennent

principalement, les charges générées par l'actualisation des provisions non courantes d'un montant de - 117 millions d'euros (2013 : - 171 millions d'euros), l'effet de change négatif sur les éléments monétaires pour un montant de - 121 millions d'euros (2013 : - 64 millions d'euros) et par la réévaluation négative des instruments financiers d'un montant de - 240 millions d'euros (montant ajusté 2013 : - 31 millions d'euros).

En 2014, le Groupe a capitalisé 20 millions d'euros de coûts d'emprunt sur la production des actifs concernés (2013 : 12 millions d'euros). Fin 2014, le taux d'emprunt du Groupe était de 2,12 % (2013 : 2,24 %).

## 12. Impôt sur les bénéfices

Le détail du produit d'impôts se présente ainsi :

(en millions d'€)	2014	2013 <sup>(1)</sup>
Charges d'impôts de l'exercice	(546)	(430)
Charge d'impôts différés	(317)	(47)
<b>Total</b>	<b>(863)</b>	<b>(477)</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

La Société mère du Groupe, Airbus Group N.V., dont le siège social est situé à Amsterdam, aux Pays-Bas, applique la loi fiscale néerlandaise qui prévoit un taux d'impôt sur les sociétés de 25,0 % aux 31 décembre 2014 et 2013.

En France, la loi fiscale adoptée en décembre 2013 modifie le taux de l'impôt sur les bénéfices qui passe à 38 % pour les exercices 2013 et 2014. Cette modification est étendue à l'exercice 2015. Pour les exercices suivants, le taux d'imposition devrait redescendre à 34,43 %. Les impôts différés sont calculés en conséquence.

En ce qui concerne les filiales allemandes, le taux de l'impôt fédéral sur les sociétés en Allemagne est de 15 %. En outre, une majoration (« *Solidaritätszuschlag* ») de 5,5 % du montant de l'impôt fédéral

sur les sociétés s'applique. En plus des impôts sur les sociétés, la taxe professionnelle s'élève à 14,2 %. Au total, le taux d'imposition promulgué qui a été appliqué aux impôts différés allemands est de 30 % en 2014 et 2013.

En ce qui concerne les filiales espagnoles, le taux de l'impôt sur les sociétés est de 30 % en 2014 et 2013. En novembre 2014, une loi fiscale a été promulguée, amenant le taux de l'impôt sur les sociétés à 28 % pour l'exercice 2015, puis à 25 % pour les exercices suivants. Les impôts différés sont calculés en conséquence.

Toutes les autres filiales étrangères appliquent leur taux d'imposition national.

Le tableau ci-après présente un rapprochement de l'impôt sur les bénéfices (charges) théorique – en appliquant le taux d'impôt sur les sociétés néerlandais de 25,0 % en 2014 et 2013 sur l'impôt / (les charges) comptabilisés. Les éléments de rapprochement représentent, outre l'effet des différentiels et modifications des taux d'impôt, les effets d'impôt des bénéfices non imposables ou des charges non déductibles résultant des différences permanentes entre les assiettes d'imposition locales et les comptes consolidés présentés conformément aux normes IFRS.

(en millions d'€)	2014	2013 <sup>(1)</sup>
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	3 213	1 960
* Taux d'impôt sur les sociétés	25,0 %	25,0 %
Produit (charge) théorique d'impôts sur les bénéfices	(803)	(490)
Effet des différentiels des taux d'imposition étrangers	(270)	(183)
Résultats des participations / sociétés associées	265	119
Crédit d'impôt au titre des frais de R&D	77	72
Changement de taux d'imposition	(47)	(45)
Dépréciation des actifs d'impôts différés	(72)	110
Revenus exonérés d'impôts et charges non déductibles	(25)	(47)
Divers	12	(13)
<b>Impôts (charges) constatés</b>	<b>(863)</b>	<b>(477)</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

La variation des dépréciations d'actifs d'impôts différés représente les réévaluations des possibilités de recouvrement des actifs d'impôts différés en se basant sur les bénéfices imposables futurs de certaines sociétés, principalement pour Airbus en Allemagne et Airbus Defence and Space au Royaume-Uni. Le montant de - 72 millions d'euros en 2014 correspondant à la variation des dépréciations d'actifs d'impôts différés (montant ajusté 2013 : 110 millions d'euros) exclut l'effet positif du changement des taux d'imposition, d'un montant de 4 millions d'euros (montant ajusté 2013 : 65 millions d'euros) présenté à la ligne « Changement de taux d'imposition ».

Les impôts différés au 31 décembre 2014 se rapportent principalement aux éléments d'actif et de passif suivants :

(en millions d'€)	1 <sup>er</sup> janvier 2014 <sup>(1)</sup>		Autres mouvements		Mouvement au compte de résultat		31 décembre 2014	
	Actifs d'impôts différés	Passifs d'impôts différés	OCI / IAS 19	Autres <sup>(2)</sup>	Crédit d'impôt au titre des frais de R&D	Produit (charge) d'impôts différés	Actifs d'impôts différés	Passifs d'impôts différés
Immobilisations incorporelles	146	(456)	0	3	0	(118)	50	(475)
Immobilisations corporelles	418	(1 284)	0	24	0	(23)	490	(1 355)
Participations et autres actifs financiers non courants	337	(155)	(30)	0	0	13	332	(167)
Stocks	1 116	(236)	0	(10)	0	(108)	1 219	(457)
Créances et autres actifs	246	(2 866)	599	(17)	0	168	397	(2 267)
Charges constatées d'avance	3	(6)	0	0	0	5	2	0
Provisions constatées pour régimes de retraite	1 137	0	577	20	0	163	1 897	0
Autres provisions	2 425	(347)	0	1	0	(155)	2 422	(498)
Passif	795	(971)	1 392	(10)	0	258	2 335	(871)
Produits constatés d'avance	82	(46)	0	0	0	(5)	53	(22)
Déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables	2 441	0	0	74	12	(447)	2 080	0
<b>Actifs (passifs) d'impôts différés avant compensation</b>	<b>9 146</b>	<b>(6 367)</b>	<b>2 538</b>	<b>85</b>	<b>12</b>	<b>(249)</b>	<b>11 277</b>	<b>(6 112)</b>
Dépréciation des actifs d'impôts différés	(500)	0	0	(10)	0	(68)	(578)	0
Compensation des impôts différés actifs et passifs	(4 913)	4 913	0	0	0	0	(4 982)	4 982
<b>Actifs (passifs) d'impôts différés, net</b>	<b>3 733</b>	<b>(1 454)</b>	<b>2 538</b>	<b>75</b>	<b>12</b>	<b>(317)</b>	<b>5 717</b>	<b>(1 130)</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

(2) « Autres » comprend essentiellement les variations du périmètre de consolidation et les effets de change.

Les impôts différés au 31 décembre 2013 se rapportent principalement aux éléments d'actif et de passif suivants :

	1 <sup>er</sup> janvier 2013 <sup>(1)</sup>		Autres mouvements <sup>(1)</sup>		Mouvement au compte de résultat <sup>(1)</sup>		31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>	
	Actifs d'impôts différés	Passifs d'impôts différés	OCI / IAS 19	Autres <sup>(2)</sup>	Crédit d'impôt au titre des frais de R&D	Produit (charge) d'impôts différés	Actifs d'impôts différés	Passifs d'impôts différés
<i>(en millions d'€)</i>								
Immobilisations incorporelles	153	(402)	0	1	0	(62)	146	(456)
Immobilisations corporelles	380	(1 137)	0	1	0	(110)	418	(1 284)
Participations et autres actifs financiers non courants	313	(107)	13	0	0	(37)	337	(155)
Stocks	1 690	(37)	0	3	0	(776)	1 116	(236)
Créances et autres actifs	85	(2 292)	(391)	(3)	0	(19)	246	(2 866)
Charges constatées d'avance	1	(9)	0	0	0	5	3	(6)
Provisions constatées pour régimes de retraite	1 078	0	20	0	0	39	1 137	0
Autres provisions	2 366	(262)	0	(2)	0	(24)	2 425	(347)
Passif	677	(1 276)	(324)	(1)	0	748	795	(971)
Produits constatés d'avance	224	(36)	0	(96)	0	(56)	82	(46)
Déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables	2 376	0	0	(56)	51	70	2 441	0
<b>Actifs (passifs) d'impôts différés avant compensation</b>	<b>9 343</b>	<b>(5 558)</b>	<b>(682)</b>	<b>(153)</b>	<b>51</b>	<b>(222)</b>	<b>9 146</b>	<b>(6 367)</b>
Dépréciation des actifs d'impôts différés	(819)	0	0	144	0	175	(500)	0
Compensation des impôts différés actifs et passifs	(4 099)	4 099	0	0	0	0	(4 913)	4 913
<b>Actifs (passifs) d'impôts différés, net</b>	<b>4 425</b>	<b>(1 459)</b>	<b>(682)</b>	<b>(9)</b>	<b>51</b>	<b>(47)</b>	<b>3 733</b>	<b>(1 454)</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

(2) « Autres » comprend essentiellement les variations du périmètre de consolidation et les effets de change.

L'ensemble des sociétés qui ont été déficitaires pendant deux années successives au moins, ont enregistré un actif total d'impôts différés de 115 millions d'euros (montant ajusté 2013 : 12 millions d'euros). D'après les estimations effectuées, ces actifs d'impôts différés seront recouverts à l'avenir grâce soit (i) aux bénéfices prévisionnels propres des sociétés ou (ii) aux bénéfices d'autres sociétés intégrées dans le même groupe fiscal (« régime d'intégration fiscale » en France, « *steuerliche Organschaft* » en Allemagne), soit (iii) via l'« accord d'abandon des pertes » en Grande-Bretagne.

Impôts différés sur les déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables :

<i>(en millions d'€)</i>	France	Allemagne	Espagne	Royaume-Uni	Autres pays	<b>31 décembre 2014</b>	31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>
Déficits fiscaux nets	900	1 903	167	2 982	458	6 410	7 347
Reports de déficit relatifs à la taxe professionnelle	0	2 240	0	0	0	2 240	2 217
Reports de crédits d'impôt	0	0	393	0	5	398	369
<b>Incidence fiscale</b>	<b>342</b>	<b>617</b>	<b>435</b>	<b>596</b>	<b>90</b>	<b>2 080</b>	<b>2 441</b>
Dépréciations	(6)	(234)	(95)	(90)	(15)	(440)	(395)
<b>Actifs d'impôts différés sur déficits fiscaux nets et crédits d'impôts reportables</b>	<b>336</b>	<b>383</b>	<b>340</b>	<b>506</b>	<b>75</b>	<b>1 640</b>	<b>2 046</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

Les déficits fiscaux nets, les moins-values et les reports de déficit relatifs à la taxe professionnelle sont illimités en France, en Allemagne, en Grande-Bretagne et en Espagne. En Espagne, les crédits d'impôts reportables expirent au terme d'un délai de 18 ans. La première tranche des crédits d'impôts reportables (3 millions d'euros) expirera en 2021.

## Suivi des impôts différés :

<i>(en millions d'€)</i>	2014	2013 <sup>(1)</sup>
<b>Actif net d'impôts différés net à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>2 279</b>	<b>2 966</b>
Produit (charge) d'impôts différés au compte de résultat	(317)	(47)
Impôts différés comptabilisés directement en AOCI (IAS 39)	1 961	(702)
Impôts différés sur la réévaluation du passif net au titre des prestations définies	577	20
Autres	87	42
<b>Actif net d'impôts différés à la clôture de l'exercice</b>	<b>4 587</b>	<b>2 279</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

## Détail des impôts différés cumulés comptabilisés en capitaux propres :

<i>(en millions d'€)</i>	2014	2013 <sup>(1)</sup>
Investissements disponibles à la vente	(51)	(21)
Couvertures de flux de trésorerie	1 465	(526)
Impôts différés sur la réévaluation du passif net au titre des prestations définies	1 548	971
<b>Total</b>	<b>2 962</b>	<b>424</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

## 2.3 Notes annexes aux États de situation financière consolidés

### 13. Immobilisations incorporelles

Tableaux détaillant les valeurs brutes, les amortissements et dépréciations cumulés et les valeurs nettes des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2014 :

#### Coût

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2014 <sup>(1)</sup>	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Variations du périmètre de consolidation <sup>(2)</sup>	Reclassements <sup>(3)</sup>	Cessions	Solde au 31 décembre 2014
Écart d'acquisition	11 061	90	0	54	(23)	(105)	11 077
Coûts de développement capitalisés	2 280	27	225	(16)	(5)	(4)	2 507
Autres immobilisations incorporelles	2 900	55	195	117	35	(37)	3 265
<b>Total</b>	<b>16 241</b>	<b>172</b>	<b>420</b>	<b>155</b>	<b>7</b>	<b>(146)</b>	<b>16 849</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

(2) Inclut les immobilisations incorporelles liées à l'acquisition d'Alestis (voir Note 4 « Acquisitions et cessions »).

(3) Inclut les immobilisations incorporelles reclassées en groupes d'actifs à céder classés dans la catégorie « disponibles à la vente ».

#### Amortissement / Dépréciation

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2014 <sup>(1)</sup>	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassements	Cessions	Solde au 31 décembre 2014
Écart d'acquisition	(1 189)	(8)	0	0	0	99	(1 098)
Coûts de développement capitalisés	(683)	(12)	(137)	12	(1)	2	(819)
Autres immobilisations incorporelles	(1 869)	(21)	(282)	(23)	(8)	29	(2 174)
<b>Total</b>	<b>(3 741)</b>	<b>(41)</b>	<b>(419)</b>	<b>(11)</b>	<b>(9)</b>	<b>130</b>	<b>(4 091)</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

#### Valeur nette comptable

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2014 <sup>(1)</sup>	Solde au 31 décembre 2014
Écart d'acquisition	9 872	9 979
Coûts de développement capitalisés	1 597	1 688
Autres immobilisations incorporelles	1 031	1 091
<b>Total</b>	<b>12 500</b>	<b>12 758</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

Tableaux détaillant les valeurs brutes, les amortissements et dépréciations cumulés et les valeurs nettes des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2013 :

### Coût

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassements	Cessions	Solde au 31 décembre 2013
Écart d'acquisition <sup>(1)</sup>	11 100	(50)	0	11	0	0	11 061
Coûts de développement capitalisés <sup>(1)</sup>	1 915	(7)	417	0	(42)	(3)	2 280
Autres Immobilisations incorporelles <sup>(1)</sup>	2 667	(43)	225	10	108	(67)	2 900
<b>Total<sup>(1)</sup></b>	<b>15 682</b>	<b>(100)</b>	<b>642</b>	<b>21</b>	<b>66</b>	<b>(70)</b>	<b>16 241</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

### Amortissement / Dépréciation

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassements	Cessions	Solde au 31 décembre 2013
Écart d'acquisition	(1 174)	0	(15)	0	0	0	(1 189)
Coûts de développement capitalisés <sup>(1)</sup>	(581)	4	(106)	0	0	0	(683)
Autres Immobilisations incorporelles <sup>(1)</sup>	(1 656)	12	(274)	(3)	(10)	62	(1 869)
<b>Total<sup>(1)</sup></b>	<b>(3 411)</b>	<b>16</b>	<b>(395)</b>	<b>(3)</b>	<b>(10)</b>	<b>62</b>	<b>(3 741)</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

### Valeur nette comptable

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2013 <sup>(1)</sup>	Solde au 31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>
Écart d'acquisition	9 926	9 872
Coûts de développement capitalisés	1 334	1 597
Autres immobilisations incorporelles	1 011	1 031
<b>Total</b>	<b>12 271</b>	<b>12 500</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

Les dotations aux amortissements et dépréciations comprennent les dépréciations des coûts de développement capitalisés (- 14 millions d'euros) ainsi que les dépréciations d'autres immobilisations incorporelles (- 10 millions d'euros) d'Airbus Defence and Space.

### Coûts de développement

Le Groupe a capitalisé des coûts de développement d'un montant de 1 688 millions d'euros au 31 décembre 2014 (1 597 millions d'euros au 31 décembre 2013, après ajustement) en immobilisations incorporelles générées en interne essentiellement au titre des programmes Airbus A380 et A350 XWB. L'amortissement des coûts de développement du programme A380 est réalisé selon la méthode des unités de production. La capitalisation des coûts de développement du programme A350 XWB a commencé au deuxième trimestre 2012, lorsque le premier avion a entamé sa ligne d'assemblage final. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2012, un montant total de 777 millions d'euros a été capitalisé.

## Tests de dépréciation

Le Groupe effectue des tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition et les coûts de développement capitalisés qui ne peuvent pas encore être utilisés au quatrième trimestre de chaque exercice au niveau des unités génératrices de trésorerie (« UGT »).

Aux 31 décembre 2014 et 2013, les écarts d'acquisition étaient affectés aux UGT, ou groupe d'UGT, comme le résume le tableau suivant au niveau de chaque secteur :

(en millions d'€)	Airbus	Airbus Helicopters	Airbus Defence and Space <sup>(1)</sup>	Autres / Siège / Conso. <sup>(1)</sup>	Consolidés <sup>(1)</sup>
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2014	6 768	310	2 887	14	9 979
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2013	6 680	302	2 876	14	9 872

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11 et de la réorganisation du Groupe qui a donné lieu à l'absorption de l'activité défense d'Airbus par Airbus Defence and Space.

Du fait de la première application de la norme IFRS 11 et conformément aux Dispositions transitoires relatives à IFRS 11, les écarts d'acquisition, d'un montant total de 1 090 millions d'euros (dont 658 millions d'euros liés à MBDA), ont été affectés aux coentreprises d'Airbus Group, dorénavant comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, et ne sont, par conséquent, plus alloués aux UGT d'Airbus Group. Dans le cadre du changement de dénomination d'EADS pour Airbus Group, et des initiatives de réorganisation associées, notamment l'intégration des activités spatiales et de défense au début de l'exercice 2014, l'activité commerciale et les anciennes UGT correspondantes des anciennes unités d'exploitation Cassidian, Astrium et Airbus Military ont été fusionnées avec les UGT d'Airbus Defence and Space.

## Hypothèses générales appliquées dans le processus de planification

La méthode de valeur actualisée des flux de trésorerie a été appliquée à titre d'approche d'évaluation principale pour déterminer la valeur d'utilité des UGT. D'une façon générale, les projections de flux de trésorerie utilisées pour les tests de dépréciation du Groupe sont fondées sur les prévisions d'exploitation.

Les prévisions d'exploitation prennent en compte des données économiques générales dérivées d'études macroéconomiques et financières externes et couvrent un horizon de planification sur 5 ans. Les hypothèses de prévisions d'exploitation reflètent, pour les périodes examinées, les taux d'inflation spécifiques et les frais de personnel futurs dans les pays européens où les principales installations de production sont situées. En ce qui concerne les frais de personnel futurs attendus, une augmentation de 2 % en moyenne a été présumée. En outre, les taux d'intérêt futurs font également l'objet de prévisions pour chaque marché géographique, pour l'Union Monétaire Européenne, pour la Grande-Bretagne et pour les États-Unis.

Le Groupe suit une politique active de couverture des risques de change. Au 31 décembre 2014, le portefeuille total de couverture, comprenant des échéances jusqu'en 2022, totalise 88 milliards de dollars américains et couvre une majeure partie du risque de change prévu pour la période concernée par les prévisions d'exploitation existantes (2015 à 2019). Le taux de couverture moyen USD/EUR du portefeuille de couverture USD/EUR jusqu'en 2022 s'élève à 1,33 USD/EUR et celui pour le portefeuille de couverture USD/GBP jusqu'en 2020 s'élève à 1,59 USD/GBP.

Pour la détermination des prévisions d'exploitation dans les UGT, la Direction a présumé des taux de change futurs de 1,35 USD/EUR à partir de 2015, pour convertir en euros la portion des produits futurs libellés en USD qui n'est pas couverte. Le risque de change est généré principalement par Airbus et dans une moindre mesure par les autres segments d'Airbus Group.

L'hypothèse de taux de croissance à perpétuité utilisée pour le calcul des valeurs terminales au 31 décembre 2014 a été fixée à 1 % (exercice précédent : 1 %). Cette hypothèse est inférieure à ce qui a été constaté dans les cycles économiques antérieurs afin de refléter l'incertitude actuelle concernant les évolutions à long terme du marché.

Les principales hypothèses et le total du montant recouvrable obtenu ont été comparés aux données de marché afin d'en vérifier la nature raisonnable.

Les hypothèses clés sur lesquelles la Direction a basé sa détermination de la valeur d'utilité comprennent notamment le coût moyen pondéré du capital (CMPC) avant impôts, les taux de croissance estimés ainsi que les taux de change sous-jacents. Ces estimations, y compris la méthodologie utilisée, sont susceptibles d'avoir un effet important sur les valeurs respectives et sont donc soumises à des incertitudes.

## Airbus

L'écart d'acquisition affecté à Airbus est principalement lié à la création du Groupe en 2000 et au Regroupement Airbus en 2001.

L'estimation est fondée sur les hypothèses clés spécifiques ci-dessous, qui représentent la meilleure estimation actuelle par la Direction à la date des présents États financiers consolidés :

- les prévisions de flux de trésorerie pour les cinq prochains exercices ont été présentées au Conseil d'administration du Groupe dans le cadre du plan d'exploitation. Ce scénario de planification prend en compte la décision d'accélérer la production du programme A320 à 50 avions par mois en 2017, d'ajuster le taux de production du programme Long courrier sur une cadence de 6 avions par mois en 2016 et de stabiliser le niveau actuel de production d'avions A380. En l'absence de référence financière à long terme, les flux de trésorerie prévisionnels générés au-delà de l'horizon de la planification sont envisagés au moyen d'une valeur terminale. La Valeur terminale (VT) reflète l'évaluation par la Direction d'une année d'exploitation

normative sur la base des perspectives d'un cycle aéronautique complet sur la prochaine décennie ;

- les hypothèses commerciales à long terme se basent sur les prévisions de marché mises à jour en 2014. Le développement de la part de marché par segment prend en compte l'élargissement de la concurrence selon la meilleure estimation actuelle. Les incertitudes de marché actuelles sont évaluées en réalisant des calculs de sensibilité ;
- les flux de trésorerie sont actualisés au taux de 9,4 % obtenu en calculant le CMPC spécifique aux flux en euros (en 2013 : 10,1 %) ;
- les valeurs comptables, ainsi que les flux de trésorerie prévus, comprennent les impacts du portefeuille de couverture existant.

En ce qui concerne l'estimation de la valeur pour l'UGT Airbus, la Direction estime qu'un changement des hypothèses clés ci-dessus qui ferait basculer le montant recouvrable au-dessous de la valeur comptable est fort peu probable.

Le montant recouvrable est particulièrement sensible aux paramètres suivants :

- fluctuation de la parité EUR/USD (scénario de référence à 1,35 USD/EUR) : une fluctuation de + ou - 10 centimes n'impliquerait pas une perte de valeur à enregistrer dans les comptes du Groupe ;
- fluctuation du CMPC : une augmentation de 50 points de base du CMPC n'impliquerait pas une perte de valeur à enregistrer dans les comptes du Groupe.

La différence positive actuelle entre le montant recouvrable et la valeur comptable de l'actif net d'Airbus indique qu'aucun des impacts (négatifs) estimés des paramètres sensibles n'impliquerait une perte de valeur à enregistrer dans les comptes du Groupe.

### Airbus Helicopters

Afin de refléter les différents risques commerciaux sous-jacents, un facteur CMPC (Coût moyen pondéré du capital) propre à chaque secteur a été appliqué. Pour Airbus Helicopters, les flux de trésorerie ont été actualisés au taux de 9,0 % obtenu en calculant le CMPC (2013 : 9,5 %)

Les principales réalisations de 2014 sont la certification et la mise en service de nouveaux produits (EC175, EC145 T2, EC135P3/T3), la remise en service complète de l'EC225, la poursuite des livraisons du NH90 en Europe (Suède, Grèce, Italie, Belgique, Finlande, Allemagne), et du Super Puma à travers le monde. Dans la poursuite de ses efforts pour renforcer sa présence sur le plan international et renouveler ses produits, la Division table toujours sur des performances croissantes pour les prochains exercices grâce à la mise en service prévue d'une gamme renouvelée, à l'accélération du plan de transformation défini en 2014, à la maîtrise des coûts sur les programmes clés et à l'exploitation de la marque Airbus Helicopters.

### Airbus Defence and Space

Afin de refléter les différents risques commerciaux sous-jacents, un facteur CMPC propre à chaque secteur a été appliqué. Airbus Defence and Space a appliqué un CMPC de 8,7 % (en 2013 : 8,7 % pour Cassidian et Airbus Military et 9,6 % pour Astrium). Les prévisions de flux de trésorerie se fondent sur les prévisions d'exploitation couvrant une période de cinq ans.

Les principales réalisations de 2014 sont liées aux prises de commandes de systèmes spatiaux (Ariane 5PB+, Falcon Eye et plusieurs satellites de télécommunication) et d'avions militaires (commandes internationales d'avions légers et moyens, Contrat ISS A400M pour le Royaume-Uni et radar E-Scan d'Eurofighter). Les principales livraisons en 2014 sont liées à l'accélération du programme A400M et à la poursuite des livraisons d'avions ravitailleurs et d'appareils légers et moyens, aux lancements réussis d'Ariane 5 et d'autres satellites. De ces réalisations, la période de prévision se caractérise par un accroissement de la prise de commandes sur les marchés domestiques et extérieurs dans des domaines clés comme les avions ravitailleurs, les systèmes aériens de combat, les satellites de télécommunication et d'observation de la Terre et les lanceurs. La rentabilité devrait augmenter sur la période concernée par les prévisions d'exploitation, conduisant à une amélioration de la performance et des synergies au niveau des coûts (réductions des coûts).

## 14. Immobilisations corporelles

Tableaux détaillant les valeurs brutes, les amortissements et dépréciations cumulés et les valeurs nettes des immobilisations corporelles au 31 décembre 2014 :

### Coût

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2014 <sup>(1)</sup>	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassements	Cessions	Solde au 31 décembre 2014
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	8 519	57	125	94	375	(296)	8 874
Installations, matériels et outillages techniques	16 524	398	405	111	1 519	(107)	18 850
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	4 113	119	183	(5)	43	(258)	4 195
Construction en cours	2 536	30	1 500	(7)	(1 935)	(19)	2 105
<b>Total</b>	<b>31 692</b>	<b>604</b>	<b>2 213</b>	<b>193</b>	<b>2</b>	<b>(680)</b>	<b>34 024</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

### Amortissement / Dépréciation

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2014 <sup>(1)</sup>	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassements	Cessions	Solde au 31 décembre 2014
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	(3 960)	(17)	(307)	4	(30)	244	(4 066)
Installations, matériels et outillages techniques	(9 342)	(234)	(1 085)	(45)	(1)	103	(10 604)
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	(2 805)	(67)	(300)	24	(7)	122	(3 033)
Construction en cours	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>(16 107)</b>	<b>(318)</b>	<b>(1 692)</b>	<b>(17)</b>	<b>(38)</b>	<b>469</b>	<b>(17 703)</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

### Valeur nette comptable

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2014 <sup>(1)</sup>	Solde au 31 décembre 2014
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	4 559	4 808
Installations, matériels et outillages techniques	7 182	8 246
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	1 308	1 162
Construction en cours	2 536	2 105
<b>Total</b>	<b>15 585</b>	<b>16 321</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

Les dotations aux amortissements comprennent les dépréciations des autres équipements (- 25 millions d'euros) d'Airbus et du matériel et outillage techniques (- 8 millions d'euros), des autres équipements (- 5 millions d'euros) et des terrains et bâtiments (- 1 million d'euros) d'Airbus Defence and Space.

Tableaux détaillant les valeurs brutes, les amortissements et dépréciations cumulés et les valeurs nettes des immobilisations corporelles au 31 décembre 2013 :

### Coût

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassements	Cessions	Solde au 31 décembre 2013
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui <sup>(1)</sup>	8 261	(35)	100	0	319	(126)	8 519
Installations, matériels et outillages techniques <sup>(1)</sup>	15 073	(109)	414	4	1 277	(135)	16 524
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau <sup>(1)</sup>	3 410	(51)	340	0	1 104	(690)	4 113
Construction en cours <sup>(1)</sup>	3 525	(27)	1 582	0	(2 534)	(10)	2 536
<b>Total<sup>(1)</sup></b>	<b>30 269</b>	<b>(222)</b>	<b>2 436</b>	<b>4</b>	<b>166</b>	<b>(961)</b>	<b>31 692</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

### Amortissement / Dépréciation

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Variations du périmètre de consolidation	Reclassements	Cessions	Solde au 31 décembre 2013
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui <sup>(1)</sup>	(3 810)	11	(291)	0	31	99	(3 960)
Installations, matériels et outillages techniques <sup>(1)</sup>	(9 255)	68	(893)	(1)	620	119	(9 342)
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau <sup>(1)</sup>	(2 302)	24	(289)	0	(665)	427	(2 805)
Construction en cours	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total<sup>(1)</sup></b>	<b>(15 367)</b>	<b>103</b>	<b>(1 473)</b>	<b>(1)</b>	<b>(14)</b>	<b>645</b>	<b>(16 107)</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

### Valeur nette comptable

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2013 <sup>(1)</sup>	Solde au 31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	4 451	4 559
Installations, matériels et outillages techniques	5 818	7 182
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	1 108	1 308
Construction en cours	3 525	2 536
<b>Total</b>	<b>14 902</b>	<b>15 585</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

Les dotations aux amortissements comprennent les dépréciations des autres équipements (- 20 millions d'euros) d'Airbus et du matériel et outillage techniques d'Airbus Defence and Space (- 2 millions d'euros).

Aux 31 décembre 2014 et 2013, les **immobilisations corporelles** comprennent les constructions, les outillages techniques et autres matériels comptabilisés en immobilisations aux termes de contrats de location-financement pour un montant net de 154 millions d'euros et de 146 millions d'euros, nets d'amortissements cumulés de 79 millions d'euros et de 91 millions d'euros respectivement. La dotation aux amortissements correspondante pour 2014 était de 10 millions d'euros (2013 : 13 millions d'euros).

Les **Autres matériels, matériels d'usine et de bureau** recouvrent « les avions loués aux termes de contrats qualifiés de location simple » représentant une valeur nette comptable de 213 millions d'euros et de 351 millions d'euros aux 31 décembre 2014 et 2013 (après ajustement) respectivement, l'amortissement cumulé correspondant s'élevant à 162 millions d'euros et 264 millions d'euros (après ajustement) respectivement. La dotation aux amortissements pour 2014 s'élève à 31 millions d'euros (montant ajusté 2013 : 38 millions d'euros).

Les « avions loués aux termes de contrats de location simple » comprennent l'activité de financement des ventes du Groupe prenant la forme d'avions qui ont été loués aux clients aux termes de contrats qualifiés de location simple : ils sont présentés nets de provisions pour dépréciation. Ces opérations de financement des ventes d'avions sont généralement garanties par un nantissement pris sur les appareils qui font l'objet du financement (voir la Note 33 « Engagements hors bilan » pour plus de détails sur les opérations de financement des ventes).

Montants de loyers futurs sur contrats non résiliables (non actualisés) dus par des clients, à inclure dans les produits futurs au 31 décembre 2014 :

<i>(en millions d'€)</i>	
Au plus tard fin 2015	42
Après 2015 et au plus tard fin 2019	72
Après 2019	0
<b>Total</b>	<b>114</b>

Valeur nette comptable totale des avions faisant l'objet de contrats de location simple :

<i>(en millions d'€)</i>	31 décembre	
	2014	2013 <sup>(1)</sup>
Valeur nette comptable des avions correspondants à des contrats de location simple avant imputation des provisions	327	485
Provision pour perte de valeur	(114)	(134)
<b>Valeur nette comptable totale des avions correspondants à des contrats de location simple</b>	<b>213</b>	<b>351</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

Pour plus de détails, se référer à la Note 33 « Engagements hors bilan ».

Au 31 décembre 2014, les engagements contractuels pour les acquisitions de « Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui » s'élèvent à 276 millions d'euros contre 345 millions d'euros en 2013 (après ajustement).

## 15. Immeubles de placement

Le Groupe détient des biens immobiliers qu'il loue à des tiers. Les biens immobiliers détenus en tant qu'immeubles de placement sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité fixée à 20 ans. Les valeurs attribuées aux immeubles de placement sont les suivantes :

<i>(en millions d'€)</i>	Coût historique	Amortissements cumulés au 31 décembre 2013	Valeur comptable 31 décembre 2013	Cession au coût historique	Amortissement / cession d'amortissement	Amortissements cumulés au 31 décembre 2014	<b>Valeur comptable 31 décembre 2014</b>
Valeur comptable des placements immobiliers	211	(142)	69	(2)	0	(142)	67

La juste valeur des immeubles de placement du Groupe s'élève à 92 millions d'euros au 31 décembre 2014 (en 2013 : 83 millions d'euros). Pour les besoins de la communication des informations financières conformément à la norme IAS 40 « Immeubles de placement », les justes valeurs ont été déterminées au moyen de

rapports d'évaluation externe ou de prévisions de flux de trésorerie actualisés pour l'estimation du revenu locatif diminué des charges locatives. Les loyers perçus en 2014 se sont élevés à 11 millions d'euros (en 2013 : 9 millions d'euros) et les charges d'exploitation directes associées à 2 millions d'euros (en 2013 : 2 millions d'euros).

## 16. Participations MEQ

Le tableau ci-dessous indique la composition des participations dans des sociétés associées et coentreprises mises en équivalence :

(en millions d'€)	31 décembre	
	2014	2013 <sup>(1)</sup>
Participations dans les sociétés associées	2 506	2 894
Participations dans des coentreprises	885	964
<b>Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence</b>	<b>3 391</b>	<b>3 858</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

Le tableau ci-dessous indique la composition de la part des résultats des participations mises en équivalence :

(en millions d'€)	31 décembre	
	2014	2013 <sup>(1)</sup>
Part des résultats des participations	721	295
Part des résultats des coentreprises	119	139
<b>Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence</b>	<b>840</b>	<b>434</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

La part des résultats des participations dans des sociétés associées mises en équivalence comprend un gain d'un montant de 343 millions d'euros tiré de la vente partielle de Dassault Aviation et un gain de 47 millions d'euros tiré de la cession des actions de Patria (pour plus d'informations, voir la Note 4 « Acquisitions et cessions »).

La liste des principales participations dans des sociétés associées et coentreprises et le pourcentage de participation correspondant est présentée dans l'Annexe relative aux « Informations sur le périmètre de consolidation ».

### a) Participations dans les sociétés associées

La seule participation significative, à titre individuel, du Groupe dans une société associée est celle dans la société Dassault Aviation (42,11 % et 46,32 % aux 31 décembre 2014 et 2013), pour un montant de 2 429 millions d'euros et de 2 747 millions d'euros, respectivement (concernant la cession d'une part de cette participation en 2014, voir la Note 4 « Acquisitions et cessions »). Dassault Aviation, basée à Paris (France), est une société active sur le marché des avions à réaction militaires et civils. La participation de 42,11 % du Groupe dans la capitalisation boursière de Dassault Aviation (2013 : 46,32 %), dérivée d'un flottant observable de 3,5 %, s'élève à 4 124 millions d'euros au 31 décembre 2014 (au 31 décembre 2013 : 4 352 millions d'euros).

Les informations financières disponibles les plus récentes concernant Dassault Aviation sont les États financiers consolidés (établis selon les IFRS) publiés au 30 juin 2014 (au 31 décembre 2013 : les États financiers consolidés (établis selon les IFRS) publiés au 30 juin 2013). Aucune information financière de Dassault Aviation n'étant encore disponible pour le deuxième semestre 2014 à la date d'autorisation de publication des États financiers 2014 à la date d'autorisation de publication des États financiers 2014 d'Airbus Group, les meilleures estimations ont été utilisées sur la base des informations financières disponibles de Dassault Aviation au 31 décembre 2014. Ainsi, ont été inclus des régularisations au titre des effets des transactions ou événements significatifs qui se sont produits entre le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et le 31 décembre 2014.

La participation dans Dassault Aviation comprend des régularisations conformément aux normes IFRS appliquées au résultat et aux autres produits et charges constatés des exercices précédents.

Le tableau suivant récapitule les informations financières de Dassault Aviation, sur la base de ses États financiers consolidés publiés les plus récents conformément aux IFRS :

(en millions d'€)	2014	2013
Chiffre d'affaires	1 514	4 593
Bénéfice net de l'exercice	220	459
Autres éléments du résultat global	(62)	(31)
<b>Total des autres éléments du résultat global (100 %)</b>	<b>158</b>	<b>428</b>
Actifs non courants	5 262	5 457
Actifs courants	4 816	4 611
Passifs non courants	201	205
Passifs courants	4 699	4 751
<b>Total capitaux propres (100 %)</b>	<b>5 178</b>	<b>5 112</b>

Le tableau ci-dessous présente le développement des participations :

(en millions d'€)	2014	2013
<b>Participation du Groupe en capitaux propres dans la société mise en équivalence au début de l'exercice</b>	<b>2 747</b>	<b>2 519</b>
Bénéfice tiré des activités poursuivies attribuables au Groupe <sup>(1)</sup>	255	247
Autres éléments du résultat global attribuable au Groupe <sup>(1)</sup>	(29)	25
Dividendes perçus au cours de l'exercice	(42)	(44)
Cession d'actions <sup>(2)</sup>	(502)	0
<b>Valeur comptable de l'investissement au 31 décembre</b>	<b>2 429</b>	<b>2 747</b>

(1) Inclut les régularisations et estimations définies ci-avant.

(2) Pour plus d'informations sur la cession partielle des actions de Dassault Aviation, voir la Note 4 « Acquisitions et cessions ».

Par ailleurs, le Groupe a des intérêts dans plusieurs sociétés associées qui ne sont pas significatifs à titre individuel, étant mis en équivalence. Ils sont regroupés dans le tableau suivant :

(en millions d'€)	2014	2013
<b>Participation du Groupe en capitaux propres dans la société mise en équivalence au début de l'exercice</b>	<b>147</b>	<b>135</b>
Bénéfice tiré des activités poursuivies attribuables au Groupe	76	48
Autres éléments du résultat global attribuable au Groupe	(35)	(28)
Dividendes perçus au cours de l'exercice	(20)	(8)
Cession d'actions <sup>(1)</sup>	(91)	0
<b>Valeur comptable de l'investissement au 31 décembre</b>	<b>77</b>	<b>147</b>

(1) Pour plus d'informations, voir la Note 4 « Acquisitions et cessions ».

Le montant total des pertes cumulées non encore comptabilisées aux 31 décembre 2014 et 2013 s'élève à - 147 millions d'euros et à - 55 millions d'euros respectivement (soit - 92 millions d'euros pour l'exercice).

## b) Participations dans des coentreprises

Les coentreprises dans lesquelles le Groupe détient des intérêts sont structurées en sociétés constituées séparément. En vertu d'accords de coentreprises, le consentement à l'unanimité est requis de toutes les parties à l'accord pour toutes les activités concernées. Le Groupe et ses partenaires ont des droits au titre des actifs nets de la Société conformément aux dispositions des accords contractuels.

Les coentreprises significatives pour le Groupe sont MBDA S.A.S., à Paris (France) et Atlas Elektronik GmbH (« Atlas »), à Brême (Allemagne) en qualité de sociétés mères de leurs groupes respectifs. Les deux groupes ne sont pas cotés en bourse.

Aux 31 décembre 2014 et 2013, le Groupe détient une participation de 37,5 % dans MBDA, une coentreprise entre le Groupe, BAE Systems et Finmeccanica. MBDA offre des capacités pour

systèmes de missiles qui couvrent toute la gamme de solutions pour la domination aérienne, la défense aérienne au sol et la supériorité maritime, ainsi que des solutions technologiques avancées pour les missions de combat.

Atlas est une coentreprise de Thyssen Krupp et du Groupe (49 % aux 31 décembre 2014 et 2013). Elle fournit des solutions maritimes et navales sur et sous la surface de l'océan et occupe une position

de leader dans les domaines de la haute technologie maritime des systèmes de contrôle et de commande pour les systèmes de surveillance des côtes et d'assistance interne.

La valeur comptable et les résultats respectifs de ces deux sociétés, MBDA et Atlas, sont comptabilisés dans le segment « Defence and Space ».

Le tableau suivant récapitule les informations financières portant sur MBDA et Atlas, sur la base de leurs États financiers consolidés préparés conformément aux IFRS :

(en millions d'€)	MBDA		Atlas	
	2014	2013 <sup>(1)</sup>	2014	2013 <sup>(1)</sup>
Chiffre d'affaires	2 394	2 829	416	441
Dotations aux amortissements et aux provisions sur actif immobilisé	(83)	(71)	(14)	(14)
Produits d'intérêts	16	14	1	1
Charges d'intérêts	(1)	(6)	(5)	(2)
Charge d'impôts sur les bénéfices	(64)	(86)	(9)	(6)
Bénéfice tiré des activités poursuivies	148	199	12	19
Autres éléments du résultat global	(189)	(16)	(15)	(2)
<b>Total des autres éléments du résultat global (100 %)</b>	<b>(41)</b>	<b>183</b>	<b>(3)</b>	<b>17</b>
Actifs non courants	1 967	1 850	197	158
Actifs courants	5 298	5 059	555	604
<i>dont disponibilités</i>	<i>1 521</i>	<i>1 514</i>	<i>255</i>	<i>281</i>
Passifs non courants	1 307	1 103	297	177
<i>dont dettes financières non courantes (hors créances clients et autres créances et provisions)</i>	<i>13</i>	<i>12</i>	<i>3</i>	<i>2</i>
Passifs courants	5 845	5 553	293	374
<i>dont dettes financières courantes (hors créances clients et autres créances et provisions)</i>	<i>26</i>	<i>3</i>	<i>2</i>	<i>0</i>
<b>Total capitaux propres (100 %)</b>	<b>113</b>	<b>253</b>	<b>162</b>	<b>211</b>

(en millions d'€)	MBDA		Atlas	
	2014	2013 <sup>(1)</sup>	2014	2013 <sup>(1)</sup>
Participation du Groupe en capitaux propres dans les sociétés mises en équivalence	42	95	79	103
Écart d'acquisition	282	282	257	257
Ajustements de la juste valeur et modifications au titre des différences dans les politiques comptables	(18)	4	(9)	(9)
<b>Valeur comptable de l'investissement au 31 décembre</b>	<b>306</b>	<b>381</b>	<b>327</b>	<b>351</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

Le tableau ci-dessous présente le développement des actifs gérés :

(en millions d'€)	MBDA		Atlas	
	2014	2013 <sup>(1)</sup>	2014	2013 <sup>(1)</sup>
<b>Participation du Groupe en capitaux propres dans la société mise en équivalence au début de l'exercice</b>	<b>381</b>	<b>354</b>	<b>351</b>	<b>347</b>
Bénéfice tiré des activités poursuivies attribuables au Groupe	56	75	6	10
Autres éléments du résultat global attribuable au Groupe	(74)	(6)	(7)	(1)
Dividendes perçus au cours de l'exercice	(57)	(42)	(23)	(5)
<b>Valeur comptable de l'investissement au 31 décembre</b>	<b>306</b>	<b>381</b>	<b>327</b>	<b>351</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

La part des éléments de passifs éventuels du Groupe dans MBDA et Atlas au 31 décembre 2014 est de 329 millions d'euros (2013 : 315 millions d'euros) et de 15 millions d'euros (2013 : 8 millions d'euros), respectivement.

Par ailleurs, le Groupe a des intérêts dans plusieurs coentreprises qui ne sont pas significatifs à titre individuel, étant mis en équivalence. Ils sont regroupés dans le tableau suivant :

(en millions d'€)	2014	2013
<b>Participation du Groupe en capitaux propres dans la société mise en équivalence au début de l'exercice</b>	<b>232</b>	<b>229</b>
Bénéfice tiré des activités poursuivies attribuables au Groupe	57	54
Autres éléments du résultat global attribuable au Groupe	16	(5)
Dividendes perçus au cours de l'exercice	(53)	(48)
Effet de change	0	2
<b>Valeur comptable de l'investissement au 31 décembre</b>	<b>252</b>	<b>232</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

Au 31 décembre 2014, la part des éléments de passifs éventuels du Groupe dans ces coentreprises s'élève à 2 millions d'euros (2013 : 6 millions d'euros).

## 17. Autres participations financières et actifs financiers non courants

Le tableau ci-dessous indique la composition des autres participations et autres actifs financiers à long terme :

(en millions d'€)	31 décembre	
	2014	2013 <sup>(1)</sup>
<b>Autres participations et actifs financiers non courants</b>		
Autres investissements	617	607
Autres actifs financiers non courants	1 152	1 149
<b>Total autres participations et actifs financiers non courants</b>	<b>1 769</b>	<b>1 756</b>
<b>Portion courante des autres actifs financiers non courants</b>	<b>167</b>	<b>132</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

Les **autres participations financières** concernent principalement les participations du Groupe, les plus importantes au 31 décembre 2014 étant celles dans CARMAT S.A.S. (parts du Groupe : 24,2 %, 2013 : 27,3 %) pour un montant de 68 millions d'euros (2013 : 136 millions d'euros) et dans AviChina (parts du Groupe : 5,0 %) pour un montant de 140 millions d'euros (2013 : 116 millions d'euros).

Au 31 décembre 2014, les **autres produits liés aux participations** s'élèvent à 55 millions d'euros (49 millions d'euros ajustés au 31 décembre 2013).

Les **autres actifs financiers non courants** d'un montant de 1 152 millions d'euros (montant ajusté 2013 : 1 149 millions d'euros) et la **part courante des autres actifs financiers non courants** d'un montant de 167 millions d'euros (montant ajusté

en 2013 : 132 millions d'euros) comprennent essentiellement les autres prêts pour un montant de 876 millions d'euros et de 767 millions d'euros (ajusté) au 31 décembre 2014 et 2013, et les activités de financement des ventes du Groupe sous forme de créances liées aux contrats de location-financement et de prêts pour le financement des avions. Ils sont indiqués ici nets de provisions pour dépréciation. Ces opérations de financement des ventes d'avions sont généralement garanties par un nantissement

pris sur les appareils qui font l'objet du financement (voir la Note 33 « Engagements hors bilan » pour plus de détails sur les opérations de financement des ventes).

Les prêts liés au financement des appareils sont accordés aux clients pour financer la vente d'appareils. Ces prêts sont à long terme et ont normalement une échéance de remboursement qui est liée à la période d'utilisation de l'avion par le client. Le calcul de la valeur nette comptable est le suivant :

	31 décembre	
(en millions d'€)	2014	2013 <sup>(1)</sup>
Montant brut des prêts en cours aux clients	605	478
Provision pour perte de valeur	(179)	(156)
<b>Valeur nette comptable totale des prêts</b>	<b>426</b>	<b>322</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

Les valeurs nettes des créances relatives aux contrats de location-financement des appareils sont détaillées comme suit :

	31 décembre	
(en millions d'€)	2014	2013 <sup>(1)</sup>
Créances sur loyers minimums à percevoir	21	212
Produits financiers non acquis	(4)	(17)
Provision pour perte de valeur	0	(3)
<b>Valeur nette comptable totale des créances relatives aux contrats de location-financement des appareils</b>	<b>17</b>	<b>192</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

Les paiements futurs de loyers minimums à percevoir dans le cadre de contrats de location-financement (montants non actualisés) sont détaillés comme suit :

(en millions d'€)	
Au plus tard fin 2015	3
Après 2015 et au plus tard fin 2019	12
Après 2019	6
<b>Total</b>	<b>21</b>

## 18. Stocks

Les stocks aux 31 décembre 2014 et 2013 comprennent les éléments suivants :

	31 décembre	
(en millions d'€)	2014	2013 <sup>(1)</sup>
Matières premières et fournitures de production	2 717	2 575
En-cours de production	17 255	16 070
Produits finis et pièces détachées destinées à la revente	2 196	2 049
Avances versées aux fournisseurs	3 187	3 329
<b>Total</b>	<b>25 355</b>	<b>24 023</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

L'augmentation des en-cours de production d'un montant de + 1 185 millions d'euros est principalement due aux programmes d'Airbus programmes, augmentation partiellement atténuée par les programmes d'Airbus Helicopters et d'Airbus Defence and Space. Les matières premières ont augmenté chez Airbus et Airbus Defence and Space. Les produits finis et pièces détachées destinés à la revente ont connu une hausse chez Airbus.

Le montant avant réduction à leur valeur nette réalisable des produits finis et des pièces détachées destinées à la revente est de 2 964 millions d'euros en 2014 (montant ajusté 2013 : 2 733 millions d'euros) tandis que celui des en-cours de production avant réduction à leur valeur nette réalisable est de

21 667 millions d'euros (montant ajusté 2013 : 19 032 millions d'euros). Des provisions pour dépréciation sont enregistrées pour les stocks lorsqu'il devient probable que le prix de revient estimé du contrat dépasse le total des produits générés par celui-ci. En 2014, les dotations aux provisions pour dépréciation des stocks d'un montant de - 501 millions d'euros (montant ajusté 2013 : - 374 millions d'euros) sont comptabilisées en coût des produits vendus ; les reprises de provision pour dépréciation des en-cours s'élèvent à 160 millions d'euros (montant ajusté 2013 : 62 millions d'euros). Au 31 décembre 2014, 5 563 millions d'euros d'en-cours de production et 1 706 millions d'euros de produits finis et de pièces détachées destinées à la revente étaient comptabilisés à leur valeur nette réalisable.

## 19. Créances clients

Créances clients aux 31 décembre 2014 et 2013 :

(en millions d'€)	31 décembre	
	2014	2013 <sup>(1)</sup>
Créances sur ventes de biens et de services	7 087	6 942
Provisions pour créances douteuses	(289)	(314)
<b>Total</b>	<b>6 798</b>	<b>6 628</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

L'augmentation des **créances clients** pour un montant de + 170 millions d'euros provient principalement d'Airbus Helicopters et d'Airbus, montant en partie compensé par une baisse au sein d'Airbus Defence and Space.

Les créances clients sont considérées comme des actifs courants. Aux 31 décembre 2014 et 2013 (ajusté) respectivement, les créances clients s'élevant respectivement à 2 224 millions d'euros et 1 357 millions d'euros avaient une échéance supérieure à un an.

Dans le cadre de l'application de la **méthode de l'avancement des contrats** au 31 décembre 2014, un montant de 1 941 millions d'euros (montant ajusté en 2013 : 2 366 millions d'euros) au titre des contrats à long terme est inclus dans les créances clients, nettes des avances et acomptes reçus.

Le **montant total des coûts encourus et bénéfices constatés (diminué des pertes constatées) à date** s'élève à 68 543 millions d'euros (montant ajusté en 2013 : 63 029 millions d'euros).

Le **montant brut dû par les clients** pour les travaux de construction s'élève à 3 828 millions d'euros (montant ajusté en 2013 : 4 690 millions d'euros) et se rapporte à des contrats à long terme dans lesquels les coûts contractuels engagés augmentés des bénéfices constatés moins la somme des pertes constatées sont supérieurs aux facturations intermédiaires émises. De par la nature de certains contrats et de la constatation des revenus correspondants, ces coûts engagés comprennent les en-cours de production associés et les pertes sur contrat correspondantes.

Le **montant brut dû aux clients** s'élève à 2 535 millions d'euros (en 2013 : 1 030 millions d'euros) et correspond aux contrats à long terme dont le total des coûts contractuels encourus augmenté des profits comptabilisés, moins la somme des pertes comptabilisées et des facturations intermédiaires émises est négatif.

Mouvements respectifs au cours de l'exercice de la provision pour créances douteuses en ce qui concerne les créances clients :

(en millions d'€)	2014	2013
Solde des provisions au 1er janvier <sup>(1)</sup>	(314)	(320)
Ajustement de change	(1)	1
Utilisations / cessions	34	25
(Acquisitions)	(8)	(20)
<b>31 décembre<sup>(1)</sup></b>	<b>(289)</b>	<b>(314)</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

Sur la base de l'historique des taux de défaut de paiement, le Groupe estime qu'aucune provision pour créances douteuses n'est nécessaire pour les créances clients non encore exigibles, dont le montant est de 4 917 millions d'euros (montant ajusté en 2013 : 4 933 millions d'euros).

## 20. Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers aux 31 décembre 2014 et 2013 comprennent les postes suivants :

	31 décembre	
(en millions d'€)	2014	2013
<b>Autres actifs financiers non courants</b>		
Justes valeurs positives des instruments financiers dérivés	502	1 993
Autres	84	83
<b>Total</b>	<b>586</b>	<b>2 076</b>
<b>Autres actifs financiers courants</b>		
Justes valeurs positives des instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup>	208	716
Créances sur sociétés liées <sup>(1)</sup>	582	593
Prêts	28	2
Autres	346	280
<b>Total<sup>(1)</sup></b>	<b>1 164</b>	<b>1 591</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

## 21. Autres actifs

Les autres actifs financiers aux 31 décembre 2014 et 2013 comprennent les postes suivants :

	31 décembre	
(en millions d'€)	2014	2013
<b>Autres actifs non courants</b>		
Charges constatées d'avance	1 603	1 480
Autres <sup>(1)</sup>	219	171
<b>Total<sup>(1)</sup></b>	<b>1 822</b>	<b>1 651</b>
<b>Autres actifs courants</b>		
Créances au titre de la taxe sur la valeur ajoutée <sup>(1)</sup>	1 371	1 082
Charges constatées d'avance <sup>(1)</sup>	487	429
Autres <sup>(1)</sup>	531	449
<b>Total<sup>(1)</sup></b>	<b>2 389</b>	<b>1 960</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

## 22. Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement du Groupe s'élève à 9 172 et 6 833 millions d'euros (ajusté) aux 31 décembre 2014 et 2013 respectivement. Le portefeuille de valeurs mobilières de placement contient une **portion non courante** de titres disponibles à la vente pour un montant de 5 985 millions d'euros (montant ajusté en 2013 : 4 294 millions d'euros) et de titres évalués à leur juste valeur en résultat pour un montant de 4 millions d'euros (en 2013 : 4 millions d'euros). Ce portefeuille comporte également une **portion courante** de titres disponibles à la vente, dont le montant est de 3 183 millions d'euros (montant ajusté en 2013 : 2 585 millions d'euros).

Aux 31 décembre 2014 et 2013, le portefeuille de titres incluait des obligations de sociétés privées et d'États comportant soit des coupons à intérêt fixe (pour une valeur nominale de 8 666 millions d'euros contre 6 374 millions d'euros en 2013) soit des coupons à intérêt variable (pour une valeur nominale de 250 millions d'euros ; contre 387 millions d'euros en 2013) et des fonds de fonds spéculatif en devise étrangère (pour une valeur nominale de 8 millions d'euros, contre 8 millions d'euros en 2013).

Lorsque le Groupe conduit des activités de prêt de titres, les titres donnés en garantie continuent d'être enregistrés au bilan. La valeur comptable de ces titres donnés en garantie au 31 décembre 2014, intérêts sur coupon courus inclus, s'élève à 0 million d'euros (2013 : 613 millions d'euros).

## 23. Total capitaux propres

### a) Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société mère

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'actions en circulation :

(En nombre d'actions)	2014	2013
<b>Émises au 1er janvier</b>	<b>783 157 635</b>	<b>827 367 945</b>
Émises dans le cadre du plan d'actionnariat des salariés (ESOP)	0	2 113 245
Émises dans le cadre des options exercées	1 871 419	6 873 677
Annulées	(248 469)	(53 197 232)
<b>Émises au 31 décembre</b>	<b>784 780 585</b>	<b>783 157 635</b>
Actions propres au 31 décembre	(431 832)	(2 835 121)
<b>En circulation au 31 décembre</b>	<b>784 348 753</b>	<b>780 322 514</b>

Les actions d'Airbus Group sont exclusivement des actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,00 € chacune. Le capital social autorisé est constitué de 3 000 000 000 d'actions.

Le 27 mai 2014, l'Assemblée générale des actionnaires d'Airbus Group a délégué l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'émettre des actions et d'accorder des droits de souscription d'actions dans le capital social de la Société aux fins des plans d'actionnariat des salariés et des plans de rémunération à long terme liés à des actions (tels que les plans de stocks options, les plans d'actions soumises à conditions de performance ou les plans d'actions soumises à conditions de présence), étant entendu que ces pouvoirs se limitent à 0,2 % du capital autorisé de la Société et qu'ils sont exercés ponctuellement), ainsi que de limiter ou d'exclure les droits de souscription privilégiés, dans les deux cas pour une période qui expirera lors de l'Assemblée générale des actionnaires de 2015. Les pouvoirs mentionnés incluent l'attribution de droits de souscription d'actions pouvant être exercés à tout moment tel que spécifié lors de l'attribution desdits droits ou conformément aux dits plans, ainsi que l'émission des actions à payer à partir de réserves distribuables librement. En revanche, ces pouvoirs ne portent pas sur l'émission d'actions ou l'attribution de droits permettant la souscription d'actions (i) s'il

n'existe pas de droit de souscription privilégié (en vertu du droit néerlandais, ou parce que cela a été exclu par une résolution émanant de l'organe compétent) et (ii) pour un prix d'émission total supérieur à 500 millions d'euros par émission d'actions.

Par ailleurs, l'Assemblée générale des actionnaires a autorisé le Conseil d'administration à émettre des actions et à accorder des droits de souscription d'actions dans le capital social de la Société afin de financer la Société et les sociétés de son Groupe, étant entendu que ces pouvoirs se limitent à 0,3 % du capital autorisé de la Société et qu'ils sont exercés ponctuellement), ainsi que de limiter ou d'exclure les droits de souscription privilégiés, dans les deux cas pour une période qui expirera lors de l'Assemblée générale des actionnaires de 2015. Les pouvoirs mentionnés incluent l'émission d'instruments financiers, et notamment d'obligations convertibles, instruments qui peuvent attribuer à ses détenteurs des droits d'acquisition d'actions dans le capital de la Société, pouvant être exercées à tout moment défini par l'instrument financier, ainsi que l'émission d'actions à régler à partir des réserves distribuables librement. En revanche, ces pouvoirs ne portent pas sur l'émission d'actions ou l'attribution de droits permettant la souscription d'actions (i) s'il n'existe pas de droit de souscription privilégié (en vertu du droit néerlandais, ou parce que

cela a été exclu par une résolution émanant de l'organe compétent) et (ii) pour un prix d'émission total supérieur à 500 millions d'euros par émission d'actions.

L'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2014 a également renouvelé, pour une nouvelle période de 18 mois à partir de la date de l'Assemblée générale annuelle, l'autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter des actions de la Société par tous moyens, produits dérivés compris, et ce, sur toute Bourse de valeurs ou autre, à condition que, suite à ce rachat, la Société ne détienne pas plus de 10 % de son propre capital social émis, et que le prix d'achat soit supérieur ou égal à la valeur nominale et inférieur ou égal au prix le plus élevé de la dernière opération indépendante et de l'offre indépendante courante la plus élevée sur les sites d'opérations du marché régulé du pays où l'achat est effectué. Cette autorisation (i) annule et remplace l'autorisation accordée par l'Assemblée générale annuelle du 29 mai 2013 et (ii) vient en complément, et sans préjudice, de l'autorisation de rachat accordée par l'Assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2013.

Le 27 mai 2014, l'Assemblée générale des actionnaires a décidé d'ajouter le bénéfice net de l'exercice 2013, soit 1 465 millions d'euros aux reports à nouveau. Elle a également décidé de

distribuer un montant brut de 0,75 euro par action, payé le 3 juin 2014. Pour l'exercice 2014, le Conseil d'administration du Groupe propose un versement de dividendes aux actionnaires à hauteur de 1,20 euro par action.

Le capital social comprend le montant nominal des actions en circulation. L'augmentation des actions du capital représente l'apport pour les options levées d'un montant de 1 871 419 euros (en 2013 : 6 873 677 euros), conformément aux plans de stock-options mis en œuvre et celui des salariés d'un montant de 0 euro (en 2013 : 2 113 245 euros) dans le cadre du Plan d'actionnariat des salariés.

Les primes enregistrées sont principalement le fruit des apports en nature à la création d'Airbus Group, de l'émission d'actions nouvelles au moment de l'introduction en Bourse, des augmentations et diminutions de capital résultant de l'émission et de l'annulation d'actions propres et des distributions effectuées auprès des actionnaires d'Airbus Group N.V. En 2014, 31 millions d'euros, antérieurement constatés en écarts de conversion, sont reclassés et enregistrés en résultat. Le montant des actions propres représente le montant versé par la Société pour le rachat de ses actions propres.

## b) Participations ne donnant pas le contrôle

Au 31 décembre 2014, les participations ne donnant pas le contrôle (PDC) des filiales qui ne sont pas entièrement détenues s'élèvent à 18 millions d'euros (montant ajusté en 2013 : 42 millions d'euros). Ces participations ne donnant pas le contrôle ne présentent pas un intérêt majeur du point de vue des activités et des flux de trésorerie d'Airbus Group.

Filiales détenant des PDC significatives pour la présentation de l'information financière statutaire :

Établissement principal	Elbe Flugzeugwerke GmbH		GEW Technologies (Pty) Ltd.		Alestis Aerospace S.L.		PFW Aerospace GmbH	
	Dresde (Allemagne)		Pretoria (Afrique du Sud)		La Rinconada (Espagne)		Speyer (Allemagne)	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Part détenue par la PDC	35 %	35 %	25 %	25 %	38,84 %	NC	25,10 %	25,10 %
PDC (en millions d'€)	21	26	11	10	(25)	NC	(21)	(8)
Résultat attribué à la PDC (en millions d'euros)	2	1	1	1	(10)	NC	1	1

## 24. Gestion du capital

Le Groupe cherche à maintenir un profil financier robuste afin de préserver sa continuité d'exploitation et sa souplesse financière, ainsi que la confiance des actionnaires, des investisseurs et des autres parties prenantes du Groupe. Les liquidités d'exploitation revêtent donc une grande importance.

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a notamment pour objectif de maintenir une bonne notation auprès des agences d'analyse financière institutionnelles. Cela permet au Groupe de contenir son coût du capital, d'où un impact positif sur sa valeur pour les parties prenantes (valeur propre de l'entité). En sus d'autres paramètres non financiers, la notation est fondée sur des facteurs tels que les ratios de trésorerie, de rentabilité et de liquidité. Le Groupe contrôle ces ratios afin de les maintenir à un niveau compatible avec une notation haute.

La notation à long terme d'Airbus Group attribuée par Standard & Poor's reste à A avec une perspective stable après avoir été revue à la hausse en septembre 2013, quand elle était alors de A-. La notation à court terme du Groupe attribuée par Standard & Poor's reste A1 et reflète les liquidités exceptionnelles du Groupe.

La notation à long terme d'Airbus Group attribuée par Moody's Investors Services est actuellement A2. Il s'agit d'une notation d'émetteurs publics (GRI) et inclut une hausse par rapport à l'évaluation du risque de crédit (BCA), actuellement à A3. Cette hausse reflète la probabilité modérée de soutien implicite de la France et de l'Allemagne.

La notation à long terme du Groupe non sollicitée attribuée par Fitch Ratings est de A- avec une perspective stable et a été relevée par rapport à octobre 2013, quand elle était alors de BBB+.

Les notations individuelles du Groupe reflètent principalement l'amélioration des indicateurs de crédit, le positionnement face à la concurrence et l'important carnet de commandes qui fournit une visibilité sur les revenus, les avancées majeures sur le programme A350 XWB et l'orientation marquée de la Direction en faveur de l'amélioration de la rentabilité et de la génération de liquidités ainsi que sur le risque de change structurel.

Conformément à sa politique financière prudente, une excellente notation est primordiale pour maintenir une variété de sources de financement à des conditions attractives, augmenter la capacité de couverture et renforcer le positionnement du Groupe en tant que contrepartie solide pour ses clients et fournisseurs.

Entre autres indicateurs, le Groupe s'appuie sur un concept de Gestion fondée sur la valeur pour orienter la Société vers une création de valeur durable, et ce en générant des profits financiers supérieurs au coût du capital. Les éléments clés du concept de Gestion fondée sur la valeur sont les suivants :

- la définition des rendements financiers ;
- la définition de la base du capital de la Société, et
- l'évaluation de la création de valeur dérivée des deux éléments susmentionnés.

Le Groupe utilise le Retour sur capital investi (RoCE) pour déterminer la valeur créée par le rendement financier relatif à sa base de capital. Le RoCE, tel que défini par le Groupe, utilise l'EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels pour le numérateur et la Moyenne du capital investi pour le dénominateur. La Moyenne du capital investi du Groupe est définie comme la moyenne des soldes d'ouverture et de fermeture

annuels des Actifs non courants plus le Fonds de roulement net provenant des activités d'exploitation, déduction faite des Autres provisions.

La valeur financière est créée si les profits relatifs au Capital investi du Groupe excèdent le coût du capital de la Société. La valeur peut être mesurée en comparant le RoCE au coût moyen pondéré du capital (CMPC). Un plan quinquennal visant à la création de valeur est mis au point tous les ans et se compose (1) du RoCE, (2) de l'EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels et (3) du flux de trésorerie disponible, correspondant à la somme des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et de ceux utilisés pour les activités d'investissement moins l'évolution des valeurs mobilières de placement, les contributions financières aux actifs des régimes de retraite et les swaps de trésorerie réalisés. L'objectif à long terme du Groupe est d'atteindre le premier quartile en termes de performance de RoCE par rapport à ses pairs du secteur de la défense et de l'aérospatial.

Le Groupe effectue aussi un suivi du niveau des distributions effectuées à ses actionnaires.

Le Groupe satisfait en général à ses obligations découlant de plans de paiement fondés sur des actions en émettant de nouvelles actions. Afin d'éviter une dilution pour ses actionnaires actuels du fait de ces plans de paiement fondés sur des actions, le Groupe a par conséquent décidé de racheter et d'annuler ses propres actions sur décision du Conseil d'administration et approbation de l'Assemblée générale annuelle. Sauf aux fins précitées, le Groupe n'est, d'une façon générale, pas actif en matière de transaction d'actions propres.

Le Groupe se conforme aux exigences du droit applicable et de ses Statuts en matière de capital.

## 25. Provisions

Les provisions comprennent les éléments suivants :

	31 décembre	
<i>(en millions d'€)</i>	<b>2014</b>	2013 <sup>(1)</sup>
Provision pour régimes de retraite (voir Note 25b)	7 567	5 809
Provision pour rémunération différée (voir Note 25a)	683	460
<b>Régimes de retraite et obligations assimilées</b>	<b>8 250</b>	<b>6 269</b>
Autres provisions (voir Note 25c)	7 862	8 557
<b>Total</b>	<b>16 112</b>	<b>14 826</b>
Dont portion non courante	10 400	9 604
Dont portion courante	5 712	5 222

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

Aux 31 décembre 2014 et 2013, les provisions pour régimes de retraite et obligations assimilées pour un montant de 7 864 millions d'euros et de 5 866 millions d'euros (ajusté) respectivement et d'autres provisions pour un montant de 2 536 millions d'euros et 3 738 millions d'euros (ajusté) ont une échéance à plus d'un an.

## a) Provisions pour rémunération différée

Ce montant représente des obligations qui apparaissent si les salariés décident de convertir une partie de leur rémunération ou prime en un engagement équivalent de rémunération différée, traité comme un régime post-emploi à prestations définies. Le développement des actifs du régime et des obligations de retraite à prestations définies est comme suit :

### VARIATION DES OBLIGATIONS DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

(en millions d'€)	2014	2013
<b>Obligations de retraite à prestations définies au 1<sup>er</sup> janvier<sup>(1)</sup></b>	<b>529</b>	<b>430</b>
Coûts des services rendus <sup>(1)</sup>	85	53
Produits d'intérêts <sup>(1)</sup>	18	15
Réévaluations : actuarielles et pertes résultant		
▪ de variations dans les hypothèses financières	121	10
▪ de variations dans les ajustements liées à l'expérience	6	29
Transfert et variation du périmètre de consolidation <sup>(1)</sup>	(12)	(6)
Prestations versées	(3)	(2)
<b>Obligations de retraite à prestations définies au 31 décembre<sup>(1)</sup></b>	<b>744</b>	<b>529</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

### VARIATION DES FONDS DE RETRAITE GÉRÉS

(en millions d'€)	2014	2013
<b>Juste valeur des actifs gérés au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>74</b>	<b>0</b>
Dotation (Reclassement)	3	73
Produits d'intérêts tirés des actifs gérés	3	2
Réévaluation des actifs gérés	1	(1)
<b>Juste valeur des actifs gérés au 31 décembre</b>	<b>81</b>	<b>74</b>

### COMPTABILISÉ EN TANT QUE

(en millions d'€)	2014	2013
Provision <sup>(1)</sup>	683	460
Autres éléments d'actif et de passif courants ou non courants	20	5
<b>Total<sup>(1)</sup></b>	<b>663</b>	<b>455</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

La part de l'obligation non protégée par l'association de garantie des retraites (PSV - « Pensions-Sicherungs Verein ») en cas d'insolvabilité des sociétés du Groupe concernées est couverte par les valeurs mobilières. Le 31 janvier 2013, un nouvel accord de fiducie (« Treuhandvereinbarung ») entre les sociétés participantes et la fiducie a été conclu par lequel ces titres ont été qualifiés d'actifs gérés à compter de la date en question. Ces titres, auparavant comptabilisés en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente, ont été reclassés à cette date et déduits de la provision concernée. Les accords de fiducie stipulent que certaines parts de l'obligation doivent être couvertes par des titres à hauteur d'un montant équivalent, tandis que les autres parts doivent être couvertes à hauteur de 115 %, entraînant ainsi un financement excédentaire de la partie relative de l'obligation. Ces montants sont comptabilisés au poste Autres actifs courants et non courants.

## b) Provisions pour régimes de retraite

Lorsque les salariés du Groupe partent en retraite, ils perçoivent des indemnités telles que stipulées dans les accords de retraite et conformément aux réglementations et usages des pays où le Groupe exploite ses activités.

France – En France, le système de financement des régimes de retraite est un système de retraite par répartition. Outre la retraite de base versée par la Sécurité sociale, chaque salarié peut prétendre à une retraite complémentaire des régimes à cotisations définies auprès de l'ARRCO (Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés) et de l'AGIRC (Association générale des institutions de retraite des cadres). Par ailleurs, la législation française dispose que les salariés perçoivent une indemnité forfaitaire de retraite sur la base de l'ancienneté, considérée comme une obligation de prestation définie.

Allemagne – En Allemagne, le Groupe a un régime de retraite (P3) en place pour ses salariés cadres et non cadres. Conformément à ce régime, l'employeur verse des cotisations pour les services rendus

par les salariés, cotisations qui sont fonction des salaires perçus par ces derniers au cours de la période du service correspondant. Ces cotisations sont converties en composants qui font partie des engagements de retraite cumulés à la fin de l'exercice. La prestation totale est déterminée sur la base d'une moyenne de carrière calculée sur l'intégralité de la durée d'activité. Certains salariés non couverts par ce régime reçoivent des prestations de retraite calculées sur la base du salaire versé pendant la dernière année ou sur la moyenne du salaire des trois dernières années d'activité. Pour certains dirigeants, les prestations sont fonction du salaire final au moment du départ à la retraite et de la durée d'activité en tant que dirigeant.

En Allemagne, certaines parties de l'engagement de retraite sont financées par des actifs investis dans des instruments de financement spécifiques. Outre un fonds de secours (« Unterstützungskasse »), le Groupe a mis en œuvre un Dispositif de fiducie contractuel (DFC). La structure du DFC correspond à un dispositif de fiducie bilatéral. Les actifs transférés au fonds de secours et au DFC remplissent les conditions nécessaires pour être reconnus comme des actifs du régime dans le cadre de la norme IAS 19.

Royaume-Uni - le Régime de retraite britannique d'Airbus Group a été mis en œuvre par Airbus Defence and Space Ltd, basée à Stevenage (Royaume-Uni) en sa qualité d'employeur principal. Ce régime englobe tous les salariés éligibles d'Airbus Defence and Space Ltd, ainsi que l'ensemble du personnel nouvellement recruté par l'une des sociétés du Groupe basées au Royaume-Uni et participant au plan. La plupart des passifs liés au Régime de retraite concernent Airbus Defence and Space Ltd. La majeure partie de l'engagement est financée par des actifs du régime générés suite aux cotisations des sociétés participantes. Le Régime est un régime de retraite agréé en vertu de la Loi de financement britannique de 2004. Le seul objectif de financement officiel de la Fiducie est l'objectif de financement légal prévu par la section 6 de la Loi sur les pensions de retraite britannique de 2004, selon lequel les actifs doivent être de nature appropriée et suffisante pour couvrir les engagements du Régime de retraite. Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2013, ce plan est fermé aux nouveaux arrivants, ces derniers participant désormais à autre plan à cotisations définies.

De plus, le Groupe participe au Royaume-Uni à plusieurs régimes de retraite par capitalisation gérés par des administrateurs indépendants, et pour le compte de salariés cadres et non cadres, dont BAE Systems est le principal employeur. Ces régimes remplissent les conditions nécessaires pour être reconnus comme des régimes à prestations définies multi-employeurs dans le cadre de la norme IAS 19 « Avantages du personnel ». Les participations les plus importantes du Groupe en termes de nombre de salariés rattachés à ces régimes de retraite de BAE Systems sont Airbus Operations Ltd. (Royaume-Uni) (avant l'application d'IFRS 11 : Airbus Operations Ltd et MBDA UK Ltd). Les salariés d'Airbus Operations Ltd. qui y participent demeurent membres des régimes de retraite de BAE Systems du fait de l'accord sur les retraites au Royaume-Uni conclu entre le Groupe et BAE Systems, ainsi que d'un changement de la législation sur les retraites au Royaume-Uni promulgué en avril 2006.

Sur la base de la situation de capitalisation des régimes de retraite respectifs, les administrateurs de ceux-ci déterminent les taux des cotisations à verser par les employeurs participants afin de financer convenablement les régimes. Les divers régimes de retraite britanniques dans lesquels les participations du Groupe prennent part sont insuffisamment financés à l'heure actuelle. BAE Systems a convenu avec les administrateurs de prendre diverses mesures afin de remédier à cette insuffisance de financement. Celles-ci comprennent : (i) le versement régulier de cotisations pour les salariés actifs à des niveaux bien supérieurs à ceux qui auraient cours dans le cas de régimes suffisamment financés et (ii) le versement de cotisations additionnelles.

En raison des dispositions contractuelles conclues entre le Groupe et BAE Systems, les cotisations d'Airbus Group correspondant à ses investissements pour le régime de retraite le plus important (régime principal) étaient plafonnées jusqu'en juillet 2011 pour Airbus Operations Ltd. Les appels de cotisations dépassant les montants plafonnés respectifs ont été régularisés par BAE Systems. Même après l'expiration du plafond des cotisations, le dispositif de financement unique mis en place entre BAE Systems et le Groupe créera pour le Groupe une situation différente de celle des régimes multi-employeurs ordinaires du Royaume-Uni, avec des règles spéciales limitant les cotisations régulières à verser par Airbus Operations Ltd. aux taux applicables à tous les employeurs concernés.

Sur la base d'informations détaillées concernant les régimes de retraite multi-employeurs fournies par BAE Systems, le Groupe est en mesure d'estimer de façon appropriée et fiable sa part de participation à ces régimes, c'est-à-dire sa part dans les actifs du régime et dans les engagements de retraite à prestations définies (EPD), ainsi que le coût des pensions. Ces informations permettent désormais au Groupe de calculer pour chaque plan des clés lui permettant d'affecter, à des fins comptables, une proportion appropriée des actifs des plans et des coûts d'EPD et de pensions à ses investissements au Royaume-Uni à la date d'arrêt des comptes, en prenant en compte l'impact du plafonnement des cotisations ainsi que des cotisations supplémentaires futures convenues par BAE Systems avec les administrateurs. De ce fait, le Groupe comptabilise sa participation aux régimes de retraite à prestations définies de BAE Systems au Royaume-Uni comme s'il s'était agi de régimes à cotisations définies, conformément à la norme IAS 19.

En 2014, la part d'Airbus dans les principaux régimes de BAE Systems s'est élevée à 19,65 % (en 2013 : 19,45 %). L'impact de ce changement est principalement reflété dans les réévaluations de l'exercice.

Dans le cas où un employeur qui participe aux régimes de retraite de BAE ne remplit pas, ou ne peut être contraint à remplir, les obligations lui incombant en tant qu'employeur participant, les autres employeurs participants seront tenus de remplir, conjointement, les obligations concernées. Le Groupe estime que cette probabilité est très faible.

## Risques

Les engagements de retraite à prestations définies exposent le Groupe à des risques actuariels, incluant notamment :

*Risque lié au prix du marché* : Il est estimé que le rendement des actifs des régimes correspond au taux d'actualisation dérivé des obligations de la Société notées AA. Si le rendement effectif des actifs gérés est inférieur au taux d'actualisation appliqué, le passif net au titre des prestations définies augmente en conséquence. Par ailleurs, les valeurs de marché des actifs gérés sont sujettes à la volatilité, ce qui a également des effets sur le passif net.

*Risque lié au taux d'intérêt* : Le niveau de l'engagement de retraite à prestations définies est considérablement affecté par le taux d'actualisation appliqué. Les faibles taux d'intérêt, notamment dans le contexte du marché libellé en euros, donnent lieu à un engagement de retraite net relativement élevé. Si la baisse de rendement des obligations d'entreprise se poursuit, l'engagement de retraite à prestations définies continuera à augmenter au cours des exercices à venir, augmentation qui ne pourra être compensée que partiellement par une évolution positive de la valeur de marché de ces obligations d'entreprises comprises dans les actifs gérés. Globalement, les engagements de retraite sont sensibles aux

variations du taux d'intérêt conduisant à des résultats volatiles en termes de valorisation.

*Risque lié à l'inflation* : Les engagements de retraite peuvent être sensibles aux variations du taux d'inflation, dont l'augmentation peut entraîner une hausse de l'engagement. Certains régimes étant directement liés aux salaires, les hausses de rémunération peuvent se traduire par une hausse des engagements de retraite. Il a été convenu d'un taux d'intérêt fixe pour le plan de rémunération différée P3, plan financé par les salariés.

*Risque lié à la longévité* : Les engagements de retraite sont sensibles à l'espérance de vie de ses membres. Une plus grande espérance de vie entraîne une hausse de la valorisation de l'engagement de retraite.

Des évaluations actuarielles sont régulièrement effectuées pour déterminer le montant des obligations du Groupe au titre des indemnités de retraite. Ces évaluations reposent sur des hypothèses relatives aux évolutions de salaire, aux âges de départ à la retraite et aux taux d'intérêt à long terme. Elles incluent toutes les charges que le Groupe devra payer pour remplir ces obligations.

Les hypothèses moyennes pondérées retenues pour calculer les valeurs actuarielles des régimes de retraite les plus significatifs au 31 décembre sont les suivantes :

	Pays du régime de retraite							
	Allemagne		France		Royaume-Uni		Multi-employeurs (Royaume-Uni)	
Hypothèses en %	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Taux d'actualisation	1,9	3,6	2,1	3,4	3,8	4,6	3,6	4,5
Taux d'augmentation des salaires	3,25	3,25	2,5	3,1	3,0	3,5	3,2	3,0
Taux de croissance des versements de pension de retraite	1,7	2,0	- / 2,0	- / 2,0	2,8	3,0	2,3 - 3,2	1,9 - 3,7
Taux d'inflation	1,7	2,0	1,7	2,0	2,9	3,2	3,2	3,4

Pour l'Allemagne et la France, le Groupe calcule le taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies à partir du rendement des obligations d'entreprise de grande qualité notées AA. La détermination du taux d'actualisation est basée sur l'indice iBoxx Euro des obligations d'entreprise notées AA et utilise la granularité des données d'une seule obligation afin de tirer davantage d'informations du marché à partir de l'indice obligataire concerné. Le taux d'actualisation pour la durée estimée du régime de retraite concerné est ensuite extrapolé par rapport à la courbe des taux. Au Royaume-Uni, il est déterminé à partir de la courbe complète des obligations d'entreprise libellées en livre sterling et notées AA, dont les échéances varient. Les taux d'augmentation des salaires sont basés sur les prévisions à long terme des employeurs respectifs, à partir du taux d'inflation présumé et ajustés selon les échelles promotionnelles et de productivité.

Les taux correspondant aux augmentations de versements de pension de retraite sont dérivés du taux d'inflation respectif pour le régime.

Le taux d'inflation pour les régimes de retraite allemands correspond à l'augmentation du coût de la vie prévue. Au Royaume-Uni, les hypothèses d'inflation sont dérivées à partir des différences de rendement entre les obligations d'États à long terme à intérêts fixes et ceux liés à un indice.

Pour le calcul de l'engagement de retraite allemand, des tables de mortalité « 2005 G » (tables de génération), telles que développées par le Dr. Klaus Heubeck sont appliquées. Pour les régimes de retraite britanniques, ce sont les tables de mortalité S1 des régimes de retraite auto-administrés, basées sur l'année de naissance (tel que publié par l'institut britannique des actuaires) qui sont utilisées conjointement avec les résultats d'une enquête sur la situation réelle de mortalité concernant les membres du régime. En France, ce sont les tables de l'INSEE qui sont appliquées.

Le développement de l'engagement de retraite à prestations définies est défini ci-après :

#### VARIATION DES OBLIGATIONS DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

<i>(en millions d'€)</i>	Régimes de retraite du Groupe	Part du régime multi-employeurs au Royaume-Uni	Total
<b>Obligations de retraite à prestations définies au 1<sup>er</sup> janvier 2013<sup>(1)</sup></b>	<b>8 456</b>	<b>3 343</b>	<b>11 799</b>
Coûts des services rendus <sup>(1)</sup>	275	60	335
Produits d'intérêts <sup>(1)</sup>	305	141	446
Réductions	(5)	0	(5)
Réévaluations : actuarielles et pertes résultant			
▪ de variations dans les hypothèses démographiques	1	0	1
▪ de variations dans les hypothèses financières <sup>(1)</sup>	15	85	100
▪ de variations dans les ajustements liées à l'expérience <sup>(1)</sup>	118	12	130
Variation en termes de consolidation, transferts et autres <sup>(1)</sup>	(13)	4	(9)
Prestations versées <sup>(1)</sup>	(316)	(118)	(434)
Ajustement de change <sup>(1)</sup>	(14)	(67)	(81)
<b>Obligations de retraite à prestations définies au 31 décembre 2013 / 1<sup>er</sup> janvier 2014<sup>(1)</sup></b>	<b>8 822</b>	<b>3 460</b>	<b>12 282</b>
Coûts pour services rendus	288	63	351
Charge d'intérêts	309	160	469
Règlements	(143)	0	(143)
Réévaluations : (Gains) et pertes actuariels découlant			
▪ de variations dans les hypothèses démographiques	161	65	226
▪ de variations dans les hypothèses financières	1 370	584	1 954
▪ de variations dans les ajustements liées à l'expérience	165	(134)	31
Variation en termes de consolidation, transferts et autres	(77)	4	(73)
Prestations versées	(323)	(129)	(452)
Ajustement de change	53	264	317
<b>Obligations de retraite à prestations définies au 31 décembre 2014</b>	<b>10 625</b>	<b>4 337</b>	<b>14 962</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

Le 1<sup>er</sup> avril 2014, la société Dutch Space B.V., basée à Leiden (Pays-Bas) a liquidé son propre régime de retraite et a transféré ses obligations et les actifs de régime associés au régime de retraite du secteur « Électronique et métal », tel que géré par son fonds de pension PME. En tenant compte d'un paiement supplémentaire de 2 millions d'euros, le gain sur la liquidation s'est élevé à 25 millions d'euros. La société paie une prime annuelle au PME sans autre

obligation de cotisations supplémentaires. Le régime de retraite du PME est considéré comme un régime de retraite à cotisations définies.

La durée moyenne pondérée de l'obligation de retraite à prestations définies pour les régimes de retraite et les rémunérations différées est de 15 ans au 31 décembre 2014 (31 décembre 2013 : 15 ans).

La répartition de l'obligation de retraite à prestations définies pour les régimes de retraite et les rémunérations différées entre les membres retraités, les membres actifs et ceux bénéficiant d'une rente différée des régimes les plus significatifs est la suivante (au 31 décembre 2014, sauf mention contraire) :

	Actif	Bénéficiaire d'une rente différée	Retraité
Allemagne	46 %	6 %	48 %
France	99 %	1 %	0 %
Royaume-Uni <sup>(1)</sup>	69 %	12 %	19 %
Part du régime multi-employeurs au Royaume-Uni (Régime principal) <sup>(2)</sup>	32 %	19 %	49 %

(1) Au 5 avril 2013.

(2) Au 31 mars 2014.

Le tableau ci-dessous présente comment la valeur actuelle des obligations de retraite à prestations définies et des rémunérations différées auraient été influencées par des variations dans les hypothèses actuarielles telles que définies au 31 décembre 2014 :

	Variations dans les hypothèses actuarielles	Impact sur les obligations de retraite à prestations définies	
		Variations au 31 décembre	
		2014	2013 <sup>(1)</sup>
Valeur actuelle de l'obligation		15 706	12 812
Taux d'actualisation	Augmentation de 0,5 % point	(1 333)	(840)
	Réduction de 0,5 % point	1 416	834
Augmentation des salaires	Augmentation de 0,25 % point	356	213
	Réduction de 0,25 % point	(457)	(214)
Augmentation des pensions de retraite	Augmentation de 0,25 % point	345	237
	Réduction de 0,25 % point	(452)	(237)
Espérance de vie	Augmentation de 1 an	421	296
	Réduction de 1 an	(537)	(299)

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

La sensibilité est calculée selon la même méthode (valeur actuelle de l'obligation de retraite à prestations définies calculée à partir de la méthode des unités de crédit projetées) appliquée lors du calcul des obligations de prestations postérieures à l'emploi. Les analyses de sensibilité se fondent sur la modification de l'une des hypothèses en conservant toutes les autres à l'identique. Cela

est improbable dans la pratique et les variations portant sur plus d'une hypothèse peuvent être corrélées et donner ainsi lieu à des effets différents sur les obligations de retraite à prestations définies que ceux présentés ci-dessus. Si les hypothèses varient à un niveau différent, l'effet sur les obligations n'est pas nécessairement linéaire.

Le tableau ci-dessous présente le développement des actifs gérés :

#### VARIATION DES FONDS DE RETRAITE GÉRÉS

(en millions d'€)	Régimes de retraite du Groupe	Part du régime multi-employeurs au Royaume-Uni	Total
<b>Juste valeur des actifs gérés au 1<sup>er</sup> janvier 2013<sup>(1)</sup></b>	<b>3 602</b>	<b>2 497</b>	<b>6 099</b>
Produits d'intérêts sur les actifs gérés <sup>(1)</sup>	138	107	245
Réévaluation des actifs gérés <sup>(1)</sup>	15	176	191
Cotisations de l'employeur <sup>(1)</sup>	138	88	226
Cotisations des autres participants au régime	7	4	11
Transferts	2	0	2
Prestations versées <sup>(1)</sup>	(124)	(119)	(243)
Ajustement de change <sup>(1)</sup>	(10)	(48)	(58)
<b>Juste valeur des actifs gérés au 31 décembre 2013 / 1<sup>er</sup> janvier 2014<sup>(1)</sup></b>	<b>3 768</b>	<b>2 705</b>	<b>6 473</b>
Produits d'intérêts tirés des actifs gérés	144	127	271
Réévaluation des actifs gérés	140	162	302
Cotisations de l'employeur	372	90	462
Cotisations des autres participants au régime	8	4	12
Règlements	(116)	0	(116)
Prestations versées	(130)	(129)	(259)
Écarts de change	51	199	250
<b>Juste valeur des actifs gérés au 31 décembre 2014</b>	<b>4 237</b>	<b>3 158</b>	<b>7 395</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

En 2014, des cotisations d'un montant de 372 millions d'euros (2013 : 138 millions d'euros) ont été apportées aux régimes de retraite du Groupe, principalement en lien avec le fonds de secours en Allemagne, avec 50 millions d'euros (2013 : 74 millions d'euros), le régime de retraite britannique d'Airbus Group avec 50 millions d'euros (2013 : 49 millions d'euros) et le DFC avec 265 millions d'euros (2013 : 10 millions d'euros).

Près de 200 millions d'euros de cotisations sont prévus pour 2015.

La juste valeur des actifs gérés pour les régimes de retraite et les rémunérations différées peuvent être réparties selon les catégories suivantes :

(en millions d'€)	31 décembre 2014			31 décembre 2013		
	Prix cotés	Prix non cotés	Total	Prix cotés	Prix non cotés	Total
<b>Titres de participation</b>						
Europe <sup>(1)</sup>	1 086	0	1 086	1 195	0	1 195
Reste du monde	102	0	102	569	0	569
Marchés émergents	248	0	248	256	0	256
Global <sup>(1)</sup>	1 452	0	1 452	594	0	594
<b>Obligations</b>						
Entreprises <sup>(1)</sup>	2 289	0	2 289	1 317	0	1 317
États <sup>(1)</sup>	1 317	0	1 317	1 575	0	1 575
Couvertes	0	0	0	60	0	60
Fonds commun de placement <sup>(1)</sup>	310	15	325	237	19	256
Marchandises	176	0	176	167	0	167
Fonds spéculatifs	121	0	121	86	0	86
Instruments dérivés	0	(47)	(47)	6	(6)	0
Propriété <sup>(1)</sup>	346	5	351	257	5	262
Trésorerie et Fonds du marché monétaire <sup>(1)</sup>	197	0	197	252	0	252
Autres <sup>(1)</sup>	2	(143)	(141)	41	(83)	(42)
	7 646	(170)	7 476	6 612	(65)	6 547

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

De manière générale, les prix cotés sont disponibles sur les marchés actifs.

La majorité des régimes financés appliquent globalement un cadre d'appariement des actifs et des passifs. L'allocation stratégique des actifs (ASA) des régimes prend en compte les caractéristiques des obligations sous-jacentes. Les investissements sont largement diversifiés, de telle sorte que la défaillance d'un seul investissement ne devrait pas avoir d'effet significatif sur le niveau global des actifs.

Une grande part des actifs en 2014 est composée d'instruments à revenu fixe, de capitaux propres, bien que le Groupe investisse par ailleurs dans des propriétés, de marchandises et de fonds spéculatifs. Le Groupe réévalue les caractéristiques des obligations de retraite de façon périodique ou lorsqu'une réglementation applicable ou le cadre de gouvernance l'exigent. Ceci entraîne en conséquence une révision de l'ASA.

Les obligations de retraite à prestations définies à la clôture de l'exercice sont constituées par la valeur actualisée, sans déduction d'aucun fonds géré, des paiements futurs attendus pour éteindre l'obligation résultant de l'ancienneté du salarié pour l'exercice en cours et les exercices précédents. Les actifs du régime correspondants sont déduits de l'obligation, entraînant la capitalisation qui correspond à la provision comptabilisée. Le montant comptabilisé en provision à l'État de situation financière consolidée peut être alloué aux pays significatifs de la manière suivante :

#### PROVISIONS CONSTATÉES POUR RÉGIMES DE RETRAITE

(en millions d'€)	Régimes de retraite du Groupe				Part du régime multi-employeurs au Royaume-Uni <sup>(1)</sup>		Total
	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres			
Obligations à prestations définies <sup>(1)</sup>	6 637	1 352	691	142	3 460	12 282	
Actifs gérés <sup>(1)</sup>	2 997	17	644	110	2 705	6 473	
<b>Comptabilisés dans les États de situation financière consolidés au 31 décembre 2013<sup>(1)</sup></b>	<b>3 640</b>	<b>1 335</b>	<b>47</b>	<b>32</b>	<b>755</b>	<b>5 809</b>	
Obligations à prestations définies	8 144	1 561	909	11	4 337	14 962	
Actifs gérés	3 392	17	828	0	3 158	7 395	
<b>Comptabilisés dans les États de situation financière consolidés au 31 décembre 2014</b>	<b>4 752</b>	<b>1 544</b>	<b>81</b>	<b>11</b>	<b>1 179</b>	<b>7 567</b>	

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

Mouvements au cours de l'exercice :

Solde au 31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>	Coût des services rendus et charges d'intérêt net	Réévaluations	Règlement	Cotisations (employeur et autres participants au régime)	Prestations versées	Variation en termes de consolidation, transferts et autres	Écarts de change	Solde au 31 décembre 2014
5 809	549	1 909	(27)	(474)	(193)	(73)	67	7 567

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

Les composants de la charge nette de retraite pour l'exercice, inclus dans « Bénéfice avant coûts de financement et impôts sur les sociétés », sont les suivants :

(en millions d'€)	2014	2013 <sup>(1)</sup>
Coûts pour services rendus	351	335
Charge d'intérêts	469	446
Produits d'intérêts	(271)	(245)
<b>Charge nette de retraite pour l'exercice<sup>(1)</sup></b>	<b>549</b>	<b>536</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

Les cotisations aux régimes de retraite publics ou privés versées par l'employeur, principalement en Allemagne et en France, doivent être considérées comme des régimes à cotisations définies. En 2014, le montant des cotisations s'est élevé à 674 millions d'euros (montant ajusté en 2013 : 671 millions d'euros).

### c) Autres provisions

Mouvements des provisions au cours de l'exercice :

(en millions d'€)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2014 <sup>(1)</sup>	Gains ou pertes de change	Augmentation pour actualisation	Acquisitions	Reclassements / Changements au sein du groupe consolidé	Utilisation	Reprise	Solde au 31 décembre 2014
Provision pour pertes sur contrats	1 780	2	0	823	(1 398)	(249)	(58)	900
Provision pour charges sur contrats en cours	2 479	47	0	838	146	(895)	(246)	2 369
Provision pour risques sur le financement des ventes d'avions	671	123	43	3	0	(125)	(28)	687
Provision pour charges de personnel	954	3	4	329	(3)	(344)	(113)	830
Provision pour obligations au titre des contrats de service et de maintenance	346	3	7	395	1	(124)	(30)	598
Provision pour garanties	559	1	3	110	(6)	(189)	(40)	438
Provision pour mesures de restructuration / retraites anticipées ou progressives	496	2	7	57	9	(129)	(17)	425
Provision pour litiges et réclamations	154	8	0	19	(5)	(12)	(20)	144
Mise au rebut d'actifs	121	1	3	6	0	0	(1)	130
Autres risques et charges	997	18	4	849	(144)	(254)	(129)	1 341
<b>Total</b>	<b>8 557</b>	<b>208</b>	<b>71</b>	<b>3 429</b>	<b>(1 400)</b>	<b>(2 321)</b>	<b>(682)</b>	<b>7 862</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

En 2014, la provision pour pertes sur contrats se rapporte principalement au programme A350 XWB (627 millions d'euros). Les dotations à la provision pour pertes sur contrats comprennent la charge nette de 551 millions d'euros au titre du programme

A400 M. Les « Reclassements / Changements au sein du groupe consolidé » concernent essentiellement la compensation des provisions sur les contrats A400M et A350 XWB avec les stocks correspondants.

La majorité des dotations aux provisions pour les coûts restant à payer concerne Airbus Defence and Space (400 millions d'euros) et correspond notamment au programme Eurofighter et à diverses tâches à finaliser sur les contrats à long terme, ainsi qu'à Airbus Helicopters (359 millions d'euros), principalement pour le programme NH90.

Les provisions pour risques liés au financement des ventes d'avions couvrent entièrement, et conformément à la politique du Groupe relative aux risques de financement des ventes, le risque net lié au financement des avions pour un montant de 69 millions d'euros (82 millions d'euros au 31 décembre 2013, ajusté) et les risques de valeur des actifs pour un montant de 618 millions d'euros (589 millions d'euros au 31 décembre 2013) concernant Airbus et Airbus Helicopters (voir la Note 33 « Engagements hors bilan »).

Les coûts du programme A380 liés aux problèmes techniques des services identifiés et aux solutions définies, qui reflètent les

derniers faits et événements, sont inclus dans les provisions pour obligations au titre des contrats de maintenance et de services. Airbus est contractuellement responsable au titre de la réparation et du remplacement des pièces défectueuses, mais au titre d'aucun dommage, qu'il soit direct, indirect, fortuit ou consécutif (y compris en cas de perte de revenus, de profits ou de jouissance). Toutefois, au regard des relations commerciales dans leur ensemble, certains ajustements au contrat peuvent avoir lieu, ou être envisagés, au cas par cas.

De manière générale, les paramètres contractuels et techniques à considérer pour les provisions du secteur aérospatial étant relativement complexes, il existe des incertitudes quant aux échéances et aux montants des charges à prendre en compte.

En règle générale, la majeure partie des autres provisions de la Société devrait donner lieu à des sorties de fonds au cours des prochains exercices (1 à 12 ans).

## 26. Dettes financières

Le Groupe a émis quatre obligations libellées en euros, actuellement en circulation, dans le cadre de son programme d'EMTN (programme d'Obligations à moyen terme en euros). La première obligation actuellement en circulation a été émise en septembre 2003 pour un montant total de 0,5 milliard d'euros, arrivant à maturité en septembre 2018. Elle est assortie d'un coupon de 5,5 % (taux d'intérêt effectif de 5,58 %) qui, à la suite d'un swap, a été converti en un taux variable Euribor-3M + 1,72 % en 2005. La seconde obligation actuellement en circulation a été émise en août 2009 pour un montant total de 1 milliard d'euros. Elle arrive à maturité en août 2016 et est assortie d'un coupon de 4,625 % (taux d'intérêt effectif de 4,68 %) qui, à la suite d'un swap, a été converti en un taux variable Euribor-3M + 1,57 %. La troisième obligation actuellement en circulation a été émise en avril 2014 pour un montant total de 1 milliard d'euros, arrivant à maturité en avril 2024. Elle est assortie d'un coupon de 2,375 % (taux d'intérêt effectif de 2,394 %). La quatrième et dernière obligation actuellement en circulation a été émise en octobre 2014 pour un montant total de 0,5 milliard d'euros, arrivant à maturité en octobre 2029. Elle est assortie d'un coupon de 2,125 % (taux d'intérêt effectif de 2,194 %).

Par ailleurs, le 17 avril 2013, le Groupe a procédé à une émission inaugurale de 1 milliard de dollars américains sur le marché institutionnel aux États-Unis en vertu de la réglementation 144A / Reg S. L'obligation est assortie d'un coupon fixe de 2,70 % (taux d'intérêt effectif de 2,73 %) et arrive à échéance en avril 2023.

Le Groupe peut émettre des billets de trésorerie dans le cadre du programme du même nom à des taux d'intérêt variables ou fixes correspondant aux échéances individuelles, qui vont de 1 jour à 12 mois. Le programme, mis en place en 2003, prévoyait initialement un volume maximum de 2 milliards d'euros ; ce volume maximum a été porté en 2013 à 3 milliards d'euros.

En 2004, la BEI (Banque européenne d'investissement) a octroyé un prêt à long terme au Groupe pour un montant de 421 millions de dollars américains portant un taux d'intérêt fixe de 5,11 % (taux

d'intérêt effectif de 5,11 %). Ce prêt est arrivé à échéance et a par conséquent été intégralement remboursé en août 2014. En janvier 2011, le Groupe a conclu avec la Banque de développement du Japon un contrat de prêt pour un montant de 300 millions de dollars américains portant un taux d'intérêt variable Libor USD à trois mois de + 1,15 % et arrivant à échéance en janvier 2021. Parallèlement, le Groupe a converti ce taux variable en un taux fixe de 4,76 % à la suite d'un swap. En août 2011, le Groupe a conclu un contrat de prêt avec la BEI pour un montant de 721 millions de dollars américains portant un taux d'intérêt variable Libor USD à trois mois de + 0,85 % et arrivant à échéance en août 2021. Parallèlement, le Groupe a converti ce taux variable en un taux fixe de 3,2 % à la suite d'un swap. En février 2013, le Groupe a conclu un contrat de prêt avec la BEI pour un montant de 406 millions de dollars américains portant un taux d'intérêt variable Libor USD à trois mois de + 0,93 % et arrivant à échéance en février 2020. En décembre 2014, le Groupe a conclu un contrat de prêt avec la BEI pour un montant de 627 millions de dollars américains portant un taux d'intérêt fixe de 2,52 %, et arrivant à échéance en décembre 2024.

En outre, Airbus a reçu en 1999 une Note de Réinvestissement de la Deutsche Bank AG d'un montant de 800 millions de dollars américains, à un taux d'intérêt fixe de 9,88 %, l'en-cours de la dette s'élève à 147 millions d'euros (2013 : 157 millions d'euros).

Au 31 décembre 2014, les dettes vis-à-vis des établissements financiers ne comprennent aucune dette courante issue des activités de prêt de titres (2013 : 608 millions d'euros).

Les dettes financières comprennent les dettes liées à des opérations de financement des ventes totalisant 46 millions d'euros (montant ajusté 2013 : 50 millions d'euros), principalement à taux variable.

Les dettes financières sans recours enregistrées chez Airbus (risque à la charge de tiers extérieurs) s'élèvent à 46 millions d'euros (montant ajusté 2013 : 50 millions d'euros).

	31 décembre	
<i>(en millions d'€)</i>	<b>2014</b>	2013
Obligations	3 917	2 340
dont part exigible à plus de cinq ans : 2 374 (31 décembre 2013 : 780)		
Dettes vis-à-vis des établissements financiers <sup>(1)</sup>	1 751	1 070
dont part exigible à plus de cinq ans : 1 225 (31 décembre 2013 : 754)		
Prêts <sup>(1)</sup>	424	232
dont part exigible à plus de cinq ans : 181 (31 décembre 2013 : 30)		
Dettes au titre des contrats de location-financement	186	159
dont part exigible à plus de cinq ans : 116 (31 décembre 2013 : 97)		
Autres	0	3
dont part exigible à plus de cinq ans : 0 (31 décembre 2013 : 3)		
<b>Dettes financières non courantes<sup>(1)</sup></b>	<b>6 278</b>	<b>3 804</b>
Obligations	1	0
Dettes vis-à-vis des établissements financiers <sup>(1)</sup>	22	923
Prêts	285	116
Dettes au titre des contrats de location-financement	12	13
Autres <sup>(1)</sup>	753	774
<b>Dettes financières courantes (exigibles à moins d'un an)<sup>(1)</sup></b>	<b>1 073</b>	<b>1 826</b>
<b>Total<sup>(1)</sup></b>	<b>7 351</b>	<b>5 630</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

Le poste « Autres » comprend les dettes financières liées aux coentreprises.

Au 31 décembre 2014, les montants globaux de dettes financières qui arriveront à échéance au cours des cinq prochains exercices et au-delà sont les suivants :

<i>(en millions d'€)</i>	
2015	1 073
2016	1 240
2017	196
2018	723
2019	223
Exercices suivants	3 896
<b>Total</b>	<b>7 351</b>

Au 31 décembre 2013, les montants globaux de dettes financières qui arriveront à échéance au cours des cinq prochains exercices et au-delà sont les suivants :

<i>(en millions d'€)</i>	
2014 <sup>(1)</sup>	1 826
2015 <sup>(1)</sup>	157
2016 <sup>(1)</sup>	1 222
2017 <sup>(1)</sup>	136
2018 <sup>(1)</sup>	625
Exercices suivants	1 664
<b>Total</b>	<b>5 630</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

## 27. Autres dettes financières

	31 décembre	
(en millions d'€)	2014	2013
<b>Autres dettes financières non courantes</b>		
Avances remboursables de gouvernements européens <sup>(1)</sup>	6 020	5 907
Dettes au titre d'instruments financiers dérivés	3 271	671
Autres	631	576
<b>Total<sup>(1)</sup></b>	<b>9 922</b>	<b>7 154</b>
<b>Autres dettes financières courantes</b>		
Avances remboursables de gouvernements européens	508	455
Dettes au titre d'instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup>	2 232	302
Dettes à l'égard des sociétés liées	50	52
Autres <sup>(1)</sup>	690	656
<b>Total<sup>(1)</sup></b>	<b>3 480</b>	<b>1 465</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

Pour plus de détails sur les charges financières liées aux avances remboursables reçues de gouvernements européens, voir la Note 11 « Résultat financier ». En raison de leur nature spécifique, à savoir le principe de partage des risques, et du fait que ces avances sont généralement consenties au Groupe sur la base de projets de développement significatifs, les avances remboursables des gouvernements européens sont comptabilisées par le Groupe en « Autres dettes financières courantes / non courantes » dans l'État

de situation financière consolidé, incluant les intérêts cumulés, et présentées en « Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation » au Tableau des flux de trésorerie consolidés.

Parmi les « Autres dettes financières », 3 470 millions d'euros (montant ajusté 2013 : 1 495 millions d'euros) arrivent à échéance à moins d'un an et 4 402 millions d'euros (2013 : 4 237 millions d'euros) à plus de cinq ans.

## 28. Autres passifs

	31 décembre	
(en millions d'€)	2014	2013 <sup>(1)</sup>
<b>Autres dettes non courantes</b>		
Avances versées par les clients	12 231	10 203
Autres	618	561
<b>Total</b>	<b>12 849</b>	<b>10 764</b>
<b>Autres dettes courantes</b>		
Avances versées par les clients	22 174	23 723
Dettes fiscales (hors impôts sur les bénéfices)	675	573
Autres	2 373	2 274
<b>Total</b>	<b>25 222</b>	<b>26 570</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

Parmi les « Autres dettes financières », 24 291 millions d'euros (montant ajusté 2013 : 23 172 millions d'euros) arrivent à échéance à moins d'un an et 4 531 millions d'euros (montant ajusté 2013 : 4 295 millions d'euros) à plus de cinq ans.

Les avances reçues en lien avec des contrats à long terme totalisent 7 840 millions d'euros (montant ajusté 2013 : 9 746 millions d'euros) résultant essentiellement d'Airbus Defence and Space (6 499 millions d'euros) et d'Airbus Helicopters (1 273 millions d'euros).

## 29. Dettes fournisseurs

Au 31 décembre 2014, les dettes fournisseurs d'un montant de 280 millions d'euros (184 millions d'euros au 31 décembre 2013 après ajustement) ont une échéance à plus d'un an.

## 30. Produits constatés d'avance

(en millions d'€)	31 décembre	
	2014	2013 <sup>(1)</sup>
Produits constatés d'avance non courants	267	237
Produits constatés d'avance courants	1 089	984
<b>Total</b>	<b>1 356</b>	<b>1 221</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

# 2.4 Notes annexes à l'État des flux de trésorerie consolidés

## 31. État des flux de trésorerie consolidés

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des éléments suivants :

(en millions d'€)	31 décembre	
	2014	2013
Compte bancaire et caisse <sup>(1)</sup>	2 280	2 126
Valeurs mobilières à court terme (à leur juste valeur en résultat)	3 261	2 933
Valeurs mobilières à court terme (disponibles à la vente)	1 744	2 130
Autres <sup>(1)</sup>	4	12
<b>Total disponibilités<sup>(1)</sup></b>	<b>7 289</b>	<b>7 201</b>
Dont présenté en argent comptant	7 271	7 201
Dont présenté dans les groupes à céder classés dans la catégorie « disponibles à la vente »	18	0

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

Au 31 décembre 2014, le compte bancaire et la caisse sont principalement libellés en EUR, en USD et en GBP.

Les instruments dérivés comptabilisés dans l'État de situation financière consolidé du Groupe comprennent (a) les instruments désignés comme des couvertures pour les activités d'exploitation ou les charges d'intérêts du Groupe, et (b) les dérivés de devises étrangères incorporés qui relèvent de la séparation de l'élément de devises étrangères de certains contrats d'exploitation. Les flux de

trésorerie résultant du règlement de ces instruments dérivés sont donc enregistrés dans les flux de trésorerie provenant des activités du Groupe. De la même manière, les actifs et passifs financiers résultant des activités de financement clients, ainsi que les avances remboursables des gouvernements européens sont considérés comme faisant partie des activités d'exploitation du Groupe et les flux de trésorerie correspondants sont donc comptabilisés en tant que flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

Le tableau ci-après détaille les flux de trésorerie provenant des acquisitions (donnant lieu à des actifs et des passifs consolidés supplémentaires) de filiales, de coentreprises et d'activités :

(en millions d'€)	2014	2013
Prix d'acquisition total	(61)	(17)
dont payé en argent comptant	(61)	(17)
Trésorerie incluse dans les filiales acquises, coentreprises et activités	14	1
<b>Flux de trésorerie provenant des acquisitions, nets de la trésorerie</b>	<b>(47)</b>	<b>(16)</b>

En 2014, le total des flux de trésorerie provenant des acquisitions, nets de trésorerie, dont le montant s'élève à - 47 millions d'euros relève principalement de l'acquisition d'Alestis Aerospace S.L. (- 22 millions d'euros) et de Salzburg München Bank AG (- 21 millions d'euros).

En 2013, le total des flux de trésorerie provenant des acquisitions, nets de trésorerie, dont le montant s'élève à - 16 millions d'euros relève principalement de l'acquisition d'Arkoon Network Security S.A. (- 15 millions d'euros).

(en millions d'€)	2014	2013
Immobilisations incorporelles et corporelles	207	4
Actifs financiers	315	0
Stocks	25	0
Créances clients	21	1
Autres actifs	29	8
Disponibilités	14	1
<b>Actifs</b>	<b>611</b>	<b>14</b>
Provisions	(22)	(1)
Dettes fournisseurs	(23)	0
Dettes financières	(542)	(1)
Passifs d'impôts et autres passifs	(27)	(9)
<b>Passif</b>	<b>(614)</b>	<b>(11)</b>
<b>Juste valeur des actifs (passifs) nets</b>	<b>(3)</b>	<b>3</b>
Augmentation des participations ne donnant pas le contrôle suite aux acquisitions	(17)	0
<b>Juste valeur des actifs nets acquis</b>	<b>(20)</b>	<b>3</b>
Écarts d'acquisition liés aux acquisitions	54	11
<b>Contrepartie totale</b>	<b>34</b>	<b>14</b>
Plus-values liées au regroupement d'entreprises	(1)	0
Contrepartie	28	0
Participations ne donnant pas le contrôle sur cessions forcées	0	3
Moins la trésorerie propre des filiales, coentreprises et activités acquises	(14)	(1)
<b>Flux de trésorerie provenant des acquisitions, nets de la trésorerie</b>	<b>47</b>	<b>16</b>

Le tableau ci-après détaille les flux de trésorerie provenant des **cessions** de filiales (ayant pour résultat des éléments d'actif et de passif cédés) :

(en millions d'€)	2014
Prix de vente total	20
dont reçu en argent comptant	20
Trésorerie incluse dans les filiales cédées	(54)
<b>Flux de trésorerie provenant des cessions, nets de la trésorerie</b>	<b>(34)</b>

Le total des flux de trésorerie générés par les cessions, nets de trésorerie, en 2014, d'un montant de - 34 millions d'euros, est le résultat de la vente de ND Satcom GmbH (- 24 millions d'euros) et de Test and Services (- 10 millions d'euros).

(en millions d'€)	2014
Immobilisations incorporelles et corporelles	(11)
Actifs financiers	(2)
Stocks	(31)
Créances clients	(52)
Autres actifs	(17)
Disponibilités	(54)
<b>Actifs</b>	<b>(167)</b>
Provisions	57
Dettes fournisseurs	27
Autres passifs	59
<b>Passif</b>	<b>143</b>
<b>Valeur comptable de l'actif net</b>	<b>(24)</b>
Cessions des écarts d'acquisition associés	(5)
Résultat de la cession de filiales	2
Contrepartie effective non monétaire	7
Moins la trésorerie propre des filiales cédées	54
<b>Flux de trésorerie provenant des cessions, nets de la trésorerie</b>	<b>34</b>

En 2013, aucune cession n'avait eu d'impact significatif sur les flux de trésorerie.

## 2.5 Autres notes annexes aux États financiers consolidés établis selon les normes IFRS

### 32. Litiges et réclamations

Il arrive qu'Airbus Group soit engagé dans diverses procédures judiciaires et d'arbitrage dans le cours ordinaire de son activité ; les procédures les plus importantes sont décrites ci-dessous. Mises à part celles décrites ci-dessous, Airbus Group n'a connaissance, pour la période couvrant au moins les douze derniers mois, d'aucune procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage majeure (y compris les procédures en cours ou dont l'entreprise serait menacée) qui serait susceptible d'avoir ou qui aurait eu dans un passé récent un effet important sur la situation financière ou sur la rentabilité d'Airbus Group N.V. et/ou du Groupe.

Si le Groupe conclut que les informations relatives aux éléments de passifs éventuels sont susceptibles de nuire sérieusement à sa position dans le cadre d'un litige avec d'autres parties, il limite la communication de ces informations à la nature du litige.

#### OMC

Bien qu'Airbus Group ne soit pas partie aux contentieux de la Commission européenne devant l'OMC, Airbus Group soutient la Commission à cet égard. Suite à son retrait unilatéral de l'Accord de 1992 sur le commerce d'aéronefs civils gros porteurs entre

l'Union européenne et les États-Unis, les États-Unis ont déposé le 6 octobre 2004 une demande visant à engager des poursuites devant l'OMC. Le même jour, l'Union européenne a engagé une procédure parallèle devant l'OMC à l'encontre des États-Unis en raison des subventions que ceux-ci versent à Boeing. Le 19 décembre 2014, l'Union européenne a sollicité, auprès de l'OMC, des consultations sur la prolongation jusqu'à fin 2040 des subventions accordées initialement par l'État de Washington à Boeing et à d'autres entreprises américaines de l'aérospatial jusqu'en 2024.

Le 1<sup>er</sup> juin 2011, l'OMC a adopté le rapport final établi par l'Organe d'appel sur l'affaire déposée par les États-Unis proposant une évaluation du financement d'Airbus par les gouvernements européens. Le 1<sup>er</sup> décembre 2011, l'Union européenne a informé l'OMC qu'elle avait pris ses dispositions pour mettre ses mesures en parfaite conformité avec ses obligations vis-à-vis de l'OMC et afin de se conformer aux recommandations et décisions de l'OMC. Du fait de la contestation des États-Unis, l'affaire fait maintenant l'objet d'une procédure de groupe spécial, conformément aux règles de l'OMC.

Le 23 mars 2012, l'OMC a adopté le rapport final établi par l'Organe d'appel sur l'affaire déposée par l'Union européenne proposant une évaluation du financement de Boeing par les États-Unis. Le 23 septembre 2012, les États-Unis ont informé l'OMC qu'ils avaient pris leurs dispositions pour mettre leurs mesures en parfaite conformité avec leurs obligations vis-à-vis de l'OMC et afin de se conformer aux recommandations et décisions de l'OMC. Du fait de la contestation de l'Union européenne, l'affaire fait maintenant l'objet d'une procédure de groupe spécial, conformément aux règles de l'OMC.

Le calendrier exact des étapes ultérieures des procédures devant l'OMC est subordonné aux décisions à venir, ainsi qu'aux négociations entre les États-Unis et l'Union européenne. À moins d'un accord entre les parties, qui n'est pas à l'ordre du jour actuellement, ce contentieux risque de durer plusieurs années.

### Litiges sur les valeurs mobilières de placement

Suite à l'abandon par l'Autorité des marchés financiers des poursuites engagées pour violation présumée de la réglementation des marchés et des règles interdisant les délits d'initiés concernant essentiellement les retards sur le programme A380 annoncés en 2006, un juge d'instruction français a décidé, en novembre 2013 du renvoi devant le tribunal correctionnel de 7 dirigeants actuels et anciens ayant exercé leurs options en mars 2006 ainsi que de deux anciens actionnaires. Le 3 octobre 2014, le tribunal correctionnel a suspendu l'affaire sur le fond et décidé de transmettre une question prioritaire de constitutionnalité à la Cour de cassation sur la constitutionnalité du système de double procédure (AMF et procédure judiciaire). Le 17 décembre 2014, la Cour de cassation a accepté de renvoyer ces questions de constitutionnalité au Conseil Constitutionnel, dont la décision est attendue d'ici fin mars 2015. Après avoir été chargé par le tribunal correctionnel de corriger les erreurs figurant dans le dossier d'accusation, le magistrat instructeur a publié des charges révisées en janvier 2015. Il est peu probable que l'affaire reprenne avant le second semestre 2015.

### GPT

Suite à des allégations avancées par des lanceurs d'alerte, Airbus Group a conduit différents audits internes et a retenu le cabinet PricewaterhouseCoopers (« PwC ») pour réaliser un examen indépendant sur GPT Special Project Management Ltd. (« GPT »), une filiale acquise par Airbus Group en 2007. Les allégations mettaient en cause un contrat de service conclu par GPT préalablement à son acquisition par Airbus Group, et portant sur des activités conduites par GPT en Arabie Saoudite. Le rapport de PwC a été remis par Airbus Group à l'Office britannique de lutte contre la délinquance financière (UK Serious Fraud Office - « SFO ») en mars 2012. Pour la période examinée et sur la base des travaux réalisés, PwC n'a constaté aucun élément suggérant que des paiements irréguliers ont été effectués par GPT. En août 2012, le SFO a annoncé avoir officiellement ouvert une enquête judiciaire sur cette affaire. Airbus Group coopère pleinement avec l'administration.

### Eurofighter Austria

En mars 2012, suite à la demande d'assistance du ministère public autrichien, le ministère public allemand a ouvert une enquête judiciaire sur des soupçons de corruption, d'évasion fiscale et d'abus de confiance de la part de salariés, actuels et anciens, d'EADS Deutschland GmbH (renommée Airbus Defence and Space GmbH depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014) et d'Eurofighter Jagdflugzeug GmbH ainsi que de tiers, dans le cadre de la vente d'avions Eurofighter à l'Autriche en 2003. Après avoir été informée de l'enquête en 2012, Airbus Group a désigné le cabinet juridique Clifford Chance pour conduire un examen factuel indépendant. Une fois son examen achevé, le cabinet Clifford Chance a présenté son rapport factuel à Airbus Group en décembre 2013. Airbus Group a remis le rapport aux procureurs du ministère public en Allemagne. Airbus Group coopère pleinement avec l'administration.

### Autres enquêtes

Suite à la publication des enquêtes réalisées par l'administration roumaine sur le projet de surveillance des frontières mi-octobre 2014, Airbus Group confirme qu'Airbus Defence and Space GmbH a été informée que le bureau du procureur allemand menait également une enquête sur de possibles irrégularités dans le cadre de ce projet, d'un projet en Arabie Saoudite et d'un projet de Tesat-Spacecom GmbH & Co. KG. Aucune entité juridique d'Airbus Group ne fait l'objet d'accusations.

Les procureurs du ministère public en Grèce et en Allemagne ont mis en examen un salarié actuel et d'anciens dirigeants et salariés d'Atlas Elektronik GmbH, une coentreprise de ThyssenKrupp et d'Airbus Group, sur la base de suspicions de versement de pots-de-vin à des fonctionnaires étrangers et d'évasion fiscale. Le procureur du ministère public en Allemagne a lancé une procédure administrative au motif de manquements présumés dans l'organisation et la supervision. L'administration grecque a déposé une plainte au civil à l'encontre d'Atlas Elektronik GmbH. Avec l'appui de ses actionnaires, la Société coopère pleinement avec l'administration et, en concertation avec le procureur du ministère public, apporte des informations complémentaires sur l'affaire issues de sa propre enquête menée en interne.

### Contentieux commerciaux

En mai 2013, un contentieux commercial a été signifié au Groupe suite à la décision de ce dernier de mettre fin à un partenariat pour les activités de support des ventes dans certains marchés locaux à l'étranger. Le Groupe estime disposer d'arguments solides pour contester juridiquement toute allégation de rupture d'accord commercial. Toutefois, les conséquences de ce contentieux et l'issue de la procédure ne peuvent être évaluées de manière précise à ce stade. La procédure d'arbitrage ne devrait pas aboutir avant fin 2016.

Dans le cadre d'un autre contentieux commercial, le Groupe a reçu, au cours du troisième trimestre 2013, une demande par laquelle il lui est réclamé le remboursement d'une partie du prix d'achat d'un important contrat dont le client prétend qu'il n'était pas dans l'obligation de payer. Le Groupe estime que cette demande, qui remonte à plusieurs années, doit être rejetée dans

son principe. Les possibilités de résolution du contentieux sont à l'étude, mais il pourrait également être tranché au cours de la procédure d'arbitrage.

En juillet 2013, le Groupe s'est trouvé impliqué dans un contentieux commercial, suite à la fin de l'étude d'un partenariat envisagé pour

des ailettes avec un fournisseur américain. Le Groupe estime disposer d'arguments solides pour contester juridiquement l'allégation de rupture de l'accord de non-divulgence commerciale. Toutefois, l'issue et les conséquences de ce contentieux ne peuvent être évaluées à ce stade.

### 33. Engagements hors bilan

**Financement des ventes** — Afin de faciliter les ventes d'appareils pour Airbus et Airbus Helicopters, le Groupe conclut des opérations de financement des ventes avec certains clients. Ces opérations peuvent revêtir la forme de contrats de location simple, de contrats de location financement ou de prêts. Parfois, des investisseurs extérieurs au Groupe participent au financement et, dans ce cas, les opérations impliquent habituellement la création d'une Entité structurée (« SE »). Outre la protection des intérêts de l'investisseur, introduire une SE offre divers avantages comme la flexibilité, la protection contre la faillite, la maîtrise de la responsabilité encourue et la possibilité de rétrocéder l'appareil financé. Typiquement, une SE de financement d'un appareil est constituée, sans possibilité de recours, par un prêteur principal et un ou plusieurs prestataires de financement subordonnés. Lorsqu'Airbus Group agit en qualité d'investisseur dans une SE, le Groupe peut assumer le rôle de prêteur principal ou de prestataire de financement subordonné. Airbus Group consolide une SE de financement d'un appareil s'il est exposé aux risques liés aux rendements variables de la SE et s'il peut diriger les activités de recommercialisation appropriées. Autrement, il comptabilise sa part dans la SE de financement comme un prêt de financement d'appareil au poste « Autres actifs financiers non courants ». Au 31 décembre 2014, la valeur comptable de ses prêts de financement d'appareils s'élève à 426 millions d'euros. Ce montant représente également la plus forte exposition du Groupe au risque de perte au titre de ses intérêts dans les SE de financement d'avions non-consolidées.

Les opérations de financement des ventes, dont celles structurées via une SE, sont généralement assorties d'une garantie par l'appareil sous-jacent. En outre, Airbus et Airbus Helicopters bénéficient de clauses de sauvegarde et de la constitution de sécurités adaptées en fonction du risque perçu et du contexte juridique. Le Groupe estime que la juste valeur estimée de l'appareil pris en garantie de ses engagements couvre largement

les éventuelles pertes correspondantes. Tout écart résiduel entre le montant des engagements de financement donnés et la valeur de garantie de l'appareil financé donne lieu à une dépréciation de l'actif correspondant, s'il peut être imputé à un élément spécifique, ou à une provision constituée au titre du risque lié au financement des appareils. Le calcul de cette dépréciation repose sur un modèle de détermination du coût des risques qui est appliqué lors de chaque clôture pour suivre de près la valeur résiduelle de l'appareil.

Les actifs liés au financement des ventes sont comptabilisés **dans l'État de situation financière consolidé** en fonction du contractant qui assume les risques et les avantages de la propriété de l'appareil financé aux termes d'une opération de financement, soit (i) comme un contrat de location simple (voir la Note 14 « Immobilisations corporelles »), soit (ii) comme un prêt lié au financement des appareils, soit (iii) comme une créance au titre d'un contrat de location-financement (voir la Note 17 « Autres participations et actifs financiers non courants »), ou (iv) comme des stocks. Au 31 décembre 2014, les pertes de valeur cumulées correspondantes atteignent 114 millions d'euros (montant ajusté 2013 : 134 millions d'euros) pour les contrats de location simple, 179 millions d'euros (montant ajusté 2013 : 159 millions d'euros) pour les créances de prêts et de contrats de location-financement et 42 millions d'euros pour les stocks (montant ajusté 2013 : 10 millions d'euros). Dans le cadre des provisions pour les risques liés au financement d'avions, 47 millions d'euros (montant ajusté 2013 : 43 millions d'euros) ont été enregistrés (voir la Note 25 « Provisions » c).

Certaines opérations de financement des ventes comportent une opération de cession-bail de l'avion auprès d'un bailleur tiers aux termes d'un contrat de location simple. Tant que le Groupe n'a pas revendu les engagements au titre des contrats de location simple correspondants à des tiers, qui prennent en charge les paiements, il est exposé à des paiements de loyers futurs.

Les loyers nominaux futurs au titre des **contrats de location simple** résultant des opérations de financement des ventes d'appareils sont enregistrés **en engagements hors bilan** et leur versement est planifié à compter du 31 décembre 2014 comme suit :

(en millions d'€)

Au plus tard fin 2015	69
Après 2015 et au plus tard fin 2019	142
Après 2019	2
<b>Total</b>	<b>213</b>
Dont engagements lorsque l'opération a été revendue à des tiers	(191)
<b>Total des engagements au titre des contrats de location d'appareils lorsque le Groupe supporte le risque (non actualisé)</b>	<b>22</b>

Les loyers nominaux futurs au titre des **contrats de location simple** résultant des opérations de financement des ventes d'appareils sont enregistrés **en engagements hors bilan** et leur versement est planifié à compter du 31 décembre 2013 comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	
Au plus tard fin 2014	84
Après 2014 et au plus tard fin 2018	174
Après 2018	13
<b>Total</b>	<b>271</b>
Dont engagements lorsque l'opération a été revendue à des tiers	(219)
<b>Total des engagements au titre des contrats de location d'appareils lorsque le Groupe supporte le risque (non actualisé)</b>	<b>52</b>

Le total des engagements au titre des contrats de location d'appareils d'un montant de 213 millions d'euros au 31 décembre 2014 (2013 : 271 millions d'euros) résulte de baux principaux portant sur les appareils et est généralement couvert par les produits correspondants de sous-location auprès des clients d'un montant de 159 millions d'euros (2013 : 188 millions d'euros). Une grande partie de ces engagements à recevoir au titre des contrats de location (191 millions d'euros et 219 millions d'euros au 31 décembre 2014 et 2013 respectivement) résulte des opérations

ayant donné lieu à une revente aux tiers, qui prennent en charge le recouvrement des loyers correspondants. Le Groupe détermine son risque brut pour ces contrats de location simple comme la valeur actualisée des flux de paiements correspondants. L'écart entre le risque brut et la valeur estimée de l'appareil pris en garantie, soit le risque net, est entièrement provisionné dans le cadre de la provision pour risques de financement des ventes d'avions à hauteur de 22 millions d'euros au 31 décembre 2014 (montant ajusté 2013 : 39 millions d'euros) (voir la Note 25 « Autres provisions » c).

Aux 31 décembre 2014 et 2013, le risque total consolidé, **dans l'État de situation financière consolidé et hors bilan**, au titre du financement des ventes d'appareils commerciaux se présente comme suit (Airbus et Airbus Helicopters) :

	31 décembre	
<i>(en millions d'€)</i>	<b>2014</b>	2013
Risque brut total	1 184	1 277
Juste valeur estimée de la garantie (appareil)	(780)	(892)
<b>Risque net (entièrement provisionné)</b>	<b>404</b>	<b>385</b>

Détails des provisions / dépréciations cumulées :

	31 décembre	
<i>(en millions d'€)</i>	<b>2014</b>	2013
Dépréciation cumulée sur les contrats de location simple (voir la Note 14 « Immobilisations corporelles ») <sup>(1)</sup>	114	134
Dépréciation cumulée des prêts de financement d'appareils et des contrats de location-financement (voir la Note 17 « Autres participations et actifs financiers non courants ») <sup>(1)</sup>	179	159
Provisions au titre du risque lié au financement des appareils (engagement au bilan) (voir la Note 25) « Provisions » c)	47	43
Perte de valeur sur les appareils d'occasion comprise dans les stocks (voir la Note 18 « Stocks »)	42	10
Provisions au titre du risque lié au financement des appareils (engagement hors bilan) (voir la Note 25) « Autres provisions » c) <sup>(1)</sup>	22	39
<b>Total provisions / dépréciations cumulées au titre du risque lié au financement des ventes<sup>(1)</sup></b>	<b>404</b>	<b>385</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

**Garanties de valeur des actifs** — Certains contrats peuvent inclure l'obligation d'une garantie de valeur d'actif en vertu de laquelle Airbus ou Airbus Helicopters garantissent une partie de la valeur d'un appareil à une date spécifique après sa livraison. La Direction juge que les risques financiers associés à ces garanties sont sous contrôle. Trois facteurs contribuent à cette estimation : (i) la garantie ne couvre qu'une tranche de la valeur future estimée de l'avion et son niveau est considéré comme prudent par rapport à la valeur future estimée de chaque appareil ; (ii) le risque lié à la garantie de valeur d'actif est diversifié sur un grand nombre d'appareils et de clients ; et (iii) les dates d'exercice des garanties de valeur des actifs en cours

sont étalées jusqu'en 2025. Si la valeur actualisée de la garantie accordée est supérieure à 10 % du prix de vente de l'appareil, la vente de l'appareil est enregistrée en contrat de location simple (voir la Note 14 « Immobilisations corporelles » et la Note 30 « Produits constatés d'avance »). En outre, la responsabilité du Groupe peut être éventuellement engagée si des garanties de valeur des actifs de moins de 10 % sont accordées aux clients dans le cadre des ventes d'appareils. Des contre-garanties sont négociées avec des tiers et permettent de réduire le risque auquel le Groupe est exposé. Au 31 décembre 2014, la valeur nominale des garanties de valeur des actifs fournies aux compagnies aériennes, inférieure à la limite des

10 %, s'élève à 861 millions d'euros (2013 : 871 millions d'euros), à l'exclusion du montant de 146 millions d'euros (2013 : 205 millions d'euros) pour lesquels le risque est jugé infime. Dans de nombreux cas, le risque est limité à une partie spécifique de la valeur résiduelle de l'appareil. La valeur actualisée du risque lié aux garanties de valeur des actifs données lorsqu'un règlement est jugé probable est entièrement provisionnée et incluse dans le montant total des provisions pour risques de valeur des actifs de 618 millions d'euros (2013 : 589 millions d'euros) (voir la Note 25 « Provisions » c). Cette provision couvre la différence estimée éventuelle entre la valeur estimée de l'appareil à la date à laquelle la garantie peut être mise en jeu et la valeur garantie sur la base de l'opération en prenant en considération les contre-garanties.

Si des **engagements supplémentaires** visant à fournir des financements par rapport aux commandes d'Airbus sont également conclus, ces engagements ne sont pas considérés comme faisant partie du risque brut tant que le financement n'a pas été mis en place, à savoir au moment de la livraison de l'appareil. Ceci s'explique par le fait que (i) au regard de l'expérience passée, il est vraisemblable qu'ils ne soient pas tous réellement mis en place,

tout comme il est possible que des clients ne bénéficiant pas de tels engagements requièrent une assistance de financement préalable à la livraison de leur appareil, (ii) jusqu'à la livraison de l'appareil, Airbus conserve la propriété de l'actif et n'encourt aucun risque particulier sur cet actif et (iii) certains tiers peuvent participer au financement. Afin d'atténuer l'exposition d'Airbus au titre d'engagements de crédits, les contrats prévoient généralement des conditions financières que les parties garanties doivent remplir pour en bénéficier.

**Autres engagements** — Les autres engagements comprennent des garanties contractuelles et des garanties de bonne performance vis-à-vis de certains de ses clients ainsi que des engagements au titre des investissements futurs.

Au 31 décembre 2014, les loyers nominaux futurs (exigibles auprès du Groupe en qualité de locataire) au titre des contrats de location simple et des contrats de location-financement (qui ne se rapportent pas au financement des ventes d'appareils) s'élèvent à 756 millions d'euros (2013 : 731 millions d'euros) et se rapportent pour l'essentiel aux frais généraux (à titre d'exemple, baux portant sur les installations, locations de véhicules).

Les échéances au 31 décembre 2014 sont les suivantes :

<i>(en millions d'€)</i>	
Au plus tard fin 2015	150
Après 2015 et au plus tard fin 2019	347
Après 2019	259
<b>Total</b>	<b>756</b>

Les échéances respectives au 31 décembre 2013 sont les suivantes :

<i>(en millions d'€)</i>	
Au plus tard fin 2014	150
Après 2014 et au plus tard fin 2018	377
Après 2018	204
<b>Total</b>	<b>731</b>

## 34. Informations relatives aux instruments financiers

### a) Gestion des risques financiers

De par la nature de ses activités, le Groupe est exposé à de multiples risques financiers : (i) les risques du marché, notamment les risques de taux de change, les risques de taux d'intérêt, les risques d'actions et les risques sur les marchandises, (ii) les risques de liquidité et (iii) les risques de crédit. Le programme global de gestion du risque financier du Groupe est centré sur l'atténuation des risques imprévisibles des marchés financiers et de leurs effets défavorables éventuels sur les performances d'exploitation et les performances financières du Groupe.

La gestion du risque financier du Groupe est en général effectuée par le service Trésorerie centrale d'Airbus Group conformément aux politiques approuvées par le Conseil d'administration ou par le Directeur administratif et financier. La responsabilité de

l'identification, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient aux comités de trésorerie mis en place conjointement avec les Divisions du Groupe.

#### Risque du marché

**Risque de change** — Le risque de change prend naissance lorsque des opérations commerciales à terme ou des engagements fermes, des éléments d'actif et de passif constatés et des investissements nets dans des opérations réalisées à l'étranger sont libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité.

Le Groupe gère un portefeuille de couverture à long terme avec une échéance de plusieurs années couvrant son risque net sur les ventes en dollars américains, provenant principalement des

activités d'Airbus. Ce portefeuille de couverture englobe en grande partie les engagements fermes et les prévisions d'opérations hautement probables du Groupe.

Une part significative des revenus du Groupe est libellée en dollars américains bien qu'une part significative de ses dépenses soit engagée en euros et dans une moindre mesure en livres sterling. Par conséquent, dès lors que le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers pour se couvrir d'un risque de change actuel ou futur, ses bénéfices sont affectés par les fluctuations du taux de change EUR-USD. L'intention du Groupe étant de générer des profits uniquement au travers de ses activités d'exploitation et non en spéculant sur des fluctuations de taux des devises étrangères, le Groupe utilise des stratégies de couverture pour gérer et minimiser l'impact des variations des taux de change sur ses profits. Le Groupe applique une comptabilité de couverture pour une large part de son portefeuille de couverture.

Pour les produits tels que les avions, le Groupe couvre de manière générale les ventes fermes en USD. Les éléments couverts se définissent comme étant les premières entrées de trésorerie fermes futures prévues au titre d'un mois considéré sur la base des règlements finaux à la livraison des appareils. Le Groupe désigne la plupart du temps une part du total mensuel des flux de trésorerie comme la position couverte pour couvrir le risque de change qu'il prévoit. Donc, aussi longtemps que les encaissements bruts réels en devises étrangères (par mois) dépassent la part désignée comme couverte, le retard ou l'annulation des transactions de vente et des encaissements correspondants n'ont pas d'impact comptable sur l'opération de couverture. De la même manière, mais dans une moindre mesure, le Groupe couvre son risque de change prévu lié aux sorties de fonds en dollars américains pour l'activité aéronautique commerciale sur la base d'une première sortie de fonds. En ce qui concerne ses activités aéronautiques non commerciales, le Groupe couvre les entrées et les sorties en devises générées par les ventes fermes ou les prévisions de ventes hautement probables et les contrats de vente et d'achat. Pour les activités non aéronautiques, les couvertures sont généralement contractées pour des volumes inférieurs, mais suivent un schéma de flux similaire ou sont désignées en fonction des échéances de paiements convenues. Le montant prévu des rentrées à couvrir peut s'étendre jusqu'à 100 % de l'équivalent de l'exposition nette en dollars américains à l'origine. Le ratio de couverture est ajusté pour prendre en compte les mouvements macroéconomiques affectant les cours au comptant (spot) et les taux d'intérêt, le cas échéant, ainsi que la robustesse du cycle commercial. Le Groupe utilise principalement comme instruments de couverture des contrats à terme de devises, des options de devises étrangères, certains contrats à terme synthétiques et, dans une moindre mesure des instruments financiers non dérivés.

En outre, le Groupe couvre le risque de change découlant de transactions financières dans des devises autres que l'euro, par exemple les transactions de financement ou les valeurs mobilières.

La Société a également des instruments dérivés en devises étrangères incorporés dans certains contrats, d'acquisition et de location, libellés dans une autre devise que la devise fonctionnelle de toute part substantielle du contrat, essentiellement en USD et GBP. Les gains ou pertes liés à ces dérivés en devises incorporés

sont présentés en autres éléments du résultat financier à moins que ces dérivés ne soient désignés comme instruments de couverture.

**Risque de taux d'intérêt** — Le Groupe utilise une approche de gestion bilancielle avec l'objectif de limiter son risque de taux d'intérêt. Le Groupe s'efforce de faire concorder le profil de risque de ses actifs avec la structure de passif correspondante. Le risque de taux d'intérêt net résiduel est géré à travers plusieurs types de dérivés de taux d'intérêt, principalement des swaps de taux d'intérêt et dans une moindre mesure les contrats de taux d'intérêt futurs, afin de minimiser les risques et impacts financiers. La grande majorité des couvertures de taux d'intérêt associées remplissent les conditions requises pour une comptabilisation de couverture soit à titre de couvertures de juste valeur, soit à titre de couvertures de flux de trésorerie.

Le Groupe investit dans des instruments financiers, tels que des dépôts à un jour, des certificats de dépôt, des billets de trésorerie, d'autres instruments du marché monétaire et des obligations à moyen et à court terme. Pour son portefeuille d'instruments financiers, le Groupe réunit régulièrement une commission de gestion de patrimoine visant à limiter le risque de taux d'intérêt à la juste valeur grâce à une approche des risques d'analyse de la valeur.

**Risques sur les marchandises** — Le Groupe est exposé à des risques liés aux fluctuations des prix des marchandises utilisées dans la chaîne d'approvisionnement. Le Groupe gère ces risques dans le processus d'approvisionnement et, dans une certaine mesure, utilise des instruments dérivés afin de réduire les risques liés aux achats de matière première.

**Risque d'actions** — Le Groupe investit dans une faible mesure en titres de participation, essentiellement pour des motifs opérationnels. L'exposition du Groupe au risque d'actions est donc limitée. D'autre part, le Groupe est exposé, au titre de son Plan d'intéressement à long terme (LTIP), aux risques liés aux augmentations du prix de l'action Airbus Group. Le groupe limite ces risques par le biais des dérivés d'actions désignés comme instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie.

**Sensibilité des risques du marché** — L'approche utilisée pour évaluer et maîtriser l'exposition au risque du marché dans le cadre du portefeuille d'instruments financiers du Groupe est, entre autres indicateurs clé, la valeur à risque (« VaR »). La VaR d'un portefeuille est la perte potentielle estimée qui ne sera pas dépassée pour le portefeuille sur une période définie (période de détention) lors d'un mouvement défavorable du marché, et ce, avec un niveau de confiance défini. La VaR utilisée par le Groupe est fondée sur un niveau de confiance de 95 %, en supposant que la durée de détention soit de cinq jours. Le modèle de VaR utilisé est basé principalement sur la méthode dite de la « Simulation Monte-Carlo ». En dérivant le comportement statistique des marchés pertinents par rapport au portefeuille à partir des données de marché des deux années précédentes et des interdépendances observées entre différents marchés et différents prix, le modèle génère un large éventail de scénarios potentiels futurs pour les mouvements des prix de marché.

Le calcul de la VaR du Groupe inclut les dettes financières du Groupe, ses investissements à court et à long terme, ses contrats en devises étrangères (contrats à terme, swaps et options), ses contrats sur les marchandises, ses créances et ses engagements au titre de contrats de location-financement, ses créances clients et ses dettes fournisseurs en devises étrangères, lesquelles comprennent les créances et les dettes intra-groupe qui affectent les bénéficiaires et les pertes du Groupe.

Bien que la VaR soit un outil important pour l'évaluation du risque de marché, les hypothèses sur lesquelles se fonde le modèle entraînent un certain nombre de limitations, dont les suivantes :

- une période de détention de cinq jours suppose qu'il est possible de couvrir des positions ou de les céder dans ce délai. Cette hypothèse est estimée réaliste dans presque tous les cas, mais elle pourrait ne pas l'être dans des situations de non-liquidité graves des marchés pour une période prolongée ;
- un niveau de confiance de 95 % ne reflète pas les pertes qui pourraient se produire au-delà de ce niveau. Même dans le cadre

du modèle utilisé, il existe une probabilité statistique de 5 % que les pertes dépassent la VaR calculée ;

- l'utilisation de données historiques comme base d'évaluation du comportement statistique des marchés pertinents et de détermination finale de l'éventail possible des issues futures à partir de ce comportement statistique risque de ne pas toujours prendre en compte tous les scénarios possibles, surtout s'ils sont de nature exceptionnelle.

Le Groupe utilise la VaR, parmi d'autres chiffres clés, afin de déterminer le degré de risque de son portefeuille d'instruments financiers et afin d'en optimiser le ratio risque-rendement. Par ailleurs, la politique d'investissement du Groupe définit une limite de VaR pour le portefeuille de disponibilités et de valeurs mobilières total. La VaR totale de ce portefeuille, ainsi que les divers chiffres de VaR propres à chaque facteur de risque au sein de celui-ci, sont évalués et servent de base, parmi d'autres estimations, aux décisions de la Commission de gestion du patrimoine.

Le tableau ci-dessous récapitule la situation de VaR du portefeuille d'instruments financiers du Groupe aux 31 décembre 2014 et 2013 :

(en millions d'€)	VaR totale	VaR actions	VaR devises	VaR marchandises	VaR taux d'intérêt
<b>31 décembre 2014</b>					
Couvertures de change pour opérations à terme de gré à gré ou engagements fermes	1 052	0	1 135	0	122
Engagements de financement, actifs financiers (y compris disponibilités, valeurs mobilières et couvertures correspondantes)	407	401	33	0	32
Créances et engagements dans le cadre de contrats de location-financements, dettes fournisseurs et créances clients en devises étrangères	55	0	19	0	57
Contrats de marchandises	9	0	2	9	0
Swaps de capitaux propres	17	17	0	0	0
Effet de corrélation	(489)	(17)	(74)	0	(27)
<b>Tous instruments financiers</b>	<b>1 051</b>	<b>401</b>	<b>1 115</b>	<b>9</b>	<b>184</b>
<b>31 décembre 2013</b>					
Couvertures de change pour opérations à terme de gré à gré ou engagements fermes	577	0	615	0	46
Engagements de financement, actifs financiers (y compris disponibilités, valeurs mobilières et couvertures correspondantes)	156	161	16	0	19
Créances et engagements dans le cadre de contrats de location-financements, dettes fournisseurs et créances clients en devises étrangères	28	0	4	0	28
Contrats de marchandises	13	0	1	12	0
Effet de corrélation	(157)	0	(18)	0	(38)
<b>Tous instruments financiers</b>	<b>617</b>	<b>161</b>	<b>618</b>	<b>12</b>	<b>55</b>

La hausse de la VaR totale par rapport au 31 décembre 2013 est principalement attribuable à une forte hausse de la volatilité du marché, notamment de la volatilité des marchés de change et des capitaux propres, combinée à une hausse du portefeuille de change par rapport à la fin de l'exercice 2013. Le Groupe utilise ses instruments dérivés à des fins de couverture exclusivement. En conséquence, les risques du marché respectifs de ces instruments de couverture sont, en fonction de l'efficacité réelle des couvertures, compensés par les risques du marché opposés

correspondants des opérations, des actifs ou des engagements sous-jacents prévisionnels. Dans le cadre de la norme IFRS 7, les opérations prévisionnelles sous-jacentes ne remplissent pas les conditions requises pour être considérées comme des instruments financiers et ne figurent donc pas dans les tableaux ci-dessus. Par conséquent, la VaR du portefeuille de couvertures de change, d'un montant de 1 052 millions d'euros (2013 : 577 millions d'euros), ne peut être considérée comme un indicateur de risque pour le Groupe au sens économique du terme.

## Risque de liquidité

Le Groupe a pour politique de maintenir à sa disposition suffisamment de trésorerie à tout moment pour faire face à ses engagements existants et futurs à leur échéance. Le Groupe gère ses liquidités en détenant des volumes suffisants d'actifs liquides et maintient une ligne de crédit conditionnelle (3 milliards d'euros aux 31 décembre 2014 et 2013) en plus des encaissements de trésorerie générés par son exploitation. Les actifs liquides comprennent généralement les disponibilités et le portefeuille de valeurs mobilières. Le Groupe privilégie toujours au sein de son portefeuille d'actifs, les instruments ayant un risque de contrepartie faible. En outre, le Groupe maintient un ensemble d'autres sources de financement. En fonction de ses besoins de trésorerie et des

conditions de marché, le Groupe peut émettre des obligations et des billets de trésorerie et peut conclure des contrats de prêts de titre. Des fluctuations défavorables sur les marchés des capitaux pourraient accroître les frais de financement du Groupe et limiter sa flexibilité financière.

En outre, la gestion de la grande majorité du risque de liquidité du Groupe est centralisée par un processus de centralisation quotidienne de la trésorerie. Ce processus permet au Groupe de gérer ses excédents de liquidités, ainsi que ses besoins de trésorerie, en fonction des besoins effectifs de ses filiales. De plus, la Direction effectue un suivi des réserves de liquidités du Groupe ainsi que des flux de trésorerie que devrait générer son exploitation.

(en millions d'€)	Valeur comptable <sup>(1)</sup>	Flux de trésorerie contractuels	À moins d'un an	1 an - 2 ans	2 ans - 3 ans	3 ans - 4 ans	4 ans - 5 ans	Plus de 5 ans
<b>31 décembre 2014</b>								
Engagements financiers non dérivés	(18 905)	(20 008)	(11 625)	(1 786)	(586)	(956)	(353)	(4 702)
Engagements financiers dérivés	(5 503)	(6 976)	(2 293)	(1 747)	(1 413)	(895)	(543)	(85)
<b>Total</b>	<b>(24 408)</b>	<b>(26 984)</b>	<b>(13 918)</b>	<b>(3 533)</b>	<b>(1 999)</b>	<b>(1 851)</b>	<b>(896)</b>	<b>(4 787)</b>
<b>31 décembre 2013</b>								
Engagements financiers non dérivés <sup>(1)</sup>	(16 582)	(17 114)	(11 807)	(406)	(1 438)	(398)	(919)	(2 146)
Engagements financiers dérivés	(973)	(765)	(373)	(305)	(91)	(32)	(11)	47
<b>Total</b>	<b>(17 555)</b>	<b>(17 879)</b>	<b>(12 180)</b>	<b>(711)</b>	<b>(1 529)</b>	<b>(430)</b>	<b>(930)</b>	<b>(2 099)</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

Le tableau ci-dessus analyse les engagements financiers du Groupe en fonction de leurs groupes d'échéances correspondants, sur la base de la durée pendant laquelle ils restent à l'État de situation financière consolidée du Groupe jusqu'à leur date d'échéance contractuelle.

Les montants communiqués correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés, comprenant tous les décaissements devant être réglés concernant un engagement, par exemple les remboursements et le paiement des intérêts applicables.

Les engagements financiers non dérivés figurant dans le tableau ci-dessus comprennent les engagements de financement et les engagements dans le cadre de contrats de location-financement, tels que présentés dans le tableau de la Note 34 b) « Valeurs comptables et justes valeurs des instruments financiers ». De par leur nature particulière, autrement dit le fait qu'elles s'inscrivent dans une logique de partage des risques et le caractère incertain des dates de remboursement, les avances remboursables reçues des Gouvernements européens, d'un montant de 6 528 millions au 31 décembre 2014 (montant ajusté de 6 362 millions d'euros au 31 décembre 2013) n'y figurent pas.

## Risque de crédit

Le Groupe est exposé à des risques de crédit liés au risque de défaillance soit de ses clients (par exemple, les compagnies aériennes) soit de ses contreparties concernant les instruments financiers ou des émetteurs d'instruments financiers pour des placements de trésorerie brute. Toutefois, le Groupe a mis en place

des procédures destinées à éviter la concentration du risque de crédit et à limiter le risque de crédit.

En ce qui concerne les activités du service de trésorerie central, le risque de crédit résultant des instruments financiers est géré au niveau du Groupe. Les émetteurs de titres financiers pour placements sur les disponibilités et les valeurs mobilières, ainsi que les contreparties pour les opérations dérivées, se limitent à des établissements financiers, à des entreprises ou à des États dont la notation est excellente. Pour de telles opérations financières et de tels placements, le Groupe a mis en place un système de limites de crédit pour gérer activement et réduire son risque de crédit. Ce système de limites permet l'affectation des lignes de risque maximum aux contreparties dans des opérations financières et aux émetteurs, basées sur le minimum des notations telles que publiées par Standard & Poors, Moody's et Fitch IBCA. Outre la note de crédit, le système de limites prend en compte les données fondamentales, la répartition par secteur et par échéance, ainsi que d'autres critères qualitatifs et quantitatifs tels que la fréquence des défauts de paiement prévue ou encore les écarts des swaps de défaut de crédit. Le risque de crédit du Groupe est régulièrement réexaminé et les limites respectives sont régulièrement contrôlées et actualisées. En outre, le Groupe vise constamment à maintenir un certain niveau de diversification de son portefeuille, aussi bien entre les contreparties et les émetteurs considérés individuellement qu'entre les établissements financiers, les entreprises ou les États, afin d'éviter une concentration accrue du risque de crédit sur quelques contreparties et émetteurs seulement.

Le Groupe effectue un suivi des performances des instruments financiers envisagés individuellement, ainsi que de l'impact de l'évolution du marché sur ses performances. Le Groupe a mis en place des procédures permettant de couvrir, de céder ou de restructurer des instruments financiers ayant subi une dégradation de la notation de crédit de la contrepartie, ou dont les performances s'avèrent insatisfaisantes. Ces mesures visent à protéger le Groupe jusqu'à un certain point des risques de crédit liés aux contreparties individuelles. Néanmoins, un impact négatif potentiel résultant d'une augmentation, sous l'impulsion des marchés, des risques de crédit systématiques ne peut être exclu.

En 2014, l'environnement du marché financier est resté majoritairement stable et a vu les différentiels de taux revenir aux niveaux plus bas enregistrés antérieurement. Toutefois, pour l'Europe, ceci s'explique, du moins en partie, par la politique monétaire très arrangeante de la BCE, qui devrait même encore augmenter ses achats d'actifs financiers, y compris des obligations souveraines. Malgré ces mesures, les facteurs économiques fondamentaux, notamment la croissance mondiale anémique, pourraient se traduire par la résurgence des risques financiers. Par ailleurs, la Réserve fédérale a mis fin aux taux d'intérêt bas qu'elle proposait, ce qui pourrait entraîner une certaine volatilité sur les marchés financiers et causer des réactions en chaîne, par exemple, sur les marchés émergents. Il n'est donc pas possible d'écarter d'éventuelles évolutions défavorables pour les marchés du crédit et du financement, évolutions qui pourraient avoir plusieurs incidences sur l'activité du Groupe, dont :

- une réduction de la capacité financière des institutions de crédit et/ou des fusions et faillites de banques et d'autres établissements financiers, limitant ainsi l'univers de contreparties potentielles et la disponibilité du crédit, en réduisant l'offre sur le marché des garanties bancaires nécessaires aux activités du Groupe ou en

restreignant sa capacité à mettre en place les couvertures de change désirées ; et

- un défaut de valeurs mobilières de placement en trésorerie ou de contreparties dérivées ou autres établissements financiers, qui pourrait avoir un impact négatif sur les opérations de trésorerie du Groupe.

Les résultats financiers du Groupe pourraient par ailleurs être impactés négativement en fonction des plus et moins-values réalisées sur la vente ou l'échange d'instruments financiers, des charges de dépréciation résultant de la réévaluation des titres de créance et de participation et autres investissements, des taux d'intérêt, du solde de trésorerie et des variations de la juste valeur des instruments dérivés.

Les ventes de produits et de services sont faites aux clients après qu'une estimation appropriée du risque de crédit a été effectuée en interne. Afin de soutenir les ventes de ses produits, en premier lieu chez Airbus et ATR, le Groupe peut accepter de participer au financement des clients, au cas par cas, directement ou en accordant des garanties à des tiers. Pour déterminer le montant et les modalités de l'opération de financement, Airbus et ATR prennent en compte la notation de crédit de la compagnie aérienne cliente ainsi que les facteurs économiques qui reflètent les conditions adaptées du marché financier, et les hypothèses appropriées quant à la valeur future prévue de l'actif financé.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximum au risque de crédit. La qualité de crédit des actifs financiers peut être évaluée en se référant à des notations de crédit externes (si elles sont disponibles) ou à l'évaluation en interne de la solvabilité des clients (telles que les compagnies aériennes) en utilisant des méthodes de tarification du risque internes.

Le tableau suivant présente les valeurs comptables des prêts et créances non monétaires du Groupe, y compris les contrats de location-financement, présentant séparément les montants amortis, renégociés ou dont l'échéance est dépassée :

(en millions d'€)	2014	2013 <sup>(1)</sup>
Créances dont l'échéance n'est pas dépassée et qui ne sont pas dépréciées	6 592	6 479
Échéance non dépassée suite à des négociations et créances non dépréciées	94	27
Créances dépréciées à titre individuel	405	351
Créances non dépréciées et échéance dépassée de ≤ 3 mois	1 173	1 173
Créances non dépréciées et échéance dépassée de > 3 et ≤ 6 mois	271	122
Créances non dépréciées et échéance dépassée de > 6 et ≤ 9 mois	95	165
Créances non dépréciées et échéance dépassée de > 9 et ≤ 12 mois	141	165
Créances non dépréciées et échéance dépassée de > 12 mois	387	385
<b>Total</b>	<b>9 158</b>	<b>8 867</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

La Direction estime que les montants non dépréciés dont les échéances sont dépassées peuvent toujours être recouverts intégralement, sur la base de l'historique des comportements de paiement et de l'analyse du risque de crédit des clients, y compris des notations de crédit des clients sous-jacentes si elles sont disponibles.

À la fin de l'exercice, aucune indication ne révélait que des actifs financiers inscrits à leur juste valeur étaient dépréciés.

## b) Valeurs comptables et justes valeurs des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le prix auquel un tiers accepterait de prendre en charge les droits et/ou obligations d'un autre tiers. Les justes valeurs des instruments financiers ont été déterminées en se référant aux informations du marché disponibles à la date de clôture et aux méthodologies d'évaluation détaillées

des instruments financiers ci-dessous. En tenant compte du caractère variable des facteurs de détermination de leur valeur et du volume des instruments financiers, il se peut que les justes valeurs présentées ici ne soient pas forcément une bonne indication des montants que le Groupe aurait pu réaliser sur le marché des changes.

Airbus Group affecte ses instruments financiers à des classes en fonction de leur catégorie au bilan. Les tableaux ci-dessous présentent les valeurs comptables et les justes valeurs des instruments financiers par classe et selon la catégorie d'évaluation de la norme IAS 39 aux 31 décembre 2014 et 2013 :

31 décembre 2014	Juste valeur en résultat		Juste valeur des relations de couverture	Disponibles à la vente		Prêts et créances et Dettes financières à leur prix de revient amorti		Autres <sup>(3)</sup>	Total instruments financiers	
	Détenus à des fins de transaction	Désigné	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur		Valeur comptable	Juste valeur
<i>(en millions d'€)</i>										
<b>Actifs</b>										
Autres participations financières et autres actifs financiers non courants										
▪ Participations financières <sup>(1), (2)</sup>	0	0	0	617	617	0	0	0	617	617
▪ Financements clients <sup>(3)</sup>	0	0	0	0	0	426	426	17	443	443
▪ Autres prêts	0	0	0	0	0	876	876	0	876	876
Créances clients	0	0	0	0	0	6 798	6 798	0	6 798	6 798
Autres actifs financiers										
▪ Instruments dérivés <sup>(6)</sup>	266	0	444	0	0	0	0	0	710	710
▪ Instruments non dérivés	0	0	0	0	0	1 040	1 040	0	1 040	1 040
Valeurs mobilières de placement	0	4	0	9 168	9 168	0	0	0	9 172	9 172
Disponibilités	0	3 261	0	1 744	1 744	2 266	2 266	0	7 271	7 271
<b>Total</b>	<b>266</b>	<b>3 265</b>	<b>444</b>	<b>11 529</b>	<b>11 529</b>	<b>11 406</b>	<b>11 406</b>	<b>17</b>	<b>26 927</b>	<b>26 927</b>
<b>Passif</b>										
Dettes financières										
▪ Obligations et billets de trésorerie émis	0	0	0	0	0	(3 918)	(4 227)	0	(3 918)	(4 227)
▪ Dettes envers les banques et autres dettes financières	0	0	0	0	0	(3 235)	(3 291)	0	(3 235)	(3 291)
▪ Dettes au titre de contrats de location-financement <sup>(4)</sup>	0	0	0	0	0	0	0	(198)	(198)	(198)
Autres dettes financières										
▪ Instruments dérivés <sup>(7)</sup>	(370)	0	(5 133)	0	0	0	0	0	(5 503)	(5 503)
▪ Avances remboursables de gouvernements européens <sup>(5)</sup>	0	0	0	0	0	(6 528)	(6 528)	0	(6 528)	(6 528)
▪ Autres	(137)	0	0	0	0	(1 234)	(1 234)	0	(1 371)	(1 371)
Dettes fournisseurs	0	0	0	0	0	(10 183)	(10 183)	0	(10 183)	(10 183)
<b>Total</b>	<b>(507)</b>	<b>0</b>	<b>(5 133)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(25 098)</b>	<b>(25 463)</b>	<b>(198)</b>	<b>(30 936)</b>	<b>(31 301)</b>

(1) Autres que celles comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

(2) Pour certaines participations financières, les prix ne sont pas disponibles et il est possible que les justes valeurs correspondantes ne puissent être évaluées de manière fiable au moyen des techniques d'évaluation du fait de l'importante fourchette d'estimations de la juste valeur raisonnable et de la forte probabilité que ces différentes estimations ne puissent être évaluées de manière raisonnable. Ces participations financières sont comptabilisées à leur prix de revient et leur juste valeur, telle que présentée dans le tableau ci-dessus, est égale à leur valeur comptable. Au 31 décembre 2014, la valeur comptable cumulée de ces participations est de 409 millions d'euros.

(3) Ils comprennent les créances liées aux contrats de location-financement, qui ne sont pas affectées à une catégorie d'évaluation selon la norme IAS 39, mais comptabilisées au poste « Autres ».

(4) Les dettes au titre de contrats de location-financement sont comptabilisées conformément à la norme IAS 17 de manière similaire, bien que différente à certains égards, à la méthode de calcul du coût amorti selon IAS 39. Elles sont donc assignées à la catégorie « Autres ».

(5) Les avances remboursables reçues de gouvernements européens, d'un montant de 6 528 millions d'euros, sont évaluées à leur prix de revient. Les justes valeurs ne peuvent être évaluées de manière fiable en raison de leur nature (principe de partage des risques) et de l'incertitude des dates de remboursement qui donnent lieu à une importante fourchette d'estimations de la juste valeur. Il est donc impossible d'évaluer de manière raisonnable les probabilités des diverses estimations au sein de cette fourchette. Cela peut évoluer et des mesures raisonnables de la juste valeur peuvent être disponibles à mesure que les programmes concernés approchent de la fin de la production.

(6) Ceci comprend des ajustements de valeur des crédits pour un montant de - 18 millions d'euros, dont - 7 millions d'euros comptabilisés en OCI.

(7) Ceci comprend des ajustements de valeur des débits pour un montant de 31 millions d'euros, dont 18 millions d'euros comptabilisés en OCI.

31 décembre 2013 <sup>(8)</sup>	Juste valeur en résultat		Juste valeur des relations de couverture	Disponibles à la vente		Prêts et créances et Dettes financières à leur prix de revient amorti		Autres <sup>(3)</sup>	Total instruments financiers	
	Détenus à des fins de transaction	Désigné	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur		Valeur comptable	Juste valeur
<i>(en millions d'€)</i>										
<b>Actifs</b>										
Autres participations financières et autres actifs financiers non courants										
▪ Participations financières <sup>(1),(2)</sup>	0	0	0	607	607	0	0	0	607	607
▪ Financements clients <sup>(3)</sup>	0	0	0	0	0	322	322	192	514	514
▪ Autres prêts	0	0	0	0	0	767	767	0	767	767
Créances clients	0	0	0	0	0	6 628	6 628	0	6 628	6 628
Autres actifs financiers										
▪ Instruments dérivés <sup>(6)</sup>	275	0	2 434	0	0	0	0	0	2 709	2 709
▪ Instruments non dérivés	0	0	0	0	0	958	958	0	958	958
Valeurs mobilières de placement	0	4	0	6 879	6 879	0	0	0	6 883	6 883
Disponibilités	0	2 933	0	2 130	2 130	2 138	2 138	0	7 201	7 201
<b>Total</b>	<b>275</b>	<b>2 937</b>	<b>2 434</b>	<b>9 616</b>	<b>9 616</b>	<b>10 813</b>	<b>10 813</b>	<b>192</b>	<b>26 267</b>	<b>26 267</b>
<b>Passif</b>										
Dettes financières										
▪ Obligations et billets de trésorerie émis	0	0	0	0	0	(2 340)	(2 432)	0	(2 340)	(2 432)
▪ Dettes envers les banques et autres dettes financières	0	0	0	0	0	(3 118)	(3 156)	0	(3 118)	(3 156)
▪ Dettes au titre de contrats de location-financement <sup>(4)</sup>	0	0	0	0	0	0	0	(172)	(172)	(172)
Autres dettes financières										
▪ Instruments dérivés <sup>(7)</sup>	(229)	0	(744)	0	0	0	0	0	(973)	(973)
▪ Avances remboursables de gouvernements européens <sup>(5)</sup>	0	0	0	0	0	(6 362)	(6 362)	0	(6 362)	(6 362)
▪ Autres	(180)	0	0	0	0	(1 104)	(1 104)	0	(1 284)	(1 284)
Dettes fournisseurs	0	0	0	0	0	(9 668)	(9 668)	0	(9 668)	(9 668)
<b>Total</b>	<b>(409)</b>	<b>0</b>	<b>(744)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(22 592)</b>	<b>(22 722)</b>	<b>(172)</b>	<b>(23 917)</b>	<b>(24 047)</b>

(1) Autres que celles comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

(2) Pour certaines participations financières, les prix ne sont pas disponibles et il est possible que les justes valeurs correspondantes ne puissent être évaluées de manière fiable au moyen des techniques d'évaluation du fait de l'importante fourchette d'estimations de la juste valeur raisonnable et de la forte probabilité que ces différentes estimations ne puissent être évaluées de manière raisonnable. Ces participations financières sont comptabilisées à leur prix de revient et leur juste valeur, telle que présentée dans le tableau ci-dessus, est égale à leur valeur comptable. Au 31 décembre 2013, la valeur comptable cumulée de ces participations est de 359 millions d'euros.

(3) Ils comprennent les créances liées aux contrats de location-financement, qui ne sont pas affectées à une catégorie d'évaluation selon la norme IAS 39, mais comptabilisées au poste « Autres ».

(4) Les dettes au titre de contrats de location-financement sont comptabilisées conformément à la norme IAS 17 de manière similaire, bien que différente à certains égards, à la méthode de calcul du coût amorti selon IAS 39. Elles sont donc assignées à la catégorie « Autres ».

(5) Les avances remboursables reçues de gouvernements européens, d'un montant de 6 362 millions d'euros (ajustés), sont évaluées à leur prix de revient. Les justes valeurs ne peuvent être évaluées de manière fiable en raison de leur nature (principe de partage des risques) et de l'incertitude des dates de remboursement qui donnent lieu à une importante fourchette d'estimations de la juste valeur. Il est donc impossible d'évaluer de manière raisonnable les probabilités des diverses estimations au sein de cette fourchette. Cela peut évoluer et des mesures raisonnables de la juste valeur peuvent être disponibles à mesure que les programmes concernés approchent de la fin de la production.

(6) Ceci comprend des ajustements de valeur des crédits pour un montant de - 37 millions d'euros, dont - 25 millions d'euros comptabilisés en OCI.

(7) Ceci comprend des ajustements de valeur des débits pour un montant de 14 millions d'euros, dont 7 millions d'euros comptabilisés en OCI.

(8) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

**Actifs financiers et dettes financières** — D'une façon générale, les justes valeurs sont déterminées par le biais des cours cotés sur les marchés actifs pour le même instrument, ou un instrument substantiellement identique. Si ces cours ne sont pas disponibles, une méthode d'évaluation sera appliquée, telle qu'une analyse de flux de trésorerie actualisés, en utilisant des données observées pour l'actif ou le passif en question, données autres que les cours cotés (tels que les taux d'intérêt, les taux de change, les différentiels de taux ainsi que la volatilité des taux).

Pour l'évaluation de la juste valeur de certains instruments (options de vente sur des participations ne donnant pas le contrôle par exemple), il peut s'avérer impossible de disposer de toutes les données requises pour appliquer une méthode d'évaluation à partir des données observables sur le marché. Dans ce cas, les évaluations à la juste valeur reflètent nécessairement des estimations partiellement dérivées des données propres du Groupe, sont basées sur des hypothèses fondamentalement discrétionnaires et comportent diverses limites.

Les méthodes retenues sont les suivantes :

**Instruments de capitaux propres** — Les justes valeurs des instruments de capitaux propres cotés reflètent les cours du marché. L'évaluation de la juste valeur des instruments de capitaux propres non cotés peut s'avérer peu fiable du fait de la large fourchette d'estimations de la juste valeur raisonnable, de la forte probabilité que ces différentes estimations ne puissent être évaluées de manière raisonnable. Ces instruments sont mesurés à leur prix de revient et leur valeur comptable est utilisée comme un indicateur approximatif de la juste valeur.

**Actifs de financement clients et autres prêts** — Les valeurs comptables constatées dans les comptes annuels sont utilisées comme des indicateurs approximatifs de la juste valeur.

**Actifs liés aux rémunérations différées et retraites anticipées ou progressives** — La juste valeur de ces instruments reflète le cours du marché à la date de clôture de l'exercice.

**Créances clients et autres créances** — Les valeurs nettes comptables reflétées dans les comptes annuels sont des estimations raisonnables de la juste valeur en raison du délai relativement court entre la création des instruments et leur réalisation prévue.

**Valeurs mobilières de placement** — La juste valeur des titres de placement reflète leur cours sur le marché à la date de l'arrêté des comptes.

**Disponibilités** — Les disponibilités se composent des fonds en caisse, des soldes positifs de comptes bancaires, des chèques, des comptes à terme ainsi que des billets de trésorerie et fonds du marché monétaire. Les valeurs comptables reflétées dans les comptes annuels sont utilisées comme des estimations raisonnables de la juste valeur en raison du délai relativement court entre la création des instruments et leur réalisation prévue. La juste valeur des billets de trésorerie est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs en utilisant les taux d'intérêt appropriés. Les justes valeurs des fonds du marché monétaire sont déterminées par référence à leur cours sur le marché.

**Instruments dérivés** — La juste valeur de ces instruments reflète les cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles, mais elle est déterminée, dans la plupart des cas, en utilisant des techniques d'évaluation reconnues telles que des modèles de fixation du prix des options ou des modèles d'actualisation des flux de trésorerie. L'évaluation se base sur les données observées sur le marché telles que les taux de change, les taux de change à terme, les taux d'intérêt, les courbes de rendement d'intérêts, les cours à terme des marchandises ainsi que sur la volatilité des taux et des prix obtenus des données de marché de fournisseurs reconnus. Par ailleurs, dans la mesure où ces instruments sont soumis à des accords de compensation globale et autres accords similaires, et qu'ils sont gérés sur la base du risque de crédit net, leur juste valeur reflète les ajustements de valeur des crédits et débits sur la base de la position nette longue ou courte que le Groupe adopte avec chaque contrepartie.

**Dettes financières** — La juste valeur communiquée pour les dettes financières, autre que celle des obligations et billets de trésorerie émis, est déterminée sur la base des données de niveau 2 en actualisant les flux de trésorerie prévus ou attendus en utilisant les taux d'intérêt du marché appropriés. Les justes valeurs constatées pour les obligations d'EMTN et les obligations libellées en dollars américains émises reflètent les cotations des marchés caractérisées comme des données de niveau 1. Pour les billets de trésorerie émis, les valeurs comptables reflétées dans les comptes annuels sont utilisées comme des estimations raisonnables de la juste valeur en raison du délai relativement court entre la création des instruments et leur réalisation prévue.

**Dettes fournisseurs et autres dettes financières courantes** — Pour la même raison, les valeurs comptables sont utilisées comme des indicateurs approximatifs raisonnables de la juste valeur pour les dettes fournisseurs et les autres dettes financières courantes.

## Hiérarchie de la juste valeur

La hiérarchie de la juste valeur comprend les niveaux suivants :

- Niveau 1 : des cours/prix cotés (non ajustés) issus de marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 2 : des données autres que les cours/prix cotés, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (c.-à-d. les prix), ou indirectement (c.-à-d. les éléments dérivant de prix) ; et
- Niveau 3 : des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les justes valeurs constatées pour les instruments financiers comptabilisés au prix de revient reflètent les données de Niveau 2. Autrement, les justes valeurs sont principalement déterminées sur la base des données de Niveau 1 et de Niveau 2 et, dans une moindre mesure, des données de Niveau 3. Les tableaux suivants présentent les valeurs comptables des instruments financiers évalués à la juste valeur selon la **hiérarchie à trois niveaux de la juste valeur** aux 31 décembre 2014 et 2013, respectivement :

31 décembre 2014	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<i>(en millions d'€)</i>				
Actifs financiers évalués à leur juste valeur				
Instruments de capitaux propres	208	0	0	208
Instruments dérivés	0	708	2	710
Valeurs mobilières de placement	7 784	1 388	0	9 172
Disponibilités	3 563	1 442	0	5 005
<b>Total</b>	<b>11 555</b>	<b>3 538</b>	<b>2</b>	<b>15 095</b>
Dettes financières évaluées à leur juste valeur				
Instruments dérivés	0	(5 503)	0	(5 503)
Autres passifs	0	0	(137)	(137)
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>(5 503)</b>	<b>(137)</b>	<b>(5 640)</b>

L'évolution des instruments financiers de niveau 3 se présente comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	Résultat total						Solde au 31 décembre 2014
		Résultat	Autres éléments du résultat global	Acquisitions	Émissions	Règlements	Reclassements	
Actifs financiers								
Instruments dérivés								
▪ Contrats de swap sur les marchandises	26	(1)	0	0	0	(23)	0	2
▪ Autres instruments dérivés	8	0	0	0	0	(8)	0	0
<b>Total<sup>(1)</sup></b>	<b>34</b>	<b>(1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(31)</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
Dettes financières								
Autres passifs								
▪ Options de vente souscrites sur des participations ne donnant pas le contrôle	(129)	2	0	0	0	0	0	(127)
▪ Contrats d'indexation sur les bénéfices futurs	(51)	38	0	0	0	3	0	(10)
<b>Total<sup>(2)</sup></b>	<b>(180)</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>(137)</b>

(1) L'impact du bénéfice de l'exercice attribuable aux actifs financiers de Niveau 3 qui sont encore détenus par le Groupe au 31 décembre 2014 a représenté un gain de 1 million d'euros.

(2) L'impact du bénéfice de l'exercice attribuable aux dettes financières de Niveau 3 qui sont encore détenues par le Groupe au 31 décembre 2014 a représenté un gain de 24 millions d'euros.

31 décembre 2013	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<i>(en millions d'€)</i>				
Actifs financiers évalués à leur juste valeur				
Instruments de capitaux propres <sup>(1)</sup>	248	0	0	248
Instruments dérivés <sup>(1)</sup>	0	2 675	34	2 709
Valeurs mobilières de placement <sup>(1)</sup>	6 876	7	0	6 883
Disponibilités	3 777	1 286	0	5 063
<b>Total</b>	<b>10 901</b>	<b>3 968</b>	<b>34</b>	<b>14 903</b>
Dettes financières évaluées à leur juste valeur				
Instruments dérivés <sup>(1)</sup>	0	(973)	0	(973)
Autres passifs	0	0	(180)	(180)
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>(973)</b>	<b>(180)</b>	<b>(1 153)</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

L'évolution des instruments financiers de niveau 3 au cours de l'exercice précédent était la suivante :

<i>(en millions d'€)</i>	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	Résultat total						Solde au 31 décembre 2013
		Résultat	Autres éléments du résultat global	Acquisitions	Émissions	Règlements	Reclassements	
Actifs financiers								
Instruments dérivés								
▪ Contrats de swap sur les marchandises	41	35	0	0	0	(50)	0	26
▪ Autres instruments dérivés	8	(1)	1	0	0	0	0	8
<b>Total<sup>(3)</sup></b>	<b>49</b>	<b>34</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(50)</b>	<b>0</b>	<b>34</b>
Dettes financières								
Autres passifs								
▪ Options de vente souscrites sur des participations ne donnant pas le contrôle <sup>(1)</sup>	0	0	1	0	(101)	3	(32)	(129)
▪ Contrats d'indexation sur les bénéfices futurs <sup>(2)</sup>	0	1	0	0	0	0	(52)	(51)
▪ Autres	(5)	0	0	0	0	5	0	0
<b>Total<sup>(4)</sup></b>	<b>(5)</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>(101)</b>	<b>8</b>	<b>(84)</b>	<b>(180)</b>

(1) Reclassement de 32 millions d'euros pour les options de ventes souscrites sur des participations ne donnant pas le contrôle émises en 2012 à partir des dettes financières comptabilisées à leur prix de revient en 2013.

(2) Un montant de 52 millions d'euros au titre de bénéfices futurs pour des entités acquises en 2012 a été comptabilisé au poste « Autres provisions » dans les États financiers consolidés de 2012 et a été reclassé en Dettes financières de niveau 3 à sa juste valeur en résultat.

(3) L'impact du bénéfice de l'exercice attribuable aux actifs financiers de Niveau 3 qui sont encore détenus par le Groupe au 31 décembre 2013 a représenté 26 millions d'euros.

(4) L'impact du bénéfice de l'exercice attribuable aux dettes financières de Niveau 3 qui sont encore détenues par le Groupe au 31 décembre 2013 a représenté 1 million d'euros.

### Actifs financiers classés de niveau 3

Les actifs financiers mesurés à leur juste valeur qui sont classés de niveau 3 consistent principalement en des contrats de marchandises à court terme dont les montants notionnels varient selon les volumes effectifs de certains achats de marchandises réalisés par le Groupe à des mois spécifiques. À des fins d'évaluation de la juste valeur, les montants notionnels (en l'occurrence les données observables), sont définis en se référant aux volumes mensuels des marchandises que la direction prévoit d'acheter sur la base des prévisions de planification. Les justes valeurs sont autrement déterminées en s'appuyant sur les données de

marché observables, en ce compris les taux d'intérêt cotés et les informations sur les prix obtenus des données de marché de fournisseurs reconnus.

Un écart de 10 % des volumes mensuels effectivement achetés par rapport à ceux prévus entraînerait une augmentation ou une diminution (selon que les volumes effectifs sont de 10 % supérieurs ou inférieurs aux volumes prévus) des justes valeurs totales de niveau 3 de ces contrats de marchandises à court terme de moins de 1 million d'euros.

### Dettes financières classées de niveau 3

Les dettes financières mesurées à leur juste valeur qui sont classées de niveau 3 consistent en plusieurs options de ventes souscrites sur des participations ne donnant pas le contrôle (« ventes sur NCI (sigle anglais) ») des filiales du Groupe. Les justes valeurs de ces ventes sur NCI (c'est-à-dire la valeur actuelle nette de leur montant de rachat au moment de l'exercice) sont dérivées d'une analyse des flux de trésorerie actualisés des dernières données de planification opérationnelle des entités respectives.

Les évaluations de la juste valeur sont réalisées sur une base annuelle conformément au cycle de planification opérationnelle. Pour les États financiers intermédiaires, une analyse des paramètres de données est réalisée afin de déterminer les changements significatifs depuis la dernière date d'évaluation, changements qui pourraient amener à procéder à un ajustement de la valeur des options de vente. À l'exception des données de planification opérationnelle détaillées sur cinq ans, deux données non observables affectent significativement les valeurs des ventes sur NCI : le CMPC utilisé pour actualiser les flux de trésorerie prévus et le taux de croissance utilisé pour déterminer la valeur

finale. Le CMPC, les taux de croissance ainsi que les données de planification opérationnelle utilisées pour la détermination des justes valeurs de niveau 3 s'appuient sur les paramètres tels qu'appliqués pour le test de dépréciation présenté à la Note 13 « Immobilisations corporelles - Tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition ». Une augmentation (diminution) des taux d'actualisation de 50 points de base résulte en une diminution (augmentation) des valeurs des ventes NCI de 11 millions d'euros (13 millions d'euros ajustés). Une augmentation (diminution) des taux de croissance de 50 points de base accroît (diminue) les valeurs de ventes sur NCI de 11 millions d'euros (9 millions d'euros ajustés) respectivement.

Le versement de plus-values convenu avec les anciens actionnaires d'entités acquises par le Groupe dans le cadre de regroupements d'entreprises constitue un autre élément des dettes financières mesurées à la juste valeur classées de niveau 3. L'évaluation de la juste valeur se base sur les prévisions en termes de réalisation des objectifs de données définis par l'entité acquise ou sa capacité à conclure des contrats clients identifiés.

### Actifs financiers évalués à leur juste valeur en résultat

Les types d'**actifs financiers** suivants détenus aux 31 décembre 2014 et 2013, respectivement, sont désignés à leur juste valeur en résultat :

<i>(en millions d'€)</i>	<b>Montant nominal lors de la constatation initiale au 31 décembre 2014</b>	<b>Juste valeur au 31 décembre 2014</b>	Montant nominal lors de la constatation initiale au 31 décembre 2013	Juste valeur au 31 décembre 2013
Désignés à leur juste valeur en résultat lors de leur constatation :				
Fonds du marché monétaire (cumulés)	3 261	3 261	2 933	2 933
Fonds en devises étrangères de Fonds spéculatifs	8	4	8	4
<b>Total</b>	<b>3 269</b>	<b>3 265</b>	<b>2 941</b>	<b>2 937</b>

Les Fonds du marché monétaire cumulés ont été désignés à leur juste valeur en résultat, car leur portefeuille est géré et leurs performances sont évaluées sur la base de leur juste valeur.

En outre, le Groupe investit dans des Fonds du marché monétaire qui rapportent des intérêts mensuels. La juste valeur de ces fonds correspond à leur montant nominal à la date de leur constatation initiale, pour un montant de 302 millions d'euros (en 2013 : 844 millions d'euros).

Les placements dans les Fonds en devises étrangères de Fonds spéculatifs ont été désignés à leur juste valeur en résultat.

### c) Effet potentiel des droits de compensation sur les actifs et passifs financiers comptabilisés

Le Groupe enregistre tous ses actifs et passifs financiers sur la base de leur montant brut. Pour chaque contrepartie dérivée, des accords-cadres de compensation sont prévus pour permettre la clôture immédiate de toutes les transactions dérivées en cours et le paiement du montant net correspondant à la résiliation si une partie au contrat manquait à ses obligations ou si tout autre cas de résiliation défini survenait. Par ailleurs, les transactions de prêt de titres sont comptabilisées comme des emprunts assortis d'une garantie. En conséquence, les titres donnés en garantie continuent

d'être enregistrés dans l'État de situation financière et le montant perçu en numéraire au début de la transaction est comptabilisé séparément en tant que passif financier. Les tableaux ci-dessous présentent, sur une base spécifique de contrepartie, l'effet potentiel des accords-cadres de compensation et des emprunts assortis d'une garantie sur la situation financière du Groupe, de façon distincte pour les actifs et passifs financiers qui étaient soumis à ces accords au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013, respectivement.

31 décembre 2014		Montants bruts des actifs financiers comptabilisés	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés compensés dans les États financiers	Montants nets des actifs financiers présentés dans les États financiers	Montants correspondants non compensés dans les États de situation financière		Montant net
<i>(en millions d'€)</i>					Instruments financiers	Garantie en numéraire perçue	
Instruments dérivés		710	0	710	(621)	0	89

31 décembre 2014		Montants bruts des actifs financiers comptabilisés	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés compensés dans les États financiers	Montants nets des actifs financiers présentés dans les États financiers	Montants correspondants non compensés dans les États de situation financière		Montant net
<i>(en millions d'€)</i>					Instruments financiers	Garantie en numéraire perçue	
Instruments dérivés		5 503	0	5 503	(621)	0	4 882

31 décembre 2013		Montants bruts des actifs financiers comptabilisés	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés compensés dans les États financiers	Montants nets des actifs financiers présentés dans les États financiers	Montants correspondants non compensés dans les États de situation financière		Montant net
<i>(en millions d'€)</i>					Instruments financiers	Garantie en numéraire perçue	
Instruments dérivés <sup>(1)</sup>		2 709	0	2 709	(953)	(9)	1 747

31 décembre 2013		Montants bruts des dettes financières comptabilisées	Montants bruts des dettes financières comptabilisées compensées dans les États financiers	Montants nets des dettes financières présentées dans les États financiers	Montants correspondants non compensés dans les États de situation financière		Montant net
<i>(en millions d'€)</i>					Instruments financiers	Garantie en numéraire perçue	
Instruments dérivés		973	0	973	(954)	0	19
Transactions de prêt de titres <sup>(1)</sup>		608	0	608	(608)	0	0
<b>Total</b>		<b>1 581</b>	<b>0</b>	<b>1 581</b>	<b>(1 562)</b>	<b>0</b>	<b>19</b>

(1) La juste valeur des titres donnés en garantie dans le cadre des transactions de prêt de titres s'élève à 613 millions d'euros (intérêts cumulés compris). La garantie est donnée en nantissement dans les conditions qui s'appliquent habituellement pour les transactions de prêt de titres avec des établissements de crédit.

#### d) Montants notionnels des instruments financiers dérivés

Les montants contractuels ou notionnels des instruments financiers dérivés indiqués ci-dessous ne représentent pas forcément les montants échangés entre les parties et donc, ne constituent pas nécessairement une mesure adaptée de l'exposition du Groupe liée à l'utilisation de produits dérivés.

Les montants notionnels des instruments financiers dérivés sont les suivants, indiqués selon leur année prévisible d'échéance :

Exercice clos au 31 décembre 2014 <i>(en millions d'€)</i>	Durée résiduelle								Total
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022+	
<b>Contrats de change :</b>									
Contrats de vente à terme nets	19 834	17 852	16 479	9 328	4 556	477	(1 069)	(396)	<b>67 061</b>
Contrats de swap de change	1 274	145	0	0	0	0	0	0	<b>1 419</b>

Exercice clos au 31 décembre 2013 <i>(en millions d'€)</i>	Durée résiduelle								Total
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021+	
<b>Contrats de change :</b>									
Contrats de vente à terme nets	16 925	14 429	12 072	6 942	1 797	(295)	(302)	(1 290)	<b>50 278</b>
Contrats de swap de change	2 000	0	128	0	0	0	0	0	<b>2 128</b>

Les montants notionnels des contrats de taux sont les suivants :

Exercice clos au 31 décembre 2014 <i>(en millions d'€)</i>	Durée résiduelle								Total
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022+	
Contrats de taux d'intérêt	833	1 376	30	918	853	0	1 070	0	<b>5 080</b>
Contrats de taux d'intérêt futurs	176	0	0	0	0	0	0	0	<b>176</b>

Se référer à la Note 26 « Dettes financières ».

Exercice clos au 31 décembre 2013 <i>(en millions d'€)</i>	Durée résiduelle								Total
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021+	
Contrats de taux d'intérêt	1 212	833	1 414	30	974	945	0	942	<b>6 350</b>
Contrats de taux d'intérêt futurs	163	0	0	0	0	0	0	0	<b>163</b>

Les montants notionnels des contrats de marchandises sont les suivants :

Exercice clos au 31 décembre 2014 <i>(en millions d'€)</i>	Durée résiduelle					Total
	2015	2016	2017	2018	2019+	
Contrats de marchandises	319	161	105	20	10	<b>615</b>

Exercice clos au 31 décembre 2013 <i>(en millions d'€)</i>	Durée résiduelle					Total
	2014	2015	2016	2017	2018+	
Contrats de marchandises	318	164	125	82	6	<b>695</b>

Les montants notionnels des swaps de capitaux propres sont les suivants :

Exercice clos au 31 décembre 2014 <i>(en millions d'€)</i>	Durée résiduelle					Total
	2015	2016	2017	2018	2019+	
Contrats d'instruments dérivés sur capitaux propres	209	146	75	23	0	<b>453</b>

Au 31 décembre 2013, le Groupe n'avait aucun contrat d'instruments dérivés sur capitaux propres.

### e) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Les courbes de taux d'intérêt suivantes sont retenues pour la détermination de la juste valeur concernant les instruments financiers aux 31 décembre 2014 et 2013 :

<b>31 décembre 2014</b>	EUR	USD	GBP
<i>(taux d'intérêt en %)</i>			
6 mois	0,13	0,50	0,73
1 an	0,37	0,82	1,02
5 ans	0,24	1,77	1,45
10 ans	0,70	2,27	1,85

  

<b>31 décembre 2013</b>	EUR	USD	GBP
<i>(taux d'intérêt en %)</i>			
6 mois	0,34	0,41	0,74
1 an	0,51	0,58	0,95
5 ans	1,11	1,75	2,14
10 ans	2,03	3,03	2,99

L'évolution des instruments de couverture de taux de change comptabilisés en AOCI aux 31 décembre 2014 et 2013 se présente comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
<b>1<sup>er</sup> janvier 2013<sup>(1)</sup></b>	<b>(424)</b>	<b>1</b>	<b>(423)</b>
Gains et pertes latentes liées aux réévaluations, nettes d'impôt	1 235	(3)	1 232
Enregistrés au compte de résultat pour l'exercice, nets d'impôt <sup>(1)</sup>	290	0	290
Variation de la juste valeur des instruments de couverture comptabilisée en AOCI, nette d'impôt <sup>(1)</sup>	1 525	(3)	1 522
<b>31 décembre 2013 / 1<sup>er</sup> janvier 2014<sup>(1)</sup></b>	<b>1 101</b>	<b>(2)</b>	<b>1 099</b>
Gains et pertes latentes liées aux réévaluations, nettes d'impôt	(4 658)	(19)	(4 677)
Retirées des capitaux propres (AOCI) et incluses dans le résultat net de l'exercice, nettes d'impôt	247	(1)	246
Variation de la juste valeur des instruments de couverture comptabilisée en AOCI, nette d'impôt	(4 411)	(20)	(4 431)
<b>31 décembre 2014</b>	<b>(3 310)</b>	<b>(22)</b>	<b>(3 332)</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

Pour l'exercice 2014, un montant de - 358 millions d'euros (montant ajusté en 2013 : - 425 millions d'euros) a été retiré des capitaux propres et a principalement été inclus aux produits résultant de couvertures de flux de trésorerie arrivées à échéance. Aucune inefficacité significative résultant d'une relation de couverture n'a été déterminée.

Par ailleurs, un gain de 35 millions d'euros a été comptabilisé en résultat pour l'exercice 2014 (67 millions d'euros en 2013) sur les dérivés désignés comme instruments de couverture dans une couverture de juste valeur, et une perte de - 34 millions d'euros (en 2013 : - 67 millions d'euros) attribuable au risque couvert a été comptabilisée en résultat pour l'exercice aux postes couverts correspondants. Mises en correspondance avec leurs valeurs comptables, les justes valeurs de chaque type d'instruments financiers dérivés sont les suivantes :

(en millions d'€)	2014		2013	
	Actifs	Passif	Actifs	Passif
Contrats de change - Couvertures de flux de trésorerie <sup>(1)</sup>	327	(4 847)	2 309	(634)
Contrats de change - non désignés dans une relation de couverture <sup>(1)</sup>	154	(103)	126	(20)
Contrats de taux d'intérêt - Couvertures de flux de trésorerie	0	(15)	2	(13)
Contrats de taux d'intérêt - Couvertures de juste valeur <sup>(1)</sup>	117	(26)	123	(61)
Contrats de taux d'intérêt - non désignés dans une relation de couverture	105	(141)	102	(129)
Contrats de marchandise - Couvertures de flux de trésorerie	0	(40)	0	0
Contrats de marchandises - non désignés dans une relation de couverture <sup>(1)</sup>	2	(64)	26	(79)
Swaps de capitaux propres - Couvertures de flux de trésorerie	0	(94)	0	0
Dérivés de devises étrangères incorporés - Couvertures de flux de trésorerie	0	(111)	0	(37)
Dérivés de devises étrangères incorporés - non désignés dans une relation de couverture	5	(62)	21	0
<b>Total<sup>(1)</sup></b>	<b>710</b>	<b>(5 503)</b>	<b>2 709</b>	<b>(973)</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

## f) Gains nets ou pertes nettes

Gains nets ou pertes nettes du Groupe constatés en résultat en 2014 et en 2013, respectivement :

(en millions d'€)	2014	2013
Actifs financiers ou dettes financières à leur juste valeur en résultat :		
Détenus à des fins de transaction <sup>(1)</sup>	(308)	54
Désignés lors de leur constatation initiale	91	1
Actifs financiers disponibles à la vente	314	9
Prêts et créances <sup>(1)</sup>	(163)	1
Dettes financières évaluées à leur coût amorti <sup>(1)</sup>	0	(39)

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

Les produits d'intérêts sur les actifs financiers ou les dettes financières sont inclus dans les gains et les pertes nets constatés en résultat.

Les gains nets et les pertes nettes sur les prêts et les créances comprennent, entre autres les pertes de valeur.

Les gains nets et les pertes nettes, d'un montant de 90 millions d'euros (montant ajusté 2013 : 12 millions d'euros) sont constatés directement en capitaux propres correspondants aux actifs financiers disponibles à la vente.

## g) Total des produits / (charges) d'intérêts

En 2014, le total des produits d'intérêts des actifs financiers qui ne sont pas évalués à leur juste valeur en résultat est de 142 millions d'euros (montant 2013 ajusté : 161 millions d'euros). Pour les dettes financières qui ne sont pas évaluées à leur juste valeur le montant total des charges d'intérêts s'élève à 462 millions d'euros (montant ajusté en 2013 : 493 millions d'euros). Ces deux montants sont calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

## h) Pertes de valeur

Les pertes de valeur suivantes sur les actifs financiers constatées en résultat en 2014 et 2013, sont respectivement :

(en millions d'€)	2014	2013
Autres participations financières et actifs financiers non courants		
Instruments de capitaux propres	(14)	(27)
Financements des ventes	(16)	(19)
Autres provisions <sup>(1)</sup>	(17)	(10)
Créances clients <sup>(1)</sup>	(28)	(46)
<b>Total<sup>(1)</sup></b>	<b>(75)</b>	<b>(102)</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

## 35. Paiements fondés sur des actions

### a) Plans de stock-options (SOP) et Plans d'incitations à long terme (« LTIP »)

En vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par les Assemblées générales des actionnaires, le Conseil d'administration du Groupe a approuvé les plans de stock-options en 2006, 2005 et 2004 (voir les dates ci-dessous). Ces plans attribuent aux membres du Comité exécutif et aux cadres dirigeants du Groupe des options de souscription portant sur des actions du Groupe.

Pour tous les Plans de stock-options du Groupe, le prix d'exercice attribué était supérieur au cours de l'action à la date d'attribution.

En 2014, 2013, 2012, 2011, 2010 et 2009, le Conseil d'administration de la Société a approuvé l'attribution d'unités soumises à conditions de performance et d'unités soumises à conditions de présence de la Société. L'attribution de ces « unités » ne sera pas matérialisée sous forme d'actions (sauf pour les membres du Comité exécutif du Groupe), mais correspond à un plan réglé en trésorerie selon la norme IFRS 2.

En raison de la conversion partielle des programmes LTIP 2009-2011 intervenus fin décembre 2012, du programme LTIP 2012 fin février 2013 ainsi que du programme LTIP 2013 fin février 2014, certaines unités de performance octroyées aux membres du Comité exécutif ont été transformées en programmes d'unités

réglées en instruments de capitaux propres. Les dates d'attribution respectives sont le 31 décembre 2012 pour le programme LTIP 2009-2011, le 28 février 2013 pour le programme LTIP 2012 et le 28 février 2014 pour le programme LTIP 2013. La juste valeur à la date d'attribution est dérivée du prix de l'action à la clôture à la date de transformation, ce qui correspond à 29,50 € pour le programme LTIP 2009-2011, à 39,70 € pour le programme LTIP 2012 et à 53,39 € pour le programme LTIP 2013. 368 707 unités pour le programme LTIP 2009-2011, 75 975 unités pour le programme LTIP 2012 et 64 700 unités pour le programme LTIP 2013 ont été transformées en actions aux dates d'attribution respectives. Ces actions sont en circulation au 31 décembre 2014 (pour plus d'informations, se référer à la section portant sur la rémunération de la Note 36 « Opérations entre parties liées »).

En 2014, le Groupe a décidé de couvrir le risque du prix de l'action inhérent aux unités du programme LTIP réglées en numéraires en procédant à des swaps de capitaux propres dont le prix de référence se fonde sur le prix de l'action Airbus Group. Dans la mesure où les unités du LTIP sont couvertes, la charge de rémunération comptabilisée pour ces unités reflétera effectivement le prix fixé en vertu des swaps de capitaux propres.

En 2014, la charge de rémunération pour les Programmes d'incitations à long terme, effet des swaps de capitaux propres compris, représentait 156 millions d'euros (en 2013 : 439 millions d'euros). Pour les SOP, les charges n'ont été comptabilisées ni en 2014 ni en 2013. La juste valeur des unités attribuées pour chaque date d'acquisition est indiquée ci-dessous (plan LTIP 2014) :

Date d'acquisition prévue	Juste valeur des unités soumises à conditions de performance et des unités soumises à conditions de présence à régler en trésorerie
(en € par unité attribuée)	
Juin 2018	37,23
Juin 2019	35,18

Au 31 décembre 2014, des provisions d'un montant de 314 millions d'euros (2013 : 473 millions d'euros) relatives au LTIP ont été constatées.

La durée de vie des unités soumises à conditions de performance et des unités soumises à conditions de présence est fixée par contrat (voir dans la description des tranches respectives). L'évaluation est fondée sur un Modèle de fixation du prix à terme qui est, comme les autres données de marché, principalement affecté par le cours de l'action à la date d'arrêt des comptes (41,35 euros au 31 décembre 2014) et par la durée de vie des unités.

Les principales caractéristiques des options au 31 décembre 2014 sont récapitulées dans le tableau ci-après :

	SOP 2004	SOP 2005	SOP 2006
Date de l'Assemblée générale des actionnaires	6 mai 2003	11 mai 2005	4 mai 2006
Date d'attribution	8 octobre 2004	9 décembre 2005	18 décembre 2006
Nombre d'options attribuées	7 777 280	7 981 760	1 747 500
Nombre d'options en solde	0	1 729 141	511 570
Nombre total de salariés éligibles	1 495	1 608	221
Conditions d'acquisition <sup>(1)</sup>	50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période de deux ans (deux ans et quatre semaines pour le SOP 2004) à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à la troisième date anniversaire de la date d'attribution des options (sous réserve des dispositions spécifiques contenues dans le Règlement régissant les opérations d'initiés – voir « Titre 2/3.1.3 Droit Applicable – Réglementation néerlandaise »).		
Date d'expiration	7 octobre 2014	8 décembre 2015	16 décembre 2016
Droit de conversion	Une option pour une action		
Acquises <sup>(2), (3)</sup>	100 %	100 %	100 %
Prix d'exercice	24,32 €	33,91 €	25,65 €
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution		
Nombre d'options exercées	5 034 613	3 536 793	1 034 750

(1) En ce qui concerne le SOP 2005, une partie des options attribuées aux cadres dirigeants du Groupe est liée aux performances.

(2) En ce qui concerne le SOP 2004, l'acquisition d'une partie des options attribuées aux cadres supérieurs du Groupe était subordonnée à des conditions de performance. De ce fait, une partie de ces options conditionnelles n'ont pas été acquises, et les droits y afférents ont donc été perdus au cours de l'exercice 2007.

(3) En ce qui concerne le SOP 2005, l'acquisition d'une partie des options attribuées aux cadres supérieurs du Groupe était subordonnée à des conditions de performance. De ce fait, une partie de ces options conditionnelles n'ont pas été acquises, et les droits y afférents ont donc été perdus au cours de l'exercice 2008.

Le tableau suivant résume l'évolution du nombre de stock-options et d'actions :

Tranches	Nombre d'options				
	Options attribuées	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
<b>SOP 2004</b>					
2013	0	3 316 613	(2 148 520)	(10 100)	1 157 993
2014	0	1 157 993	(976 348)	(181 645)	0
<b>SOP 2005</b>					
2013	0	5 333 695	(2 836 097)	(47 601)	2 449 997
2014	0	2 449 997	(700 696)	(20 160)	1 729 141
<b>SOP 2006</b>					
2013	0	1 202 000	(490 375)	(5 500)	706 125
2014	0	706 125	(194 375)	0	511 750
<b>Total des options toutes tranches confondues</b>	<b>17 506 540</b>	<b>4 314 115</b>	<b>(1 871 419)</b>	<b>(201 805)</b>	<b>2 240 891</b>

Le cours moyen pondéré des actions à la date d'exercice pour les options exercées en 2014 est de 50,06 euros (2013 : 41,74 euros).

Les principales caractéristiques des unités soumises à conditions de performance et des unités soumises à conditions de présence des programmes LTIP au 31 décembre 2014 sont récapitulées ci-après :

	LTIP 2009		LTIP 2010		LTIP 2011		LTIP 2012		LTIP 2013		LTIP 2014	
Date d'attribution	13 novembre 2009		10 novembre 2010		9 novembre 2011		13 décembre 2012		17 décembre 2013 <sup>(3)</sup>		13 novembre 2014	
	Plan d'unités soumises à conditions											
Unités	Performance	Présence	Performance	Présence	Performance	Présence	Performance	Présence	Performance	Présence	Performance	Présence
Nombre d'unités attribuées <sup>(1),(2)</sup>	2 697 740	928 660	2 891 540	977 780	2 606 900	880 225	2 119 160	621 980	1 241 020	359 760	1 100 620	292 580
Nombre d'unités en solde	0	0	1 919 982	456 400	2 496 688	841 950	2 065 012	600 740	1 229 660	355 640	1 100 620	292 580
Nombre total de bénéficiaires éligibles	1 749		1 711		1 771		1 797		1 709		1 621	
Conditions d'acquisition	Les unités soumises à conditions seront acquises si le participant est toujours employé par une société du Groupe aux dates d'acquisition respectives et, dans le cas des unités soumises à conditions de performance, s'il a atteint ses objectifs de milieu de période. Le calendrier des dates d'acquisition des droits prévoit 4 paiements (2 paiements pour le LTIP 2014) échelonnés sur deux ans.											
Dates d'acquisition	25 % chaque : en mai 2013 ; en novembre 2013 ; en mai 2014 ; en novembre 2014.		25 % chaque : en mai 2014 ; en novembre 2014 ; 25 % chaque prévu : en mai 2015 ; en novembre 2015.		25 % chaque prévu : en mai 2015 ; en novembre 2015 ; en mai 2016 ; en novembre 2016.		25 % chaque prévu : en mai 2016 ; en novembre 2016 ; en mai 2017 ; en novembre 2017.		25 % chaque prévu : en mai 2017 ; en novembre 2017 ; en mai 2018 ; en novembre 2018.		50 % chaque prévu en juin 2018 ; en juin 2019.	
Nombre d'unités acquises	3 133 644	898 855	1 795 100	467 640	2 500	4 375	1 000	2 800	0	0	0	0

(1) Sur la base d'une réalisation de 100 % des objectifs de performance. Au moins la moitié du nombre d'unités soumises à conditions de performance sera acquise ; la totalité si les objectifs de performance sont atteints ; au plus 150 % si le critère de dépassement des objectifs de performance est satisfait. En cas de résultat négatif (EBIT cumulé\* du Groupe) au cours de la période de performance, le Conseil peut décider de revoir l'acquisition des unités soumises à conditions de performance, y compris la part de 50 % qui n'est pas soumise à des conditions de performance (condition d'acquisition additionnelle).

(2) À l'exception des réalisations à 150 % des objectifs de performance, le cours de l'action aux dates d'acquisition sera limité, pour les unités soumises à conditions de performance ainsi que pour celles soumises à conditions de présence, à 55,66 € (pour le LTIP 2012), 92,34 € (pour le LTIP 2013) et 94,40 € (pour le LTIP 2014), ce qui correspond à 200 % du cours de l'action de référence. De manière générale, le règlement des unités soumises à conditions de performance est limité à un montant total de 250 % des unités attribuées initialement, chacune étant évaluée par référence au cours de l'action respectif, à 27, 83 € (pour le LTIP 2012), 46,17 € (pour le LTIP 2013) et 47,45 € (pour le LTIP 2014).

(3) Date à laquelle les conditions d'acquisition ont été déterminées.

Les tableaux ci-dessous présentent l'évolution du nombre des unités (y compris les unités à remettre en actions) :

Tranches	Unités attribuées et attributions supp.	Nombre d'unités				
		Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Acquisition des droits	Annulées	Réévaluation	Solde au 31 décembre
<b>LTIP 2009</b>						
Unités soumises à conditions de performance en 2013 <sup>(1)</sup>	0	2 579 920	(1 506 438)	(42 204)	592 628	1 623 906
Unités soumises à conditions de performance en 2014	0	1 623 906	(1 618 056)	(5 850)	0	0
Unités soumises à conditions de présence en 2013	0	903 820	(449 390)	(6 880)	0	447 550
Unités soumises à conditions de présence en 2014	0	447 550	(445 305)	(2 245)	0	0
<b>Total unités</b>	<b>3 626 400</b>	<b>2 071 456</b>	<b>(2 063 361)</b>	<b>(8 095)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>LTIP 2010</b>						
Unités soumises à conditions de performance en 2013	0	2 835 240	(2 800)	(73 800)	0	2 758 640
Unités soumises à conditions de performance en 2014 <sup>(2)</sup>	0	2 758 640	(1 792 300)	(37 454)	991 096	1 919 982
Unités soumises à conditions de présence en 2013	0	947 160	(700)	(3 400)	0	943 060
Unités soumises à conditions de présence en 2014	0	943 060	(466 240)	(20 420)	0	456 400
<b>Total unités<sup>(2)</sup></b>	<b>3 869 320</b>	<b>3 701 700</b>	<b>(2 258 540)</b>	<b>(57 874)</b>	<b>991 096</b>	<b>2 376 382</b>
<b>LTIP 2011</b>						
Unités soumises à conditions de performance en 2013 <sup>(3)</sup>	14 900	2 574 850	(2 500)	(40 300)	0	2 532 050
Unités soumises à conditions de performance en 2014 <sup>(3)</sup>	3 050	2 535 100	0	(38 412)	0	2 496 688
Unités (soumises à conditions de présence) en 2013 <sup>(3)</sup>	2 475	879 600	(3 125)	(12 325)	0	864 150
Unités soumises à conditions de présence en 2014	0	864 150	(625)	(21 575)	0	841 950
<b>Total unités</b>	<b>3 487 125</b>	<b>3 399 250</b>	<b>(625)</b>	<b>(59 987)</b>	<b>0</b>	<b>3 338 638</b>
<b>LTIP 2012</b>						
Unités soumises à conditions de performance en 2013	0	2 119 160	(1 000)	(12 000)	0	2 106 160
Unités soumises à conditions de performance en 2014	0	2 106 160	0	(41 148)	0	2 065 012
Unités soumises à conditions de présence en 2013	0	621 980	(2 800)	(2 920)	0	616 260
Unités soumises à conditions de présence en 2014	0	616 260	0	(15 520)	0	600 740
<b>Total unités</b>	<b>2 741 140</b>	<b>2 722 420</b>	<b>0</b>	<b>(56 668)</b>	<b>0</b>	<b>2 665 752</b>
<b>LTIP 2013</b>						
Unités soumises à conditions de performance en 2013	1 241 020	0	0	0	0	1 241 020
Unités soumises à conditions de performance en 2014	0	1 241 020	0	(11 360)	0	1 229 660
Unités soumises à conditions de présence en 2013	359 760	0	0	0	0	359 760
Unités soumises à conditions de présence en 2014	0	359 760	0	(4 120)	0	355 640
<b>Total unités</b>	<b>1 600 780</b>	<b>1 600 780</b>	<b>0</b>	<b>(15 480)</b>	<b>0</b>	<b>1 585 300</b>

(1) La réévaluation des unités de performance est basée sur une réalisation des objectifs de performance à 123 % pour les unités soumises à conditions de performance restantes à la 1<sup>ère</sup> acquisition.

(2) La réévaluation des unités de performance est basée sur une réalisation des objectifs de performance à 136 % pour les unités soumises à conditions de performance restantes à la 1<sup>ère</sup> acquisition.

(3) Les unités attribuées correspondent à des unités soumises à conditions de performance et de présence supplémentaires attribuées dans le cadre du programme LTIP 2011.

Au 31 décembre 2014, les unités restantes pour le LTIP 2014 au 31 décembre 2041 correspondent au nombre d'unités à la date d'attribution.

## b) Plan d'actionnariat des salariés (ESOP)

Aucun plan ESOP n'a été mis en œuvre au titre de 2014.

En 2013, le Conseil d'administration a approuvé un plan d'actionnariat des salariés supplémentaire. Les salariés éligibles ont chacun pu acquérir un nombre défini d'actions non encore émises à leur juste valeur (10, 30, 50, 100, 200 ou 400 actions). Le Groupe a fait correspondre chaque nombre défini d'actions à un nombre d'actions gratuites d'Airbus Group selon un coefficient de détermination (10, 20, 30, 43, 67 et 107 actions gratuites, respectivement). Pendant une période d'indisponibilité d'au moins

un an ou, dans la mesure où l'acquisition s'est réalisée dans le cadre d'un fonds commun (plan d'épargne classique), de cinq ans, les salariés ne peuvent revendre leurs actions, mais ils ont le droit de percevoir tous les dividendes versés. Les salariés ayant acquis directement des actions d'Airbus Group ont en outre la faculté de voter aux Assemblées annuelles des actionnaires. Le prix de souscription correspondait au cours de clôture à la Bourse de Paris le 29 mai 2013 qui s'élevait à 44,20 €. Les prises de participation réalisées via des fonds communs ont donné lieu à un prix qui correspond au prix moyen à la Bourse de Paris lors des 20 jours

de Bourse qui ont immédiatement précédé le 29 mai 2013, à savoir un prix de 42,02 €. Le Groupe a émis et vendu 2 113 245 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,00 € au total. La charge de rémunération (hors cotisations de sécurité sociale), d'un montant de 31 millions d'euros est comptabilisée dans le cadre du plan d'actionnariat des salariés (ESOP) sur la base d'une juste valeur de 43,00 euros à la date d'attribution.

Outre le plan annuel ESOP, un programme d'actions gratuites a été mis en place au cours du troisième trimestre 2013 en raison de la nouvelle structure d'actionnariat et de gouvernance

du Groupe et afin de récompenser les salariés admissibles au titre des performances récentes ou à venir du Groupe. Chaque salarié éligible s'est vu attribuer dix actions gratuites d'Airbus Group, se traduisant par une distribution de 1 461 540 actions en novembre 2013. Ces actions ont été achetées sur les marchés, ce qui n'a eu par conséquent aucun effet sur le capital social émis. La charge de rémunération (hors cotisations de sécurité sociale), d'un montant de 69 millions d'euros est comptabilisée pour le plan d'actions gratuites, sur la base d'une juste valeur de 47,45 euros à la date d'attribution.

## 36. Transactions avec les parties liées

**Parties liées** — En décembre 2012, le Conseil d'administration a annoncé un Contrat multi-parties, que les actionnaires ont ensuite approuvé lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2013. L'objectif de ce contrat est de normaliser et simplifier la gouvernance du Groupe, tout en sécurisant une structure d'actionnariat qui permet à la France, à l'Allemagne et à l'Espagne de protéger leurs intérêts stratégiques légitimes. L'aboutissement (la « matérialisation ») du Contrat multi-parties est intervenu le 2 avril 2013 et les contrats des actionnaires existant antérieurement avec

le gouvernement français, Daimler AG, le Groupe Lagardère et le gouvernement espagnol (SEPI) ont été résiliés. Par conséquent, à compter de cette date, le Groupe ne considère plus ces anciens actionnaires comme des parties liées en vertu de la norme IAS 24.

Le Groupe a conclu diverses opérations avec des entités liées qui ont toutes été réalisées dans le cours normal de ses activités. Les transactions avec les filiales non consolidées n'ont pas d'impact significatif sur les États financiers consolidés du Groupe.

Le tableau suivant présente les transactions des parties liées en 2014 et en 2013 :

(en millions d'€)	Ventes de biens et de services et autres produits	Achats de biens et de service et autres charges	Créances exigibles au 31 décembre	Dettes payables au 31 décembre	Autres dettes / prêts reçus au 31 décembre
<b>2014</b>					
Total transactions avec les sociétés associées	7	116	3	5	79
Total transactions avec les coentreprises	2 141	122	1 451	13	601
<b>2013</b>					
Total transactions avec les sociétés associées	537	172	30	26	93
Total transactions avec les coentreprises	2 470	157	265	44	877

Le tableau ci-dessous présente les transactions avec les anciennes parties liées au 31 décembre 2013 :

(en millions d'€)	Ventes de biens et de services et autres produits en 2013	Achats de biens et de service et autres charges en 2013
État français	632	24
État espagnol (SEPI)	7	0
Daimler AG	0	3
Groupe Lagardère	0	0
<b>Total transactions avec les actionnaires</b>	<b>639</b>	<b>27</b>
<b>Total transactions avec les entités liées de l'État français</b>	<b>31</b>	<b>1 299</b>

Le 31 décembre 2014, le Groupe a accordé des garanties pour un montant de 474 millions d'euros au Groupe Air Tanker au Royaume-Uni (2013 : 443 millions d'euros). Les parts du Groupe dans Daher-Socata S.A. et, partiellement, dans Dassault Aviation ont été cédées en 2014 (pour plus d'informations, voir la Note 4 « Acquisitions et cessions »). Le 31 décembre 2013, le Groupe a accordé un prêt à Daher-Socata S.A. pour un montant de 24 millions d'euros.

Pour plus d'informations sur le financement des régimes de retraite du Groupe, qui sont considérés comme des parties liées, se référer au point b) de la Note 25 « Provisions ».

**Rémunération** — La rémunération annuelle et les coûts relatifs à l'ensemble des dirigeants du Groupe (autrement dit, les Administrateurs non-Exécutifs, les Administrateurs Exécutifs et les autres Membres du Comité Exécutif), tels que pris en compte dans les charges de l'exercice correspondant, sont récapitulés ci-dessous :

	<b>2014</b>	2013
<i>(en millions d'€)</i>	<b>Total</b>	Total
<b>Comité exécutif, Membre(s) du Conseil de direction inclus<sup>(1)</sup></b>		
Salaires et autres avantages à court terme (primes comprises) <sup>(2)</sup>	23,2	23,1
Coûts des prestations postérieures à l'emploi <sup>(3)</sup>	8,7	6,0
Rémunération fondée sur les actions (« Attribution LTIP ») <sup>(4)</sup>	16,7	24,3
Indemnités de fin de contrat	4,1	0,0
Autres avantages (dont véhicules de fonction, assurance)	0,6	0,5
Charges sociales	4,9	4,5
	<b>58,2</b>	<b>58,4</b>
<b>Administrateurs non-exécutifs</b>		
Avantages à court terme <sup>(5)</sup>	1,5	1,7
	<b>1,5</b>	<b>1,7</b>
<b>Total des charges comptabilisées</b>	<b>59,7</b>	<b>60,1</b>

(1) Le Président exécutif était le seul administrateur exécutif en fonction au 31 décembre de l'exercice correspondant.

(2) Le montant des primes se fonde sur l'estimation de la réalisation des objectifs de performance à la date du bilan et sur la différence entre l'estimation de l'exercice précédent et le règlement effectivement réalisé pour l'exercice en cours.

(3) Montant total du coût actuel et des charges d'intérêts des services rendus ainsi que des charges d'intérêts sur les cotisations des salariés afférentes aux engagements de prestations définies et des cotisations afférentes aux régimes à cotisations définies comptabilisées à l'exercice correspondant.

(4) La charge liée aux paiements fondés sur des actions réglées en numéraires comprend le résultat couvert associé.

(5) La rémunération des administrateurs non-exécutifs inclut les charges sociales.

Le montant des engagements de retraite nets à prestations définies du Comité exécutif, PDG compris, au 31 décembre 2014 était de 81,6 millions d'euros (2013 : 59,4 millions d'euros). Les obligations de retraite à prestations définies constatées reflètent le solde total restant de tous les membres du Comité exécutif soumis à un régime de retraite à prestations définies et en fonction à la fin de la date du bilan respectif.

Les avantages à court terme (primes) restants à la fin de l'exercice 2014 pour les membres du Comité exécutif sur la base de la réalisation des performances estimée à la fin de l'exercice s'élevèrent à 14,9 millions d'euros (2013 : 12,1 millions d'euros).

Les autres avantages comprennent les véhicules de fonction et les assurances accident des membres du Comité exécutif. Au 31 décembre 2014 ou 2013 respectivement, il n'y a aucun passif en cours.

Les dépenses liées aux plans de paiement fondé sur des actions découlent d'unités non encore annulées et ayant été attribuées aux membres du Comité exécutif dans le cadre du Plan d'intéressement à long terme (« LTIP ») d'Airbus Group qui sont réévaluées à la juste valeur dans la mesure où elles sont réglées en numéraire. En 2014, les membres du Comité exécutif se sont vu attribuer 190 460 unités soumises à conditions de performance (2013 : 203 000 unités) ; la juste valeur de ces unités soumises à conditions de performance à la date d'attribution était de 9,1 millions d'euros (2013 : 10,9 millions d'euros). La juste valeur des soldes restants au titre du LTIP fin 2014 pour tous les membres du Comité exécutif était de 18,8 millions d'euros (2013 : 24,8 millions d'euros).

Afin de renforcer l'alignement de la Direction d'Airbus Group sur les objectifs de croissance à long terme de la Société, le Conseil a demandé aux membres du Comité exécutif d'Airbus Group d'acquiescer et de détenir prochainement des actions d'Airbus Group d'une valeur équivalente à celle de leur rémunération annuelle individuelle et contractuelle composée de leur « salaire de base » et de leur « rémunération annuelle variable (à 100 % des niveaux de réalisation atteints) ». Le Conseil n'a pas arrêté de date limite précise pour l'acquisition du nombre d'actions d'Airbus Group, mais il attend des membres du Comité exécutif qu'ils utilisent en particulier les bénéfices générés des Plans d'incitation à long terme d'Airbus Group pour atteindre cet objectif dans les meilleurs délais.

En se basant également sur la volonté du Conseil d'administration d'accroître l'engagement à long terme des membres du Comité exécutif eu égard à la réussite de la Société, le Conseil a autorisé les membres du Comité exécutif à opter pour la conversion partielle des plans LTIP autrement réglés en numéraire en plans réglés en actions à la date d'attribution de tout nouveau LTIP nécessitant un taux de conversion minimum pour le règlement en instruments de capitaux propres de 25 % du total des unités soumises à conditions de performance attribuées. Fin décembre 2012, tous les membres du Comité exécutif avaient déterminé, à titre individuel, la répartition entre le règlement en numéraire et en instrument de capitaux propres pour chacun des plans LTIP 2009, 2010 et 2011 déjà attribués. Fin février 2013 et fin février 2014, les membres du Comité exécutif ont pris la même décision pour le plan 2012 et le plan 2013, respectivement. Fin février 2015, les membres du Comité exécutif auront décidé en conséquence de la répartition pour le plan LTIP 2014. Suite à l'évaluation globale de la performance de chacun des plans, les dates d'acquisition,

telles que déterminées à la date d'attribution initiale, s'appliquent à toutes les unités soumises à conditions de performance réglées en numéraire. Les unités converties pour un règlement en capitaux propres ne seront toutefois acquises qu'à la dernière des dates d'acquisition du plan respectif.

En raison de la conversion partielle des plans LTIP 2009-2011 en fin décembre 2012 et du plan LTIP 2012 en fin février 2013, le total du passif restant au titre du LTIP pour les membres du Comité exécutif, d'un montant de 5,0 millions d'euros, a été reclassé en capitaux propres en 2013.

#### CONVERSION PARTIELLE DES UNITÉS ATTRIBUÉES DANS LE CADRE DES LTIP RÉGLÉS EN INSTRUMENT DE CAPITAUX PROPRES PAR LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

	LTIP 2009 <sup>(1),(2)</sup>	LTIP 2010 <sup>(1),(3)</sup>	LTIP 2011 <sup>(1)</sup>	LTIP 2012 <sup>(4)</sup>	LTIP 2013 <sup>(5)</sup>
Nombre total d'unités attribuées	343 180	413 984	263 500	275 900	203 000
Nombre d'unités réglées en numéraire	210 644	263 228	178 085	199 925	138 300
Nombre d'unités réglées en numéraire	132 536	150 756	85 415	75 975	64 700

(1) Conversion partielle du plan d'unités réglées en numéraire en un plan d'unités réglées en instruments de capitaux propres le 31 décembre 2012.

(2) Incluant une réalisation des performances à 123 % pour les unités soumises à conditions de performance dans le cadre du plan LTIP 2009.

(3) Sur la base d'une réalisation des performances à 136 % pour les unités soumises à conditions de performance dans le cadre du plan LTIP 2010.

(4) Conversion partielle du plan d'unités réglées en numéraire en un plan d'unités réglées en instruments de capitaux propres le 28 février 2013.

(5) Conversion partielle du plan d'unités réglées en numéraire en un plan d'unités réglées en instruments de capitaux propres le 28 février 2014.

Tous les Plans de stock-options d'Airbus Group (« SOP ») étant acquis avant 2012, aucune charge de personnel n'a été comptabilisée en 2014 ou en 2013.

En cas de résiliation d'un contrat, les membres du Comité exécutif, PDG compris, peuvent prétendre à une indemnité égale à 1,5 fois le Revenu total annuel (défini comme le Salaire de base et la Rémunération variable annuelle). Toutefois, cette règle ne s'applique pas dans le cas où le mandat du contractant est résilié pour cause réelle et sérieuse ou si le membre du Comité exécutif a atteint l'âge de la retraite.

En 2014, une indemnité de départ a été accordée à un Membre du Comité exécutif. L'indemnité de départ comptabilisée est de 4,1 millions d'euros, dont 2,4 millions d'euros payés en 2014 et le reliquat n'a pas été versé en fin d'année, il le sera en 2015 et 2016.

Les contrats des membres du Comité exécutif comprennent une clause de non-concurrence d'une durée d'un an, pouvant être prolongée à l'initiative de la Société pour un an supplémentaire. Le Conseil d'administration peut décider, à sa discrétion, de prolonger la clause de non-concurrence. La contrepartie appliquée chaque année dans le cadre de la clause de non-concurrence s'élève à 50 % du dernier Revenu total annuel (défini comme les derniers Salaire de base et Rémunération variable annuelle versés) dans

le respect des exigences légales applicables localement le cas échéant.

Les dernières attributions au titre du LTIP sont maintenues pour les membres quittant la Société pour un motif valable, comme dans le cas de départ à la retraite ou de non-renouvellement d'un mandat par la Société à juste titre. L'acquisition des attributions au titre du LTIP n'est pas accélérée. Les attributions au titre du LTIP sont annulées pour les membres dirigeants quittant la Société de leur propre initiative, sous réserve de l'examen du Conseil d'administration.

Par ailleurs, en 2014, la Société a enregistré un montant de 3,6 millions d'euros (2013 : 2,4 millions d'euros) de taxes sur les hauts revenus pour les membres du Comité exécutif soumis à cet impôt selon la législation française, montant qui a impliqué des charges exceptionnelles de 50 % pour 2013 et 2014 sur les rémunérations annuelles individuelles supérieures à 1 million d'euros. Ce montant reflète la meilleure estimation du Groupe du montant à imputer en charges fin 2014.

Pour plus d'informations concernant la rémunération des administrateurs, voir « Notes annexes aux États financiers statutaires - Note 11 : « Rémunérations ».

## 37. Résultat par action

**Résultat de base par action** — Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions ordinaires achetées par le Groupe et détenues comme actions propres.

	2014	2013
Bénéfice net / (perte nette) de l'exercice imputable aux actionnaires de la Société mère <sup>(1)</sup>	2 343 millions d'euros	1 473 millions d'euros
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation	782 962 385	792 466 862
Bénéfice net de base par action <sup>(1)</sup>	2,99 euros	1,86 euro

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

**Résultat dilué par action** — Pour calculer le résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est ajusté pour prendre en compte l'effet de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles. Les catégories d'actions ordinaires potentielles dilutives du Groupe sont des stock-options et des unités soumises à conditions de performance réglées en actions pour les membres du Comité exécutif dans le cadre des plans

d'intéressement à long terme pour la période de 2009 à 2013. En 2014, le prix moyen des actions Airbus Group ayant dépassé le prix d'exercice des 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> plans de stock-options ainsi que des unités soumises à conditions de performance réglées en actions (en 2013 : les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> plans de stock-options), 1 193 364 actions relatives aux stock-options (en 2013 : 1 660 950 actions) ont été prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action.

	2014	2013
Bénéfice net / (perte nette) de l'exercice imputable aux actionnaires de la Société mère <sup>(1)</sup>	2 343 millions d'euros	1 473 millions d'euros
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation (dilué)	784 155 749	794 127 812
Bénéfice net par action dilué <sup>(1)</sup>	2,99 euros	1,85 euro

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

## 38. Effectif

L'effectif au 31 décembre 2014 était de 138 622 salariés par rapport à 138 404 au 31 décembre 2013 (ajusté).

## 39. Honoraires des Auditeurs

En vertu de la section 2 :382a (1) et (2) du Code Civil néerlandais, les honoraires suivants ont été facturés par le cabinet KPMG à la Société, ses filiales et autres entités consolidées au titre de l'exercice 2014 :

	KPMG	
	<i>en milliers d'€</i>	<i>en %</i>
<b>Audit</b>		
Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés	5 812	66,5
Autres diligences <sup>(1)</sup>	2 344	26,9
<b>Sous-total</b>	<b>8 156</b>	<b>93,4</b>
<b>Autres prestations rendues</b>		
Juridique, fiscal, social	573	6,6
<b>Sous-total</b>	<b>573</b>	<b>6,6</b>
<b>Total</b>	<b>8 729</b>	<b>100,0</b>

(1) Travaux portant principalement sur les opérations.

En 2014, l'audit d'Airbus Group a été exclusivement conduit par KPMG. Les honoraires d'audit des autres cabinets d'audit sont liés au processus d'audit, à la certification et au contrôle des comptes individuels et consolidés, et représentent un montant de 6 millions d'euros.

Les honoraires suivants concernent l'exercice 2013 :

	KPMG		Ernst & Young Accountants L.L.P.	
	<i>en milliers d'€</i>	<i>en %</i>	<i>en milliers d'€</i>	<i>en %</i>
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés	5 201	63,6	5 931	68,8
Autres diligences <sup>(1)</sup>	2 196	26,9	2 123	24,6
<b>Sous-total</b>	<b>7 397</b>	<b>90,5</b>	<b>8 054</b>	<b>93,4</b>
<b>Autres prestations rendues</b>				
Juridique, fiscal, social	769	9,4	566	6,6
Systèmes d'information	8	0,1	0	0,0
<b>Sous-total</b>	<b>777</b>	<b>9,5</b>	<b>566</b>	<b>6,6</b>
<b>Total</b>	<b>8 174</b>	<b>100,0</b>	<b>8 620</b>	<b>100,0</b>

(1) Travaux portant principalement sur des opérations de transaction (acquisition/cession).

## 40. Événements postérieurs à la clôture

---

### Rheinmetall AG - Contrat A400M

Le 18 décembre 2014, Rheinmetall AG et Airbus Defence and Space ont convenu des conditions régissant le transfert du Contrat de contrôle du système de chargement de l'A400M de Rheinmetall vers Cassidian Airborne Solutions GmbH (CAS). Cette opération non significative implique la résiliation de la convention de service entre les deux sociétés et permet de régler le litige entre les sociétés concernant le contrat du logiciel d'application de l'A400M. Les contrats liés à cette acquisition ont pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le prix d'acquisition global de 58,9 millions d'euros a été payé le 2 janvier 2015.

### Airbus Safran Launchers

Le 14 janvier 2015, Airbus Group et Safran ont réalisé la première étape du processus d'intégration, ce qui a permis à Airbus Safran Launchers d'être opérationnel (voir la Note 4 « Acquisitions et cessions »).

Les sociétés ont engagé les procédures d'approbation et de consultation requises avec les autorités de la concurrence, Arianespace et les deux comités d'entreprise du Groupe. La nouvelle structure organisationnelle comprend initialement 450 personnes rejoignant Airbus Safran Launchers depuis Airbus Defence and Space, Herakles et Snecma dans le cadre de la première étape. Cette structure fera l'objet d'autres développements pour, finalement, regrouper tous les actifs d'Airbus Group et de Safran liés aux lanceurs et systèmes de propulsion, en plus du personnel associé et de l'actionnariat. Le siège social de la Société est basé à Issy-les-Moulineaux, à proximité de Paris (France).

### Electronics Oostkamp

Le 21 janvier 2015, Airbus Group et Parter Capital Group AG ont signé un contrat d'acquisition d'action définitif afin de transférer 100 % des actions de Cassidian Belgium N.V. pour une contrepartie totale de 3,1 millions d'euros (voir la Note 4 « Acquisitions et cessions »).

Les présents États financiers consolidés ont été définitivement arrêtés et approuvés par le Conseil d'administration le 26 février 2015.

## 2.6 Annexe « Informations sur le périmètre de consolidation »

2014	%	2013	%	Société	Siège
<b>Airbus</b>					
F	100,00	F	100,00	AD Grundstückgesellschaft mbH & Co. KG	Pullach i. Isartal (Allemagne)
F	60,00	F	60,00	Aero Équipement S.A.S.	Boulogne-Billancourt (France)
F	100,00	F	100,00	Aerolia S.A.S.	Toulouse (France)
F	100,00	F	100,00	AIFS (Cayman) Ltd.	Iles Caïman
F	100,00	F	100,00	AIFS Cayman Liquidity Ltd	Iles Caïman
F	100,00	F	100,00	AIFS Leasing Company Ltd	Dublin (Irlande)
F	100,00	F	100,00	Airbus (Beijing) Engineering Centre Company Ltd	Beijing (Chine)
F	100,00	F	100,00	Airbus (China) Enterprise Management & Services Company Ltd	Beijing (Chine)
F	100,00	F	100,00	Airbus (Tianjin) Delivery Center Ltd	Tianjin (Chine)
E	51,00	E	51,00	Airbus (Tianjin) Final Assembly Company Ltd	Tianjin (Chine)
E	51,00	E	51,00	Airbus (Tianjin) Jigs & Tools Company Ltd	Tianjin (Chine)
F	100,00	F	100,00	Airbus (Tianjin) Logistics Company Ltd	Tianjin (Chine)
		F	100,00	Airbus Alabama, Inc.	Mobile, Alabama (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Airbus Americas Customer Services, Inc.	Herndon, Virginie (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Airbus Americas Engineering, Inc.	Herndon, Virginie (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Airbus Americas Sales Inc.	Herndon, Virginie (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Airbus Americas Inc.	Herndon, Virginie (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Airbus China Ltd	Hong Kong (Chine)
F	100,00	F	100,00	Airbus China Ltd, Bureau de représentation de Beijing	Beijing (Chine)
F	100,00	F	100,00	Airbus Corporate Jet Centre S.A.S. (ACJC)	Toulouse (France)
F	100,00	F	100,00	Airbus Financial Service Unlimited	Dublin (Irlande)
F	100,00	F	100,00	Airbus Flight Hour Services Ltd	Dublin (Irlande)
F	100,00	F	100,00	Airbus Invest S.A.S.	Blagnac (France)
F	100,00	F	100,00	Airbus Operations GmbH	Hambourg (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Airbus Operations Ltd	Filton (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Airbus Operations S.A.S.	Toulouse (France)
F	100,00	F	100,00	Airbus Operations S.L.	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	Airbus Prosky S.A.S.	Blagnac (France)

F : Méthode de l'intégration globale.

E : Méthode de mise en équivalence.

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation d'Airbus Group N.V.

\* Seule la Société mère est citée.

\*\* Sociétés consolidées en deux segments distincts.

2014	%	2013	%	Société	Siège
F	100,00	F	100,00	Airbus Real Estate Premium AEROTEC Nord GmbH & Co. KG	Pullach i. Isartal (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Airbus S.A.S	Blagnac (France)
F	100,00	F	100,00	Airbus Transport International S.N.C. (ATI)	Blagnac (France)
F	58,00			Alestis Aerospace S.L.	La Rinconada (Espagne)
F	100,00			Apsys S.A.	Suresnes (France)
E	50,00	E	50,00	ATR Eastern Support Pte. Ltd	Singapour (Singapour)
E	50,00	E	50,00	ATR G.I.E.	Blagnac (France)
E	50,00	E	50,00	ATR India Customer Support Pte. Ltd	Bangalore (Inde)
E	50,00	E	50,00	ATR International S.A.S.	Blagnac (France)
E	50,00	E	50,00	ATR North America Inc.	Washington, Virginie (États-Unis d'Amérique)
E	50,00	E	50,00	ATR North American Training Center, Inc.	Montréal (Canada)
E	50,00	E	50,00	ATR South African Training Center (Proprietary) Ltd	Illovo (Afrique du Sud)
E	50,00	E	50,00	ATR Training Center S.A.R.L.	Blagnac (France)
E	50,00	E	50,00	ATRIam Capital Ltd	Dublin (Irlande)
E	50,00	E	50,00	ATRIum Mauritius Ltd	Ile Maurice
F	100,00	F	100,00	Aviateur Finance Ltd	Dublin (Irlande)
F	100,00	F	100,00	Aviateur International Ltd	Dublin (Irlande)
F	100,00	F	100,00	CIMPA GmbH	Hambourg (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	CIMPA Ltd	Bristol (Royaume-Uni)
F	100,00			CIMPA PLM	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	CIMPA S.A.S.	Blagnac (France)
F	100,00	F	100,00	Composites Atlantic Ltd	Lunenburg (Canada)
F	100,00	F	100,00	CTC GmbH	Stade (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS ATR S.A.	Colomiers (France)
F	100,00	F	100,00	EADS Composites Aquitaine S.A.S.	Salaunes (France)
F	100,00	F	100,00	EADS Maroc Aviation	Casablanca (Maroc)
F	100,00	F	100,00	EADS Real Estate Premium AEROTEC Augsburg GmbH & Co. KG	Augsbourg (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Sogerma S.A.S.	Rochefort (France)
F	65,00	F	65,00	Elbe Flugzeugwerke GmbH	Dresde (Allemagne)
		E	30,00	Elson Ltd	Hong Kong (Chine)
F	100,00	F	100,00	Eltra Aeronautics Pte Ltd	Singapour (Singapour)
F	99,00	F	99,00	Eltra Aeronautique S.A.S.	Marseille (France)
F	49,00	F	49,00	Eltra Beijing Outou	Beijing (Chine)
F	100,00	F	100,00	Eltra Holdings Pte Ltd	Singapour (Singapour)
F	100,00	F	100,00	Eltra Services Ltd	Hong Kong (Chine)
E	50,00	E	50,00	Hua-Ou Aviation Support Centre Ltd	Beijing (Chine)
E	50,00	E	50,00	Hua-Ou Aviation Training Centre Ltd	Beijing (Chine)
F	100,00	F	100,00	IFR Skeyes S.A.S.	Colomiers (France)

F : Méthode de l'intégration globale.

E : Méthode de mise en équivalence.

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation d'Airbus Group N.V.

\* Seule la Société mère est citée.

\*\* Sociétés consolidées en deux segments distincts.

2014	%	2013	%	Société	Siège
F	100,00	F	100,00	Metron Aviation, Inc.	Dulles, Virginie (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Metron Holdings, Inc.	Dulles, Virginie (États-Unis d'Amérique)
E	33,00	E	33,00	Pesola Ltd	São José dos Campos (Brésil)
F	74,90	F	74,90	PFW Aerospace AG	Spire (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Premium AEROTEC GmbH	Augsbourg (Allemagne)
F	100,00			Sat Air Group S.A.S. (anciennement Airbus Invest 11)	Blagnac (France)
F	100,00	F	100,00	Satair A/S	Kastrup (Danemark)
F	100,00	F	100,00	Satair Pte Ltd, Bureau de représentation de Beijing	Beijing (Chine)
F	100,00	F	100,00	Satair Pte Ltd	Singapour (Singapour)
F	100,00	F	100,00	Satair UK Ltd	Heston (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Satair USA, Inc.	Atlanta, Géorgie (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	SC Premium Aerotec SRL	Brasov (Roumanie)
		E	30,00	Sinelson Aero	Tianjin (Chine)
E	34,00	E	34,00	Sopecaero Ltd	São José dos Campos (Brésil)
F	100,00	F	100,00	Star Real Estate S.A.S.	Toulouse (France)
E	29,50	E	29,50	Telair International Services Pte Ltd	Singapour (Singapour)

**39 structures ad hoc ont également été consolidées.****Airbus Helicopters**

F	100,00	F	100,00	AHD Real Estate GmbH & Co. KG	Pullach i. Isartal (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Airbus Group Australia Pacific (NZ) Pty Limited	Sydney (Australie)
F	100,00	F	100,00	Airbus Group Australia Pacific Holdings Pty Limited	Bankstown (Australie)
F	100,00	F	100,00	Airbus Group Australia Pacific Limited	Bankstown (Australie)
F	98,00	F	75,50	Airbus Helicopters (Thailand) Ltd	Bangkok (Thaïlande)
F	100,00	F	100,00	Airbus Helicopters Canada Ltd	Fort Érié, Ontario (Canada)
F	100,00	F	100,00	Airbus Helicopters Chile S.A.	Santiago (Chili)
F	100,00	F	100,00	Airbus Helicopters Composites Pty Limited	Sydney (Australie)
F	100,00	F	100,00	Airbus Helicopters Deutschland GmbH	Donauwörth (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Airbus Helicopters España, S.A.	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	Airbus Helicopters Financial Services	Dublin (Irlande)
F	100,00	F	100,00	Airbus Helicopters Holding S.A.S.	Marignane (France)
F	100,00	F	100,00	Airbus Helicopters Inc.	Grand Prairie, Texas (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Airbus Helicopters International Services Limited	Dublin (Irlande)
F	100,00	F	100,00	Airbus Helicopters Japan Co. Ltd	Tokyo (Japon)
F	100,00	F	100,00	Airbus Helicopters Korea Ltd	Sacheon-si (Corée du Sud)
F	100,00	F	100,00	Airbus Helicopters Malaysia SDN. BHD.	Subang Selangor (Malaisie)
F	100,00	F	100,00	Airbus Helicopters Malaysia Simulation Center SDN. BHD	Subang Selangor (Malaisie)

F : Méthode de l'intégration globale.

E : Méthode de mise en équivalence.

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation d'Airbus Group N.V.

\* Seule la Société mère est citée.

\*\* Sociétés consolidées en deux segments distincts.

2014	%	2013	%	Société	Siège
F	99,99	F	99,99	Airbus Helicopters México Querétaro, S.A. de C.V.	Querétaro (Mexique)
F	100,00	F	100,00	Airbus Helicopters México, S.A. de C.V.	Mexico (Mexique)
F	100,00	F	100,00	Airbus Helicopters RG Japan Co. Ltd	Tokyo (Japon)
F	95,00	F	95,00	Airbus Helicopters S.A.S.	Marignane (France)
F	75,00	F	75,00	Airbus Helicopters Southeast Asia Pte Ltd	Singapour (Singapour)
F	100,00	F	100,00	Airbus Helicopters Southern Africa (Pty) Limited	Lanseria (Afrique du Sud)
F	100,00	F	100,00	Airbus Helicopters Training Services S.A.S.	Marignane (France)
F	100,00	F	100,00	Airbus Helicopters UK Ltd	Oxford (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Airbus Helicopters Vostok LLC	Moscou (Russie)
F	100,00	F	100,00	Maintenance militaire de l'espace aérien australien	Brisbane (Australie)
F	100,00	F	100,00	EADS SECA	Le Bourget (France)
F	100,00	F	100,00	Eurocopter Cono Sur S.A.	Montevideo (Uruguay)
F	55,00			Fly Operational Curso E Formação de Pilotos Ltda	Rio de Janeiro, Brésil
F	85,66	F	85,66	Helicopteros Do Brasil S.A.	Itajuba (Brésil)
E	50,00	F	50,00	Heliescuela S.A.P.I. de C.V.	Mexico (Mexique)
E	25,00	E	25,00	HFTS Helicopter Flight Training Services GmbH	Hallbergmoos (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Motorflug Baden-Baden GmbH	Baden-Baden (Allemagne)
		F	100,00	Spaero Trade GmbH	Rheinmünster (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	The Sigma Aerospace Pension Trustee Ltd	Croydon (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Vector Aerospace (UK-Holdings) Ltd	Aberdeen (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Vector Aerospace Africa (PTY) Ltd	Midrand (Afrique du Sud)
F	100,00	F	100,00	Vector Aerospace Asia Pte Ltd (Singapour)	Singapour (Singapour)
F	100,00	F	100,00	Vector Aerospace Australia Pty Ltd	Brisbane (Australie)
F	99,00	F	100,00	Vector Aerospace Brasil Servicos E Manutencao De Aeronaves Ltda (Brésil)	São Paulo (Brésil)
F	100,00	F	100,00	Vector Aerospace Corporation	Toronto (Canada)
F	100,00	F	100,00	Vector Aerospace Engine Services UK Ltd	Croydon (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Vector Aerospace Engine Services-Atlantic, Inc.	Toronto (Canada)
F	100,00	F	100,00	Vector Aerospace Financial Services	Dublin (Irlande)
F	66,70	F	67,70	Vector Aerospace Helicopter Services California Inc.	Sacramento, Californie (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Vector Aerospace Helicopter Services Inc.	Toronto (Canada)
F	100,00	F	100,00	Vector Aerospace Holding S.A.S.	Marignane (France)
F	100,00	F	100,00	Vector Aerospace International Ltd	Gosport (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Vector Aerospace USA Holdings, Inc.	Carson City, Nevada (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Vector Aerospace USA, Inc.	Montgomery, Alabama (États-Unis d'Amérique)
F	100,00			Vector UK	Gosport (Royaume-Uni)

F : Méthode de l'intégration globale.

E : Méthode de mise en équivalence.

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation d'Airbus Group N.V.

\* Seule la Société mère est citée.

\*\* Sociétés consolidées en deux segments distincts.

2014	%	2013	%	Société	Siège
<b>Airbus Defence and Space</b>					
<b>(anciennement Airbus Military)</b>					
F	100,00	F	100,00	Airbus Defence and Space S.A. (Unité : AD)**	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	Airbus DS Military Aircraft, Inc.	Herndon (États-Unis d'Amérique)
F	90,00	F	90,00	Airbus Military S.L.	Madrid (Espagne)
E	40,00	E	40,00	AirTanker Holdings Ltd*	Londres (Royaume-Uni)
E	28,00			AirTanker Services Ltd	Bristol (Royaume-Uni)
F	78,54	F	78,54	EADS PZL « Warszawa-Okecie » S.A.	Varsovie (Pologne)
<b>(anciennement Cassidian)</b>					
E	24,01	E	24,01	Advanced Lithium Systems Europe S.A.	Athènes (Grèce)
F	100,00	F	100,00	Airbus Defence and Space GmbH (Unité : AD)**	Ottobrunn (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Airbus Defence and Space Oy	Helsinki (Finlande)
F	100,00	F	100,00	Airbus Defence and Space Real Estate Manching GmbH & Co. KG	Pullach i. Isartal (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Airbus Defence and Space Real Estate Ulm GmbH & Co. KG	Pullach i. Isartal (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Airbus Defence and Space S.A. (Unité : AD)**	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	Airbus DS Communications, Corp.	Gatineau (Canada)
F	100,00	F	100,00	Airbus DS Communications, Inc.	Los Angeles (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Airbus DS Ltd	Newport (Royaume-Uni)
F	70,00	F	70,00	Airbus DS Optronics (Pty) Ltd	Irene (Afrique du Sud)
F	100,00	F	100,00	Airbus DS Optronics GmbH	Oberkochen (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Airbus DS S.A.S.	Élancourt (France)
		F	100,00	Apsys S.A.	Suresnes (France)
F	100,00	F	100,00	Arkoon Network Security	Lyon (France)
E	49,00			Atlas Electronic LLC	Abu Dhabi (Émirats Arabes Unis)
E	49,00	E	49,00	Atlas Elektronik Finland Oy	Helsinki (Finlande)
E	49,00	E	49,00	Atlas Elektronik GmbH	Brême (Allemagne)
E	49,00	E	49,00	Atlas Elektronik Pty. Ltd	Macquarie Park (Australie)
E	49,00	E	49,00	Atlas Elektronik UK (Holdings) Ltd	Winfrith Newburgh (Royaume-Uni)
E	49,00	E	49,00	Atlas Elektronik UK Ltd	Winfrith Newburgh (Royaume-Uni)
E	49,00	E	49,00	Atlas Hydrographic GmbH	Brême (Allemagne)
E	49,00	E	49,00	Atlas Maridan ApS	Horsholm (Danemark)
E	49,00	E	49,00	Atlas Naval Engineering Company	Kyungnam (Corée du Sud)
E	24,01	E	24,01	Atlas Naval Support Centre Ltd	Bangkok (Thaïlande)
E	49,00	E	49,00	Atlas Naval Systems Malaysia Sdn. Bhd.	Lumut, Perak (Malaisie)
E	49,00	E	49,00	Atlas North America LLC	Virginia Beach, Virginie (États-Unis d'Amérique)
F	43,89	F	43,89	Aviation Defense Service S.A.	Saint-Gilles (France)
E	37,50	E	37,50	Bayern-Chemie Gesellschaft für flugchemische Antriebe mbH	Aschau/Inn (Allemagne)
F	51,00	F	51,00	Cassidian Airborne Solutions GmbH	Brême (Allemagne)

F : Méthode de l'intégration globale.

E : Méthode de mise en équivalence.

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation d'Airbus Group N.V.

\* Seule la Société mère est citée.

\*\* Sociétés consolidées en deux segments distincts.

2014	%	2013	%	Société	Siège
F	100,00	F	100,00	Cassidian Aviation Training Services S.A.S.	Élancourt (France)
F	100,00	F	100,00	Cassidian Belgium N.V.	Oostkamp (Belgique)
F	100,00	F	100,00	Cassidian Communications GmbH	Ulm (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Cassidian Cybersecurity GmbH	Ottobrunn (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Cassidian Cybersecurity Limited	Cheltenham (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Cassidian Cybersecurity S.A.S.	Élancourt (France)
F	100,00	F	100,00	Cassidian Ltd - Holding	Newport (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Cassidian Mexico S.A. de C.V.	Colonia Noche Buena (Mexique)
F	100,00	F	100,00	Cassidian Saudi Ltd	Riyad (Arabie Saoudite)
F	100,00	F	100,00	Cassidian Solutions S.A.U.	Madrid (Espagne)
		F	100,00	Cassidian Test & Services Ltd	Wimborne (Royaume-Uni)
		F	100,00	Cassidian Test & Services S.A.S.	Élancourt (France)
E	19,60	E	19,60	Cybicom Atlas Defence Pty. Ltd	Umhlanga Rocks (Afrique du Sud)
F	100,00	F	100,00	Dornier Consulting GmbH	Berlin (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Operations & Services UK Ltd	Newport (Royaume-Uni)
F	92,00	F	92,00	Equipo de Planta de Mexico, S.A. de C.V.	Tijuana (Mexique)
E	30,00	E	30,00	ESG Elektroniksystem- und Logistikgesellschaft mbH	Munich (Allemagne)
		E	24,50	ET Marinesysteme GmbH	Wilhelmshaven (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Fairchild Controls Corporation	Frederick, Maryland (États-Unis d'Amérique)
		F	100,00	Get Électronique S.A.S.	Castres (France)
F	75,00	F	75,00	GEW Integrated Systems (Pty) Ltd	Silverton (Afrique du Sud)
F	75,00	F	75,00	GEW Technologies (Pty) Ltd	Brummeria (Afrique du Sud)
F	100,00	F	100,00	GFD GmbH	Hohn (Allemagne)
E	49,00	E	49,00	Hagenuk Marinekommunikation GmbH	Flintbek (Allemagne)
E	37,50			Horizon Land Limited	Stevenage (Royaume-Uni)
E	50,00	E	50,00	Maîtrise d'Œuvre Système S.A.S.	Issy-les-Moulineaux (France)
E	37,50	E	37,50	Matra Électronique	Le Plessis-Robinson (France)
E	49,00	E	49,00	Matrium GmbH	Karlsruhe (Allemagne)
E	37,50	E	37,50	MBDA Deutschland GmbH	Schrobenhausen (Allemagne)
E	37,50	E	37,50	MBDA España S.L.	Madrid (Espagne)
E	37,50	E	37,50	MBDA France S.A.S.	Paris (France)
E	75,00	E	75,00	MBDA Holding S.A.S.	Paris (France)
E	37,50	E	37,50	MBDA Insurance Ltd	Dublin (Irlande)
E	37,50	E	37,50	MBDA International Ltd	Stevenage (Royaume-Uni)
E	37,50	E	37,50	MBDA Italy SpA	Rome (Italie)
E	37,50			MBDA Middle East FZE	Dubaï (Émirats Arabes Unis)
E	37,50	E	37,50	MBDA S.A.S.	Paris (France)
E	37,50	E	37,50	MBDA Services S.A.	Paris (France)
E	37,50	E	37,50	MBDA Treasury Ltd	Jersey (Royaume-Uni)
E	37,50	E	37,50	MBDA UAE Ltd	Stevenage (Royaume-Uni)

F : Méthode de l'intégration globale.

E : Méthode de mise en équivalence.

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation d'Airbus Group N.V.

\* Seule la Société mère est citée.

\*\* Sociétés consolidées en deux segments distincts.

2014	%	2013	%	Société	Siège
E	37,50	E	37,50	MBDA UK Ltd	Stevenage (Royaume-Uni)
E	37,50	E	37,50	MBDA, Inc	Westlack, Californie (États-Unis d'Amérique)
F	99,84	F	99,84	NETASQ S.A.	Villeneuve d'Asq (France)
		E	26,80	Patria Oyj	Helsinki (Finlande)
F	80,00	F	80,00	Pentastar S.A.	St Gilles (France)
F	100,00	F	100,00	Plant Holdings, Inc.	Temecula, Californie (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Regency IT Group Limited	Cheltenham (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Regency IT Security Limited	Cheltenham (Royaume-Uni)
E	18,75	E	18,75	Roxel S.A.	Saint-Médard en Jalles (France)
E	79,60	E	79,60	Signalis GmbH	Brême (Allemagne)
E	79,60	E	79,60	Signalis Holding GmbH	Unterschleissheim (Allemagne)
E	79,60	E	79,60	Signalis S.A.S.	Bezons (France)
F	99,88	E	99,88	Skyrecon Systems S.A.	Malakoff (France)
E	49,00	E	49,00	Sonartech Atlas Pty. Ltd	Macquarie Park (Australie)
E	25,13	E	25,13	Taurus Systems GmbH	Schrobenhausen (Allemagne)
E	37,50	E	37,50	TDW- Ges. für verteidigungstechnische Wirksysteme GmbH	Schrobenhausen (Allemagne)
E	50,00	E	50,00	United Monolithic Semiconductors Holding*	Orsay (France)
<b>(anciennement Astrium)</b>					
F	100,00	F	100,00	Airbus Defence and Space Italy Srl	Rome (Italie)
F	100,00	F	100,00	Airbus Defence and Space Limited	Stevenage (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Airbus Defence and Space Netherlands B.V.	Leiden (Pays-Bas)
F	100,00	F	100,00	Airbus Defence and Space S.A.S.	Les Mureaux (France)
F	99,88	F	99,81	Airbus DS Geo Australia Pty Ltd	Bradon (Australie)
F	99,90	F	98,91	Airbus DS Geo Inc	Chantilly, Virginie (États-Unis d'Amérique)
F	99,90	F	98,91	Airbus DS Geo S.A.	Toulouse (France)
F	100,00	F	100,00	Airbus DS GmbH	Munich (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Airbus DS Government Solutions, Inc.	Plano, Texas (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Airbus DS Holding France S.A.S.	Suresnes (France)
F	100,00	F	100,00	Airbus DS Holding S.A.S.	Suresnes (France)
F	100,00	F	100,00	Airbus DS Holdings B.V.	Leiden (Pays-Bas)
F	100,00	F	100,00	Airbus DS SatCom Government, Inc	Rockville, Maryland (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Airbus DS Systems Holdings, Inc	Rockville, Maryland (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Astrium España S.L.	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	Astrium Pte Ltd	Singapour (Singapour)
		F	100,00	Astrium Services AS	Lysaker (Norvège)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services AS (x-Mobsat Holding Norway AS)	Lysaker (Norvège)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services BC B.V.	La Haye (Pays-Bas)

F : Méthode de l'intégration globale.

E : Méthode de mise en équivalence.

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation d'Airbus Group N.V.

\* Seule la Société mère est citée.

\*\* Sociétés consolidées en deux segments distincts.

2014	%	2013	%	Société	Siège
F	100,00	F	100,00	Astrium Services BC GmbH	Cologne (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services BC KK	Tokyo (Japon)
F	65,00	F	65,00	Astrium Services BC Ltd	Dar es Salaam (Tanzanie)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services BC MEPE	Athènes (Grèce)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services BC S.A.	Bruxelles (Belgique)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services BC S.A.S.	Paris (France)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services BC S.r.o.	Bratislava (Slovaquie)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services BC, Inc.	Rockville, Maryland (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services BCFZ LLC	Dubaï (Émirats Arabes Unis)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services Enterprises AS	Lysaker (Norvège)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services Enterprises S.A.S.	Choisy-le-Roi (France)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services GmbH	Ottobrunn (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services Holding S.A.S.	Suresnes (France)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services Maritime GmbH	Hambourg (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Astrium Services UK Ltd	Stevenage (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Axio-Net GmbH	Ottobrunn (Allemagne)
F	54,94	F	54,40	Beijing Spot Image Co Ltd	Beijing (Chine)
F	66,78	F	56,76	Collaborative Engineering s.r.l.	Rome (Italie)
F	100,00	F	100,00	Computadoras, Redes e Ingeniería S.A. (CRISA)	Madrid (Espagne)
F	99,99	F	99,99	DMC International Imaging Ltd	Surrey (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	EADS CASA Espacio S.L.	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	GPT Special Project Management Ltd	Londres (Royaume-Uni)
F	77,62	F	76,85	i-cubed LLC	Fort Collins, Colorado (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Imass Holding Limited	Newcastle (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Imass Ltd	Newcastle (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Infoterra GmbH	Friedrichshafen (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Infoterra Ltd	Farnborough (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Jena-Optronik GmbH	Jéna (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	MilSat Services GmbH	Brême (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	MMS Space UK Ltd	Stevenage (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Mobsat Group Holding S.A.R.L.	Munsbach (Luxembourg)
F	100,00	F	100,00	ND SatCom Defence GmbH	Immenstaad (Allemagne)
		F	100,00	ND SatCom FZE	Dubaï (Émirats Arabes Unis)
		F	100,00	ND Satcom GmbH	Immenstaad (Allemagne)
		F	100,00	ND SatCom Products GmbH	Immenstaad (Allemagne)
		F	100,00	ND SatCom Satellite Communication Systems (Beijing) Co. Ltd	Beijing (Chine)
F	100,00	F	100,00	Paradigm Secure Communications Ltd	Stevenage (Royaume-Uni)
F	100,00	F	100,00	Paradigm Services Ltd	Farnborough (Royaume-Uni)
E	99,99	E	99,99	Responsive Geospatial Systems	Fort Collins, Colorado (États-Unis d'Amérique)

F : Méthode de l'intégration globale.

E : Méthode de mise en équivalence.

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation d'Airbus Group N.V.

\* Seule la Société mère est citée.

\*\* Sociétés consolidées en deux segments distincts.

2014	%	2013	%	Société	Siège
F	89,98	F	89,98	Sodern S.A.	Limeil-Brevannes (France)
F	66,78	F	66,78	Space Engineering SpA	Rome (Italie)
F	69,93	F	69,24	Spot Asia Pte Ltd	Singapour (Singapour)
F	99,90	F	98,91	Spot Image Brasil Servicos en Image	São Paulo (Brésil)
F	100,00	F	99,99	SSTL US, LLC	Englewood, Colorado (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	99,99	Surrey Satellite Investments Ltd	Surrey (Royaume-Uni)
F	100,00	F	99,99	Surrey Satellite Services Ltd	Surrey (Royaume-Uni)
F	100,00	F	99,99	Surrey Satellite Technology Holdings Inc.	Englewood, Colorado (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	99,99	Surrey Satellite Technology Ltd	Surrey (Royaume-Uni)
		F	99,99	Surrey Satellite Technology Ltd	Ile de Man
F	99,99	F	99,99	Surrey Satellite Technology US LLC	Englewood, Colorado (États-Unis d'Amérique)
F	66,78	F	66,78	Teleinformatica e Sistemi s.r.l.	Rome (Italie)
F	100,00	F	100,00	TESAT-Spacecom Geschäftsführung GmbH	Backnang (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	TESAT-Spacecom GmbH & Co. KG	Backnang (Allemagne)
		F	98,91	Tokyo Spot Image	Tokyo (Japon)
<b>Autres activités</b>					
		E	30,00	Daher-Socata S.A.*	Louey (France)
F	100,00	F	100,00	EADS North America Holdings, Inc.	Herndon, Virginie (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	EADS North America, Inc.	Arlington, Virginie (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	EADS Supply Services, Inc.	Rockville, Maryland (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Manhattan Beach Holding Company	Herndon, Virginie (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	Matra Aerospace Inc.	Herndon, Virginie (États-Unis d'Amérique)
<b>Sièges</b>					
F	100,00	F	100,00	Aelis Mexico L.L.P.	Querétaro (Mexique)
F	100,00	F	100,00	Aero Ré S.A.	Bertrange (Luxembourg)
F	100,00	F	100,00	« Airbus Defence and Space GmbH (Unité : Siège social) (anciennement EADS Deutschland GmbH)** »	Ottobrunn (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Airbus Defence and Space S.A. (Unité : Siège social) (anciennement EADS CASA S.A.)**	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	Airbus Group Aeroassurances S.N.C. (anciennement EADS Aeroassurances S.N.C.)	Paris (France)
F	100,00			Airbus Group Bank GmbH	Munich (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Airbus Group Finance B.V. (anciennement EADS Finance B.V.)	Leiden (Pays-Bas)
F	100,00			Airbus Group HQ Inc.	Herndon, Virginie (États-Unis d'Amérique)
F	100,00			Airbus Group Inc.	Herndon, Virginie (États-Unis d'Amérique)
F	100,00	F	100,00	« Airbus Group Management Services GmbH (anciennement EADS Management Services GmbH) »	Ottobrunn (Allemagne)

F : Méthode de l'intégration globale.

E : Méthode de mise en équivalence.

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation d'Airbus Group N.V.

\* Seule la Société mère est citée.

\*\* Sociétés consolidées en deux segments distincts.

2014	%	2013	%	Société	Siège
F	100,00	F	100,00	« Airbus Group Real Estate Dornier Grundstücke GmbH & Co. KG (anciennement EADS Real Estate Dornier Grundstücke GmbH & Co. KG) »	Pullach (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	« Airbus Group Real Estate Taufkirchen GmbH & Co. KG (anciennement EADS Real Estate Taufkirchen GmbH & Co. KG) »	Pullach (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	« Airbus Group S.A.S. (anciennement EADS France S.A.S.) »	Paris (France)
F	100,00	F	100,00	« AirbusGroup Limited (anciennement EADS UK Ltd) »	Londres (Royaume-Uni)
F	99,73	F	99,73	AL Objekt Taufkirchen Grundstücks-Verwaltungsgesellschaft mbH & Co. KG	Grünwald (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	DADC Luft- und Raumfahrt Beteiligungs GmbH	Ottobrunn (Allemagne)
E	42,11	E	46,32	Dassault Aviation S.A.*	Paris (France)
		F	100,00	Dornier GmbH – Zentrale	Friedrichshafen (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS CASA France S.A.S.	Paris (France)
F	100,00	F	100,00	Immobilière AELIS S.A.S.	Paris (France)
F	100,00	F	100,00	LLC « EADS »	Moscou (Russie)
F	100,00	F	100,00	Matra Défense S.A.S.	Paris (France)
F	100,00	F	100,00	Matra Holding GmbH	Kehl (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	OBRA Grundstücks-Verwaltungsgesellschaft mbH	Taufkirchen (Allemagne)

F : Méthode de l'intégration globale.

E : Méthode de mise en équivalence.

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation d'Airbus Group N.V.

\* Seule la Société mère est citée.

\*\* Sociétés consolidées en deux segments distincts.

3

## États financiers statutaires

Bilan statutaire	118
Compte de résultat statutaire	119

## Bilan statutaire

	Note	Au 31 décembre	
(en millions d'€)		2014	2013
<b>Actif</b>			
<b>Actifs non courants<sup>(2)</sup></b>			
Écarts d'acquisition	2	4 354	4 354
Actifs financiers <sup>(2)</sup>	2	9 587	13 960
Valeurs mobilières de placement non courantes	4	5 809	4 179
		<b>19 750</b>	<b>22 493</b>
<b>Actifs courants</b>			
Créances et autres actifs	3	9 526	10 073
Valeurs mobilières de placement courantes	4	3 077	2 430
Disponibilités	4	6 200	6 126
		<b>18 803</b>	<b>18 629</b>
<b>Total Actif<sup>(2)</sup></b>		<b>38 553</b>	<b>41 122</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>			
<b>Capitaux propres<sup>(1),(2)</sup></b>			
	5		
Capital social souscrit et versé		785	783
Primes d'apport		4 500	5 049
Autres éléments du résultat global cumulés (AOCI) <sup>(2)</sup>		(2 640)	1 726
Réserves réglementées <sup>(2)</sup>		3 809	4 440
Actions propres		(8)	(50)
Reports à nouveau <sup>(2)</sup>		(1 728)	(2 557)
Résultat de l'exercice <sup>(2)</sup>		2 343	1 473
		<b>7 061</b>	<b>10 864</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Dettes financières non courantes	6	5 551	3 514
		<b>5 551</b>	<b>3 514</b>
<b>Passifs courants</b>			
Dettes financières courantes		-	914
Autres dettes	7	25 941	25 830
		<b>25 941</b>	<b>26 744</b>
<b>Total passif et capitaux propres<sup>(2)</sup></b>		<b>38 553</b>	<b>41 122</b>

(1) Les capitaux propres sont présentés avant affectation du résultat net de l'exercice.

(2) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

## Compte de résultat statutaire

<i>(en millions d'€)</i>		<b>2014</b>	2013
Résultats des participations <sup>(1)</sup>		2 412	1 474
Autres (charges)/produits		(69)	(1)
<b>Résultat net de l'exercice<sup>(1)</sup></b>	<b>8</b>	<b>2 343</b>	<b>1 473</b>

(1) Les données de l'exercice précédent ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.



## Notes annexes aux États financiers statutaires



## Table des matières

1.	Base de présentation	123
2.	Actifs non courants	124
3.	Créances et autres actifs	125
4.	Valeurs mobilières de placement et disponibilités	125
5.	Capitaux propres	125
6.	Dettes financières	126
7.	Passifs courants	126
8.	Résultat net	127
9.	Instruments financiers	127
10.	Engagements hors bilan	127
11.	Rémunérations	127
12.	Effectif	130
13.	Transactions avec les parties liées	130

## 1. Base de présentation

---

### 1.1 Généralités

Lors de l'Assemblée générale annuelle du 27 mai 2014, les Actionnaires de la Société ont approuvé une résolution d'amendement de l'article 2, paragraphe 1 des Statuts de la Société, visant à changer la raison sociale de la Société European Aeronautic Defence and Space Company EADS N.V. pour Airbus Group N.V., à compter du 2 juin 2014.

La société Airbus Group N.V., dont le siège social est situé à Amsterdam, aux Pays-Bas, a pour objet de détenir, coordonner et gérer des participations et autres intérêts financiers, de financer et d'assumer les obligations financières, de se porter caution et/ou de garantir les dettes d'entités juridiques, de sociétés de personnes, d'organisations à but commercial et d'entreprises qui interviennent dans l'industrie aéronautique, de la défense, de l'espace et/ou des communications ou des activités qui sont complémentaires, accessoires ou annexes aux dites industries.

Les États financiers statutaires font partie intégrante des États financiers consolidés 2014 de la société Airbus Group N.V.

La description des activités de la Société et de la structure du Groupe, tel qu'elle est donnée dans les Notes annexes aux États financiers consolidés, s'applique également aux États financiers statutaires. Conformément à l'article 402 du Livre 2 du Code Civil néerlandais, le compte de résultat de la Société est présenté sous forme synthétique.

### 1.2 Principes d'évaluation de l'actif et du passif et de détermination du résultat

Airbus Group N.V. utilise l'option explicitée dans la section 2 :362 (8) du Code Civil néerlandais pour déterminer les principes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et des passifs et de détermination du résultat nécessaires à l'arrêté des États financiers statutaires. Selon le Code Civil néerlandais, depuis 2005, les principes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et des passifs et de détermination du résultat (ci-après dénommés principes de comptabilisation et d'évaluation) des États financiers statutaires d'Airbus Group N.V. peuvent être identiques à ceux appliqués dans les États financiers consolidés selon les normes IFRS telles qu'adoptées au sein de l'Union européenne. Ces États financiers consolidés selon les normes IFRS telles qu'adoptées au sein de l'Union européenne sont établis selon les normes fixées par l'IASB (« International Accounting Standards Board ») et adoptées par l'Union européenne (ci-après dénommées UE-IFRS). Se référer à la Note 2 des États financiers consolidés pour une présentation des principes comptables retenus.

Les filiales, sur lesquelles Airbus Group N.V. exerce une influence notable, sont consolidées sur la base de la Valeur de l'actif net.

Le résultat des participations dans le compte de résultat correspond à la quote-part d'Airbus Group N.V. dans le résultat de ces participations. Les résultats des transactions (transfert d'actif et de passif entre Airbus Group N.V. et ses participations, et, mutuellement entre les participations) ne sont pas pris en compte s'il est estimé que ces transactions sont inachevées.

Les résultats non distribués des participations sont inclus dans les réserves réglementées tant qu'Airbus Group N.V. n'a pas le pouvoir de décider de la distribution de ces résultats.

## 2. Actifs non courants

Le montant des écarts d'acquisition à la fin de l'année 2014 s'élève à 5 676 millions d'euros (2013 : 5 676 millions d'euros) et le montant cumulé des amortissements et des dépréciations s'élève à 1 322 millions d'euros (2013 : 1 322 millions d'euros).

La variation des actifs financiers non courants s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Filiales	Participations	Prêts	Total
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	<b>7 629</b>	<b>162</b>	<b>3 540</b>	<b>11 331</b>
Ajustement au titre des exercices précédents <sup>(1)</sup>	(143)	-	-	(143)
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2013, ajusté</b>	<b>7 486</b>	<b>162</b>	<b>3 540</b>	<b>11 188</b>
Acquisitions		22	544	566
Diminutions			(422)	(422)
Paievements fondés sur des actions	33			33
Résultats nets des participations <sup>(1)</sup>	1 461	13		1 474
Gains / (pertes) actuariel(le)s IAS 19	(48)			(48)
Dividendes perçus	(26)	(6)		(32)
Variation de la juste valeur des instruments financiers / Autres mouvements <sup>(1)</sup>	1 274	24	(97)	1 201
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>10 180</b>	<b>215</b>	<b>3 565</b>	<b>13 960</b>
Acquisitions	109		696	805
Cessions/diminutions	(220)	(44)	(1 021)	(1,285)
Paievements fondés sur des actions	(5)			(5)
Résultats nets des participations	2 321	91		2 412
Gains / (pertes) actuariel(le)s IAS 19	(1 585)			(1 585)
Dividendes perçus/produits de cessions	(651)	(107)		(758)
Variation de la juste valeur des instruments financiers / Autres mouvements	(4 184)	24	203	(3 957)
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>5 965</b>	<b>179</b>	<b>3 443</b>	<b>9 587</b>

(1) Les données des exercices précédents ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

Les investissements dans les filiales sont inclus au Bilan sur la base de la valeur des actifs nets en accord avec les principes comptables des États financiers consolidés mentionnés précédemment. Les participations incluent les actifs financiers disponibles à la vente, mesurés à leur juste valeur, et les participations dans des entreprises associées comptabilisées en utilisant la méthode de la mise en équivalence.

La « Variation de la juste valeur des instruments financiers / Autres mouvements » reflète essentiellement l'impact sur les autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés des actifs financiers liés à l'application de la norme IAS 39.

Les filiales, les sociétés liées et les coentreprises significatives figurent dans la liste de l'annexe aux États financiers consolidés intitulée « Informations sur le périmètre de consolidation ».

Le montant des prêts qui s'élève à 3 443 millions d'euros (2013 : 3 565 millions d'euros) comprend les prêts accordés aux filiales, à hauteur de 3 311 millions d'euros (2013 : 3 207 millions d'euros) ainsi que les prêts accordés aux participations à hauteur de 78 millions d'euros (2013 : 94 millions d'euros). Cette augmentation des prêts est principalement due aux prêts accordés aux filiales Airbus S.A.S. et Sogerma S.A.S. Le poste Diminutions reflète principalement les remboursements de prêts consentis à Airbus DS Holdings B.V. (anciennement : Astrium B.V.) et Paradigm Secure Communications Ltd. Un montant de 2 075 millions d'euros (2013 : 1 519 millions d'euros) présente une maturité comprise entre cinq et dix ans et 313 millions d'euros (2013 : 391 millions d'euros) une maturité à plus de dix ans. En moyenne, le taux d'intérêt applicable à ces prêts est de 3 % (2013 : 3,5 %).

### 3. Créances et autres actifs

(en millions d'€)	2014	2013
Créances sur les filiales	9 370	9 873
Autres actifs	156	200
<b>Total créances et autres actifs d'exploitation</b>	<b>9 526</b>	<b>10 073</b>

Les créances sur les filiales comprennent essentiellement des créances liées à la gestion centralisée de la trésorerie au sein d'Airbus Group N.V.

Les créances et autres actifs d'exploitation, pour l'exercice en cours et les exercices précédents, sont exigibles à moins d'un an.

### 4. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement se composent principalement d'actifs financiers disponibles à la vente. Le portefeuille de valeurs mobilières de placement disponibles à la vente contient une part non courante de 5 809 millions d'euros (2013 : 4 179 millions d'euros). Pour plus d'informations, se reporter à la Note 22 des États financiers consolidés.

Airbus Group limite la classification des équivalents de trésorerie aux investissements ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois après leur date d'acquisition.

### 5. Capitaux propres

(en millions d'€)	Capital social	Primes d'émission au titre des apports	Autres éléments du résultat global cumulés (AOCI)	Réserves réglementées	Actions propres	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	<b>827</b>	<b>7 253</b>	<b>146</b>	<b>4 143</b>	<b>(84)</b>	<b>(3 079)</b>	<b>1 197</b>	<b>10 403</b>
Ajustements au titre des exercices précédents <sup>(1)</sup>	-	-	24	(26)	-	(141)	-	(143)
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2013, ajusté</b>	<b>827</b>	<b>7 253</b>	<b>170</b>	<b>4 117</b>	<b>(84)</b>	<b>(3 220)</b>	<b>1 197</b>	<b>10 260</b>
Augmentations de capital	9	233						242
Résultat net <sup>(1)</sup>							1 473	1 473
Distributions aux actionnaires		(467)						(467)
Paiements fondés sur des actions		(74)				107		33
Affectation à la réserve réglementée				475		(475)		0
Achat d'actions propres					(1 915)			(1 915)
Annulation d'actions propres	(53)	(1 896)			1 949			0
Autres <sup>(1)</sup>			1 556	(152)		(166)		1 238
Affectation du résultat						1 197	(1 197)	0
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>783</b>	<b>5 049</b>	<b>1 726</b>	<b>4 440</b>	<b>(50)</b>	<b>(2 557)</b>	<b>1 473</b>	<b>10 864</b>
Affectation à la réserve réglementée				(1 079)		1 079		0
Augmentations de capital	2	50						52
Résultat net							2 343	2 343
Distributions aux actionnaires		(587)						(587)
Paiements fondés sur des actions						(5)		(5)
Affectation à la réserve réglementée				202		(202)		0
Achat d'actions propres					(12)			(12)
Cession/annulation d'actions propres		(12)			54	72		114
Autres			(4 366)	246		(1 588)		(5 708)
Affectation du résultat <sup>(1)</sup>						1 473	(1 473)	0
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>785</b>	<b>4 500</b>	<b>(2 640)</b>	<b>3 809</b>	<b>(8)</b>	<b>(1 728)</b>	<b>2 343</b>	<b>7 061</b>

(1) Les données des exercices précédents ont été ajustées du fait de l'application des IFRS 10 et IFRS 11.

Pour plus d'informations relatives aux capitaux propres, se reporter à la Note 23 des États financiers consolidés.

Au 31 décembre 2014, le poste « Autres éléments du résultat global cumulés (AOCI) » consiste en des réserves cumulées positives de 670 millions d'euros (montant ajusté 2013 : 625 millions d'euros) correspondant aux gains latents des justes valeurs des valeurs mobilières de placement classées en actif disponibles à la vente et des justes valeurs des couvertures de flux de trésorerie, comptabilisées directement en capitaux propres, d'un montant négatif de 3 310 millions d'euros (montant ajusté 2013 : 1 101 millions d'euros de justes valeurs positives). Les valeurs mobilières de placement classées comme disponibles à la vente et les couvertures des flux de trésorerie sont incluses dans le tableau des variations des actifs non courants au niveau des « Filiales ».

Les « Réserves réglementées » consistent en la quote-part d'Airbus Group dans les résultats non distribués des participations pour 1 647 millions d'euros (2013 : 1 626 millions d'euros), la réserve réglementée des « sociétés affiliées » de 727 millions d'euros (2013 : 1 625 millions d'euros) et 1 435 millions d'euros (montant ajusté 2013 : 1 189 millions d'euros) se rapportant à l'effet de la conversion des États financiers des sociétés affiliées. La réserve réglementée des « sociétés affiliées », requise en vertu du droit néerlandais, consiste en des restrictions légales sur la capacité des sociétés affiliées à distribuer des réserves à la société mère. En 2014 la Société a utilisé une méthode différente pour déterminer cette réserve, méthode qui reflète mieux les réserves de la Société pouvant effectivement être distribuées. Les coûts

de développement capitalisés générés en interne ne forment plus une réserve distincte, mais sont désormais inclus dans la réserve réglementée des « sociétés affiliées ». Cette modification s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le solde à l'ouverture de la réserve réglementée a été ajusté (voir la variation du poste « Affectation à la réserve réglementée » pour un montant de 1 079 millions d'euros).

Les « Reports à nouveau » comprennent des pertes actuarielles résultant des régimes de retraite à prestations définies, comptabilisées en capitaux propres, d'un montant négatif de 4 695 millions d'euros (montant ajusté 2013 : montant négatif de 3 110 millions d'euros).

Conformément aux lois en vigueur aux Pays-Bas, des restrictions s'appliquent à la distribution des capitaux propres, d'un montant de 5 264 millions d'euros (montant ajusté 2013 : 6 949 millions d'euros). Les restrictions concernent le capital social, d'un montant de 785 millions d'euros (2013 : 783 millions d'euros) et les réserves réglementées, d'un montant de 3 809 millions d'euros (montant ajusté 2013 : 4 440 millions d'euros). En 2014, les gains non réalisés concernant les « Autres éléments du résultat global cumulés (AOCI) », d'un montant de 670 millions d'euros (montant ajusté 2013 : 1 726 millions d'euros) n'ont pas été distribuables. D'une façon générale, les plus-values latentes relatives aux valeurs mobilières disponibles à la vente, les justes valeurs positives des couvertures de flux de trésorerie, les réserves de conversion des sociétés affiliées et les coûts de développement capitalisés réduisent les capitaux propres distribuables.

## 6. Dettes financières

Les dettes financières non courantes, d'un montant de 5 551 millions d'euros (2013 : 3 514 millions d'euros) comprennent trois prêts à long terme octroyés par la Banque Européenne d'Investissement à Airbus Group pour un montant total de 1 754 millions de dollars américains, un prêt d'un montant de 300 millions de dollars américains accordé par la Banque de développement du Japon et cinq prêts octroyés par Airbus Group Finance B.V. (anciennement : EADS Finance B.V.) pour un montant de 2 986 millions d'euros et de 1 000 millions de dollars américains. Les quatre prêts en

euro proviennent de l'émission par Airbus Group Finance B.V. de quatre obligations libellées en EUR dans le cadre du Programme EMTN d'Airbus Group. Le prêt en dollar des États-Unis provient de l'émission par Airbus Group Finance B.V. d'une obligation libellée en USD sur le marché institutionnel américain. Les conditions de ces trois prêts correspondent globalement à celles des obligations sous-jacentes.

Pour plus d'informations, se reporter à la Note 26 des États financiers consolidés.

## 7. Passifs courants

(en millions d'€)	2014	2013
Dettes à l'égard des filiales	25 102	25 029
Dettes à l'égard des participations	602	598
Autres passifs	237	203
<b>Total</b>	<b>25 941</b>	<b>25 830</b>

Les dettes à l'égard des filiales comprennent essentiellement des dettes liées à la gestion centralisée de la trésorerie au sein d'Airbus Group N.V.

## 8. Résultat net

Le résultat net de l'exercice 2014 correspond à un bénéfice de 2 343 millions d'euros (montant ajusté 2013 : bénéfice net de 1 473 millions d'euros). Il inclut le résultat net des participations pour 2 412 millions d'euros et les autres résultats d'un montant négatif de 69 millions d'euros. Les autres résultats concernent principalement la perte de juste valeur sur les contrats de couverture LTIP.

## 9. Instruments financiers

En raison de la nature des activités qu'elle exerce, la société Airbus Group est exposée à de multiples risques financiers, notamment les risques de variations des taux de change et des taux d'intérêt. Pour limiter ces risques financiers, Airbus Group utilise des

instruments financiers. Le détail de ces instruments financiers et leurs justes valeurs respectives sont présentés à la Note 34 des États financiers consolidés.

## 10. Engagements hors bilan

Airbus Group N.V. a émis des garanties au nom de ses filiales pour un montant de 6 409 millions d'euros (2013 : 6 404 millions d'euros). Les engagements de ces sociétés auprès de tiers sont principalement liés à leurs propres opérations, tel que présenté à la Notes 33 des États financiers consolidés. Airbus Group est à la tête d'un groupe d'intégration fiscale qui comprend également Airbus

Group Finance B.V. (anciennement : EADS Finance B.V.), Airbus DS Holdings B.V. (anciennement : Astrium B.V.) et Airbus Defence et Space Netherlands B.V. (anciennement : Dutch Space B.V.), ce qui engage la responsabilité de la Société sur l'ensemble des aspects fiscaux du groupe fiscal intégré.

## 11. Rémunérations

Les rémunérations des membres non-exécutifs et exécutifs du Conseil d'administration en exercice et des administrateurs qui ont quitté le Conseil d'administration en 2014 et en 2013 se présentent de la manière suivante :

### Administrateur membre du Comité exécutif (Tom Enders)

(en €)	2014	2013
Salaire de base	1 400 004	1 400 004
Rémunération variable annuelle <sup>(1)</sup>	1 750 000	1 989 646
Coûts des avantages postérieurs à l'emploi <sup>(2)</sup>	1 043 679	1 042 392
Rémunération fondée sur les actions (« attributions au titre du LTIP ») <sup>(3)</sup>	2 798 039	4 669 363
Autres avantages	68 415	73 687
Charges sociales	11 172	11 052

(1) La rémunération variable annuelle est fondée sur l'estimation de la réalisation des objectifs de performance à la date du bilan ainsi que sur l'écart entre l'estimation de l'exercice précédent et les montants effectivement versés pour l'exercice en cours.

(2) Montant total du coût actuel du service rendu et des charges d'intérêts actualisées ainsi que la charge d'intérêts sur les cotisations salariales des régimes à cotisations définies.

(3) Pour plus d'informations sur les dépenses liées aux plans de paiements fondés sur des actions tels que comptabilisés au cours de l'exercice (période de service), y compris le résultat des paiements fondés sur des actions et réglés en numéraires, se référer à la Note 35 des États financiers consolidés. En 2014, les versements effectués au titre du LTIP en numéraires s'élevaient à 2 374 997 euros (2013 : 2 262 550 euros).

Les conditions d'octroi de la rémunération variable sont communiquées au chapitre 4.3.2 du Rapport de gestion du Conseil d'administration.

## Tableau récapitulatif des rémunérations des Administrateurs non-exécutifs

Les montants individuels versés aux Administrateurs non-exécutifs du Conseil d'administration sont les suivants :

	Rémunération des Administrateurs au titre de l'exercice 2014*			Rémunération des Administrateurs au titre de l'exercice 2013*		
	Part fixe	Jetons de présence	Total	Part fixe	Jetons de présence	Total
	(en €)	(en €)	(en €)	(en €)	(en €)	(en €)
<b>Membres non-exécutifs en activité du Conseil d'administration*</b>						
Denis Ranque <sup>(1)</sup>	180 000	70 000	250 000	135 000	60 000	195 000
Manfred Bischoff <sup>(2)</sup>	80 000	25 000	105 000	60 000	45 000	105 000
Ralph D Crosby Jr <sup>(3)</sup>	80 000	35 000	115 000	60 000	45 000	105 000
Hans-Peter Keitel <sup>(4)</sup>	100 000	30 000	130 000	75 000	45 000	120 000
Hermann-Josef Lamberti <sup>(5)</sup>	110 000	35 000	145 000	115 000	60 000	175 000
Anne Lauvergeon <sup>(6)</sup>	100 000	30 000	130 000	75 000	45 000	120 000
Lakshmi N. Mittal <sup>(7)</sup>	100 000	30 000	130 000	95 000	35 000	130 000
Sir John Parker <sup>(8)</sup>	110 000	35 000	145 000	115 000	50 000	165 000
Michel Pébereau <sup>(9)</sup>	100 000	30 000	130 000	95 000	55 000	150 000
Josep Piqué i Camps <sup>(10)</sup>	100 000	15 000	115 000	95 000	50 000	145 000
Jean-Claude Trichet <sup>(11)</sup>	100 000	35 000	135 000	95 000	60 000	155 000
<b>Anciens membres non-exécutifs du Conseil d'administration</b>						
Dominique D'Hinnin <sup>(12)</sup>	NC	NC	NC	30 000	10 000	40 000
Arnaud Lagardère <sup>(13)</sup>	NC	NC	NC	45 000	20 000	65 000
Wilfried Porth <sup>(14)</sup>	NC	NC	NC	25 000	10 000	35 000
Bodo Uebber <sup>(15)</sup>	NC	NC	NC	25 000	5 000	30 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 160 000</b>	<b>370 000</b>	<b>1 530 000</b>	<b>1 140 000</b>	<b>595 000</b>	<b>1 735 000</b>

\* La part fixe relative à l'exercice 2013 a été versée en 2014 ; la part fixe relative à l'exercice 2014 sera versée en 2015.

(1) Nouveau Président du Conseil d'administration de la Société au 01/04/2013.

(2) Nouveau membre du Conseil d'administration de la Société au 01/04/2013.

(3) Nouveau membre du Conseil d'administration de la Société au 01/04/2013.

(4) Nouveau membre du Conseil d'administration de la Société et du Comité des rémunérations et des nominations (CRN) au 01/04/2013.

(5) Membre du Conseil d'administration de la Société et Président du Comité d'audit pour l'exercice 2013 complet, membre du CRN jusqu'au 31/03/2013.

(6) Nouveau membre du Conseil d'administration de la Société et du Comité d'audit au 01/04/2013.

(7) Membre du Conseil d'administration de la Société pour l'exercice 2013 complet, nouveau membre du CRN au 01/04/2013.

(8) Membre du Conseil d'administration de la Société et Président du CRN pour l'exercice 2013 complet, membre du Comité d'audit jusqu'au 31/03/2013.

(9) Membre du Conseil d'administration de la Société pour l'exercice 2013 complet, nouveau membre du Comité d'audit au 01/04/2013.

(10) Membre du Conseil d'administration de la Société pour l'exercice 2013 complet, nouveau membre du Comité d'audit au 01/04/2013.

(11) Membre du Conseil d'administration de la Société pour l'exercice 2013 complet, nouveau membre du CRN au 01/04/2013.

(12) Membre du Conseil d'administration de la Société, du Comité d'audit et du CRN jusqu'au 31/03/2013.

(13) Président du Conseil d'administration de la Société jusqu'au 31/03/2013.

(14) Membre du Conseil d'administration de la Société et du CRN jusqu'au 31/03/2013.

(15) Membre du Conseil d'administration de la Société et du Comité d'audit jusqu'au 31/03/2013.

Le tableau ci-après fournit une synthèse des avantages accordés au membre exécutif du Conseil d'administration dans le cadre des différents **plans d'intéressement à long terme** du Groupe :

### Plans de stock-options

#### NOMBRE D'OPTIONS

Année du plan	initialement distribuées	Au 1 <sup>er</sup> janv. 2014	Distribuées en 2014	Exercées en 2014	<b>Au 31 déc. 2014</b>	Prix d'exercice en euro	date d'expiration
Tom Enders							
2006	67 500	50 625	-	50 625	0	25,65	16 déc. 2016

Suite à une recommandation du Comité des rémunérations et des nominations et conformément aux recommandations de bonnes pratiques applicables, le Conseil d'administration a recommandé la création d'une « fiducie sans droit de regard » à laquelle les

dirigeants ont adhéré à l'issue de l'Assemblée générale annuelle du Groupe qui s'est tenue fin mai 2013. La nature indépendante de la fiducie protège l'intégrité des signataires et garantit la conformité aux réglementations du marché sur ces questions.

Le Président exécutif a décidé au cours d'une période de négociation permise de confier l'exercice de ses options octroyées entre 2003 et 2006, et a entièrement renoncé à tout contrôle sur les décisions relatives aux opérations. En vertu de ce programme, les décisions relatives aux opérations sont prévues au préalable par la fiducie et sont mises en œuvre par la banque concernée à

l'issue d'un délai tampon (de trois mois environ) sans information ni influence du signataire.

Les exercices/cessions du Président exécutif en 2013 ont été réalisés dans le cadre de ces mandats de fiducie sans droit de regard, aucune option non exercée ne demeure fin 2014.

## Plan d'unités soumises à des conditions de performance

### NOMBRE D'UNITÉS SOUMISES À DES CONDITIONS DE PERFORMANCE\*\*

Distribuées en 2009		Acquises en 2014
Tom Enders	46 000	21 217 unités (acquises en Numéraires) et 14 145 unités (acquises en Actions) * (Réévaluation des Unités de Performance sur la base d'une réalisation à 123 % des objectifs de performance)

\* Nombre d'unités octroyées passé de 46 000 à 56 580 sur la base d'une réalisation à 123 % des objectifs de performance. Conformément à l'option de conversion partielle pour le règlement en instruments de capitaux propres mise en œuvre fin 2012 (voir les notes 35 et 36 des États financiers consolidés), 75 % de ces 56 580 unités (soit 42 435 unités) ont été acquises en numéraires à chaque date d'acquisition initiale. Les 25 % restants de ces 56 580 unités (14 145 unités) ont été acquis et réglés en actions en novembre 2014. Il ne reste aucune unité non acquise au titre du programme 2009.

Distribuées en 2010		Acquises en 2014
Tom Enders	54 400	27 744* (Réévaluation des Unités de Performance sur la base d'une réalisation de 136 % des objectifs de performance) Calendrier des dates d'acquisition restantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 25 % des unités réglées en numéraires : prévue en mai 2015</li> <li>▪ 25 % des unités réglées en numéraires, 100 % des unités réglées en instruments de capitaux propres : prévue en novembre 2015</li> </ul>

\* Nombre d'unités octroyées passé de 54 400 à 73 984 sur la base d'une réalisation à 136 % des objectifs de performance. Conformément à l'option de conversion partielle pour le règlement en instruments de capitaux propres mise en œuvre fin 2012 (voir les notes 35 et 36 des États financiers consolidés), 75 % de ces 73 984 unités (soit 55 488 unités) seront acquises en numéraires à chaque date d'acquisition initiale. Les 25 % restants de ces 73 984 unités (soit 18 496 unités) seront acquis et réglés en actions en novembre 2015.

Fin 2012, le Président exécutif a opté pour le règlement en numéraires pour 75 % de ses unités de performance acquises à chaque date d'acquisition. Les 25 % des unités restantes seront réglés en actions à la dernière date d'acquisition.

Distribuées en 2011		Date d'acquisition des droits
Tom Enders	51 400	Le calendrier des dates d'acquisition des droits prévoit 4 paiements échelonnés sur 2 ans : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 25 % des unités réglées en numéraires : prévue en mai 2015</li> <li>▪ 25 % des unités réglées en numéraires : prévue en novembre 2015</li> <li>▪ 25 % des unités réglées en numéraires : prévue en mai 2016</li> <li>▪ 25 % des unités réglées en numéraires, 100 % des unités réglées en instruments de capitaux propres : prévue en novembre 2016</li> </ul>

Fin 2012, le Président exécutif a opté pour le règlement en numéraires pour 75 % de ses unités de performance acquises à chaque date d'acquisition. Les 25 % des unités restantes seront réglés en actions à la dernière date d'acquisition.

Distribuées en 2012		Date d'acquisition des droits
Tom Enders	50 300	Le calendrier des dates d'acquisition des droits prévoit 4 paiements échelonnés sur 2 ans : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 25 % des unités réglées en numéraires : prévue en mai 2016</li> <li>▪ 25 % des unités réglées en numéraires : prévue en novembre 2016</li> <li>▪ 25 % des unités réglées en numéraires : prévue en mai 2017</li> <li>▪ 25 % des unités réglées en numéraires, 100 % des unités réglées en instruments de capitaux propres : prévue en novembre 2017</li> </ul>

Fin février 2013, le Président exécutif a opté pour le règlement en numéraires pour 75 % de ses unités de performance acquises à chaque date d'acquisition. Les 25 % des unités restantes seront réglés en actions à la dernière date d'acquisition.

Distribuées en 2013		Date d'acquisition des droits
Tom Enders	30 300	Le calendrier des dates d'acquisition des droits prévoit 4 paiements échelonnés sur 2 ans : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 25 % des unités réglées en numéraires : prévue en mai 2017</li> <li>▪ 25 % des unités réglées en numéraires : prévue en novembre 2017</li> <li>▪ 25 % des unités réglées en numéraires : prévue en mai 2018</li> <li>▪ 25 % des unités réglées en numéraires, 100 % des unités réglées en instruments de capitaux propres : prévue en novembre 2018</li> </ul>

En février 2014, le Président exécutif a opté pour le règlement en numéraires pour 50 % de ses unités de performance acquises à chaque date d'acquisition. Les 50 % des unités restantes seront réglés en actions à la dernière date d'acquisition.

\*\* L'attribution de toutes les Unités de performance au Président exécutif est soumise à des conditions de performance.

<b>Distribuées en 2014</b>		Date d'acquisition des droits
Tom Enders	29 500	Le calendrier des dates d'acquisition des droits prévoit 2 paiements échelonnés sur 2 ans : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 50 % des unités réglées en numéraires : prévue en juin 2018</li> <li>▪ 50 % des unités réglées en numéraires, 100 % des unités réglées en instruments de capitaux propres : prévue en juin 2019</li> </ul>

D'ici fin février 2015, le Président exécutif décidera en conséquence de la répartition du Programme LTIP 2014.

## Plans de stock-options

Pour les autres membres du Comité exécutif et l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe, le nombre de stock-options allouées s'élève à 2 240 891 au 31 décembre 2014 (2013 : 4 314 115).

Au cours de l'exercice 2014, les Administrateurs membres du Comité exécutif ont exercé 188 128 options accordées au titre de l'un des différents plans de stock-options. Les anciens Administrateurs membres du Comité exécutif ont exercé 118 000 options.

## Plan d'unités soumises à conditions de performance et d'unités soumises à conditions de présence

Le nombre total d'unités soumises à conditions de performance et d'unités soumises à condition de présence s'élève à 11 359 272 au 31 décembre 2014 (2013 : 13 492 556), majoritairement accordées aux membres actuels du Comité exécutif et aux cadres dirigeants du Groupe. La juste valeur des soldes restants au titre du LTIP fin 2014 pour le Président exécutif est de 3 287 645 euros (2013 : 4 232 328 euros).

Les **engagements de retraite** relatifs aux membres du Comité exécutif sont détaillés ci-dessous :

Les membres du Comité exécutif bénéficient d'un droit à retraite complémentaire stipulé dans leur contrat de travail. La politique générale consiste à leur accorder un complément annuel de retraite de 50 % de leur salaire de base annuel au terme de cinq ans de participation au Comité exécutif d'Airbus Group, dès qu'ils atteignent l'âge de départ en retraite.

Ces engagements peuvent augmenter graduellement jusqu'à atteindre une pension de 60 % au terme d'un deuxième mandat, généralement après dix ans de participation au Comité exécutif d'Airbus Group. Cependant, afin d'atteindre le taux de remplacement de 60 %, les membres respectifs du Comité exécutif doivent également avoir une ancienneté de 12 ans au sein de la Société.

Ces régimes de retraite complémentaire ont été mis en place et financés au travers de plans de retraite collectifs destinés aux cadres dirigeants en France et en Allemagne. Ces engagements de retraite complémentaire sont également régis par des règles qui leur sont propres, avec, à titre d'exemple, des conditions d'ancienneté minimum ou d'autres conditions requises aux fins de conformité avec les réglementations nationales.

Pour le Président exécutif, Tom Enders, l'engagement de retraite à prestations définies, rémunération différée comprise, s'élève à 18 584 426 euros au 31 décembre 2014, la charge de service et d'intérêts liée à cet engagement au titre de l'exercice 2014 représentant, quant à elle, un montant de 1 043 679 euros. Ce montant a fait l'objet d'une provision dans les États financiers consolidés. L'engagement de retraite à prestation définie pour Tom Enders résulte de la politique en matière de retraite du Comité exécutif du Groupe, telle que décrite ci-dessus et prend en compte (1) l'ancienneté de Tom Enders au sein du Groupe et de son Comité exécutif et (2) le droit à retraite complémentaire d'un montant bien inférieur au titre du régime de retraite de la sécurité sociale allemande par rapport au régime public de retraite du fait des cotisations au régime public de retraite français.

## Autres avantages

Le Président exécutif, Tom Enders, a ainsi droit à une assurance couvrant les accidents et à une voiture de fonction. Ces avantages totalisent 68 415 euros pour l'exercice 2014.

La Société n'a accordé aucun prêt, avance ou garantie pour le compte d'un quelconque membre du Conseil d'administration.

Pour plus d'informations concernant les aspects de rémunération, se reporter aux Notes 35 et 36 des États financiers consolidés.

## 12. Effectif

L'effectif de la Société fin 2014 était de 3 salariés (2013 : 2).

## 13. Transactions avec les parties liées

Pour plus d'informations concernant les opérations entre parties liées, se reporter à la Note 36 des États financiers consolidés.



5

Autres informations  
supplémentaires et rapport  
du commissaire aux comptes  
sur les États financiers consolidés

# Autres informations supplémentaires

## 1. Affectation du résultat

---

Les articles 30 et 31 des Statuts stipulent que le Conseil d'administration détermine la part du résultat qui sera affectée aux réserves. L'Assemblée générale des actionnaires ne peut décider d'une distribution des réserves que sur proposition du Conseil d'administration et dans la mesure où cela est en accord avec la loi et les Statuts. Les dividendes ne doivent être versés qu'après l'arrêté des comptes annuels de la Société et dans la mesure où ceux-ci font apparaître que les capitaux propres de la Société sont supérieurs à la fraction du capital émis et libéré, augmentée des réserves réglementées.

Il sera proposé à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires que le bénéfice net de 2 343 millions d'euros, tel que figurant au compte de résultat de l'exercice 2014 soit ajouté au report à nouveau et qu'un montant brut de 1,20 euro par action soit versé aux actionnaires.

## 2. Événements postérieurs à la clôture

---

Pour plus d'informations, se reporter à la Note 40 des États financiers consolidés.

## 3. Rapport du commissaire aux comptes sur les États financiers consolidés

---

À l'attention de l'Assemblée générale des actionnaires de la société Airbus Group N.V.

### Opinion d'audit

Nous avons audité les États financiers ci-joints de l'exercice 2014 de la société Airbus Group N.V., basée à Amsterdam. Les États financiers comprennent les États financiers consolidés et les États financiers statutaires.

De notre opinion :

- les États financiers consolidés donnent une image sincère et fidèle de la situation financière de la société Airbus Group N.V. au 31 décembre 2014, ainsi que de son résultat et de ses flux de trésoreries consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne (UE-IFRS) et au chapitre 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais;
- les États financiers statutaires donnent une image sincère et fidèle de la situation financière de la société Airbus Group N.V. au 31 décembre 2014, ainsi que de son résultat pour l'exercice clos à cette date, conformément au chapitre 9 du Livre 2 du Code Civil néerlandais.

Les États financiers consolidés comprennent :

1. l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2014,
2. le compte de résultat consolidé, l'état consolidé du résultat global, le tableau de flux de trésorerie consolidés et le tableau de variations des capitaux propres consolidés de l'exercice clos à cette date, ainsi que
3. les notes annexes, qui comprennent un résumé des principes comptables significatifs et d'autres notes explicatives.

Les États financiers statutaires comprennent :

1. le bilan statutaire au 31 décembre 2014,
2. le compte de résultat statutaire pour l'exercice clos à cette date, et
3. les notes annexes aux États financiers statutaires, qui comprennent un résumé des principes comptables et d'autres notes explicatives.

## Fondement de notre opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux lois en vigueur aux Pays-Bas et notamment les normes d'audit néerlandaises. Le détail des responsabilités nous incombant en vertu de ces normes est présenté dans la partie « Nos responsabilités au titre de l'audit des États financiers » de notre rapport.

Nous sommes un cabinet indépendant vis-à-vis de la société Airbus Group N.V., conformément aux exigences du règlement néerlandais « *Verordening inzake de onafhankelijkheid van accountants bij assurance-opdrachten* » (VIO) et aux autres règlements relatifs à l'indépendance des relations applicables aux Pays-Bas. Par ailleurs, notre audit est établi conformément au règlement néerlandais « *Verordening gedrags- en beroepsregels accountants* » (VGBA) et aux autres règlements applicables.

Nous estimons que les éléments probants recueillis lors de notre audit sont suffisants et constituent une base appropriée à l'expression de notre opinion.

## Caractère significatif des anomalies

Les anomalies pouvant survenir en cas de fraude ou d'erreur sont considérées comme significatives si elles sont susceptibles, conjointement ou séparément, d'influencer les décisions économiques que les utilisateurs prennent sur la base de ces États financiers. Le caractère significatif de ces anomalies affecte la nature, les délais et le périmètre de nos procédures d'audit ainsi que l'évaluation de l'effet des anomalies identifiées sur notre opinion.

Sur la base de notre appréciation professionnelle, le caractère significatif des anomalies des États financiers consolidés s'élève à 222 millions d'euros, soit 6,9 % du bénéfice avant impôt sur les bénéfices. Le bénéfice avant impôt constitue, selon nous, la référence la plus appropriée au vu de la nature de l'activité. Nous prenons également en compte les anomalies avérées et/ou éventuelles qui, d'après nous, sont significatives pour des raisons qualitatives pour les utilisateurs des États financiers.

Nous avons convenu avec le Conseil d'administration et le Comité d'audit de leur signaler chaque anomalie non rectifiée d'un montant supérieur à 11 millions d'euros que nous identifions lors de notre audit, ainsi que les anomalies de moindre importance qui doivent, selon nous, être signalées pour des raisons qualitatives.

## Périmètre de notre audit du Groupe

La société Airbus Group N.V. est à la tête d'un groupe d'entités, ci-après dénommé « Airbus Group » ou le « Groupe ». Les informations financières de ce Groupe figurent dans les États financiers consolidés d'Airbus Group N.V.

La responsabilité finale de l'opinion que nous exprimons nous incombant, nous sommes également chargés de diriger, de superviser et de conduire l'audit du Groupe. Une part importante de l'audit est réalisée par d'autres commissaires aux comptes faisant partie du réseau de KPMG ou par d'autres cabinets d'audit sans lien avec KPMG. L'organisation et la supervision de l'audit des États financiers consolidés constituent une part essentielle de nos travaux.

Dans ce contexte, nous avons défini la nature et le périmètre des procédures d'audit à exécuter pour les entités du Groupe en fonction de la portée et/ou du profil de risque des entités ou activités. Sur cette base, nous avons sélectionné les entités pour lesquelles il était nécessaire de conduire un audit de l'ensemble des États financiers ou d'éléments spécifiques de l'entité. Notre audit du Groupe s'est principalement axé sur les entités significatives. Nous avons intégré les entités dans l'audit du Groupe dès lors que leur taille est significative, que leur profil de risque est significatif pour le Groupe qui leur est associé ou dès lors qu'elles sont considérées comme significatives pour d'autres motifs. Nous avons ainsi couvert 96 % du total des revenus du Groupe et 98 % du total des actifs du Groupe. En ce qui concerne les autres entités, nous avons notamment exécuté des procédures d'analyse afin de corroborer notre estimation selon laquelle ces entités ne comportent aucun risque notable d'anomalies significatives.

L'audit des États financiers et du périmètre de consolidation d'Airbus Group est conduit au niveau du siège social d'Airbus, à Toulouse, en France. Notre implication dans l'audit comprend notre participation aux discussions sur la planification et l'évaluation des risques, la définition de l'orientation des travaux d'audit (y compris les instructions à l'adresse des Auditeurs des Divisions et des entités), le contrôle de la stratégie d'audit prévue ainsi que les échanges à ce propos, la prise de connaissance du processus de communication de l'information financière, l'exécution des procédures concernant la consolidation du Groupe, la participation à l'évaluation des principaux points comptables, le contrôle des États financiers et la participation aux réunions de la Direction du Groupe et des Divisions.

L'audit des trois Divisions d'Airbus Group (Airbus, Airbus Defence & Space et Airbus Helicopters) est réalisé conjointement avec les cabinets du réseau KPMG ainsi que d'autres cabinets sans lien avec KPMG. Des réunions ont été organisées avec les Auditeurs des Divisions afin de discuter des constats signalés à l'équipe dédiée à l'audit du Groupe et de procéder à l'étude des dossiers.

En exécutant les procédures ci-dessus, associées à d'autres procédures au niveau du Groupe, les éléments recueillis lors de notre audit sont suffisants et constituent une base appropriée en termes d'informations financières du Groupe pour exprimer une opinion sur les États financiers consolidés.

## Principaux points d'audit

Dans cette section, nous présentons les points qui, selon notre appréciation professionnelle, ont été les plus significatifs lors de notre audit des États financiers consolidés. Nous avons communiqué les principaux points d'audit au Conseil d'administration et au Comité d'audit. Les principaux points d'audit ne reflètent pas l'intégralité des points abordés.

Ces points ont été traités dans le cadre de notre audit des États financiers dans leur ensemble et ont permis de former notre opinion. Nous n'exprimons pas d'opinion propre à ces points.

## Comptabilisation des contrats à long terme, enregistrement des revenus et provisions pour contrats déficitaires compris

Se référer aux informations portant sur l'« Appréciation de la Direction et le recours aux estimations comptables », à la Note 6 (Chiffre d'affaires et marge brute) et à la Note 25 (Provisions) des États financiers.

### Le risque

Le montant du chiffre d'affaires et des bénéfices constatés sur un exercice dépend de l'évaluation de l'état d'avancement des contrats à long terme ainsi que du total des produits estimés et du coût total estimé. D'importantes estimations ont été réalisées pour évaluer l'état d'avancement des jalons, les produits estimés et les coûts des principaux programmes comme l'A400M et l'A350 XWB (contrats avec les clients de lancement uniquement). Sur la base de ces estimations, l'état d'avancement est déterminé, les produits sont constatés et le cumul des pertes est enregistré lorsque la marge du contrat est négative. Les provisions pour pertes à terminaison se rapportent principalement à l'A400M et aux clients de lancement de l'A350 XWB et sont constituées lorsqu'il devient probable que le prix de revient total estimé du contrat dépasse le total des produits générés par celui-ci. La mise à jour de ces provisions peut avoir un impact notable sur le résultat et la situation financière du Groupe. La détermination de ces provisions se fonde sur les meilleures estimations disponibles et exige une appréciation et des estimations importantes quant aux calendriers de certification et d'avancement du développement technique, au plan de production (hypothèses de mise en production comprises), aux garanties de performance ainsi qu'au résultat attendu des négociations en cours.

Les estimations significatives comprennent le prix de revient total des contrats, le total des produits des contrats et les risques liés aux contrats (du point de vue des coûts et des produits), ce qui implique donc une appréciation importante de la part de la Direction. Du fait des incertitudes inhérentes à la prévision des coûts à venir et à l'interprétation des situations contractuelle et commerciale, ce point constitue un élément d'appréciation essentiel à notre audit.

### Notre réponse

Nous avons évalué la conception et analysé l'efficacité des contrôles internes pour la comptabilisation des contrats à long terme. Nous avons également exécuté des procédures détaillées sur chaque programme significatif, comprenant des discussions avec chaque Directeur de Programme, et évalué les hypothèses de la Direction concernant, entre autres, la détermination de l'état d'avancement d'un projet, les estimations d'avancement en termes de produits et de coûts et les provisions pour pertes à terminaison. Nous nous sommes concentrés sur l'appréciation de la Direction concernant les risques et opportunités des principaux contrats afin de déterminer si elle se reflète correctement dans les prévisions des coûts à encourir. Nous avons porté une attention particulière sur les calendriers de développement technique, de plan de livraison et de certification par exemple. Nous avons remis en question les hypothèses de la Direction en traitant et examinant la correspondance échangée avec les clients, en considérant la fiabilité et la cohérence des estimations similaires établies lors des exercices précédents et en recueillant les dernières informations contractuelles. Une attention particulière a été accordée à l'augmentation de la provision pour contrat déficitaire du programme A400M au vu du retard encouru, à l'étape critique du programme et aux risques associés, aux difficultés liées à la fonctionnalité militaire et à la mise en production industrielle ainsi qu'au jalon technique SOC 1.0 qui devait être terminé en octobre 2013 et qui reste à atteindre.

## Valorisation des stocks pour les contrats à court et moyen terme et exhaustivité des provisions pour pertes à terminaison et pour prestation à fournir au client

Se référer aux informations portant sur l'« Appréciation de la Direction et le recours aux estimations comptables », à la Note 18 (Stocks) et à la Note 25 (Provisions) des États financiers.

### Le risque

Les stocks représentent 25 milliards d'euros, dont un en-cours de production de 17 milliards d'euros. Au regard des risques mentionnés ci-après, les principaux programmes sont les contrats de l'A380 et de l'A350 XWB avec les clients qui ne sont pas des clients de lancement. Les estimations du prix de revient total et du prix de vente par avion sont nécessaires pour déterminer si une dépréciation de la valeur réalisable nette ou une provision pour perte à terminaison est nécessaire. Outre le risque d'annulation de contrat, d'importants coûts ou pertes de revenus peuvent survenir du fait de la mise en œuvre nécessaire d'actions correctives pour remédier à des problèmes de performance détectés. En raison de l'incertitude inhérente à la prévision des coûts à venir, à l'interprétation des situations contractuelle et commerciale et à la détermination des dépréciations et des provisions, ce point constitue un élément essentiel de notre audit.

## Notre réponse

Nous avons évalué la conception et analysé l'efficacité des contrôles internes pour identifier et enregistrer les dépréciations et provisions et nous avons exécuté des procédures détaillées incluant des échanges avec le Directeur des Programmes. Nous avons évalué les hypothèses de la Direction concernant la détermination des prévisions des produits à recevoir et des coûts à engager (pénalités contractuelles éventuelles comprises) ainsi que de la marge brute. Notre évaluation s'est fondée sur notre estimation de la fiabilité historique des estimations du Groupe réalisées lors des exercices précédents et a inclus une analyse des risques et de l'impact des difficultés techniques connues sur les provisions et la prévision des coûts. Nous avons également discuté du statut commercial du programme A380 avec la Direction, y compris l'engagement en cours d'Airbus eu égard au programme A380.

## Litiges et conformité avec les lois et réglementations

Se référer aux informations portant sur l'« Appréciation de la Direction et le recours aux estimations comptables » et à la Note 32 (Litiges et réclamations) des États financiers.

### Le risque

Les litiges et réclamations impliquent des montants pouvant s'avérer importants. L'estimation de ce montant à provisionner en tant que passif, le cas échéant, est foncièrement subjective. Le résultat de ces litiges et réclamations peut avoir un effet significatif sur le résultat et la situation financière du Groupe. Une part de l'activité du Groupe se caractérise par la concurrence existante sur des contrats individuellement significatifs avec les clients, qui sont directement ou indirectement associés à des gouvernements. Le processus associé à ces activités est sensible au risque de non-conformité aux lois et réglementations. De plus, le Groupe opère dans plusieurs territoires où le recours à des intermédiaires commerciaux est une pratique courante. Des filiales d'Airbus Group N.V. font actuellement l'objet d'enquêtes conduites par différents organismes chargés de l'application des lois (ex. : GPT et Eurofighter), notamment l'enquête entamée mi-octobre 2014 par les autorités allemandes et roumaines concernant le projet de surveillance des frontières en Roumanie et deux autres projets en Chine et en Arabie Saoudite.

### Notre réponse

Nos procédures d'audit comprennent notamment l'évaluation de documents avec le Directeur juridique du Groupe et les directeurs de la Conformité au niveau des Divisions/du Groupe concernant toutes affaires juridiques significatives. En outre, nous avons reçu des lettres de confirmation de la part du département juridique du Groupe et des avocats de cabinets externes concernant tous les litiges significatifs. Nous avons eu recours à nos experts judiciaires pour évaluer les risques et mettre en place des procédures afin d'identifier les cas de non-conformité avec les lois et réglementations, existants ou éventuels, qui concernent l'activité du Groupe. Par ailleurs, nous avons analysé les échanges intervenus avec les organismes chargés de l'application des lois et avons contrôlé des sources d'informations externes. Concernant les cas présumés de non-conformité avec les lois et réglementations, nous avons évalué la pertinence de la réponse de la Direction (comprenant les enquêtes et mesures correctives). Nous avons analysé les paiements effectués au bénéfice des intermédiaires au cours de l'exercice, interrogé le personnel concerné et évalué le ton adopté par le Conseil ainsi que l'approche du Groupe dans sa gestion des risques liés à la conformité. Nous avons également évalué si les informations communiquées par le Groupe sur le détail des procédures juridiques majeures et les manquements présumés aux lois et réglementations représentaient bien les passifs éventuels du Groupe à la Note 32.

## Tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition

Se référer aux informations portant sur l'« Appréciation de la Direction et le recours aux estimations comptables », à la Note 13 (Immobilisations incorporelles) des États financiers.

### Le risque

Les écarts d'acquisition représentent un montant de 10 milliards d'euros, soit 10 % du bilan total et 141 % du total des capitaux propres. Il existe un risque de non-recouvrement du solde important des écarts d'acquisition du Groupe en raison de la faible demande dans certains marchés et de la nature de la base de coûts dans le secteur de la défense et de l'aérospatial. La Société s'est basée sur des hypothèses comme les taux de croissance, le coût moyen pondéré du capital et les taux de change sous-jacents. En raison de l'incertitude inhérente à la prévision et à l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui constitue la base de l'estimation du niveau de recouvrement, ce point représente un élément d'appréciation majeur sur lequel se concentre notre audit. Ces appréciations sont décrites à la Note 13 des États financiers.

### Notre réponse

Dans ce domaine, nos procédures d'audit comprennent, notamment, des tests des procédures budgétaires du Groupe sur lesquelles se fondent les prévisions ainsi que des tests des principes et de l'intégrité du modèle des flux de trésorerie actualisés du Groupe. Nous avons eu recours à notre propre expert en évaluation pour nous aider à évaluer les hypothèses et les méthodes utilisées par le Groupe, notamment concernant le taux d'actualisation utilisé. Nous avons également évalué les analyses de sensibilité sur les hypothèses pour

chaque unité génératrice de trésorerie. Nous avons comparé la somme des flux de trésorerie actualisés avec la capitalisation boursière du Groupe afin d'évaluer la nature raisonnable de ces flux de trésorerie. Nous avons également évalué si les informations du Groupe sur la sensibilité du résultat du test de dépréciation eu égard aux changements apportés aux principales hypothèses reflétaient les risques inhérents à la valorisation des unités génératrices de trésorerie.

## Instruments financiers dérivés

Se référer à la Note 34 (Informations relatives aux instruments financiers) des États financiers.

### Le risque

L'environnement commercial dans lequel opère Airbus Group est intrinsèquement exposé à la volatilité des taux d'intérêt et de change. Une part importante des revenus perçus par le Groupe sont libellés en dollars américains, alors qu'une part majeure de ses charges est encourue en euros et, dans une moindre mesure, en livres sterling. Pour pallier ces risques, le Groupe utilise des instruments financiers (principalement des contrats à terme de devise) afin d'atténuer son exposition aux fluctuations des taux de marché.

L'importance du portefeuille de couverture du Groupe et les importantes fluctuations éventuelles du taux de change entre le dollar américain et l'euro pourraient avoir un effet négatif sur son résultat d'exploitation et sur sa situation financière. En outre, il existe un risque élevé d'erreurs dans les États financiers du Groupe, tant en termes de valorisation des instruments financiers que de présentation et de communication des États financiers.

### Notre réponse

Pour l'audit des instruments financiers, les experts que nous avons sollicités ont testé les contrôles portant sur le système de trésorerie centralisée du Groupe, déterminé la valorisation du portefeuille de trésorerie de manière indépendante et testé l'application des principes de la comptabilité de couverture ainsi que le traitement comptable y afférent. Nous avons également reçu la confirmation de l'existence des instruments financiers en cours de la part des parties concernées, et ce afin de vérifier l'existence et la propriété de ces instruments. Enfin, nous avons évalué si les communications appropriées concernant les instruments financiers ont été établies dans les États financiers.

## Responsabilités du Conseil d'administration pour les États financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des États financiers, conformément aux exigences UE-IFRS et au chapitre 9 du Livre 2 du Code Civil Néerlandais, de la préparation du rapport de gestion du Conseil d'administration, conformément au chapitre 9 du Livre 2 du Code Civil Néerlandais, ainsi que de tout contrôle interne que le Conseil d'administration jugera nécessaire pour permettre la préparation des États financiers sans anomalie significative résultant de cas de fraude ou d'erreur.

Pour la préparation des États financiers, le Conseil d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre sa continuité d'exploitation. Sur la base des modèles d'informations financières mentionnés, le Conseil d'administration doit préparer les États financiers en s'appuyant sur le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration cherche à liquider la Société ou à cesser son exploitation, ou si aucune autre alternative n'est possible de façon réaliste. Le Conseil d'administration doit communiquer tout événement ou toute circonstance pouvant semer un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre sa continuité d'exploitation.

## Nos responsabilités pour l'audit des États financiers

Notre objectif est de planifier et de conduire notre mission d'audit de manière à nous permettre de recueillir des éléments probants suffisants et constituant une base appropriée pour exprimer notre opinion.

Notre audit a été réalisé avec un niveau d'assurance élevé, sans pour autant être absolu, en d'autres termes, des erreurs ou cas de fraude ont pu nous échapper.

Pour en savoir davantage sur nos responsabilités nous incombant, plus généralement, dans le cadre d'un audit des États financiers, consulter le site de l'association professionnelle des comptables aux Pays-Bas (NBA). [www.nba.nl/standardtexts-auditorsreport](http://www.nba.nl/standardtexts-auditorsreport).

## Rapport sur les autres vérifications légales et réglementaires

### Rapport sur le rapport de gestion du Conseil d'administration et autres informations

Conformément aux exigences légales du chapitre 9 du Livre 2 du Code Civil Néerlandais :

- à l'issue de notre contrôle et dans la mesure de nos compétences, nous n'avons aucun manquement à signaler quant à la préparation conforme au chapitre 9 du Livre 2 du Code Civil Néerlandais du rapport de gestion du Conseil d'administration ni quant à la présentation des informations en annexe, comme exigée au chapitre 9 du Livre 2 du Code Civil Néerlandais ;
- par ailleurs, nous signalons que le rapport de gestion du Conseil d'administration, dans la mesure où nous avons pu l'évaluer, est conforme aux États financiers.

### Désignation

Nous avons été désignés avant 2008 comme commissaires aux comptes de la société Airbus Group N.V. et agissons à ce titre depuis cette date. L'Assemblée générale des actionnaires a renouvelé notre mandat de commissaires aux comptes de la société Airbus Group N.V. le 27 mai 2014 au titre de l'exercice 2014.

Amstelveen, 28 février 2015

KPMG Accountants N.V.

R.J. Aalberts RA





2014

RAPPORT ANNUEL

[www.airbusgroup.com](http://www.airbusgroup.com)



**Airbus Group N.V.**

Mendelweg 30  
2333 CS Leyde  
Pays-Bas

Bâtiment Auriga  
4, rue du Groupe d'Or - BP 90112  
31703 Blagnac cedex - France

**AIRBUS**  
GROUP